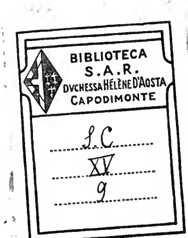



GALLIÆ
HELENÆ
AVGVSTÆ
DVCISSÆ
AN. DM
EX LIBRIS
MCMV





HISTOIRE
ANCIENNE
DES EGYPTIENS,
DES CARTHAGINOIS,
DES ASSYRIENS,
DES BABYLONIENS,
DES MEDES ET DES PERSES,
DES MACEDONIENS,
DES GRECS.

Par M. ROLLIN, *ancien Recteur de l'Université de Paris, Professeur d'Eloquence au Collége Roial, & Associé à l'Académie Roiale des Inscriptions & Belles-Lettres.*

TOME ONZIÉME.

Premiére Partie.



A PARIS,
Chez les Freres ESTIENNE, rue saint Jacques, à la Vertu.

M. DCC. LVII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



AVERTISSEMENT
de l'Auteur.

CE ONZIEME Volume, qui contient huit cent pages, s'est trouvé d'une grosseur si énorme, qu'on s'est cru obligé de le diviser pour la commodité des Lecteurs, & de le couper en deux Tomes, qui ne seront vendus tout reliés que trois livres dix sols.

Le Traité des Arts & des Sciences m'a conduit bien plus loin que je ne pensois, & il occupera encore le douziéme Volume tout entier au moins. Je me suis repenti plus d'une fois de m'être engagé dans une entreprise, qui demanderoit un grand nombre de connoissances, & même portées à une grande perfection, pour donner de chacune une idée juste, précise, complette.

J'ai bientôt ſenti qu'elle étoit infiniment au deſſus de mes forces; & j'ai tâché de ſuppléer à ce qui me manquoit, en profitant du travail des plus habiles en chaque Art pour me conduire dans des routes, dont les unes m'étoient peu familiéres, & les autres entiérement inconnues.

J'enviſageois, avec une ſecrette joie, la fin prochaine de mon travail, non pour me livrer à une molle & frivole oiſiveté, qui ne convient point à un honnête homme, & encore moins à un Chrétien; mais pour jouir d'un tranquille repos, qui me permettroit de ne plus emploier ce qu'il peut me reſter encore de jours à vivre, qu'à des études & à des lectures propres à me ſanctifier moi-même, & à me préparer à ce dernier moment qui doit décider pour toujours de notte ſort. Il me ſembloit, qu'après avoir travaillé pour les

autres pendant plus de cinquante ans, il devoit m'être permis de ne travailler plus que pour moi, & de renoncer absolument à l'étude des Auteurs profanes, qui peuvent plaire à l'esprit, mais qui sont incapables de nourrir le cœur. Une forte inclination me portoit à prendre ce parti, qui me paroissoit tout-à-fait convenable, & presque nécessaire.

Cependant les desirs du Public, qui ne sont pas obscurs sur ce sujet, m'ont fait naître quelque doute. Je n'ai pas voulu me déterminer moi-même à prendre pour régle de ma conduite mon inclination seule. J'ai consulté séparément des amis sages & éclairés, qui m'ont tous condanné à entreprendre l'Histoire Romaine : j'entends celle de la République. Une conformité de sentimens si peu suspecte m'a frapé ; & je n'ai plus eu de peine

à me rendre à un avis, que j'ai regardé comme une marque certaine de la volonté de Dieu sur moi.

Je commencerai ce nouvel Ouvrage aussitôt que j'aurai achevé l'autre, ce que j'espére qui n'ira pas loin. Agé de soixante & seize ans accomplis, je n'ai pas de tems à perdre. Ce n'est pas que je me flate de pouvoir le conduire jusqu'à sa fin : je l'avancerai autant que mes forces & ma santé me le permettront. N'aiant entrepris ma première Histoire que pour remplir le ministére auquel il me sembloit que Dieu m'avoit appellé, en commençant à former le cœur des jeunes gens, à leur donner les premiéres teintures de la vertu par l'exemple des grands hommes du paganisme, & à en jetter les premiers fondemens pour les conduire à des vertus plus solides; je me sens plus obligé que

En 1737.

jamais à porter les mêmes vûes dans celle où je suis près d'entrer. Je tâcherai de ne point oublier, que Dieu me prenant sur mon Ouvrage, (car c'est à quoi je dois m'attendre) n'examinera pas s'il est bien ou mal écrit, ni s'il aura été reçu avec applaudissement ou non; mais si je l'aurai composé uniquement pour lui plaire, & pour rendre quelque service au Public. Cette pensée ne servira qu'à augmenter de plus en plus mon ardeur & mon zéle par la vûe de celui pour qui je travaillerai; & m'engagera à faire de nouveaux efforts pour répondre à l'attente publique, en profitant de tous les avis qu'on a bien voulu me donner sur ma premiére Histoire.

Au reste je serois bien à plaindre, si je n'attendois d'autre récompense d'un si long & si pénible travail, que des louanges

humaines. Et qui peut se flater néanmoins d'être assez attentif pour se défendre de la surprise d'une si douce illusion ? Les Payens ne travailloient que dans cette vûe. Aussi est-il écrit d'eux: *Receperunt mercedem suam. Vani vanam*, ajoute un Pere. *Ils ont reçu leur récompense, aussi vaine qu'eux.* Je dois bien plutôt me proposer pour modéle ce serviteur, qui emploie toute son industrie & toute son application à faire valoir le peu de talens que son Maître lui a confiés ; afin d'entendre, comme lui, au dernier jour ces consolantes paroles, bien supérieures à toutes les louanges des hom-
Matth. 25. 21. mes : *O bon & fidéle serviteur, parce que vous avez été fidéle en peu de choses, je vous établirai sur beaucoup : entrez dans la joie de votre Seigneur.* FIAT, FIAT.

SUITE



SUITE

DU LIVRE VINGT-DEUXIEME.

AVANT-PROPOS.

Des Arts Libéraux. Honneurs rendus à ceux qui s'y sont distingués.



OUS ENTRONS dans l'examen des *Arts* qu'on appelle *Libéraux*, par opposition aux *Méchaniques*; parce que les premiers sont regardés comme plus nobles, dépendant davantage de l'esprit. Ces Arts sont principalement l'Architecture, la Sculpture, la Peinture, la Musique.

Il est d'heureux siécles où les Arts, aussi bien que les Sciences, paroissent avec éclat, & jettent une grande lu-

miére : mais, comme [a] l'obſerve un Hiſtorien, cet éclat & cette lumiére s'obſcurciſſent bientôt, & la durée de ces tems de perfection eſt ordinairement renfermée dans un aſſez court eſpace. Elle a été plus longue dans la Gréce que par tout ailleurs. A ne commencer le régne des beaux Arts qu'au tems de Périclès, & à ne le conduire que juſqu'à la mort des premiers ſucceſſeurs d'Alexandre, (& l'on pourroit reculer plus loin ces deux époques de part & d'autre) cet intervalle aura été au moins de deux cens ans, pendant leſquels a paru une foule d'hommes illuſtres dans tous les Arts.

On ne peut pas douter que les récompenſes, l'honneur, l'émulation n'aient beaucoup contribué à former ces grands hommes. Quelle ardeur penſe-t-on que dut exciter en eux cette louable coutume qui régnoit dans pluſieurs villes de la Gréce, de donner en ſpectacle ceux qui réuſſiſſoient le mieux dans les Arts, d'établir entr'eux des diſputes publiques,

a Hoc idem eveniſſe Grammaticis, Plaſtis, Pictoribus, Sculptoribus, quiſquis temporum notis inſtiterit repetiet, & eminentia cujuſque operis arctiſſimis temporum clauſtris circumdata. *Paterc. lib. 1. cap. 17.*

& de diſtribuer des prix aux Vainqueurs à la vûe & avec les applaudiſſemens de tout un peuple !

La Gréce, comme on le verra bientôt, ſe crut obligée de rendre preſque autant de reſpect au célébre Polygnote, qu'elle auroit pu faire à Lycurgue & à Solon ; de lui préparer des entrées magnifiques dans les villes où il avoit fait quelques peintures ; & d'ordonner par un décret des Amphictyons qu'il ſeroit défraié aux dépens du public dans tous les lieux où il iroit.

Quels honneurs les plus grands Princes n'ont-ils point rendus dans tous les ſiécles à ceux qui ſe ſont diſtingués dans les Arts ! Nous avons vû Alexandre le Grand & Démétrius Poliorcéte, oubliant leur rang, ſe familiariſer avec deux illuſtres Peintres, & venir dans leur atelier rendre en quelque ſorte hommage au rare talent & au mérite ſupérieur de ces hommes extraordinaires.

Apelle & Protogéne.

Charles V. un des plus grands Empereurs qui aient régné en Occident depuis Charlemagne, montra le cas qu'il faiſoit de la Peinture lorſqu'il fit le Titien Comte Palatin en l'honorant

Cav Ridolphi dans la vie de Titien.

de la Clé d'Or, & de plusieurs autres marques de distinction.

Vasari dans la vie de Léonard del Vinci.

Le Roi François Premier, son illustre rival dans les actions de la paix aussi bien que dans celles de la guerre, enchérit de beaucoup sur lui lorsqu'il dit aux Seigneurs de sa Cour en faveur de Léonard del Vinci, qui expiroit entre ses bras : *Vous avez tort de vous étonner de l'honneur que je rends à ce grand Peintre. Je puis faire en un jour beaucoup de Seigneurs comme vous, mais il n'y a que Dieu seul qui puisse faire un homme pareil à celui que je perds.*

Des Princes qui parlent & qui agissent ainsi, se font du moins autant d'honneur à eux-mêmes, qu'à ceux dont ils relévent & honorent le mérite. Il [a] est vrai que les Arts, par l'estime qu'en témoignent les Rois, acquiérent une noblesse & un éclat qui les illustre & les éléve : mais les Arts, à leur tour, rendent aux Rois un pareil service, & les annoblissent aussi en quelque façon eux-mêmes, en immortalisant leur nom & leurs actions par des ouvrages qui passent jusqu'à la postérité la plus reculée.

a De Pictura, arte quondam nobili, tunc cùm expeteretur à regibus populisque, & illos nobilitante, quos dignata esset posteris tradere. *Plin. lib. 35. cap. 1.*

Paterculus, que j'ai déja cité ſur le peu de durée qu'ont les Arts quand ils ſont arrivés à leur perfection, fait une autre remarque qui eſt bien vraie, & atteſtée par l'expérience, ſoit des ſiécles reculés, ſoit des derniers tems : c'eſt [a] que les grands hommes en tout genre, dans les Arts, dans les Sciences, dans la Politique, dans la Guerre ſe trouvent ordinairement contemporains.

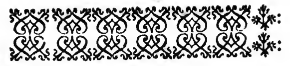
Qu'on rappelle en ſa mémoire le tems où floriſſoient dans la Gréce les Apelles, les Praxitéles, les Lyſippes, & d'autres pareils ; c'eſt alors que vivoient ſes plus grands Philoſophes, ſes plus grands Orateurs, & ſes plus grands Poétes. Socrate, Platon, Ariſtote, Démoſthéne, Iſocrate, Thucydide, Xénophon, Eſchile, Euripide, Sophocle, Ariſtophane, Ménandre & pluſieurs autres, ont vécu à peu près dans le même ſiécle. Quels hommes, quels Généraux Grecs de ce tems-là ! Vit-on jamais rien de plus accompli ?

Le ſiécle d'Auguſte eut la même

a Quis abunde mirari poteſt, quòd eminentiſſima cujuſque profeſſionis ingenia in eandem formam & in idem arctati temporis * congruant ſpatium. *Paterc. lib.* 1. *cap.* 16. * Sic Lipſius legit, pro *congruens.*

deſtinée en tout genre. Sous celui de Louis le Grand quelle foule de grands hommes de toute eſpéce, dont les noms, les actions, les ouvrages rendront célébre à jamais le ſouvenir de ce glorieux régne !

Il ſemble qu'il arrive des tems, où je ne ſai quel eſprit de perfection ſe répand généralement dans un même pays ſur toutes les profeſſions, ſans qu'on puiſſe trop expliquer comment & pourquoi cela arrive de la ſorte. On peut dire pourtant que tous les arts, tous les talens ſe tiennent par quelque endroit. Le goût de perfection eſt le même dans tout ce qui dépend du génie. Si la culture manque, une infinité de talens demeurent enſevelis. Lorſque le vrai goût ſe réveille, ces talens alors, tirant un ſecours mutuel les uns des autres, brillent d'une maniére particuliére. Le malheur eſt que cette perfection même, quand elle eſt arrivée à ſon ſuprême degré, eſt un avantcoureur de la décadence des Arts & des Sciences, qui ne ſont jamais plus près de leur ruine, que quand ils en paroiſſent plus éloignés : tant il y a d'inſtabilité & de variation dans toutes les choſes humaines !



CHAPITRE TROISIEME.

DE L'ARCHITECTURE.

ARTICLE PREMIER.

De l'Architecture en général.

§. I.

Commencemens, progrès, perfection de l'Architecture.

IL EST hors de doute que le soin de bâtir des maisons a suivi de près celui de cultiver les terres, & que l'Architecture n'est pas de beaucoup postérieure à l'Agriculture. C'est pourquoi Théodoret appelle celle-ci la sœur aînée de l'Architecture. Les excessives chaleurs de l'été, les rigueurs de l'hiver, l'incommodité des pluies, la violence des vents ont bientôt averti l'homme de chercher des abris, & de se procurer des retraites qui lui servissent d'asyle contre les injures de l'air.

Theodor. Orat. 4. de Provid. pag. 359.

A iiij

Vitruv. l. 1. cap. 1.

D'abord ce n'étoient que de ſimples cabanes, conſtruites fort groſſiérement de branchages d'arbres, & aſſez mal couvertes. Du tems de Vitruve, on montroit encore à Athénes, comme une choſe curieuſe pour ſon antiquité, les toits de l'Aréopage faits de terre graſſe; & à Rome, dans le temple du Capitole, la cabane de Romulus couverte de chaume.

Il y eut enſuite des bâtimens de bois, qui ont donné l'idée des colonnes & des architraves. Ces colonnes ont pris leur modéle ſur les arbres qui ont d'abord été emploiés pour ſoutenir le faîte: & l'architrave n'eſt autre choſe qu'une groſſe poutre, comme ſon nom le porte, pour être miſe entre les colonnes & le comble.

De jour en jour, à force de travailler aux bâtimens, les Ouvriers devinrent plus induſtrieux, & leurs mains plus habiles. Au lieu de ces frêles cabanes dont on s'étoit contenté dans les commencemens, ils élevérent ſur des fondemens ſolides des murailles de pierre & de brique, & les couvrirent de bois & de tuile. Dans la ſuite, leurs réflexions, fondées ſur l'expérience, les conduiſirent enfin à

la connoiſſance des régles certaines de la proportion, dont le goût eſt naturel à l'homme, & dont l'Auteur de ſon être a mis en lui des principes invariables, qui devroient lui faire connoitre qu'en tout il eſt né pour l'ordre. De là [a] vient, comme le remarque ſaint Auguſtin, que dans un bâtiment, où toutes les parties ont un raport mutuel entr'elles, & ſont rangées chacune à leur place, cette ſymmétrie frape agréablement la vûe, & fait plaiſir; au lieu que, ſi les fenêtres, par exemple, ſont mal diſpoſées, que les unes ſoient plus grandes, les autres plus petites, les unes placées plus haut, les autres plus bas, ce dérangement bleſſe les yeux, & ſemble leur faire une ſorte d'injure, c'eſt l'expreſſion de ſaint Auguſtin.

C'eſt donc par dégrés que l'Architecture eſt parvenue à ce point de perfection où les Maîtres de l'art l'ont conduite. D'abord elle s'eſt renfermée

a Itaque in hoc ipſo ædificio ſingula bene conſiderantes, non poſſumus non offendi, quòd unum oſtium videmus in latere, alterum propè in medio, nec tamen in medio collocatum. Quippe in rebus fabricatis, nulla cogente neceſſitate, iniqua dimenſio partium facete ipſi adſpectui velut quamdam videtur injuriam. *S. Auguſtin. de Ord. lib.* 2. *c.* 11. *n.* 34.

dans ce qui étoit néceſſaire à l'homme pour l'uſage de la vie, ne cherchant dans les édifices que la ſolidité, la ſalubrité, la commodité. Il faut qu'une maiſon ſoit durable, qu'elle ſoit placée dans un endroit propre à conſerver la ſanté, & qu'elle ait toutes les commodités qu'on peut deſirer. Enſuite l'Architecture a travaillé à l'ornement & à la décoration des édifices, & a appellé pour cela d'autres Arts à ſon ſecours. Enfin ſont venues la pompe, la grandeur, la magnificence, fort louables en pluſieurs occaſions, mais dont le luxe a bientôt fait un étrange abus.

Gen. 4. 17. L'Ecriture Sainte nous parle d'une ville bâtie par Caïn depuis que Dieu l'eut maudit pour avoir tué ſon frere Abel; & c'eſt la premiére fois qu'il ſoit fait mention d'édifices dans l'Hiſtoire. Par là nous apprenons le tems & le lieu où l'Architecture a pris ſon origine. Les deſcendans de Caïn, à qui la même Ecriture attribue l'invention de preſque tous les arts, portérent ſans doute celui-ci à une aſſez grande perfection. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'après le déluge les hommes, avant que de ſe ſéparer les uns des

autres, & de se disperser en différens pays de la terre, voulurent se signaler par un superbe bâtiment, qui attira encore sur eux la colére de Dieu. C'est donc l'Asie qui a été comme le berceau de l'Architecture, où elle a pris naissance, où elle s'est beaucoup perfectionnée, & d'où ensuite elle s'est répandue dans les autres parties de l'univers.

Babylone & Ninive, les plus vastes & les plus magnifiques villes dont il soit parlé dans l'Histoire, furent l'ouvrage de Nemrod, l'arriére petit-fils de Noé, & le plus ancien des Conquérans. Je crois bien qu'elles ne furent pas portées d'abord à cette prodigieuse magnificence, qui depuis fit l'étonnement de l'univers : mais certainement elles étoient fort grandes & fort étendues dès lors, comme les * noms des autres villes bâties en même tems sur le modéle de la capitale le témoignent. *Gen. 10. v. 11. & 12.*

La construction des fameuses Pyramides, du Lac de Mœris, du Labyrinthe, de ce nombre considérable de Temples répandus dans l'Egypte,

* Erec, *ville longue.* Rehobot, *ville large.* Rezen, *la grande ville, selon l'Hébreu.*

& de ces Obélisques qui sont encore l'admiration & l'ornement de Rome, marque avec quelle ardeur & avec quel succès les Egyptiens s'étoient appliqués à l'Architecture.

Cependant ce n'est ni à l'Asie ni à l'Egypte que cet Art est redevable de ce degré de perfection où il est parvenu, & il y a lieu de douter si les bâtimens si vantés de l'une & de l'autre étoient autant estimables par la justesse & la régularité, que par l'énorme grandeur qui en faisoit peut-être le principal mérite. Les desseins que nous avons des ruines de Persépolis font voir que les Rois de Perse, dont l'histoire ancienne nous vante si fort l'opulence, n'avoient à leurs gages que des Ouvriers médiocres.

Quoi qu'il en soit, il paroit par les noms mêmes des trois principaux Ordres qui composent l'Architecture, que c'est à la Gréce qu'on en attribue, sinon l'invention, du moins la perfection ; & que c'est elle qui en a prescrit les régles, & fourni les modéles. Il en faut dire autant de tous les autres arts, & de presque toutes les sciences. Pour ne point parler ici des grands Capitaines, les

Philosophes de toute secte, les Poétes, les Orateurs, les Géométres, les Peintres, les Sculpteurs, les Architectes, & généralement tout ce qui a raport à l'esprit, est sorti de la Gréce; & c'est là qu'il faut encore aller comme à l'école du bon goût en tout genre pour se perfectionner.

Il est fâcheux qu'il ne nous reste aucun écrit des Grecs sur l'Architecture. Les seuls livres que nous ayions d'eux sur cette matiére, ce sont les ouvrages de ces vieux Maîtres qu'on voit encore aujourd'hui en pié, dont la beauté universellement reconnue, fait depuis près de deux mille ans l'admiration de tous les connoisseurs: ouvrages infiniment au-dessus de tous les préceptes qu'ils auroient pu nous laisser, la [a] pratique en tout étant préférable à la théorie.

Au défaut des Grecs, Vitruve, Auteur Latin, viendra à mon secours. La qualité d'Architecte de Jules César & d'Auguste (car selon la plus commune opinion il étoit de leur tems) doit beaucoup faire présumer de l'excellence de son Ouvrage, & du mérite

a In omnibus ferè minùs valent præcepta, quàm experimenta. *Quintil.*

de l'Auteur. Auſſi les Critiques le mettent-ils au premier rang des grands eſprits de l'antiquité. On peut ajouter à ce premier motif la réputation du ſiécle où il a vécu, où le bon goût régnoit généralement pour tout, & où l'Empereur Auguſte ſe piqua d'embellir Rome par des bâtimens qui répondiſſent à la grandeur & à la majeſté de l'Empire; ce [a] qui lui fit dire, qu'aiant trouvé la Ville bâtie de brique, il l'avoit laiſſée preſque toute de marbre. J'avois beſoin d'un guide auſſi éclairé que Vitruve, dans une matiére que j'ignore abſolument. Je ferai grand uſage des Notes que M. Perrault a jointes à la traduction qu'il nous a donnée de cet Auteur, auſſi bien que des réflexions de M. de Chambrai dans ſon Ouvrage intitulé, *Parallèle de l'Architecture antique & de la moderne*, dont je vois que les connoiſſeurs font un grand cas; & de celles de M. Felibien, dans ſon Ouvrage intitulé *Des Principes de l'Architecture, &c.*

a Urbem, neque pro majeſtate imperii ornatam, & inundationibus incendiiſque obnoxiam, excoluit adeo, ut jure ſit gloriatus, marmoream ſe relinquere, quam lateritiam accepiſſet. *Sueton. in Aug. cap. 28.*

Les Anciens avoient, comme nous, trois sortes d'Architectures : la civile, la militaire, la navale. La premiére prescrit des régles pour tous les édifices publics & particuliers à l'usage des citoiens dans la paix. La seconde regarde la fortification des places, & tout ce qui a raport à la guerre en ce genre. La troisiéme a pour objet la construction des vaisseaux, & tout ce qui en est la suite, & y est attaché. Je ne parlerai ici que de la premiére, réservant à dire quelque chose ailleurs des deux autres ; & je commencerai par donner une idée générale des différens Ordres.

§. II.

Des trois Ordres de l'Architecture des Grecs, & des deux autres qui y ont été ajoutés.

LE BESOIN qu'on a eu de construire diverses sortes de bâtimens, a fait que les Ouvriers ont aussi établi différentes proportions, afin qu'on en eût qui convinssent à toutes sortes d'édifices, selon leur grandeur, & selon la force, la délicatesse, & la beauté qu'on vouloit y faire paroi-

tre : & de ces différentes proportions, ils ont composé différens Ordres.

Ordre, en termes d'Architecture, se dit de divers ornemens, mesures, & proportions des colonnes & pilastres, qui soutiennent ou qui parent les grands bâtimens.

Il y a trois Ordres de l'Architecture des Grecs : le Dorique, l'Ionique, & le Corinthien. On peut les appeller avec raison la fleur & la perfection des Ordres, puisqu'ils contiennent non seulement tout le beau, mais encore tout le nécessaire de l'Architecture ; n'y aiant que trois maniéres de bâtir, la solide, la moienne, & la délicate ; lesquelles sont toutes parfaitement exprimées en ces trois Ordres-ci.

A ces trois premiers Ordres on en ajoute deux, qui sont Latins, le Toscan & le Composite, bien éloignés du prix & de l'excellence des trois autres.

I. Ordre Dorique.

ON PEUT DIRE que l'Ordre Dorique a été la premiére idée réguliére de l'Architecture, & que comme fils aîné de cet Art, il a eu l'honneur aussi

aussi d'être le premier à bâtir des temples & des palais. L'antiquité de son origine est presque immémoriale : néanmoins Vitruve la raporte avec assez de vraisemblance à un Prince d'Achaïe nommé Dorus, celui apparemment qui a donné son nom aux Doriens, lequel étant Souverain du Péloponnése, fit bâtir dans la ville d'Argos à la déesse Junon un superbe temple, qui fut le premier modéle de cet Ordre. A l'imitation de ce temple, les peuples voisins en dressérent plusieurs autres ; dont le plus renommé fut celui que les habitans de la ville d'Olympie consacrérent à Jupiter qui fut surnommé Olympien. *Vitruv. l. 4. cap. 1.*

Le caractére essentiel & la qualité spécifique de l'Ordre Dorique, est la solidité. Pour cette raison il doit être emploié principalement aux grands édifices & aux magnifiques bâtimens, comme aux portes des citadelles & des villes, aux dehors des temples, aux places publiques & autres semblables lieux, où la délicatesse des ornemens paroit moins convenir : au lieu que la maniére héroïque & gigantesque de cet Ordre y fait mer-

veilleusement bien son effet, & montre une certaine beauté mâle & naïve, qui est proprement ce qu'on appelle la grande maniére.

II. *Ordre Ionique.*

DEPUIS qu'on eut vû des bâtimens réguliers, & ces fameux temples à la Dorique, l'Architecture n'en demeura pas lontems à ces premiers essais : l'émulation des peuples voisins la fit bientôt croitre & arriver à sa perfection. Les Ioniens furent les premiers rivaux des Doriens ; & comme ils n'avoient pas eu la gloire de l'invention, ils tâchérent d'enchérir sur les auteurs. Considérant donc que la figure du corps d'un homme, tel par exemple qu'étoit Hercule, sur laquelle on avoit formé l'Ordre Dorique, étoit d'une taille trop robuste & trop massive pour convenir aux maisons sacrées & à la représentation des choses célestes, ils en voulurent composer un à leur mode, & choisirent un modéle d'une proportion plus délicate & plus élégante, qui étoit le corps de la femme, aiant plus d'égard à la beauté qu'à la solidité de l'ouvrage, auquel ils ajoutérent beaucoup d'ornemens.

Vitruv. ibid.

Entre les temples célébres bâtis par le peuple d'Ionie, le plus mémorable, quoiqu'il ne soit pas le plus ancien, est le fameux temple de Diane construit à Ephése, dont il sera bientôt parlé.

III. *Ordre Corinthien.*

C'EST à Corinthe qu'a pris naissance l'Ordre Corinthien, qui est le plus haut degré de perfection où l'Architecture ait jamais monté. Quoiqu'on ne sache pas précisément son antiquité, ni le tems précis où vivoit Callimaque à qui Vitruve en attribue toute la gloire, on peut néanmoins juger par la noblesse de ses ornemens qu'il fut inventé pendant la magnificence & la splendeur de Corinthe, & bientôt après l'Ordre Ionique, auquel il est fort semblable, à la réserve du chapiteau seulement. Une espéce de hazard y donna lieu. Callimaque aiant vû, en passant près d'un tombeau, un panier que l'on avoit mis sur une plante d'acanthe, fut frapé de l'arrangement fortuit & du bel effet que produisoient les feuilles naissantes de cet acanthe qui environnoient le panier; & quoique le pa-

Vitruv. l. 4. cap. 1.

nier avec l'acanthe n'eussent aucun raport naturel avec le chapiteau d'une colonne, & avec un bâtiment massif, il en imita la maniére dans les colonnes qu'il fit depuis à Corinthe, établissant & réglant sur ce modéle les proportions & les ornemens de l'Orde Corinthien.

Plin l. 34. cap. 8. Pausan. l. 1. pag. 48.

Ce Callimaque fut appellé par les Athéniens κατάτεχνος, *habile & excellent dans l'art*, à cause de la délicatesse & de l'habileté avec laquelle il tailloit le marbre : &, selon Pline & Pausanias, il fut aussi appellé κακιζότεχνος, parce qu'il n'étoit jamais content de lui-même, & ne cessoit de retoucher ses ouvrages, dont il étoit toujours mécontent, parce que, plein des idées supérieures du beau & du grand, il trouvoit que l'exécution n'y répondoit pas assez : *semper calomniator sui, nec finem habens diligentiæ*, dit Pline.

IV. *Ordre Toscan.*

L'Ordre Toscan, selon l'opinion commune, a pris son origine dans la Toscane, dont il garde encore le nom. De tous les Ordres il est le plus simple & le plus dépourvû d'ornemens. Il est même si grossier,

qu'on le met rarement en usage, si ce n'est pour quelque bâtiment rustique où il n'est besoin que d'un seul Ordre, ou bien pour quelque grand édifice, comme d'un Amphithéatre, ou pour d'autres ouvrages semblables.

M. de Chambrai estime que la Colonne Toscane sans aucun architrave, est la seule piéce qui mérite d'être mise en œuvre, & qui peut rendre cet Ordre recommandable. Il en apporte pour exemple la Colonne Trajane, un des plus superbes restes de la magnificence Romaine, qu'on voit encore aujourd'hui en pié, & qui a plus immortalisé l'Empereur Trajan, que toutes les plumes des Historiens n'auroient pu faire. Ce mausolée, si l'on peut le nommer ainsi, lui fut érigé par le Sénat & par le peuple Romain, en reconnoissance des grands services qu'il avoit rendus à sa patrie. Et afin que la mémoire en fût présente à tous les siécles, & qu'elle durât autant que l'Empire, ils voulurent qu'on les gravât sur le marbre, du plus riche stile qui ait jamais été emploié. L'Architecture fut l'historiographe de cet ingénieux genre d'histoire : & parce qu'elle de-

voit préconiser un Romain, elle ne se servit pas des Ordres Grecs, quoiqu'ils fussent incomparablement plus parfaits, & plus en usage dans l'Italie même que les deux autres originaires du pays; de peur que la gloire de ce monument admirable ne se trouvât en quelque façon partagée, & pour faire voir aussi qu'il n'y a rien de si simple que l'art ne sache perfectionner. Elle choisit donc la colonne de l'Ordre Toscan, qui jusques alors n'avoit eu place que dans les choses grossiéres & rustiques; & de cette masse informe elle en fit naître le plus riche & le plus noble chef-d'œuvre du monde, que le tems a épargné & conservé tout entier jusqu'à présent au milieu d'une infinité de ruines dont Rome est remplie. C'est, en effet, une espéce de merveille de voir que le Colisée, le Théatre de Marcellus, ces grands Cirques, les Thermes de Dioclétien, de Caracalla, & d'Antonin, ce suberbe Mole de la sépulture d'Adrien, le Septizone de Sévére, le Mausolée d'Auguste, & tant d'autres édifices qui sembloient être bâtis pour l'éternité, soient maintenant si caducs & si délabrés, qu'à peine peut-on

remarquer leur ancienne forme ; pendant que la colonne Trajane, dont la ſtructure paroiſſoit beaucoup moins durable, ſubſiſte encore en ſon entier.

V. *Ordre Composite.*

L'ORDRE Compoſite a été ajouté aux autres par les Romains. Il participe & eſt compoſé de l'Ionique & du Corinthien, ce qui l'a fait appeller Compoſite : mais il eſt encore plus orné que le Corinthien. Vitruve, le pere des Architectes, n'en parle point.

M. de Chambrai s'éléve beaucoup contre le mauvais goût des compoſiteurs modernes, leſquels, parmi tant d'exemples de l'incomparable & unique Architecture des Grecs, quittant le droit chemin que ces grands Maîtres leur ont ouvert, prennent une route détournée, & ſe livrent aveuglément au mauvais génie de l'art, qui eſt venu s'introduire entre les Ordres ſous le nom de Compoſite.

Architecture Gothique.

ON APPELLE Architecture Gothique celle qui eſt éloignée des proportions antiques, & qui eſt chargée

d'ornemens chimériques. Les Goths l'ont apportée du Nord.

On distingue deux Architectures Gothiques : l'une ancienne, & l'autre moderne. L'ancienne est celle que les Goths ont apportée du Nord dans le Ve siécle. Les édifices construits selon la *Gothique* ancienne, étoient massifs, pesans, & grossiers. Les ouvrages de la *Gothique* moderne étoient plus délicats, plus déliés, plus légers, & d'une hardiesse de travail à donner de la surprise. Elle a été lontems en usage, sur tout en Italie. Il est étonnant que l'Italie, remplie de tant de monumens d'un goût exquis, ait quitté son architecture excellente, autorisée par l'antiquité, par le succès, par la possession, pour en adopter une barbare, étrangére, confuse, irréguliére, peu gracieuse. Mais elle a réparé cette faute, en retournant la premiére à l'ancienne maniére, qui est l'unique partout aujourd'hui. La Gothique moderne a duré depuis le XIII siécle jusqu'au rétablissement de l'Architecture antique dans le XVI siécle. Toutes les anciennes cathédrales sont d'une architecture Gothique. Il y a quelques Eglises très-

très anciennes conſtruites à la pure maniére du goût Gothique, qui ne manquent ni de ſolidité ni de beauté, & qui ſont encore admirées des plus habiles Architectes, à cauſe de quelques proportions générales qui s'y trouvent.

Une eſtampe des cinq Ordres d'Architecture dont j'ai parlé, mettra les jeunes gens, que je ne perds point de vûe, en état d'en avoir quelque idée. Je la ferai précéder de l'explication des termes de l'art, que M. le Camus, Membre de l'Académie des Sciences, & Profeſſeur & Sécretaire de l'Académie d'architecture, a bien voulu faire exprès pour mon Ouvrage. Je l'ai prié de l'abréger beaucoup, ce qui la rend moins complette.

§. III.

Explication des termes de l'art qui entrent dans les cinq Ordres d'Architecture.

Chez les Grecs, un Ordre étoit compoſé de colonnes, & d'un entablement. Les Romains ont ajouté des piédeſtaux ſous les colonnes de la plupart des Ordres, pour en relever la hauteur.

La *Colonne* eſt un pilier rond, fait pour ſoutenir ou pour orner un bâtiment.

Toute colonne, ſi l'on en excepte la Dorique, à laquelle les Romains ne donnoient point de baſe, eſt compoſée d'une baſe, d'un fût, & d'un chapiteau.

La Base eſt la partie de la colonne qui eſt au-deſſous du fût, & qui poſe ſur le piédeſtal, lorſqu'il y en a. Elle a une *plinthe*, qui eſt une piéce plate & quarrée comme une brique, appellée en grec πλίνθος; & des *moulures*, qui repréſentent des anneaux dont on lioit le bas des piliers pour les empêcher de ſe fendre. Ces anneaux ſe nomment *tores* quand ils ſont gros, & *aſtragales* quand ils ſont petits. Les tores laiſſent ordinairement entr'eux des intervalles creuſés en rond, que l'on nomme *ſcoties* ou *trochiles*.

Le Fût de la colonne eſt la partie ronde & unie, qui s'étend depuis la baſe juſqu'au chapiteau. Cette partie de la colonne eſt plus étroite par le haut que par le bas. Il y a des Architectes qui veulent que les colonnes ſoient plus groſſes au tiers de leur hauteur qu'au bas de leur fût. On ne

trouve point d'exemple de ce ſentiment dans l'antiquité. D'autres font le fût de la même groſſeur du bas au tiers, & le diminuent depuis le tiers juſqu'au haut. D'autres enfin ſont d'avis de commencer la diminution dès le bas.

Le CHAPITEAU eſt la partie ſupérieure de la colonne qui poſe immédiatement ſur ſon fût.

L'ENTABLEMENT eſt la partie de l'Ordre qui eſt au-deſſus des colonnes. Il comprend l'architrave, la friſe, & la corniche.

L'*architrave* repréſente une poutre, & porte immédiatement ſur les chapiteaux des colonnes. Les Grecs l'appellent *épiſtyle*.

La *friſe* eſt l'intervalle qui ſe trouve entre l'architrave & la corniche. Elle repréſente le plancher du bâtiment.

La *corniche* eſt le couronnement de l'Ordre entier. Elle eſt compoſée de pluſieurs moulures, qui ſaillant les unes ſur les autres peuvent mettre l'Ordre à l'abri des eaux du toit.

Le PIEDESTAL eſt la partie la plus baſſe de l'Ordre. C'eſt un corps quarré, qui renferme trois parties; le *Soc*, qui porte ſur l'aire ou pavé; le *Dé*,

qui eſt ſur le ſoc ; la *Cymaiſe*, qui eſt la corniche du piédeſtal, & ſur laquelle la colonne eſt aſſiſe.

Les Architectes ne conviennent pas entr'eux ſur les proportions des colonnes avec l'entablement & les piédeſtaux. En ſuivant celle que propoſe Vignole, lorſque l'on voudra faire un Ordre entier avec piédeſtaux dans une hauteur donnée, on diviſera cette hauteur en dix-neuf parties égales, pour en donner douze à la colonne avec ſa baſe & ſon chapiteau, trois à l'entablement, & quatre au piédeſtal. Mais ſi l'on veut avoir un Ordre ſans piédeſtal, on diviſera la hauteur donnée en quinze parties ſeulement, & l'on en donnera douze à la colonne, & trois à l'entablement.

C'eſt ſur le Diamétre du bas du fût des colonnes que toutes les parties des Ordres ſont réglées. Mais ce diamétre n'a pas la même proportion avec la hauteur de la colonne dans tous les Ordres.

Le demidiamétre du bas du fût ſe nomme *module*. Ce module ſert d'échelle pour meſurer les moindres parties des Ordres. Pluſieurs Architectes le diviſent en trente parties, de ſorte

que le diamétre en contient soixante, qu'on peut appeller *minutes*.

La différence qui se trouve entre le raport des hauteurs des colonnes avec leurs diamétres; entre leurs bases, leurs chapiteaux, & leurs entablemens, forme la différence des cinq Ordres d'Architecture. Mais c'est principalement par leurs chapiteaux qu'on peut les distinguer; excepté le Toscan, que l'on pourroit confondre avec le Dorique, si l'on ne considéroit que leurs chapiteaux.

Les Colonnes Doriques & Toscanes n'ont à leurs chapiteaux que des moulures en forme d'anneaux, & par dessus une piéce plate & quarrée, que l'on nomme *tailloir*. Mais le Dorique est aisé à distinguer du Toscan par la frise. Dans l'Ordre Toscan la frise est unie, & dans le Dorique elle est ornée de *triglifes*, qui sont des bossages quarrés longs, lesquels imitent assez bien les bouts de plusieurs poutres qui porteroient sur l'architrave pour former un plancher. Cet ornement est affecté à l'Ordre Dorique, & ne se trouve point dans les autres Ordres.

Le chapiteau Ionique est aisé à re-

connoitre par ses *volutes*, qui sont des enroulemens spiraux qui sortent de dessous le tailloir.

Le chapiteau Corinthien est orné de deux rangs de huit feuilles chacun, & de huit petites volutes, qui sortent d'entre les feuilles.

Enfin, le chapiteau Composite est composé du chapiteau Corinthien, & du chapiteau Ionique. Il y a deux rangs de huit feuilles, & quatre grandes volutes, qui paroissent sortir de dessous le tailloir.

Pour être instruit pleinement de toutes les particularités qui sont affectées aux différens Ordres, il faudroit entrer dans un long détail qui me meneroit fort loin, & qui ne convient point au plan de mon Ouvrage.

M. Buache, Membre de l'Académie des Sciences, s'est donné la peine de tracer le dessein de la planche suivante sur les Ordres d'Architecture.



ARTICLE SECOND.

Des Architectes & des Bâtimens les plus célébres dans l'antiquité.

JE NE PUIS toucher que très-légérement cette matiére, qui demanderoit des livres entiers pour être traitée à fond. Je choisirai ce qui me paroitra le plus propre à instruire le Lecteur, & à satisfaire sa juste curiosité, sans même donner exclusion à ce que pourra me fournir l'histoire Romaine, comme j'en ai déja averti.

L'Ecriture Sainte, en parlant de la construction du Tabernacle, & ensuite de celle du Temple de Jérusalem qui y fut substitué, nous apprend une particularité bien honorable à l'Architecture, c'est que Dieu voulut bien être le premier Architecte de ces deux grands ouvrages, & en traça en quelque sorte de sa main divine le plan, qu'il remit entre les mains de Moyse & de David pour servir de modéle aux Ouvriers qui devoient y être emploiés. Il fit plus. Afin que l'exécution répondît pleinement à ses desseins, *il remplit de son Esprit Béséléel* qu'il avoit destiné pour présider à la construction du Taberna-

Exod. 25. 8. 9. 1. Paralip. 28. 19.

Exod. 31. 1-6.

cle, c'est-à-dire, comme l'Ecriture le marque expressément, *qu'il le remplit de sagesse, d'intelligence, & de science pour toutes sortes d'ouvrages, pour inventer tout ce que l'art peut faire avec l'or, l'argent, l'airain, le marbre, les pierres pré-*
3. *Reg.* 7. *cieuses, & tous les bois différens.* Il lui
14. donna pour adjoint Ooliab, *qu'il remplit de sagesse, aussi bien que tous* les artisans, *afin qu'ils suivissent en tout ses ordonnances.* Il est dit pareillement qu'Hiram, qui fut emploié par Salomon pour la construction du Temple, *étoit rempli de sagesse, d'intelligence, & de science pour faire toute sorte d'ouvrages de bronze.* Les paroles que je viens de citer, sur tout celles de l'Exode, montrent que la science, l'habileté, l'industrie des Ouvriers les plus excellens, ne vient point de leur propre fonds, mais est un don de Dieu, dont il est rare qu'ils connoissent l'origine, & qu'ils en fassent un bon usage. Il ne faut pas s'attendre à trouver des sentimens si épurés parmi les payens dont nous avons à parler.

Je passe sous silence les fameux bâtimens & de la Babylonie & de l'Egypte, dont j'ai fait mention ailleurs plus d'une fois, & où l'on avoit emploié

si heureusement la brique. J'insérerai ici seulement une remarque de Vitruve qui y a quelque raport.

Cet excellent Architecte observe que les Anciens, dans leurs bâtimens, faisoient beaucoup d'usage de la brique, parce que la massonnerie de brique est beaucoup plus durable que celle de pierre. Aussi y avoit-il beaucoup de villes, où les édifices tant publics que particuliers, & même les Maisons roiales, n'étoient que de brique. Entre beaucoup d'autres exemples, il cite celui de Mausole roi de Carie. Dans la ville d'Halicarnasse, dit-il, le palais du puissant roi Mausole a des murailles de brique, quoiqu'il soit par tout orné de marbre de Proconnése, & l'on voit encore * aujourd'hui ces murailles fort belles & fort entiéres, couvertes d'un enduit si poli, qu'il ressemble à du verre. Cependant on ne peut pas dire que ce Roi n'ait pas eu le moien de faire des murailles d'une matiére plus riche, lui qui étoit si puissant, & qui d'ailleurs avoit tant de goût pour la belle architecture, comme les superbes bâtimens, dont il orna sa ville, le font assez connoitre.

Vitruv. lib. 2. cap. 8.

* *Depuis Mausole à Vitruve il s'est écoulé plus de 350 ans.*

1. *Temple d'Ephése.*

Plin. l. 36. cap. 14.

LE TEMPLE de Diane d'Ephése a passé pour l'une des sept merveilles du monde. Ctésiphon ou Chersiphron, car les Auteurs varient sur ce nom, s'est rendu fort célébre par la construction de ce temple. Il en donna les desseins, qui furent exécutés en partie sous sa conduite & sous celle de son fils Métagéne; & le reste par d'autres Architectes, qui y travaillérent après eux dans l'espace de deux cens vingt ans qu'on fut à bâtir ce superbe édifice. Ctésiphon travailloit avant la LX: Olympiade. Vitruve dit que la figure de ce temple étoit *diptérique*, c'est-à-dire qu'il régnoit tout à l'entour deux rangs de colonnes en forme d'un double portique. Il avoit près de soixante & onze toises de longueur, sur plus de trente-six toises de largeur. Il y avoit dans cet édifice cent vingt-sept colonnes de marbre hautes de soixante piés, données par autant de Rois. Entre ces colonnes, trente-six étoient sculptées par les plus habiles Ouvriers de leur tems. Scopas, l'un des plus célébres Sculpteurs de la Gréce, en avoit tra-

An. M. 3464. Lib. 3. c. 3.

vaillé une, qui faisoit le plus bel ornement de ce superbe édifice. Toute l'Asie avoit contribué avec un empressement incroiable à le construire & à l'embellir.

Vitruve raconte la maniére dont on trouva une grande partie du marbre qui entra dans cet édifice. Quoique ce récit paroisse un peu fabuleux, je ne laisserai pas de le raporter. Il y avoit un berger, nommé Pyxodore, qui menoit souvent ses troupeaux aux environs d'Ephése, dans le tems que les Ephésiens se proposoient de faire venir de Paros, de Proconnése, & d'autres endroits, les marbres dont ils vouloient construire le temple de Diane. Un jour qu'il étoit avec son troupeau, il arriva que deux béliers qui couroient pour se choquer, passérent l'un d'un côté & l'autre de l'autre sans se toucher, de sorte que l'un alla donner de ses cornes contre un rocher dont il rompit un éclat, qui parut au Berger d'une blancheur si vive, qu'à l'heure même, laissant ses moutons sur la montagne, il courut porter cet éclat à Ephése, où l'on étoit en grande peine pour le transport des marbres. On dit qu'à l'instant on

Vitruv. lib. 10. cap. 7.

lui décerna de grands honneurs. Son nom de Pyxodore fut changé en celui d'*Evangelus*, qui ſignifie *porteur de bonnes nouvelles :* & à préſent encore, dit Vitruve, le Magiſtrat de la ville va tous les mois ſur le lieu pour lui ſacrifier; &, s'il y manque, on le condamne à l'amende.

Vitruv. ibid. cap. 6. Ce n'étoit pas aſſez d'avoir trouvé des marbres : il falloit les tranſporter dans le temple après les avoir travaillés; ce qui ne pouvoit s'exécuter ſans beaucoup de peine & de danger. Ctéſiphon inventa une machine, qui facilita beaucoup ce tranſport. Son fils Métagéne en inventa une autre pour tranſporter les architraves. Vitruve nous a laiſſé la deſcription de ces deux machines.

In præfat. lib. 7. Le même Vitruve nous apprend que ce furent Démétrius, qu'il appelle ſerf de Diane, *ſervus Dianæ*, & Péonius Ephéſien, qui achevérent la conſtruction de ce temple : il étoit d'ordre Ionique. Il ne marque point préciſément le tems où vivoient ces deux Architectes.

La folle extravagance d'un particulier détruiſit en un ſeul jour le travail de deux cens années. On ſait qu'Hé-

roſtrate, pour immortaliſer ſon nom, mit le feu à ce fameux temple, qui en fut entiérement conſumé. C'étoit le jour même de la naiſſance d'Alexandre le Grand ; ce qui donna lieu à cette froide penſée d'un Hiſtorien, que Diane, occupée aux couches d'Olympias, n'avoit pu ſecourir ſon temple.

Ce même Alexandre, qui étoit avide & inſatiable de tout genre de gloire, offrit dans la ſuite aux Ephéſiens de leur fournir tous les frais néceſſaires pour le rétabliſſement du temple, pourvû qu'on conſentît à lui en faire honneur à lui ſeul, en ne mettant que ſon nom dans l'inſcription du temple. Cette condition déplut aux Ephéſiens : mais ils couvrirent leur refus d'une flaterie, dont ce Prince parut ſe contenter, en lui répondant, *qu'il ne convenoit pas à un dieu d'ériger un monument à un autre dieu.* Le temple fut rebâti avec plus de magnificence encore que le premier.

2. *Bâtimens conſtruits à Athénes, principalement ſous Périclès.*

JE NE finirois point, ſi j'entreprenois de parcourir tous les bâtimens célébres dont la ville d'Athénes étoit

ornée. Je mets à la tête de tous les autres le Pirée, parce que c'est ce port qui contribua le plus à la grandeur & à la puissance d'Athénes. Avant Thémistocle c'étoit une simple bourgade : les Athéniens pour lors n'avoient d'autre port que le Phalére, qui étoit fort borné, & fort incommode. Thémistocle, qui songeoit à tourner toutes les forces d'Athénes du côté de la mer, sentit bien qu'il faloit, pour faire réussir ce dessein véritablement digne d'un grand homme, préparer une retraite assurée pour un grand nombre de vaisseaux. Il jetta sa vûe sur le Pirée, qui, par sa situation naturelle, offroit dans la même enceinte trois ports différens. Il y fit travailler sans relâche, eut soin de le bien fortifier, & le mit bientôt en état de recevoir de nombreuses flotes. Ce port étoit éloigné de la ville d'environ deux lieues, (quarante stades) distance avantageuse, selon la remarque de Plutarque, pour écarter de la ville la licence qui régne ordinairement dans les ports. La ville étoit en état d'être secourue par le Pirée, & le Pirée par la ville, sans que le bon ordre qui devoit être observé dans la

Cornel. Nep. in Themist. cap. 6. Plut. in Themist. p. 121. Thucyd. lib. 1. pag. 62. Pausan. lib. 1. p. 1. &c.

ville en souffrît. Pausanias raporte un grand nombre de temples qui décoroient cette partie d'Athénes, qui formoit comme une seconde ville séparée de l'autre.

Ce fut Périclès qui joignit ces deux parties par le fameux mur dont la longueur étoit de deux lieues, qui faisoit la beauté & la sureté du Pirée & de la ville : on l'appelloit *la longue muraille.* Démétrius de Phalére, pendant qu'il gouvernoit Athénes, s'appliqua particuliérement à fortifier & à embellir le Pirée. L'Arcenal, qui y fut alors construit, a été regardé comme un des plus beaux ouvrages qu'il y ait eu dans la Gréce. Démétrius en donna la conduite à Philon, l'un des plus célébres Architectes de son tems. Il s'acquitta de cette commission avec tout le succès qu'on devoit attendre d'un homme de sa réputation. Quand [a] il en rendit compte dans l'assemblée publique, il le fit avec tant d'élégance, de netteté, & de précision, que le peuple d'Athé-

Cic. lib. 1. de Orat. n. 62.

a Gloriantur Athenæ armamentario suo, nec sine causa : est enim illud opus & impensa & elegantia visendum. Cujus architectum Philonem ita facundè rationem institutionis suæ in theatro reddidisse constat, ut disertissimus populus non minorem laudem eloquentiæ ejus, quàm arti, tribuerit. *Val. Max. lib. 8. cap 12.*

nes, bon juge en matiére d'éloquence, le trouva aussi disert Orateur que savant Architecte, & n'admira pas moins son talent pour la parole, que son habileté pour les bâtimens. Le même Philon fut chargé du changement qu'on jugea à propos de faire au magnifique temple de Cérès & de Proserpine à Eleusis, dont je parlerai bientôt.

Vitr. lib. 7. in præfat.

Plut. in Pericl. p. 158.

Pour revenir à Périclès, c'est sous son gouvernement aussi long que glorieux, qu'Athénes, enrichie de temples, de portiques, de statues, devint l'admiration de tous les peuples voisins, & qu'elle se rendit presque aussi illustre par la magnificence de ses bâtimens, qu'elle l'étoit d'ailleurs par l'éclat de ses exploits guerriers. Périclès la trouvant dépositaire & maitresse des trésors publics, c'est-à-dire des contributions ausquelles chaque ville de la Gréce étoit taxée, & qui étoient destinées à l'entretien des troupes & des flotes contre les Perses, crut, après avoir pourvû suffisamment à la sureté du pays, ne pouvoir emploier plus utilement les sommes qui lui restoient qu'à orner & embellir une ville qui faisoit l'honneur & qui travailloit à la défense de toutes les autres.

Je

Je n'examine point ici s'il avoit tort ou non, car on lui en fit un crime; ni ſi cet emploi des deniers publics étoit bien conforme à l'intention de ceux qui les fourniſſoient: j'ai dit ailleurs ce qu'on en doit penſer. Je me contente de remarquer qu'un homme ſeul inſpira du goût aux Athéniens pour tous les arts; qu'il mit toutes les mains habiles en mouvement, & qu'il jetta une ſi vive émulation parmi les plus excellens Ouvriers en tout genre, qu'uniquement occupés du ſoin d'immortaliſer leur nom, ils s'efforçoient à l'envi, dans les ouvrages qu'on confioit à leurs ſoins, de ſurpaſſer la magnificence du deſſein par la beauté & l'excellence de l'exécution. On auroit cru qu'il n'y avoit aucun de ces bâtimens auquel il ne falût un grand nombre d'années & une longue ſuite d'hommes ſe ſuccédant les uns aux autres pour l'achever: & l'on voioit avec étonnement qu'ils avoient tous été portés à une ſouveraine perfection ſous le gouvernement d'un ſeul homme, & dans un aſſez petit nombre d'années eu égard à la difficulté & à la qualité du travail.

Une autre considération, que j'ai déja touchée ailleurs, en releve encore infiniment le prix : je ne fais ici que copier Plutarque, & je voudrois bien pouvoir approcher de l'énergie & de la vivacité de ses expressions. Pour l'ordinaire la facilité & la promtitude ne communiquent pas aux ouvrages une grace solide & durable, ni une beauté parfaite : mais le tems associé avec le travail paie bien l'usure du délai, & donne à ces mêmes ouvrages une force capable de les conserver, & de les faire triompher des siécles. C'est ce qui rend encore plus admirables les ouvrages de Périclès, qui ont été achevés en si peu de tems, & qui ont eu une si longue durée. Car dans le moment même qu'ils étoient sortis des mains de l'ouvrier, ils avoient une beauté qui sentoit déja son antique : & aujourd'hui encore, dit Plutarque, c'est-à-dire environ six cens ans après, ils ont une fraîcheur de jeunesse, comme s'ils venoient d'être achevés, tant ils conservent encore une fleur de grace & de nouveauté qui empêche que le tems n'en ternisse l'éclat, comme s'ils avoient en eux-mêmes un principe de

jeunesse immortelle, & un esprit de vie incapable de vieillir.

Plutarque raporte ensuite plusieurs temples & plusieurs bâtimens superbes, ausquels les plus savans Ouvriers avoient travaillé. Périclès avoit choisi Phidias pour avoir l'intendance sur tous ces ouvrages. C'étoit le plus fameux Architecte, & en même tems le plus habile Sculpteur & Statuaire de son tems. J'en parlerai bientôt, quand je traiterai l'article de la Sculpture.

3. *Mausolée.*

LE SUPERBE tombeau qu'Artémise érigea à Mausole son mari, roi de Carie, est un des plus fameux bâtimens de l'antiquité, puisqu'on a cru devoir lui donner place parmi les sept merveilles du monde. Je raporterai dans l'Article suivant qui regarde la Sculpture, ce que Pline en dit.

4. *Ville & fanal d'Alexandrie.*

ON S'ATTEND bien que tout ce qui part d'Alexandre doit avoir quelque chose de grand, de noble, de frapant. C'est le caractére de la ville

qu'il fit bâtir en Egypte, & qui porta ſon nom. Il chargea Dinocrate de la conduite de cette importante entrepriſe. L'hiſtoire de cet Architecte eſt fort ſinguliére.

Vitruv. in Præfat. lib. 2. Il étoit de Macédoine. Se fiant ſur ſon eſprit & ſur ſes grandes idées, il en partit pour ſe rendre à l'armée d'Alexandre, dans le deſſein de ſe faire connoître de ce Prince, & de lui propoſer des vûes qui ſeroient de ſon goût. Il prit des lettres de recommandation de ſes parens & de ſes amis pour les premiers & les plus qualifiés de la Cour, afin d'avoir un accès plus facile auprès du Roi. Il fut fort bien reçu de ceux à qui il s'adreſſa, qui lui promirent de le préſenter au plutôt à Alexandre. Comme ils différoient de jour à autre ſous prétexte d'attendre une occaſion favorable, il prit leurs remiſes pour une défaite, & réſolut de ſe produire lui-même. Il étoit d'une taille avantageuſe : il avoit le viſage agréable, & l'abord d'une perſonne de naiſſance. Ainſi, comptant ſur ſa bonne mine, il ſe dépouilla de ſes habits ordinaires, s'huila tout le corps, ſe couronna d'une branche

de peuplier, & couvrant son épaule gauche d'une peau de lion, prit une massue en sa main, & dans cet équipage s'approcha du trône sur lequel le Roi étoit assis, & rendoit la justice. La nouveauté de ce spectacle aiant fait écarter la foule, il fut aperçu d'Alexandre, qui en fut surpris, & l'aiant fait approcher lui demanda qui il étoit. Il lui répondit, » Je suis » l'Architecte Dinocrate Macédonien, » qui apporte à Alexandre des pensées » & des desseins dignes de sa gran- » deur. « Le Roi l'écouta. Il lui dit qu'il songeoit à tailler le mont Athos en forme d'une homme, qui tiendroit en sa main gauche une grande ville, & en sa droite une coupe qui recevroit les eaux de tous les fleuves qui découlent de cette montagne pour les verser dans la mer. Alexandre, goûtant ce dessein gigantesque, lui demanda s'il y avoit des campagnes aux environs de cette ville qui pussent fournir des blés pour la faire subsister; & ayant reconnu qu'il en auroit falu faire venir par mer, il dit qu'il louoit la hardiesse de l'invention, mais qu'il ne pouvoit approuver le choix du lieu où il prétendoit l'exé-

cuter. Il le retint cependant auprès de lui, ajoutant qu'il feroit usage de son habileté pour d'autres entreprises.

En effet Alexandre, dans le voiage qu'il fit en Egypte, y aiant découvert un port qui avoit un fort bon abri, & un abord facile, qui étoit environné d'une campagne fertile, & qui avoit beaucoup de commodités à cause du voisinage du Nil; il commanda à Dinocrate d'y bâtir une ville, qui fut, de son nom, appellée Alexandrie. L'art de l'Architecte & la magnificence du Prince concoururent à l'envi pour l'embellir, & semblérent s'épuiser pour la rendre une des plus grandes & des plus magnifiques villes du monde. Elle étoit environnée d'une grande étendue de murailles, & fortifiée de tours. Il y avoit un port, des aquéducs, des fontaines, des canaux d'une grande beauté ; un nombre presque infini de maisons pour les habitans, des places & des bâtimens magnifiques, des lieux publics pour les Jeux & pour les Spectacles ; enfin des temples & des palais si spacieux & en si grand nombre, qu'ils occupoient presque le tiers de toute la

Strab. l. 17. pag 791. &c.

ville. J'ai marqué ailleurs comment Alexandrie étoit devenue le centre du commerce de l'Orient & de l'Occident.

Un bâtiment considérable qu'on fit quelque tems après dans le voisinage de cette ville, la rendit encore plus célèbre : j'entends le fanal de l'île de Pharos. Les ports étoient ordinairement munis de tours, tant pour les défendre, que pour servir la nuit à guider ceux qui navigeoient sur la mer, par le moyen des feux qu'on y allumoit. Ces tours étoient d'abord d'une structure fort simple : mais Ptolémée Philadelphe en fit faire une, dans l'île de Pharos, si grande & si magnifique, que quelques-uns l'ont mise parmi les merveilles du monde : elle couta huit cens talens, c'est-à-dire huit cens mille écus.

L'île de Pharos étoit éloignée du continent de sept stades, c'est-à-dire de plus d'un quart de lieue. Elle avoit un promontoire ou une roche, contre laquelle les flots de la mer se brisoient. Ce fut sur cette roche que Ptolémée Philadelphe fit bâtir de pierre blanche la tour du Phare, ouvrage d'une magnificence surpre-

Strab. ibid. Plin. lib. 39. cap. 12.

nante, à plusieurs étages voutés, à peu près comme la tour de Babylone qui avoit huit étages. Il en donna l'intendance à un célébre Architecte nommé Sostrate, qui grava sur la tour cette inscription : *Sostrate Cnidien, fils de Dexiphane, aux dieux Sauveurs, en faveur de ceux qui vont sur mer.* On peut voir dans l'histoire de Philadelphe ce qui s'est dit sur cette inscription.

Le Géographe de Nubie. Un Auteur, qui vivoit il y a environ six cens ans, parle de la tour du Phare comme d'un édifice qui subsistoit encore de son tems. La hauteur de la tour, selon lui, est de trois cens coudées, c'est-à-dire de quatre cens cinquante piés, ou de soixante & quinze toises. Un Scholiaste de *Isaac. Voss. ad Pomp. Mel. p. 205.* Lucien manuscrit, cité par Isaac Vossius, assure que pour la grandeur elle pouvoit être comparée aux pyramides d'Egypte; qu'elle étoit quarrée; que ses côtés avoient près d'un stade de long, près de cent quatre toises; que de son sommet on découvroit jusqu'à cent milles loin, c'est-à-dire environ jusqu'à trente ou quarante lieues.

Cette tour prit bientôt le nom de l'ile,

l'île, & fut appellée *Phare*: & ce nom a passé aux autres tours construites pour le même usage. L'île où elle étoit bâtie devint péninsule dans la suite du tems. La Reine Cléopatre la joignit à la terre par une chaussée,& par un pont qui alloit de la chaussée à l'île : travail important,dont fut chargé l'Architecte Dexiphane natif de l'île de Cypre. Elle lui donna pour récompense une charge considérable auprès de sa personne, & la conduite de tous les bâtimens qu'elle fit construire ensuite. On croit qu'il vaut mieux attribuer cet ouvrage à Ptolémée Philadelphe. *Tzetzes Chil. 2. hist. 33.*

On voit en plus d'une occasion que les habiles Architectes étoient fort estimés & fort honorés chez les Anciens. Les habitans de Rhodes avoient assuré une pension considérable à Diognéte leur concitoien pour récompense des machines de guerre qu'il leur avoit construites. Il survint un Architecte étranger, il se nommoit Callias, qui fit un essai en petit d'une machine capable, selon lui, d'enlever quelque poids que ce pût être, & de triompher par là de toutes les autres machines. Diognéte, jugeant la chose absolument impossible, ne rougit point d'avouer *Vitruv. l. 10. cap. 22.*

qu'elle étoit au dessus de sa science. La pension de celui-ci fut assignée à Callias comme beaucoup plus habile que lui. Quand Démétrius Poliorcéte se prépara à faire approcher sa terrible *Hélépole* des murs de Rhodes qu'il assiégeoit, les habitans sommérent Callias de faire usage de sa machine. Il déclara qu'elle étoit trop foible pour pouvoir enlever de si pesans fardeaux. Les Rhodiens sentirent pour lors l'énorme faute qu'ils avoient commise en traitant avec une telle ingratitude un citoien à qui ils avoient de si grandes obligations. Ils priérent avec instance Diognéte de vouloir secourir sa patrie exposée au dernier danger. Il refusa d'abord, & demeura inflexible à leurs priéres. Mais quand il vit que les Prêtres & les enfans des plus nobles de la ville, baignés de larmes, venoient implorer son secours, il se rendit enfin, & céda à un spectacle si touchant. Il s'agissoit d'empêcher que les ennemis n'approchassent leur formidable machine de la muraille. Il en vint à bout sans beaucoup de peine, aiant fait inonder le terrain par où l'Hélépole devoit passer ; ce qui la rendit absolument inutile, & obligea Démé-

trius de lever le siége après s'être accommodé avec les Rhodiens. Diognéte fut comblé d'honneurs, & sa pension rétablie au double.

5. *Les quatre principaux temples de la Gréce.*

VITRUVE dit qu'il y avoit entr'autres quatre temples chez les Grecs qui étoient bâtis de marbre, & enrichis de si beaux ornemens, qu'ils faisoient l'admiration des plus habiles connoisseurs, & étoient devenus comme la régle & le modéle des bâtimens dans les trois Ordres d'Architecture. Le premier de ces Ouvrages est le temple de Diane à Ephése. Le second est celui d'Apollon dans la ville de Milet. Ils étoient l'un & l'autre d'Ordre Ionique. Le troisiéme est le temple de Cérès & de Proserpine à Eleusis, qu'Ictinus fit d'Ordre Dorique, d'une grandeur extraordinaire, capable de contenir trente mille personnes : car il s'en trouvoit autant, & souvent plus, à la célébre procession de la fête d'Eleusis. D'abord ce temple étoit sans colonnes au dehors pour laisser plus de place à l'usage des sacrifices. Mais Philon ensuite, au tems que Dé-

Vitruv. in præfat. lib. 7.

Herod. lib. 8. cap. 65. Strab. lib. 9. pag. 395.

métrius de Phalére commandoit à Athénes, y mit des colonnes sur le devant, pour rendre cet édifice plus majestueux. Le quatriéme enfin est le temple de Jupiter Olympien à Athénes, d'Ordre Corinthien. Pisistrate l'avoit commencé, mais il étoit demeuré imparfait après sa mort à cause des troubles qui survinrent dans la République. Plus de trois cens ans après, Antiochus Epiphane, roi de Syrie, se chargea de faire la dépense nécessaire pour achever la Nef du temple qui étoit fort grande, & pour les colonnes du Portique. Cossutius, citoien Romain, qui s'étoit rendu célébre parmi les Architectes, fut choisi pour exécuter ce grand Ouvrage. Il y acquit beaucoup d'honneur, cet édifice étant estimé tel qu'il y en avoit peu qui en pussent égaler la magnificence. Ce Cossutius fut un des premiers parmi les Romains qui bâtit à la maniére des Grecs. Il me donnera occasion de parler de quelques édifices de Rome, qui souvent ont eu des Grecs pour Architectes, & par cet endroit rentrent en quelque sorte dans mon plan.

Vitruv. ibid. Liv. lib. 41. n. 20.

6. *Bâtimens célébres à Rome.*

L'ART DE BATIR a été presque aussitôt connu dans l'Italie que dans la Gréce, s'il est vrai que les Toscans n'eussent pas encore eu de commerce avec les Grecs, lorsqu'ils inventérent la composition d'un Ordre particulier, qui s'appelle encore aujourd'hui de leur nom. Le tombeau que Porsenna roi d'Etrurie se fit élever proche de Clusium pendant qu'il vivoit, marque la grande connoissance qu'on y avoit alors de cet art. Cet édifice étoit de pierre, & construit à peu près de la même maniére que le Labyrinthe bâti par Dédale dans l'île de Créte, si le tombeau étoit tel que Varron l'a décrit dans un passage que Pline raporte. *Plin. lib. 36. cap. 13.*

Le premier Tarquin avoit un peu auparavant fait faire à Rome des travaux fort considérables. Car ce fut lui qui le premier environna cette ville d'une muraille de pierre. Il jetta aussi les fondemens du temple de Jupiter Capitolin, que son petit-fils Tarquin le superbe acheva avec beaucoup de dépense, aiant pour cela fait venir les meilleurs ouvriers d'Etrurie.

Les citoiens Romains ne furent point dispensés de ce travail ; &, [a] quoiqu'il fût très pénible & très accablant, étant ajouté aux fatigues de la guerre, ils ne s'en trouvérent point surchargés, tant ils avoient de joie & se croioient honorés de construire de leurs propres mains les temples de leurs dieux.

Ce même Tarquin l'Ancien fit [b] deux autres ouvrages, moins éclatans à la vérité pour le dehors, mais d'un travail & d'une dépense encore plus considérables: ouvrages, dit Tite-Live, ausquels la magnificence de nos jours, portée ce semble au suprême degré, n'a presque pu rien faire d'égal.

Un de ces ouvrages étoit les décharges & les conduits souterrains destinés à recevoir toutes les ordures & toutes les immondices de la ville, dont les restes donnent encore aujourd'hui de l'admiration, & étonnent par la hardiesse de l'entreprise, & par la gran-

a Qui cùm haud parvus & ipse militiæ adderetur labor, minùs tamen plebs gravabatur, se templa deûm exædificare manibus suis. *Liv. lib. 1. n. 56.*

b Quæ (plebs) post hac & ad alia, ut specie minora, sic laboris aliquanto majoris, traducebatur opera : foros in circo faciendos, cloacamque maximam receptaculum omnium purgamentorum urbis sub terram agendam ; quibus duobus operibus vix nova hæc magnificentia quicquam adæquare potuit. *Liv. ibid.*

deur des dépenses qu'il a falu faire pour la conduire à sa fin. En effet, de quelle épaisseur & de quelle solidité devoient être ces voutes, conduites depuis l'extrémité de la ville jusqu'au Tibre, pour avoir pu soutenir pendant tant de siécles, sans s'ébranler le moins du monde, l'énorme poids des grandes rues de Rome bâties dessus, dans lesquelles passoient des voitures sans nombre, & d'une charge immense !

M. Scaurus, pour orner pendant son Edilité la scéne d'un Théatre qui ne devoit durer qu'un mois tout au plus, avoit fait préparer trois cens soixante colonnes de marbre, dont plusieurs avoient trente-huit piés de hauteur. Quand le tems du spectacle fut fini, il fit conduire toutes ces colonnes dans sa maison. L'Entrepreneur, chargé de l'entretien des Egouts, exigea de cet Edile qu'il s'engageât à paier le dommage que le transport de tant de colonnes si pesantes pourroit causer à ces voutes, qui depuis Tarquin l'Ancien, c'est-à-dire depuis près de huit cens ans, étoient toujours demeuré immobiles : & elles soutinrent encore une si violente secousse sans s'ébranler.

Plin. lib 36. cap. 2.

Au reste ces conduits souterrains contribuoient infiniment à la propreté des maisons & des rues, aussi bien qu'à la pureté & à la salubrité de l'air. Les eaux de sept ruisseaux qu'on avoit réunies ensemble, & qu'on lâchoit fréquemment, nettoioient parfaitement ces fosses souterraines en fort peu de tems, & entraînoient avec elles toutes les immondices dans le Tibre.

De pareils travaux, quoique cachés sous la terre & ensevelis dans les ténébres, paroitront sans doute à tout juge équitable plus dignes de louanges que les édifices les plus magnifiques & que les palais les plus superbes. Ceux-ci conviennent à la majesté des Rois, mais ne rehaussent point leur mérite, &, à proprement parler, ne font honneur qu'à l'habileté de l'Architecte : au lieu que les autres marquent des Princes qui connoissent le vrai prix des choses, qui ne se laissent point éblouir à un vain éclat, qui sont plus occupés de l'utilité publique que de leur propre gloire, & qui cherchent à étendre leurs services & leurs bienfaits jusques dans la postérité la plus reculée : digne objet de l'ambition d'un Prince !

Après que les Tarquins eurent été chaſſés de Rome, le peuple aiant aboli le gouvernement monarchique, & repris la ſouveraine autorité, ne ſongea plus qu'à étendre les bornes de ſon Etat. Lorſque dans la ſuite il eut plus de commerce avec les Grecs, il commença à élever des bâtimens plus ſuperbes & plus réguliers. Car ce fut des Grecs que les Romains apprirent l'excellence de l'Architecture. Avant cela leurs édifices n'avoient rien de recommandable que leur ſolidité & leur grandeur. De tous les Ordres, ils ne connoiſſoient que l'Ordre Toſcan. Ils ignoroient preſque entiérement la Sculpture, & n'avoient pas même l'uſage du marbre : du moins ne ſavoient-ils ni le polir, ni en faire des colonnes, ou d'autres ouvrages, qui par leur éclat & l'excellence du travail fiſſent paroitre de la richeſſe dans les lieux où ils pouvoient être emploiés.

Plin. lib. 35. cap. 6.

Ce n'eſt, à proprement parler, que vers les derniers tems de la République & ſous les Empereurs, c'eſt-à-dire lorſque le luxe fut devenu dominant à Rome, que l'Architecture y parut dans tout ſon éclat. Quelle ſou-

le de bâtimens superbes & d'ouvrages magnifiques, qui sont encore l'ornement de Rome ! le Panthéon, les Thermes, l'Amphithéatre nommé le Colisée, les Aquéducs, les grands chemins, la Colonne de Trajan, celle d'Antonin. Le fameux pont sur le Danube, bâti par l'ordre de Trajan, auroit suffi pour immortaliser son nom. Il avoit vingt piles pour porter les arches, épaisses chacune de soixante piés, hautes de cent cinquante sans compter les fondemens, & à cent soixante-dix piés l'une de l'autre, ce qui fait en tout sept cent quatre-vingts-quinze toises de large. C'étoit néanmoins l'endroit de tout le pays où le Danube étoit le plus étroit : mais il y étoit aussi le plus rapide & le plus profond ; & c'est ce qui paroissoit un obstacle insurmontable à l'industrie humaine. Il fut impossible d'y faire des batardeaux pour fonder les piles. Au lieu de cela il falut jetter dans le lit de la riviére une quantité prodigieuse de divers matériaux, & par ce moien former des maniéres d'empatemens qui s'élevassent jusques à la hauteur de l'eau, pour pouvoir ensuite y construire les piles, & tout le reste du bâ-

Dio. l. 68. pag. 776.

timent. Trajan avoit fait ce pont pour s'en servir contre les barbares : Adrien son successeur craignit au contraire que les barbares ne s'en servissent contre les Romains, & en fit abbattre les arches. Apollodore de Damas fut l'Architecte qui présida à la construction de ce pont : il avoit travaillé à beaucoup d'autres ouvrages sous Trajan. Il eut une fin bien triste.

L'Empereur Adrien avoit fait construire un temple en l'honneur de Rome & de Vénus, au fond & au haut duquel elles étoient placées, assises chacune sur un trône : on a lieu de croire que lui-même en avoit dressé le plan, & donné les mesures, parce qu'il se piquoit d'exceller en toutes sortes d'arts & de sciences. Après qu'il fut bâti, Adrien en envoia le dessein à Apollodore. Il se souvenoit, qu'un jour s'étant voulu méler de donner son avis sur quelque édifice dont Trajan entretenoit Apollodore, cet Architecte l'avoit renvoié avec mépris, comme parlant de choses qu'il n'entendoit point. Aussi ce fut pour lui insulter, & lui montrer qu'on pouvoit faire quelque chose de grand & de parfait sans lui, qu'il lui envoia le

Dio. l. 69. p. 789. 790.

deſſein de ce temple, avec ordre exprès de lui en mander ſon avis. Apollodore n'étoit pas né flateur, & il ſentit bien l'inſulte qu'on lui vouloit faire. Après avoir loué la beauté, la délicateſſe, la magnificence du bâtiment, il ajouta que, puiſqu'on lui ordonnoit de dire ſa penſée, il ne pouvoit diſſimuler qu'il y trouvoit un défaut : c'eſt que, s'il prenoit envie aux déeſſes de ſe lever, elles courroient riſque de ſe caſſer la tête, parce que la voute étoit trop écraſée, & le temple non aſſez exhauſſé. L'Empereur ſentit dans le moment la faute groſſiére & irréparable qu'il avoit faite, & ne put s'en conſoler. L'Architecte en porta la peine, & ſa trop grande franchiſe, qui n'étoit peutêtre pas aſſez meſurée ni aſſez reſpectueuſe, lui couta la vie.

Sueton. in Nerone, c. 31. Je n'ai point mis au nombre des bâtimens magnifiques de Rome le palais, appellé la Maiſon dorée, que Néron fit élever dans Rome, quoique peutêtre on n'ait jamais rien vû de pareil pour l'étendue de l'eſpace qu'il renfermoit, pour la beauté des jardins, pour le nombre & la délicateſſe des portiques, pour la ſomptuoſité des

édifices, où l'or, les perles, les pierreries, & toutes les autres matiéres précieuses brilloient de toutes parts. Je ne croi pas qu'il soit permis de donner le nom de magnificence à un palais bâti des dépouilles & cimenté en quelque sorte du sang des citoiens. Aussi Suétone dit-il que les bâtimens de Néron furent plus ruineux à l'Empire, que toutes ses autres folies. *Non in alia re damnosior quàm in ædificando.*

Cicéron en auroit jugé encore bien plus sévérement, lui qui ne rangeoit au nombre des dépenses véritablement louables que celles qui avoient pour objet l'utilité publique, comme les murs des villes & des citadelles, les arsenaux, les ports, les aquéducs, les grands chemins, & d'autres pareilles. Il portoit la rigidité jusqu'à improuver les théatres, les portiques, & même les nouveaux temples ; & il s'appuioit de l'autorité de Démétrius de Phalére, qui condannoit nettement les dépenses excessives que Périclès avoit emploiées pour de pareils édifices. *Cic. lib. 2. de Offic. n. 60.*

Le même Cicéron fait d'excellentes réflexions sur les bâtimens des particuliers : car certainement sur cet arti- *Cic. l. 1. de Offic. n. 139. 140.*

cle, comme ſur tous les autres, il y a une diſtinction à faire pour les Princes. Il[a] veut que les perſonnes qui tiennent le premier rang dans un Etat ſoient logées honorablement, & qu'elles ſoutiennent leur dignité par le bâtiment qu'elles occupent, de ſorte pourtant que le bâtiment ne faſſe pas leur principal mérite, & que ce ſoit le Maître qui faſſe honneur à la maiſon, & non la maiſon au Maître. Il recommande aux grands Seigneurs qui bâtiſſent d'éviter avec ſoin les dépenſes exceſſives qu'entraîne la magnificence des édifices : dépenſes qui deviennent d'un exemple funeſte & contagieux dans une ville, la plupart ne manquant pas & ſe faiſant un mérite d'imiter les Grands, & quelquefois même de les ſurpaſſer. Ces palais ainſi multipliés ſont honneur, dit-on, à une ville. Ils la deshonorent plutôt, ſi l'on en veut juger ſainement, parce qu'ils la corrompent, en lui rendant

a Ornanda eſt dignitas domo, non èx domo dignitas tota quærenda : nec domo Dominus, ſed Domino domus honeſtanda eſt ... Cavendum eſt etiam, præſertim ſi ipſe ædifices, ne extra modum ſumptu & magnificentia prodeas. Quo in genere multum mali etiam in exemplo eſt : ſtudiosè enim plerique, præſertim in hac parte, facta principum imitantur.

pour toujours le luxe & le faste nécessaires, par la somptuosité des meubles, & par les autres ornemens précieux, qu'exige un bâtiment superbe; outre que souvent ils sont la cause de la ruine des familles.

Caton, dans son livre sur la vie rustique, donne un conseil bien sage. Quand [a] il s'agit de bâtir, dit-il, il faut délibérer lontems, [& souvent ne point bâtir :] mais quand il s'agit de planter, il ne faut point délibérer, mais planter sans délai.

En cas qu'on bâtisse, la prudence demande qu'on prenne de justes précautions. » Autrefois, dit Vitruve, » il y avoit à Ephése une loi très sévére, mais très juste, par laquelle » les Architectes qui entreprenoient » un ouvrage public étoient tenus de » déclarer ce qu'il devoit couter, de » le faire pour le prix qu'ils avoient » demandé, & d'y obliger tous leurs » biens. Quand l'ouvrage étoit achevé, ils étoient récompensés & honorés publiquement, si la dépense » étoit telle qu'ils avoient dit. Si elle » n'excédoit que du quart ce qui étoit *Vitruv. præfat. lib. 10.*

a Ædificare diu cogitare oportet, conserere cogitare non oportet, sed facere.

» porté par le marché, le ſurplus étoit » fourni des deniers publics. Mais » quand elle paſſoit le quart, l'excé» dent étoit ſur le compte de l'Archi» tecte. Il ſeroit à ſouhaiter, continue » Vitruve, que les Romains euſſent » un pareil réglement pour leurs bâti» mens tant publics que particuliers : » il empêcheroit la ruine de bien des » perſonnes. «

Cette réflexion eſt bien ſenſée, & montre dans Vitruve un caractére bien eſtimable, & un grand fonds de probité, qui brille en effet dans tout ſon ouvrage, & ne lui fait pas moins d'honneur que ſon extrême habileté. Il exerçoit ſa profeſſion avec un deſintéreſſement & une nobleſſe bien rares dans ceux qui s'en mêlent. [a] La réputation, non l'argent, étoit ſon motif. Il avoit appris de ſes Maîtres, dit-il, qu'il faut qu'un Architecte attende qu'on le prie de prendre la conduite d'un Ouvrage, & qu'il ne peut, ſans rougir, faire une demande

Præfat. l. 6.

a Ego autem, Cæſar, non ad pecuniam parandam ex arte dedi ſtudium, ſed potiùs tenuitatem cum bona fama, quàm abundantiam cum infamia ſequendam probavi. Ceteri Architecti rogant & ambiunt, ut architectentur: mihi autem à præceptoribus eſt traditum, rogatum non rogantem oportere ſuſcipere curam, quòd ingenuus color movetur pudo-

qui

qui le fait paroitre intéressé : puisqu'on sait qu'on ne sollicite pas les gens pour leur faire du bien, mais pour en recevoir.

Il exige, pour cette profession, *Lib. 1. cap. 1.* une étendue de connoissances qui étonne. Il faut, selon lui, que l'Architecte soit ingénieux & laborieux tout ensemble : car l'esprit sans le travail, & le travail sans l'esprit, ne rendirent jamais aucun ouvrier parfait. Il doit donc savoir dessiner, être instruit dans la Géométrie, n'être pas ignorant de l'Optique, avoir appris l'Arithmétique, savoir beaucoup de l'Histoire, avoir bien étudié la Philosophie, avoir connoissance de la Musique, & quelque teinture de la Médecine, de la Jurisprudence, & de l'Astrologie. Il entre ensuite dans le détail, & montre en quoi chacune de ces connoissances peut aider un Architecte.

Quand il vient à la Philosophie, outre ce que la Physique peut lui fournir de connoissances nécessaires pour son art, il la considére par raport aux mœurs. » L'étude de la Phi-

re petendo rem suspicio- | tes, non accipientes, am-
sam. Nam beneficium dan- | biuntur. *Vitruv*

» losophie, dit-il, sert aussi à rendre
» parfait l'Architecte, qui doit avoir
» l'ame grande & hardie sans arro-
» gance, équitable & fidéle, &, ce
» qui est le plus important, tout-à-fait
» exemte d'avarice : car il est impossi-
» ble que sans fidélité & sans honneur
» on puisse jamais rien faire de bien. Il
» ne doit donc point être intéressé, &
» doit moins songer à s'enrichir qu'à
» acquérir de l'honneur & de la répu-
» tation par l'Architecture, ne faisant
» jamais rien d'indigne d'une profes-
» sion si honorable : car c'est ce que
» prescrit la Philosophie.

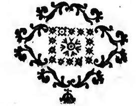
Vitruve ne s'avise pas de demander, pour un Architecte, le talent de la parole, dont même souvent il est à propos de se défier, comme nous le marque un assez bon mot que Plutarque nous a conservé. Il s'agissoit d'un bâtiment considérable que les Athéniens vouloient faire construire, pour l'exécution duquel deux Architectes se présentérent devant le peuple. L'un, beau parleur, mais peu habile dans son art, charma & éblouit toute l'assemblée par la maniére élégante dont il s'exprima en exposant le plan qu'il se proposoit de suivre. L'autre, aussi

Plut. in præc. reip. ger. pag. 802.

mauvais orateur qu'il étoit excellent architecte, se contenta de dire aux Athéniens : [a] *Messieurs, je ferai comme celui-ci vient de parler.*

J'ai cru ne pouvoir mieux terminer cet Article qui regarde l'Architecture, qu'en donnant quelque idée de l'habileté & des mœurs de celui, qui, au jugement de tous les connoisseurs, l'a enseignée & exercée avec le plus de réputation.

[a] Ἄνδρες Ἀθηναῖοι, ὡς οὗτος εἴρηκε, ἐγὼ ποιήσω.



CHAPITRE QUATRIEME.

DE LA SCULPTURE.

§. I.

Des différentes espéces renfermées dans la Sculpture.

LA SCULPTURE est un Art qui par le moien du dessein & de la matiére solide imite les objets palpables de la nature. Elle a pour matiére le bois, la pierre, le marbre, l'ivoire; différens métaux, comme l'or, l'argent, le cuivre; les pierres précieuses, comme l'agate, & autres pareilles. On travaille sur ces matiéres, ou en creusant, ou en relief. Cet Art comprend aussi la fonte, qu'on subdivise en l'art de faire des figures de cire, & en celui de les fondre de toutes sortes de métaux. J'entends ici par Sculpture toutes ces différentes espéces.

Les Sculpteurs & les Peintres ont eu souvent parmi eux de grandes disputes sur la prééminence de leur profession; les premiers se voulant prévaloir de la durée de eurs ouvrages,

les autres leur oppoſant l'effet du mélange & de la vivacité des couleurs. Mais, ſans entrer dans une queſtion qui n'eſt pas facile à décider, on peut conſidérer la Sculpture & la Peinture comme deux Sœurs, qui n'ont qu'une origine, & dont les avantages doivent être communs ; je dirois preſque comme un même Art, dont le deſſein eſt l'ame & la régle, mais qui travaille diverſement, & ſur différentes matiéres.

Il eſt difficile, & peu important, de démêler, dans l'obſcurité des ſiécles éloignés, les premiers Inventeurs de la Sculpture. Son origine remonte juſqu'à celle du monde, & l'on peut dire que Dieu fut le premier Statuaire, lorſqu'aiant créé tous les Etres, il ſembla redoubler d'attention pour former le corps de l'homme, à la beauté & à la perfection duquel il parut travailler avec une ſorte de complaiſance.

Lontems après qu'il eut achevé ce Chef-d'œuvre de ſes mains toutes-puiſſantes, il voulut être honoré principalement par le miniſtére des Sculpteurs dans la conſtruction de l'Arche d'Alliance, dont il donna lui-

même l'idée au Légiſlateur des Hébreux. Mais en quels termes parle-t-il de cet Ouvrier admirable qu'il y vouloit emploier ? Je ne crains point
Exod. 31. de les rapporter une ſeconde fois. *J'ai choiſi*, dit-il à ſon Prophéte, *un homme de la Tribu de Juda, que j'ai rempli de mon eſprit, de ſageſſe, d'intelligence, & de ſcience en toute ſorte d'ouvrages, pour inventer ce qui peut ſe faire d'or ou d'argent, de bronze ou de marbre, de bois différens ou de pierres précieuſes.* Ne ſemble-t-il pas qu'il s'agit d'inſpirer le Prophéte même pour donner des loix à ſon peuple ? Il parle de même des Ouvriers deſtinés à bâtir & à orner le Temple de Jéruſalem.

Rien ne releveroit tant le mérite de la Sculpture qu'une ſi noble deſtination, ſi elle l'avoit remplie fidélement. Mais, lontems avant la conſtruction du Temple & même du Tabernacle, elle s'étoit vendue honteuſement à l'Idolatrie, qui par ſon moien remplit l'univers des ſtatues de ſes fauſſes divinités, qu'elle expoſoit à l'adoration des peuples. On voit dans [a] l'Ecriture qu'une des cau-

[a] Provexit ad horum culturam... artificis eximia diligentia . . . Multitudo hominum abducta per ſpe-

ſes qui ont donné le plus de cours à ce culte impie, a été l'extrême beauté que les Ouvriers s'efforçoient à l'envì de donner aux ſtatues. L'admiration que cauſoit la vûe de ces excellens ouvrages de l'art, étoit une eſpéce d'enchantement, qui, en frapant les ſens, faiſoit illuſion aux eſprits, & entraînoit toute la multitude. » C'eſt » de cette ſéduction, générale dans » tout l'univers, que Jérémie aver» tiſſoit les Iſraélites de ſe bien don» ner de garde, quand ils verroient » à Babylone les ſtatues d'or & d'ar» gent portées avec pompe dans les » grandes ſolennités. Pour [a] lors, dit » le Prophéte, pendant que toute la » multitude, pénétrée de vénération » & de crainte, ſe proſternera de» vant ces idoles, dites en vous-mê» mes, « (car la captivité où étoit réduit le peuple de Dieu dans une terre étrangére, ne lui permettoit pas de s'expliquer hautement) » dites en » vous-mêmes : C'EST VOUS,

Baruc. VI. 3. 5.

ciem operis, eum, qui ante tempus tanquam homo honoratus fuerat, nunc deum æſtimaverunt. Et hæc fuit humanæ vitæ deceptio. *Sap. XIV*, 18. 21.

a Viſa itaque turba de retro & ab antè adorantes, dicite in cordibus veſtris: Te oportet adorari, Domine.

» SEIGNEUR, QU'IL FAUT ADORER.

Il faut avouer auſſi que la Sculpture ne contribua pas peu à la corruption des mœurs par la nudité des images, & par des repréſentations contraires à la pudeur, comme les payens même l'ont reconnu. J'en fais la remarque de bonne heure, afin que dans tout ce que je dirai dans la ſuite à la louange de la Sculpture, on voie que je diſtingue l'excellence de l'Art en lui-même de l'abus que les hommes en ont fait.

Plin. l. 34. cap. 12. Les Sculpteurs ont commencé à travailler ſur de la terre, ſoit pour former des ſtatues, ſoit pour faire des moules & des modéles. C'eſt ce qui a fait dire au Statuaire Praxitéle que les ouvrages en fonte, au ciſeau, & au burin devoient leur naiſſance à l'Art de faire des figures de terre, appellé *Plaſtice*. On prétend que Démarate, pere de Tarquin l'Ancien, qui ſe réfugia de Corinthe dans l'Etrurie, y amena avec lui beaucoup d'Ouvriers habiles dans cet Art, & y en fit naître le goût, qui de là ſe communiqua au reſte de l'Italie. Les ſtatues qu'on y érigea aux dieux, n'étoient d'abord que de terre, auſ-

quelles,

quelles, pour tout ornement, on donnoit une couleur de rouge. Des [a] hommes, qui honoroient sincérement de tels dieux, ne doivent pas, dit Pline, nous faire honte. Ils ne faisoient cas de l'or & de l'argent ni pour eux-mêmes, ni pour leurs dieux. Juvénal appelle une statue, comme celle que Tarquin l'Ancien fit mettre dans le temple du pere des dieux, *le Jupiter de terre, que l'or n'avoit point gâté ni souillé.*

Fictilis, & nullo violatus Jupiter auro.

On [b] ne commença que fort tard à Rome à y mettre des statues dorées. L'époque en est marquée sous le Consulat de P. Cornel. Céthégus, & M. Bæbius Tamphilus, l'année de Rome 571 ou 573. An. M. 3810

On fit aussi dans la suite des portraits de plâtre & de cire. L'invention en est attribuée à Lysistrate deSicyone, frere de Lysippe. *Plin. l. 35. cap. 12.*

a Hæ tum effigies deorum erant laudatissimæ Nec pœnitet nos illorum, qui tales deos coluere. Aurum enim & argentum ne diis quidem conficiebant. *Plin.*

b Acilius Glabrio duumvir, statuam auratam, quæ prima omnium in Italia statua aurata est, patri Glabrioni posuit. *Liv. lib. 40. n. 34.*

On voit que les Anciens ont fait des ſtatues preſque de toutes ſortes de bois. Il y avoit à Sicyone une image d'Apollon qui étoit de buis. A Ephéſe celle de Diane étoit de cédre ſelon quelques-uns, auſſi bien que le toit du temple. Le citronier, le cyprès, le palmier, l'olivier, l'ébéne, la vigne, en un mot tous les arbres qui ne ſont point ſujets à ſe corrompre, ni à être endommagés des vers, étoient employés pour faire des ſtatues.

Pauſan. lib. 6. *Plin. lib. 16. cap. 40.*

Le marbre devint bientôt la matiére la plus ordinaire & la plus recherchée des ouvrages de Sculpture. On croit que Dypéne & Scyllis, tous deux de Créte, en firent les premiers uſage à Sicyone, qui a été lontems comme le centre & l'école des arts : ils vivoient vers la L^e Olympiade, un peu avant que Cyrus régnât en Perſe.

Plin. lib. 36. cap. 4.

AN.M. 3424.

Deux freres, Bupale & Athénis, ſe rendirent fort illuſtres dans l'art de tailler le marbre du tems d'Hipponax, c'eſt-à-dire vers la LXe Olympiade. Ce Poëte étoit fort laid de viſage. Ils firent ſon portrait pour l'expoſer à la riſée des ſpectateurs. Hipponax entra dans une fureur plus que poétique,

AN.M. 3464.

& fit contr'eux des vers si sanglans, que, selon quelques-uns, ils se pendirent de honte & de douleur. Mais ce fait ne peut pas être véritable, puisqu'il y a eu des ouvrages d'eux faits depuis ce tems-là.

Dans ces commencemens on ne se servoit que de marbre blanc tiré de l'île de Paros. On prétend qu'en taillant des blocs de marbre on y trouvoit quelquefois des figures naturelles d'un Siléne, d'un dieu Pan, d'une baleine, & d'autres poissons. Le marbre jaspé & tacheté devint ensuite fort à la mode. On le tiroit principalement des carriéres de Chio : & bientôt presque tous les pays en fournirent. *Ibid. cap. 6.*

On trouva, & l'on croit que ce fut dans la Carie, le moien de couper un gros bloc de marbre en plusieurs parties assez minces, pour incruster les murailles des maisons. Le palais du Roi Mausole à Halicarnasse est la plus ancienne maison où il paroisse qu'on ait fait usage de ces incrustations de marbre qui en faisoient un des plus grands ornemens.

L'usage de l'ivoire dans les ouvrages de Sculpture étoit connu dès les

Odyss. Δ v. 7). premiers tems de la Gréce. Homére en parle, quoiqu'il ne parle jamais des éléphans.

L'art de fondre l'or & l'argent est de l'antiquité la plus reculée, sans qu'on en puisse précisément marquer l'origine. Les dieux de Laban que Rachel vola, paroissent avoir été de fonte. Les bijoux offerts à Rébecca étoient d'or fondu. Avant que de sortir de l'Egypte, les Israélites y avoient vû des statues de fonte, qu'ils imitérent en fondant le veau d'or; & depuis ils firent le serpent d'airain. Dès lors toutes les nations de l'Orient avoient des dieux de fonte, *deos conflatiles;* & Dieu défendit sous peine de mort à son peuple de les imiter. Dans la construction du Tabernacle, les ouvriers n'inventérent pas l'art de la fonte: Dieu ne fit que diriger leur goût. Il est marqué que Salomon fit fondre les figures emploiées dans le temple & ailleurs près de Jéricho, parce que la terre y étoit argilleuse, *in argillosa terra:* ce qui montre qu'ils avoient déja la même maniére que nous pour fondre de très grosses masses.

Il seroit à souhaiter que l'on trou-

vât dans les Auteurs grecs ou latins de quelle ſorte les Anciens fondoient leurs métaux pour en faire des figures. L'on voit par ce que Pline en a écrit, qu'ils ſe ſervoient quelquefois des moules de pierre. Vitruve parle d'une eſpéce de pierres qui ſe trouvoient aux environs du lac de Volſéne, & en d'autres endroits d'Italie, leſquelles réſiſtoient à la violence du feu, & dont l'on faiſoit des moules pour jetter diverſes ſortes d'ouvrages. Les Anciens avoient l'art de méler dans la fonte différens métaux, pour exprimer dans les ſtatues différentes paſſions, différens ſentimens, par la diverſité des couleurs.

Plin. lib. 37.

Vitruv. l. 2. cap. 7.

Plin. lib. 34. cap. 14.

Il y a diverſes maniéres de graver ſur les métaux, & ſur les pierres précieuſes : car ſur les uns & ſur les autres, on y fait des ouvrages en relief, en boſſe ; ou en creux, qui s'appellent de gravure. Les Anciens excelloient dans l'un & dans l'autre genre. Les bas reliefs qui nous reſtent d'eux ſont infiniment eſtimés par les connoiſſeurs : & pour ce qui regarde la gravure des pierres, comme de ces belles Agates, & de ces Criſtaux, dont on voit une aſſez grande quan-

tité dans le Cabinet du Roi, on prétend qu'il n'y a rien de si parfait que ce qui reste de ces anciens Maîtres.

Quoiqu'ils aient gravé presque toutes sortes de pierres précieuses, néanmoins les figures les plus achevées qu'on ait d'eux sont sur des Onyces qui sont une espéce d'Agate opaque, ou sur des Cornalines, qu'ils trouvoient plus propres à être gravées que les autres pierres, parce qu'elles sont plus fermes, plus égales, & qu'elles se gravent nettement, & encore parce qu'il se rencontre dans les Onyces diverses couleurs qui sont par lit les unes au-dessus des autres, par le moien desquelles ils faisoient que dans les piéces de relief le fond demeuroit d'une couleur, & les figures d'une autre. Pour graver sur les pierres précieuses & sur les cristaux ils se servoient de la pointe du diamant, comme on s'en sert encore.

Plin. lib. 7. cap. 1. On vante beaucoup la pierre précieuse attachée à l'anneau de Polycrate Tyran de Samos, qu'il jetta dans la mer, & qui lui revint par un hazard fort singulier : on prétendoit l'avoir à Rome du tems de Pline. C'étoit, selon les uns, un Sardoine, & selon les au-

tres une émeraude. Celle de Pyrrhus n'étoit pas moins eſtimée. On y voyoit Apollon avec ſa guittare, & les neuf Muſes chacune avec leur attribut particulier. Et tout cela n'étoit point l'effet de l'art, mais de la nature : *Non arte, ſed ſponte naturæ.*

C'étoit ſur les coupes à boire dans les repas que l'art de ſculpter étoit le plus exercé : ces piéces étoient les plus riches, les plus curieuſes, & la matiére de la plus grande ſomptuoſité.

Un des plus grands avantages que l'Art de portraire ait reçu pour éterniſer ſes ouvrages, eſt la gravure ſur le bois & ſur le cuivre, par le moien de laquelle on tire un grand nombre d'eſtampes, qui multiplient preſqu'à l'infini un même deſſein, & font voir en différens lieux la penſée d'un Ouvrier, qui auparavant n'étoit connue que par le ſeul travail qui ſortoit de ſes mains. Il y a lieu de s'étonner que les Anciens, qui ont gravé tant d'excellentes choſes ſur les pierres dures & ſur les criſtaux, n'aient point découvert un ſi beau ſecret, qui véritablement n'a encore paru qu'après celui de l'imprimerie, & qui ſans doute en a été une ſuite & comme une imita-

tion. Car l'impreſſion des figures & les eſtampes n'ont commencé à être en uſage qu'à la fin du quinziéme ſiécle. L'invention en eſt dûe à un Orféve qui travailloit à Florence.

Après avoir rapporté en abrégé la plus grande partie de ce qui occupoit anciennement la Sculpture, il me reſte à faire connoître quelque-uns de ceux qui l'ont exercée avec le plus de ſuccès & de réputation.

§. II.

Sculpteurs célébres, qui ſe ſont le plus diſtingués dans l'antiquité.

QUOIQUE la Sculpture ait pris naiſſance dans l'Aſie & dans l'Egypte, c'eſt, à proprement parler, la Gréce qui l'a miſe dans tout ſon luſtre, & l'a fait paroître avec éclat. Pour ne point parler des premiéres ébauches de cet Art, qui ſe ſentent toujours comme d'une ſorte d'enfance, on vit, ſur tout du tems de Périclès & après lui, ſortir du ſein de la Gréce [a] une foule d'excel-

a Multas artes ad animorum corporumque cultum nobis eruditiſſima omnium gens (Græca) invenit. *Liv. lib.* 39, *n.* 8.

leurs Ouvriers, & travailler à l'envi à mettre la Sculpture en honneur par un nombre infini d'ouvrages, qui ont fait & feront l'admiration de tous les siécles. L'Attique, [a] fertile en carriéres de marbres, & plus riche encore en génies heureux pour les Arts, fut bientôt remplie d'un nombre infini de statues.

Je ne raporterai ici que ceux qui se sont le plus distingués par leur habileté & leur réputation. Les plus célébres sont Phidias, Polycléte, Myron, Lysippe, Praxitéle, Scopas.

Il en est un autre, plus illustre encore que tous ceux que je viens de nommer, mais dans un genre différent: c'est le fameux Socrate. Je ne dois pas envier à la Sculpture l'honneur qu'elle a eu de le compter parmi ses Eleves. Il étoit fils d'un Statuaire, & il le fut lui-même, avant que d'être Philosophe. *Diog. Laërt. in Socrat.* On lui attribuoit communément les trois Graces qu'on conservoit avec soin dans la citadelle d'Athénes. Elles n'étoient point nues, comme on avoit coutume de les représenter, mais cou-

a Exornata eo genere operum eximiè terra Attica, & copiâ domesticì marmoris, & ingenio artificum. *Liv. lib. 31. n. 26. Ces marbres se tiroient du mont Pentélique, qui étoit dans l'Attique.*

vertes : ce qui marque quel étoit dès lors son panchant pour la vertu. Il disoit que cet Art lui avoit enseigné les premiers préceptes de la Philosophie ; & que, comme la Sculpture donne la forme à son objet en ôtant les superfluités, de même cette science introduit la vertu dans le cœur de l'homme, en retranchant peu à peu toutes ses imperfections.

PHIDIAS

PHIDIAS mérite par bien des raisons d'être mis à la tête des Sculpteurs. Il étoit d'Athénes, & florissoit
An.M. 3556. dans la LXXXIIIe Olympiade, tems heureux, où après les victoires remportées contre les Perses, l'abondance, fille de la paix & mere des beaux arts, faisoit éclore divers talens par la protection que leur donna Périclès. Phidias n'étoit pas de ces artisans qui ne savent que manier les instrumens de leur art. Il avoit l'esprit orné de toutes les connoissances qui pouvoient être utiles à un homme de sa profession ; Histoire, Poésie, Fable, Géométrie, Optique. Un fait assez curieux montrera combien cette derniére lui fut utile.

Alcaméne & lui furent chargés de faire chacun une ſtatue de Minerve, afin que l'on pût choiſir la plus belle des deux, que l'on vouloit placer ſur une colonne fort haute. Quand les deux ſtatues furent achevées, on les expoſa aux yeux du public. La Minerve d'Alcaméne vûe de près parut admirable, & eut tous les ſuffrages. Celle de Phidias au contraire fut trouvée hideuſe : une grande bouche ouverte, des narines qui ſembloient ſe retirer, je ne ſai quoi de rude & de groſſier dans le viſage. On ſe moqua de Phidias & de ſa ſtatue. *Placez-les*, dit-il, *à l'endroit où elles doivent être.* On les y plaça l'une après l'autre. Alors la Minerve d'Alcaméne ne parut plus rien, au lieu que celle de Phidias frapoit par un air de grandeur & de majeſté qu'on ne pouvoit ſe laſſer d'admirer. On rendit à Phidias l'approbation que ſon rival avoit ſurpriſe, & celui-ci ſe retira confus & honteux, ſe repentant bien de n'avoir pas appris les régles de l'Optique.

Les ſtatues que l'on vante avant le tems dont nous parlons, étoient plus recommandables par leur antiquité

que par leur mérite. Phidias donna le premier aux Grecs le goût de la belle nature, & leur apprit à l'imiter. [a] Aussi, dès que ses ouvrages parurent, ils saisirent l'estime du public. Ce qui est étonnant, ce n'est pas qu'il ait fait des statues admirables, mais qu'il en ait pu faire un si grand nombre : car le dénombrement qu'en font les Auteurs paroit presque incroiable ; & il est peut-être le seul qui ait joint tant de facilité à tant de perfection.

Pausan. in Attic. p. 62. Je croi qu'il travailla de bon cœur sur un bloc de marbre qu'on trouva dans le camp des Perses après la bataille de Marathon, où ils furent entiérement défaits. Ces Barbares, qui comptoient sur une victoire assurée, l'avoient apporté pour en ériger un trophée. Phidias en fit une Némésis, déesse qui avoit pour fonction d'humilier & de punir l'orgueil insolent des hommes. La haine que les Grecs portoient naturellement aux Barbares, & le doux plaisir de venger sa patrie, animérent sans doute d'un nouveau feu le génie du Sculpteur,

a Quinti Hortensii admodum adolescentis ingenium, ut Phidiæ signum, simul aspectum & probatum est. *Cic. de clar. Orat. n. 228.*

& prétérent à son ciseau & à ses mains une nouvelle adresse.

Du prix des dépouilles remportées sur les mêmes ennemis, il fit aussi pour les Platéens une statue de Minerve. Elle étoit de bois doré. Le visage, aussi bien que l'extrémité des mains & des piés, étoit de marbre Pentélique. *Id. in Baot. pag. 548.*

Son grand talent étoit de bien représenter les dieux. Il avoit l'imagination grande & noble, de sorte que, selon la remarque [a] de Cicéron, il n'alloit pas chercher leurs traits & leur ressemblance dans quelque objet visible, mais par la force de son génie il s'étoit fait une idée du vrai beau, à laquelle il avoit sans cesse l'esprit appliqué, qui devenoit sa régle & son modéle, & qui dirigeoit son art & sa main.

Aussi Périclès, qui s'en fioit plus à lui qu'à tous les Architectes, l'avoit-il fait Directeur & comme Surintendant des bâtimens de la République.

a Phidias, cùm faceret Jovis formam aut Minervæ, non contemplabatur aliquem à quo similitudinem duceret: sed ipsius in mente insidebat species pulchritudinis eximia quædam, quam intuens, in eaque defixus, ad illius similitudinem artem & manum dirigebat. *Cic. in Orat. n. 9.*

Quand le Parthénon fut achevé, ce magnifique temple de Minerve, dont quelques restes assez bien conservés charment encore aujourd'hui les voiageurs, il songea à en faire la Dédicace, qui consistoit à y mettre une statue de la déesse. Phidias fut chargé de l'ouvrage, & ce fut alors qu'il se surpassa lui-même. Il fit une statue d'or & d'ivoire, haute de vingt-six coudées. (trente-neuf piés.) Les Athéniens voulurent de l'ivoire, qui étoit alors beaucoup plus rare & plus précieux que le plus beau marbre.

Plin. lib. 36. cap. 5.

Quelque riche que fût cette prodigieuse statue, l'art y surpassoit infiniment la matiére. Phidias avoit gravé sur la partie convexe du bouclier de Minerve, le combat des Athéniens contre les Amazones; sur la partie concave, le combat des Géans contre les dieux; sur la chaussure de la déesse, le combat des Centaures & des Lapithes; sur le piédestal, la naissance de Pandore, & tout ce qu'en dit la Fable. Cicéron, Pline, Plutarque, Pausanias, & plusieurs autres grands Ecrivains de l'antiquité, tous connoisseurs, tous témoins oculaires, ont parlé de cette statue.

Sur leur témoignage on ne peut pas douter que ce ne fût en effet un des plus beaux ouvrages qu'on eût jamais vûs.

Quelques-uns assurent, dit Plutarque, que Phidias avoit mis son nom au piédestal de sa Minerve d'Athénes. Cette circonstance n'est point marquée dans Pausanias, & se trouve démentie par Cicéron qui dit positivement [a] que Phidias n'aiant pas eu la liberté de mettre son nom à cette statue, il avoit gravé son portrait sur le bouclier de la déesse. Plutarque ajoute que Phidias s'étoit représenté lui-même sous la forme d'un vieillard tout chauve qui leve une grosse pierre de ses deux mains, & qu'il avoit aussi représenté Periclès combattant contre une Amazone, mais dans une telle attitude, que sa main qu'il étendoit pour lancer un javelot cachoit une partie du visage.

Plut. in Pericl. p. 160.

Les habiles Ouvriers ont toujours été curieux d'insérer leur nom dans leurs ouvrages, pour participer à l'immortalité qu'ils procuroient aux

a Phidias similem sui speciem inclusit in clypeo Minervæ, cùm inscribere non liceret. *Tusc. lib. 1. n. 34.*

Plin. lib. 36. cap. 5.

autres. Myron [a] ce fameux Statuaire, pour rendre son nom éternel, l'avoit mis sur une des cuisses de la statue d'Apollon en caractéres presque imperceptibles. Pline raporte que deux Architectes Lacédémoniens, Saurus & Batrachus, sans exiger de récompense, bâtirent quelques temples dans un endroit de la ville de Rome qu'Octavia fit depuis environner de galeries. Ils s'étoient flatés d'y pouvoir mettre leur nom; & c'étoit, ce semble, la moindre récompense qu'on dût à leur généreux désintéressement. Mais il paroit qu'alors ceux qui mettoient en œuvre les plus habiles gens prenoient toutes les précautions possibles pour ne pas partager avec de simples ouvriers les suffrages & l'attention de la postérité. On refusa à ceux-ci impitoiablement ce qu'ils demandoient. Leur adresse leur fournit un dédommagement. Ils semérent, en maniére d'ornemens, des Lézards & des Grenouilles sur les bases & sur les chapiteaux de toutes les colonnes. Le nom de *Saurus* étoit désigné par le

a Signum Apollinis pulcherrimum, cujus in femine literulis minutis argenteis nomen inscriptum Myronis. *Cic. Verrin. de sign. n.* 93.

Lézard

Lézard que les Grecs nomment *σαῦρα*; & celui de *Batrachus* par la Grenouille, qu'ils appellent *βάτραχος*.

Cette défenſe dont je viens de parler n'étoit point générale dans la Gréce, comme on en aura bientôt une preuve éclatante par raport à Phidias même : peutêtre étoit-elle particuliére à Athénes. Quoi qu'il en ſoit, on lui fit un crime des deux portraits qu'il avoit fait entrer dans le bouclier de Minerve. On ne s'en tint pas là. Ménon, un de ſes Eleves, demanda à être entendu, & ſe fit ſon dénonciateur. Il l'accuſa d'avoir détourné à ſon profit une partie des * quarante-quatre talens d'or qu'il devoit emploier à la ſtatue de Minerve. Périclès avoit eu un preſſentiment de ce qui devoit arriver, & par ſon conſeil Phidias avoit tellement appliqué l'or à ſa Minerve, qu'on pouvoit l'en détacher aiſément, & le peſer. L'or fut donc peſé, & à la honte de l'accuſateur on y retrouva les quarante-quatre talens. Phidias, qui ſentit bien que ſon innocence ne

Plut. in Pericl. pag. 169.

* *En ſuppoſant la proportion de l'or avec l'argent de dix à un, 44 talens d'or faiſoient la ſomme de quatre cens quarante talens, c'eſt-à dire de treize cens vingt mille livres.*

le mettroit pas à couvert contre la noire jalousie de ses envieux, & contre le complot des ennemis de Périclès qui lui avoient suscité cette affaire, prit la fuite, & se retira en Elide.

Là il songea à se venger de l'injustice & de l'ingratitude des Athéniens d'une maniére qui pourroit paroitre permise ou pardonnable à un Ouvrier, si jamais la vengeance pouvoit l'être : ce fut d'emploier toute son industrie à faire pour les Eléens une statue qui pût effacer sa Minerve, que les Athéniens regardoient comme son chef-d'œuvre. Il y réussit. Son Jupiter Olympien fut un prodige de l'art ; & si bien un prodige, que pour l'estimer sa juste valeur, on crut le devoir mettre au nombre des sept merveilles du monde. Aussi n'avoit-il rien oublié pour amener cet ouvrage à sa derniére perfection. Avant que de l'achever entiérement, il l'exposa aux yeux & au jugement du public, se tenant caché derriére une porte, d'où il entendoit tous les discours qui se tenoient. L'un trouvoit le nez trop épais, un autre le visage trop allongé, d'autres remarquoient d'autres dé-

Lucian, in Imaginib. p. 31.

fauts. Il profita de toutes les critiques qui lui parurent avoir un juste fondement ; persuadé, dit Lucien qui raporte ce fait, que plusieurs yeux voient mieux qu'un seul. Excellente réflexion pour toutes sortes d'ouvrages !

Cette statue d'or ou d'ivoire, haute de soixante piés, & d'une grosseur proportionnée, fit le désespoir de tous les grands Statuaires qui vinrent après. Aucun d'eux n'eut la présomption de penser seulement à l'imiter : *Præter Jovem Olympium, quem nemo æmulatur*, dit Pline. Selon Quintilien, la majesté de l'ouvrage égaloit celle du dieu, & ajoutoit encore à la religion des peuples : *Ejus pulcritudo adjecisse aliquid etiam receptæ religioni videtur, adeo majestas operis deum æquavit.* Ceux qui la voioient, saisis d'étonnement demandoient si le dieu étoit descendu du ciel en terre pour se faire voir à Phidias, ou si Phidias avoit été transporté au ciel pour contempler le dieu. Phidias lui-même, interrogé où il avoit pris l'idée de son Jupiter Olympien, cita les trois beaux vers d'Homére, où ce Poéte représente la majesté de ce dieu en termes magnifi-

Plin. lib. 34. cap. 8.

Quintil. lib. 12. cap. 10.

Valer. Max. lib. 3. cap. 7.

ques, voulant donner à entendre que c'étoit le génie d'Homére qui l'avoit inſpiré.

Pauſan. lib. 6. pag. 303. Au bas de la ſtatue on liſoit cette inſcription ; PHIDIAS ATHÉNIEN, FILS DE CHARMIDE, M'A FAIT. Il ſemble que Jupiter, faiſant gloire ici en quelque ſorte d'avoir été travaillé de la main de Phidias, & le déclarant par cette inſcription, reprochoit tacitement aux Athéniens leur mauvaiſe délicateſſe, de n'avoir pu ſouffrir que cet excellent Ouvrier mît ou ſon nom ou ſon image à la ſtatue de Minerve.

Pauſanias, qui avoit vû cette ſtatue de Jupiter Olympien, & qui l'avoit ſoigneuſement examinée, nous en a laiſſé une fort longue & fort belle deſcription. M. l'Abbé Gédoyn l'a inſérée dans ſa Diſſertation ſur Phidias, dont il a fait lecture à notre Académie des Inſcriptions, & qu'il a bien voulu me communiquer. J'en ai fait uſage dans ce que j'ai raporté de ce fameux Statuaire.

La ſtatue de Jupiter Olympien mit le comble à la gloire de Phidias, & lui aſſura une réputation que deux mille ans ne lui ont point ravie. Ce

fut par ce grand chef-d'œuvre qu'il termina ses travaux. Lontems après lui on conservoit encore son atelier, & les voiageurs l'alloient voir par curiosité. Les Eléens, pour faire honneur à sa mémoire, créérent en faveur de ses descendans une charge, dont toute la fonction consistoit à nettoier cette magnifique statue, & à la préserver de tout ce qui pourroit en ternir la beauté. *Pausan. lib. 6. pag. 313.*

POLYCLETE.

Polyclete étoit de Sicyone, ville du Péloponnése. Il vivoit en la LXXXVII Olympiade. Il avoit eu Agélade pour maître, & eut pour disciples plusieurs Sculpteurs très-célébres, entr'autres Myron, dont nous parlerons bientôt. Il fit plusieurs statues d'airain, qui furent fort estimées. Il y en eut une qui représentoit un beau jeune homme couronné, laquelle fut vendue cent talens, c'est-à-dire cent mille écus. Mais ce qui lui donna le plus de réputation, fut la [a] statue d'un * Doryphore, où il rencontra si *Plin. lib. 34. cap. 8.* *An. M. 3772.*

* *On appelloit ainsi les Gardes des Rois de Perse.*

a Fecit & quem canona artifices vocant, lineamenta artis ex eo petentes velut à lege quadam; solusque hominum artem ipse fecisse artis opere judicatur.

heureusement toutes les proportions du corps humain, qu'elle fut appellée *la Régle* ; & les Sculpteurs venoient de toutes parts pour se former, en voiant cette statue, une idée juste de ce qu'ils avoient à faire pour exceller dans leur art. Polycléte [a] passe sans contredit pour avoir porté à sa derniére perfection l'art de la Sculpture, comme Phidias pour l'avoir le premier mis en honneur.

Ælian. lib. 14. cap. 8. Travaillant à une statue, par ordre du peuple, il eut la complaisance d'écouter tous les avis qu'on vouloit bien lui donner, de retoucher son ouvrage, d'y changer & d'y corriger tout ce qui déplaisoit aux Athéniens. Mais il en fit une autre en particulier, où il n'écouta que son propre génie & les régles de l'art. Quand elles furent exposées aux yeux du public, il n'y eut qu'une voix pour condanner la premiére, & pour admirer l'autre. *Ce que vous condannez*, leur dit Polycléte, *est votre ouvrage : ce que vous admirez, est le mien.*

a Hic consummasse hanc scientiam judicatur, & toreuticen sic erudisse, ut Phidias aperuisse. *Plin.*

MYRON.

ON SAIT peu de choſes de ce Statuaire. Il étoit Athénien, ou du moins paſſoit pour tel, parce que les habitans d'Eleuthérie, lieu de ſa naiſſance, s'étoient réfugiés à Athénes, & en étoient regardés comme citoiens. Il vivoit dans la LXXXIV Olympiade. AN. M. 3560. Ses ouvrages le rendirent fort célébre, une vache ſur tout qu'il repréſenta en cuivre, & qui a donné lieu à beaucoup de belles épigrammes grecques, raportées dans le 4e livre de l'Anthologie.

LYSIPPE.

LYSIPPE étoit de Sicyone, & *Plin. lib. 34 cap. 8.* vivoit du tems d'Alexandre le Grand dans la CXIII. Olympiade. AN. M 3676. Il exerça d'abord le métier de Serrurier : mais ſon génie heureux le porta bientôt à une profeſſion plus noble & plus digne de lui. Il [a] avoit coutume de dire que le Doryphore de Polycléte lui avoit tenu lieu de maître. Mais le peintre Eupompe lui en indiqua un autre encore meilleur & plus ſûr. Car

a Polycleti Doryphorum ſibi Lyſippus aiebat magiſtrum fuiſſe. *Cic. in Brut. n. 296.*

Lysippe [a] lui aiant demandé qui de ceux qui l'avoient précédé dans son art il devoit se proposer pour modéle & pour maître : *Nul homme en particulier*, lui répondit-il, *mais la nature même*. Il l'étudia donc uniquement dans la suite, & profita bien de ses leçons.

Il travailloit avec tant de facilité, que de tous les Anciens il est celui qui a fait le plus grand nombre d'ouvrages : on en comptoit plus de six cens.

Il fit entr'autres la statue d'un homme qui se frote en sortant du bain, laquelle étoit d'une beauté excellente. Agrippa l'avoit mise à Rome devant ses thermes. Tibére, [b] qui en étoit charmé, étant parvenu à l'Empire, ne put résister à l'envie qu'il avoit de la posséder, quoique ce fût dans les premiéres années de son régne, où, maître de lui, il savoit encore modérer ses desirs : de sorte qu'il enleva cette statue pour la mettre dans sa

a Eum interrogatum quem sequeretur præcedentium, dixisse demonstrata hominum multitudine, naturam ipsam imitandam esse, non artificem. *Plin.*

b Mirè gratum Tiberio principi, qui non quivit temperare sibi in eo, quanquam imperiosus sui inter initia principatus, transtulitque in cubiculum, alio ibi signo substituto. *Plin.*

chambre, & en fit placer une autre très-belle au même endroit. Le peuple, qui craignoit Tibére, ne put néanmoins s'empécher de crier en plein théatre qu'il désiroit qu'on remît la premiére statue : à quoi l'Empereur, quelque attache qu'il eût à cette statue, fut obligé de consentir, pour appaiser le tumulte.

Lysippe avoit fait plusieurs statues d'Alexandre selon ses différens âges, aiant commencé dès son enfance. On [a] sait que ce Prince avoit défendu à tout autre Statuaire que Lysippe de faire sa statue, comme à tout autre Peintre qu'Apelle de tirer son portrait : [b] persuadé, dit Cicéron, que l'habileté de ces grands Ouvriers, en éternisant leurs noms, immortaliseroit aussi le sien : car ce n'étoit pas pour leur faire plaisir qu'il avoit donné cet Edit, mais pour l'intérêt de sa propre gloire.

a Edicto vetuit ne quis se præter Apellem
Pingeret, aut alius Lysippo duceret æra
Fortis Alexandri vultum simulantia.
Horat. lib. 2. Epist. ad Aug.

b Neque enim Alexander gratiæ causa ab Apelle potissimùm pingi, & à Lysippo fingi volebat; sed quòd illorum artem cùm ipsis, tum etiam sibi, gloriæ fore putabat. *Cic. ad famil. lib. 5. Epist. 12.*

Entre ces ſtatues d'Alexandre, il y en avoit une d'une rare béauté, dont Néron faiſoit grand cas, & pour laquelle il avoit un attachement particulier. Mais, comme elle n'étoit que de bronze, ce [a] Prince, qui étoit ſans goût, & qui n'étoit frapé que de l'éclat, s'aviſa de la faire dorer. Cette nouvelle parure, quelque précieuſe qu'elle fût, lui fit perdre tout ſon prix, en couvrant la délicateſſe de l'art. Il falut ôter tout cet or poſtiche, moiennant quoi la ſtatue recouvra une partie de ſa premiére beauté & de ſon ancien prix, malgré les veſtiges & les cicatrices qu'avoit laiſſé l'opération par laquelle on y avoit attaché l'or. Il me ſemble voir dans le mauvais goût de Néron celui de pluſieurs perſonnes, qui cherchent à ſubſtituer le clinquant de penſées brillantes à la précieuſe & ineſtimable ſimplicité des Anciens.

On dit que Lyſippe ajouta beaucoup à la perfection de la Statuaire, en exprimant les cheveux mieux que

a Quam ſtatuam inaurari juſſit Nero princeps, delectatus admodum illa. Dein, cùm pretio periſſet gratia artis, detractum eſt aurum; pretioſiorque talis exiſtimatur, etiam cicatricibus operis atque conſciſſuris, in quibus aurum hæſerat, remanentibus. *Plin.*

ceux qui étoient avant lui, & en faisant les têtes plus petites & les corps moins gros, pour faire paroitre les statues plus hautes. Sur[a] quoi Lysippe disoit de lui-même, *que les autres avoient représenté dans leurs statues les hommes, tels qu'ils étoient faits ; mais que pour lui il les représentoit, tels qu'ils paroissoient ;* c'est-à-dire, si je ne me trompe, de la maniére la plus propre à les faire paroitre dans toute leur beauté. Le premier point, dans la Sculpture comme dans la Peinture, est de suivre & d'imiter la nature : nous avons vû que Lysippe la regardoit comme son maître & sa régle. Mais l'art ne s'en tient point là. Sans s'écarter jamais de la nature, il y ajoute des traits, des graces, qui ne la changent point, mais qui simplement l'embellissent, & frapent la vûe plus vivement & plus agréablement. On [b] reprochoit à Démétrius, Statuaire d'ailleurs très habile, de s'attacher trop scrupuleusement à la vérité dans ses ouvrages, & d'y rechercher plus

a Vulgò dicebat ab illis (veteribus) factos, quales essent, homines ; à se, quales viderentur esse.

b Demetrius tanquam nimius in eâ (veritate) reprehenditur ; & fuit similitudinis quàm pulcritudinis amantior. *Quintil. lib. 12. cap. 10.*

la ressemblance que la beauté. C'est ce que Lysippe évitoit.

PRAXITELE.

An. M. 3640. PRAXITELE vivoit vers la CIV^e Olympiade. Il ne faut pas le confondre avec un autre Praxitéle qui se rendit célébre du tems de Pompée par d'excellens ouvrages d'orfévrerie. Celui dont nous parlons ici, est aux premiers rangs entre les Statuaires. Il travailloit principalement sur le marbre, & il y avoit un succès extraordinaire.

Pausan. l. 1. pag. 34. Parmi le grand nombre de statues qu'il avoit faites, on ne sauroit à laquelle il faudroit donner la préférence, si lui-même ne nous l'avoit appris : & il le fit d'une maniére qui a quelque chose de singulier. Phryné, la célébre courtisanne, se l'étoit fort attaché. Elle l'avoit souvent pressé de lui faire présent de celui de ses ouvrages qu'il estimoit davantage, & qui lui paroissoit le plus achevé ; & il n'avoit pu le lui refuser. Mais, quand il s'agit de porter ce jugement, il différoit de jour en jour, soit qu'il eût peine à se déterminer lui-même, ou plutôt parce qu'il cherchoit à se dé-

barrasser de ses vives & pressantes sollicitations, en traînant l'affaire en longueur. L'industrie & l'adresse ne manquent pas pour l'ordinaire aux personnes de la profession de Phryné. Elle sut tirer habilement de Praxitéle son secret malgré lui. Un jour qu'il étoit chez elle, le domestique du Statuaire qu'elle avoit su gagner, accourant tout hors d'haleine : » Le » feu, lui dit-il, a pris à votre ate» lier, & a déja gâté une partie de » vos ouvrages. Lesquels faut-il que » je sauve? » Le Maître, tout hors de lui, s'écria : » Je suis perdu, si les » flammes n'ont point épargné mon » Satyre & mon Cupidon. Rassurez» vous, reprit aussitôt la Courtisanne: » il n'y a rien de brulé. J'ai appris ce » que je voulois savoir. « Praxitéle ne put pas s'en défendre davantage. Elle choisit le Cupidon, qu'elle plaça dans la suite à Thespies sa patrie, ville de Béotie, où lontems après on alloit encore le voir par curiosité. Quand Mummius enleva de Thespies plusieurs statues pour les envoier à Rome, il respecta celle-ci parce qu'elle étoit consacrée à un dieu. Le Cupidon de Verrès, dont parle Ci-

Cic in Verr. de sign. n. 4.

céron, étoit auſſi de Praxitéle, mais différent de celui-ci.

C'eſt du premier ſans doute qu'il eſt parlé dans les Mémoires de M. le Préſident de Thou. Le fait eſt très curieux : je le tranſcrirai ici tel qu'il y eſt raporté. M. de Thou, encore jeune, accompagnoit en Italie M. de Foix que la Cour y avoit envoié. Ils étoient pour lors à Pavie. Entr'autres raretés qu'Iſabelle d'Eſte, grand-mere des Ducs de Mantoue, avoit rangées avec ſoin & avec ordre dans un cabinet magnifique, on fit voir à de Thou une choſe digne d'admiration : c'étoit un Cupidon endormi, fait d'un riche marbre de Spezzia, par Michel-Ange Buonarotti, cet homme célébre, qui de ſes jours avoit fait revivre la Peinture, la Sculpture, & l'Architecture, fort négligées depuis lontems. De Foix, ſur le raport qu'on lui fit de ce chef-d'œuvre, le voulut voir. Tous ceux de ſa ſuite, & de Thou lui-même, qui avoit un goût fort délicat pour ces ſortes d'ouvrages, après l'avoir conſidéré curieuſement de tous les côtés, avouérent tout d'une voix qu'il étoit infiniment au-deſſus de toutes les louanges qu'on lui donnoit.

Sur la côte de Gennes.

Quand on les eut laiſſés quelque tems dans l'admiration, on leur fit voir un autre Cupidon, qui étoit envelopé d'une étofe de ſoie. Ce monument antique, tel que nous le repréſentent tant d'ingénieuſes * épigrammes que la Gréce à l'envi fit autrefois à ſa louange, étoit encore ſouillé de la terre d'où il avoit été tiré. Alors toute la compagnie comparant l'un avec l'autre, eut honte d'avoir jugé ſi avantageuſement du premier, & convint que l'ancien paroiſſoit animé, & le nouveau un bloc de marbre ſans expreſſion. Quelques perſonnes de la maiſon aſſurérent alors que Michel-Ange, qui étoit plus ſincére que les grands Artiſtes ne le ſont ordinairement, avoit prié inſtamment la Comteſſe Iſabelle, après qu'il lui eut fait préſent de ſon Cupidon & qu'il eut vû l'autre, qu'on ne montrât l'ancien que le dernier, afin que les connoiſſeurs puſſent juger en les voiant, de combien, en ces ſortes d'ouvrages, les Anciens l'emportent ſur les Modernes.

* *Il y a juſqu'à 22 épigrammes ſur Cupidon dans le quatriéme Livre de l'Anthologie.*

Mais quelquefois les plus habiles s'y trompent, le même Michel-Ange en fournit une preuve. Aiant fait la figure d'un Cupidon, il la porta à Rome, & lui aiant cassé un bras qu'il retint, il enterra le reste dans un lieu où il savoit qu'on devoit fouiller. Cette figure y aiant été trouvée, fut admirée des Connoisseurs, & vendue pour Antique au Cardinal de saintGrégoire. Michel-Ange les détrompa bientôt, en produisant le bras qu'il en avoit réservé. Il est beau d'être assez habile pour imiter parfaitement les Anciens, jusqu'à tromper les yeux les plus savans; & assez modeste, pour avouer ingénument qu'on leur est de beaucoup inférieur, comme nous avons vû que Michel-Ange l'a fait.

M. de Piles dans la vie de Michel-Ange.

On raconte une méprise semblable, mais dans une matiére différente. Joseph Scaliger, le plus habile Critique de son tems, s'étoit vanté qu'on ne pouvoit pas le tromper sur le stile des Anciens. On fit courir six vers comme trouvés tout récemment : je vais les transcrire.

Here, si querelis, ejulatu, fletibus
Medicina fieret miseriis mortalium,

Auro parandæ lacrumæ contrà forent.
Nunc hæc ad minuenda mala non magis valent,
Quàm Nænia Præficæ ad excitandos mortuos.
Res turbidæ confilium non fletum expetunt.

Ces vers, qui font admirables, & qui ont tout l'air antique, éblouirent tellement Scaliger, qu'il les cita dans fon Commentaire fur Varron comme un fragment de Trabea, découvert depuis peu dans un ancien Manufcrit. Trabea, Poéte Comique, vivoit fix cens ans après la fondation de Rome. Ces fix vers étoient de la façon de Muret, qui joua ce tour à Scaliger fon rival & fon Concurrent.

On juge bien que Praxitéle, livré comme il étoit à Phryné, ne manqua pas d'emploier le travail de fes mains pour celle qui s'étoit rendue maitreffe de fon cœur. Une des ftatues de Phryné fut placée depuis à Delphes même, entre celles d'Archidamus roi de Sparte & de Philippe roi de Macédoine. Quelle honte! Si les richeffes étoient un titre pour y trouver place, elle la méritoit bien: car les fiennes étoient

Athen. l. 13. p. 591.

immenſes. Elle eut l'effronterie (quel autre nom donner au trait que je vais raporter ?) de s'engager à rebâtir Thébes à ſes dépens, pourvû qu'on y mît cette inſcription : ALEXANDRE A DETRUIT THEBES, ET PHRYNE' L'A RETABLIE.

Plin. l. 36. cap. 5. Les habitans de l'île de Cos avoient demandé une ſtatue de Vénus à Praxitéle. Il en fit deux dont il leur donna le choix pour le même prix. L'une étoit nue, l'autre voilée ; mais la prémiére l'emportoit infiniment pour la beauté : *immenſa differentia famæ*. Ceux de Cos eurent la ſageſſe de donner la préférence à la derniére, perſuadés que la bienſéance, l'honnêteté, & la pudeur, ne leur permettoient pas d'introduire dans leur ville une telle image, capable d'y faire un ravage infini pour les mœurs : *Severum id ac pudicum arbitrantes*. Cette retenue des payens, à combien de chrétiens fera-t-elle honte ? Les Cnidiens furent moins attentifs aux bonnes mœurs. Ils achetérent avec joie la Vénus rebutée, qui fit depuis la gloire de leur ville, où l'on alloit exprès de fort loin pour voir cette ſtatue, qui paſſoit pour l'ouvrage le plus achevé de Praxitéle. Nicoméde,

roi de Bithynie, en faisoit un tel cas, qu'il offrit aux habitans de Cnide d'acquitter toutes leurs dettes qui étoient fort grandes, s'ils vouloient la lui céder. Ils crurent que ce seroit se deshonorer, & même s'appauvrir, que de vendre, pour quelque prix que ce fût, une statue qu'ils regardoient comme leur gloire & leur trésor.

SCOPAS.

SCOPAS étoit en même tems excellent Architecte & excellent Sculpteur. Il étoit de l'île de Paros, & florissoit dans la LXXXVII[e] Olympiade. Parmi tous ses ouvrages, sa Vénus tenoit le premier rang. On prétend même qu'elle l'emportoit sur celle de Praxitéle qui étoit si renommée. Elle fut portée à Rome : mais, [a] dit Pline, le nombre & l'excellence des ouvrages dont cette ville est remplie, en obscurcit l'éclat ; outre que les emplois & les affaires dont on y est occupé ne laissent guéres le tems de s'amuser à ces curiosités, qui demandent pour en admirer la

Plin. lib. 36. cap. 5.

AN. M. 3572.

a Romæ quidem magnitudo operum eam (Venerem) obliterat, ac magni officiorum negotiorumque acervi omnes à contemplatione talium operum abducunt, quoniam otiosorum & in magno loci silentio apta admiratio talis est. *Plin.*

beauté, des personnes de loisir & désœuvrées, aussi bien qu'un lieu tranquille & éloigné du tumulte.

Ibid. cap. 14. J'ai déja remarqué ailleurs que la colonne qu'il fit pour le temple de Diane d'Ephése, fut celle de toutes qui eut le plus de réputation.

Plin. lib. 36. cap. 5. & Vitruv. præfat. lib. 7. Il contribua aussi beaucoup à la beauté & à l'ornement du fameux Mausolée, que la Reine Artémise fit ériger à Mausole son mari dans la ville d'Halicarnasse, & qui a été mis au nombre des sept merveilles du monde, tant pour sa grandeur & la noblesse de son architecture, que pour la quantité & l'excellence des ouvrages de Sculpture dont il étoit enrichi. D'illustres compétiteurs en partagérent la gloire avec Scopas. J'ai différé & remis pour ce lieu-ci la description que Pline nous a laissée d'une partie de ce superbe édifice, parce qu'elle regarde encore plus la Sculpture que l'Architecture.

L'étendue de ce Mausolée étoit de soixante-trois piés du midi au septentrion. Les faces étoient un peu moins larges ; & son tour étoit de * quatre cens onze piés. Il avoit trente-six piés

* *Il y avoit apparemment un mur autour du Mauso-lée, & quelque espace vuide entre l'un & l'autre ; ce*

& demi de hauteur, & trente-six colonnes dans son enceinte. Scopas entreprit ce qui regarde l'orient; Timothée eut le côté du midi; Léochare travailla au couchant, & Briaxis au septentrion. C'étoient les plus renommés Ouvriers qui fussent alors pour la Sculpture. Artémise mourut avant qu'ils eussent achevé l'ouvrage: mais ils crurent qu'il étoit de leur honneur de ne le point laisser imparfait. On doute encore aujourd'hui, dit Pline, lequel des quatre avoit le mieux réussi: *Hodieque certant manus.* Pythis se joignit à eux, & ajouta une Pyramide au-dessus du Mausolée, sur laquelle il posa un char de marbre attelé de quatre chevaux. Anaxagore de Clazoméne dit froidement, quand il le vit: *Voila bien de l'argent changé en pierre.* *Diog. Laërt. in Anaxag.*

Je ne dois pas terminer cet Article sans parler d'un combat fort singulier auquel deux des plus célébres Statuaires dont j'ai fait mention furent exposés même après leur mort; ce sont Phidias & Polycléte. J'ai marqué ci-devant que le temple de Diane *Plin. lib. 34. cap. 8.*

qui paroit nécessaire pour remplir la mesure du cir- | cuit dont il est parlé ici.

d'Ephése ne fut achevé qu'après une longue suite d'années. Il s'agissoit, dans un tems que Pline ne fixe point, d'y placer des statues d'Amazones au nombre de quatre apparemment. On en avoit plusieurs travaillées par les plus grands Maîtres tant morts que vivans. La majesté du temple demandoit qu'on n'y admît que ce qu'il y avoit de plus achevé dans l'art. Il falut s'en raporter au jugement des plus habiles Statuaires du tems, quelque intéressés qu'ils pussent être dans la dispute. Ils s'adjugérent chacun à eux-mêmes la premiére place, & nommérent ensuite ceux qu'ils croioient avoir le mieux réussi ; & ce furent ceux qui eurent la pluralité de ces derniers suffrages, qu'on déclara victorieux. Polycléte eut la premiére place, Phidias la seconde, Ctésilas & Cylon les deux suivantes. Il étoit arrivé lontems auparavant quelque chose de pareil, mais pour un sujet bien différent. Après la bataille de Salamine, les Capitaines Grecs, selon une coutume usitée pour lors, devoient marquer sur un billet celui qu'ils croioient s'être le plus distingué dans la bataille. Chacun se nom-

Plut. in Themist. p. 120.

ma le premier, & Thémiſtocle le ſecond. C'étoit lui donner bien réellement la premiére place.

On voit bien que dans le court dénombrement que j'ai fait des Statuaires anciens, je n'ai choiſi que la fleur des plus renommés. Il en reſte beaucoup d'autres, & d'une grande réputation, que je ſuis obligé d'omettre, pour ne pas trop allonger mon ouvrage. Cicéron vante beaucoup la Sapho de bronze du célébre Statuaire Silanion. Rien n'étoit plus parfait que cette ſtatue : Verrès l'avoit enlevée du Prytanée de Syracuſe. Pline raconte que le même [a] Silanion avoit jetté en bronze la ſtatue d'Apollodore ſon confrere, homme emporté & violent contre lui-même, & à qui il arrivoit ſouvent de briſer par dégoût ſes propres ouvrages, parce qu'il ne pouvoit les porter à la ſouveraine perfection dont il avoit l'idée dans l'eſprit. Silanion repréſenta d'une maniére ſi vive cette mauvaiſe humeur & cet emportement, que l'on croioit voir, non Apollodore,

Florem hominum libantibus. Plin.

Cic. in Verr. de ſign. n. 125-127.

Plin. lib. 34 cap. 8.

a Silanion Apollodorum finxit, fictorem & ipſum, ſed inter cunctos diligentiſſimum artis, & inimicum ſui judicem, crebro perfecta ſigna frangentem, dum ſatiare cupiditatem nequit artis.

mais la Colére en perſonne : *Hoc in eo expreſſit, nec hominem ex ære fecit, ſed iracundiam.*

Plin. lib. 36. cap. 5. Le même Pline vante fort auſſi un Laocoon qui étoit dans le palais de l'Empereur Tite, & lui donne la préférence ſur tous les ouvrages de Peinture & de Sculpture. Trois habiles Ouvriers, Agéſandre, Polydore, & Athénodore Rhodiens, l'avoient travaillé de concert & avoient fait d'une ſeule pierre Laocoon, ſes enfans, & les ſerpens avec tous leurs plis & replis. L'ouvrage étoit bien excellent, s'il égaloit l'admirable deſcription que Æneid. l. 2. Virgile fait de cette hiſtoire, ou même s'il en approchoit.

Il me reſte à peindre le caractére de ces illuſtres Ouvriers, ſi habiles eux-mêmes à repréſenter au naturel les dieux & les hommes. Je le ferai d'après Quintilien & Cicéron, deux excellens peintres en fait de caractéres & de portraits, mais qu'on ne peut copier ordinairement ſans les gâter.

Quintil. lib. 12. cap. 10. Le premier avoit marqué combien, dans la Peinture, il ſe trouve de maniéres différentes : il continue ainſi. La même différence ſe trouve encore

dans la Sculpture. Car les premiers Statuaires dont il ſoit fait mention, Calon & Egéſias, travailloient durement, & à peu près dans le goût Toſcan. Calamis vint après eux, & ſes ouvrages étoient déja moins contraints. Ceux de Miron enſuite eurent un air plus naturel & plus aiſé. Polycléte ajouta la régularité & l'agrément. La plupart lui donnent le premier rang : cependant, comme on ne trouve rien ſans défauts, ils diſent que ſes ſtatues auroient beſoin d'un peu plus de force. En effet il a repréſenté les hommes avec des graces infinies, & mieux qu'ils ne ſont : mais il n'a pas tout-à-fait atteint la majeſté des dieux. On dit même que l'âge robuſte étonnoit ſes ſavantes mains : c'eſt pourquoi il n'a guéres exprimé que la tendre jeuneſſe. Mais ce qui manquoit à Polycléte, Phidias & Alcaméne l'ont eu en partage. On tient pourtant que Phidias repréſentoit mieux les dieux que les hommes. Jamais Ouvrier n'a ſi bien manié l'ivoire, quand nous n'en jugerions que par ſa Minerve d'Athénes, & par ſon Jupiter Olympien ; dont la beauté ſemble avoir encore ajouté quelque

chose à la religion des peuples, tant la majesté de l'ouvrage égaloit le dieu. On estime que Lysippe & Praxitéle sont les deux qui ont le mieux copié la nature. Car, pour Démétrius, on le blâme d'avoir porté ce soin jusqu'à l'excès, & de s'être plus attaché à la ressemblance qu'à la beauté.

Cic in Brut. n. 70. L'endroit de Cicéron est plus court, & il y parle aussi de quelques anciens peu connus. Je trouve, dit-il, que Canachus dans ses statues fait voir un goût sec & dur. Calamis, tout dur qu'il est, ne l'est pas tant que Canachus. Myron n'est pas encore assez dans le vrai, quoiqu'absolument parlant, ce qui sort de ses mains soit beau. Polycléte est fort au-dessus, &, à mon sens, il a attrapé la perfection.

J'ai déja remarqué plus d'une fois que c'est à la Gréce que la Sculpture est redevable de la souveraine perfection où elle a été portée. La grandeur de Rome, qui devoit s'élever sur les débris de celle des Successeurs d'Alexandre, demeura lontems dans la simplicité rustique de ses premiers Dictateurs & de ses Consuls, qui n'estimoient & n'exerçoient d'autres

Arts que ceux qui servent à la guerre & aux besoins de la vie. On ne commença à avoir du goût pour les statues & les autres ouvrages de Sculpture, qu'après que Marcellus, Scipion, Flamininus, Paul Emile, & Mummius eurent exposé aux yeux des Romains ce que Syracuse, l'Asie, la Macédoine, Corinthe, l'Achaïe, & la Béotie avoient de plus beaux ouvrages de l'art. Rome vit avec admiration les tableaux, les bronzes, les marbres, & tout ce qui sert de décoration aux temples & aux places publiques. On se piqua d'en étudier les beautés, d'en discerner toute la délicatesse, d'en connoitre le prix; & cette intelligence devint un nouveau mérite, mais en même tems l'occasion d'un abus funeste à la République. Nous avons vû que Mummius, après la prise de Corinthe, chargeant des Entrepreneurs de faire transporter à Rome quantité de statues & de tableaux de la main des premiers Maîtres, les menaça, s'il s'en perdoit ou s'en gâtoit en chemin, de les obliger d'en fournir d'autres à leurs propres frais&dépens. Cette [a] grossiére ignorance n'est-elle

a Non, puto dubites, Vinici, quin magis, prò

pas, dit un Historien, infiniment préférable à la prétendue science qui en prit bientôt la place ? Foiblesse étrange de l'humanité ! L'innocence est-elle donc attachée à l'ignorance ? & faut-il que des connoissances & un goût estimable en soi ne puissent s'acquerir, sans que les mœurs en souffrent par un abus, dont la honte retombe quelquefois, quoiqu'injustement, sur les Arts mêmes ?

Ce nouveau goût pour les piéces rares fut bientôt porté à l'excès. Ce fut à qui orneroit le plus superbement ses maisons à la ville & à la campagne. Le gouvernement des pays conquis leur en offroit les occasions. Tant que les mœurs ne furent pas corrompues, il n'étoit pas permis aux Gouverneurs de rien acheter des peuples que le Sénat leur soumettoit, parce que, dit Cicéron, quand le vendeur n'a pas la liberté de vendre les choses le prix qu'elles valent, ce n'est plus une vente de sa part, c'est une violence qu'on lui fait : *Quod putabant ereptionem esse non emptionem, cùm ven-*

Verr. de sign. n. 10.

rep. fuerit manere adhuc rudem Corinthiorum intellectum, quàm in tantum ea intelligi, & quin hac prudentiâ illa imprudentia decori publico fuerit convenientior. *Vell. Paterc. lib. 1. cap. 13.*

ditori suo arbitratu vendere non liceret. On [a] sait que ces merveilles de l'art, qui portent le nom des grands maîtres, étoient souvent sans prix. En effet elles n'en ont point d'autre que celui qu'y mettent l'imagination, la passion, &, pour me servir de l'expression de Sénéque, la [b] fureur de quelques particuliers. Les Gouverneurs de provinces achetoient pour rien ce qui étoit fort estimé : encore étoient-ce les plus modérés. La plupart usoient de force & de violence.

L'histoire nous en a fourni des preuves dans la personne de Verrès Préteur de Sicile : & il n'étoit pas le seul qui en usât de la sorte. Il est vrai, que, sur cet article, il porta l'impudence à un excès qui ne se conçoit point. Cicéron [c] ne sait pas comment l'appeller : passion, maladie, folie, brigandage ! Il ne trouve point de nom qui l'exprime assez fortement. Ni bien-

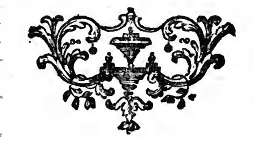
a Qui modus est in his rebus cupiditatis, idem est æstimationis. Difficile est enim finem facere pretio, nisi libidini feceris. *Verr. de sign. n.* 14.

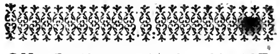
b Corinthia paucorum furore pretiosa. *De brev. vit. cap.* 12.

c Venio nunc ad istius, quemadmodum ipse appellat, studium ; ut amici ejus, morbum & insaniam ; ut Siculi, latrocinium. Ego, quo nomine appellem, nescio. *Ibid. n.* 1.

ſéance, ni ſentiment d'honneur, ni crainte des loix, rien ne l'arrétoit. Il comptoit être dans la Sicile, comme dans un pays de conquête. Nulle ſtatue, ſoit petite ſoit grande, pour peu qu'elle fût eſtimée & précieuſe, n'échapo t à ſes mains rapaces. Pour dire tout en un mot, Cicéron a prétend que la curioſité de Verrès avoit plus couté de dieux à Syracuſe, que la victoire de Marcellus ne lui avoit couté d'hommes.

a Sic habetote, plures eſſe à *Syracuſanis* iſtius adventu deos, quàm victoria Marcelli homines deſideratos. *Ibid.* n. 131.





CHAPITRE CINQUIEME.

DE LA

PEINTURE.

ARTICLE PREMIER.

De la Peinture en général.

§. I.

Origine de la Peinture.

IL EN EST de la Peinture comme de tous les autres Arts, c'est-à-dire qu'elle a eu des commencemens très grossiers & très imparfaits. L'ombre d'un homme marquée & circonscripte par des lignes y a donné naissance, aussi bien qu'à la Sculpture. La premiére maniére de peindre tira donc son origine de l'ombre, & ne consista qu'en quelques traits, qui se multipliant peu à peu formérent le dessein. On ajouta ensuite la Couleur. Elle fut d'abord unique dans chaque dessein, sans en méler plusieurs dans la même piéce : cette maniére de peindre fut appellée *Monochromate*, c'est-à-dire d'une seule couleur. Enfin,

Plin. l. 35. cap. 3.

l'Art se perfectionnant de jour en jour, on introduisit le mélange de quatre couleurs seulement : il en sera parlé dans la suite.

Je n'examine point ici l'antiquité de la Peinture. Les Egyptiens se vantent d'en avoir été les inventeurs, & cela peut bien être : mais ce ne sont point eux qui l'ont mise en honneur & en crédit. Pline, dans le long dénombrement qu'il fait des habiles Ouvriers en chaque genre & des chef-d'œuvres de l'Art, ne nomme pas un seul Egyptien. C'est donc dans le sein de la Gréce, soit à Corinthe, soit à Sicyone, soit à Athénes, & dans d'autres villes, que la Peinture s'est perfectionnée. On la croit postérieure à la Sculpture, parce qu'Homére, qui parle souvent de statues, de bas reliefs, & de gravûres, ne fait mention d'aucun tableau ni d'aucune peinture.

Plin. ibid.

Ces deux Arts ont beaucoup de parties qui leur sont communes, mais elles arrivent à leur fin, qui est l'imitation de la nature, par différens moiens : la Sculpture, par le relief de la matiére ; la Peinture, par les couleurs sur une superficie plate ; &

il

il faut avouer que le cizeau dans les mains d'un homme de génie intéreſſe preſque autant que le pinceau. Mais ſans prétendre régler les rangs entre ces deux Arts, ni donner la préférence à l'un ſur l'autre, quelle merveille de voir que la main d'un Artiſan, par quelques coups de cizeau, puiſſe animer le bronze & le marbre ; & qu'en ſe jouant ſur une toile avec un pinceau & des couleurs, elle imite par des lignes, des jours, & des ombres, tous les objets de la nature ? Si [a] Phidias forme l'image de Jupiter, dit Sénéque, il ſemble que ce dieu va lancer la foudre : s'il repréſente Minerve, on diroit qu'elle va parler pour inſtruire ceux qui la conſidérent, & que cette ſage déeſſe ne garde le ſilence que par modeſtie. Doux preſtige, agréable impoſture, qui trompe ſans induire en erreur, & qui fait illuſion aux ſens pour éclairer l'eſprit !

a Non vidit Phidias Jovem, fecit tamen velut tonantem ; nec ſtetit ante oculos ejus Minerva, dignus tamen illa arte animus. & concepit deos, & exhibuit. *Senec. Controv. lib.* 5. *cap.* 34.

Verecundè admodum ſilent, ut hinc reſponſuras paulo minùs voces præſtoleris. *Lactant.*

§. II.

Des différentes parties de la Peinture. Du vrai dans la Peinture.

LA PEINTURE est un Art qui par des lignes & des couleurs représente sur une surface égale & unie tous les objets visibles. L'image qu'elle en fait, soit de plusieurs corps ensemble, ou d'un seul en particulier, s'appelle Tableau; dans lequel il y a trois choses à considérer, la COMPOSITION, le DESSEIN, le COLORIS, qui sont les trois parties nécessaires pour former un bon Peintre.

1. LA COMPOSITION, qui est la premiére partie de la Peinture, contient deux choses: l'Invention, & la Disposition.

L'*Invention* est un choix des objets qui doivent entrer dans la composition du sujet que le Peintre veut traiter. Elle est ou historique simplement, ou allégorique. L'Invention historique est un choix d'objets qui simplement par eux-mêmes représentent le sujet. Elle ne regarde pas seulement toutes les histoires vraies ou fabuleuses, mais

elle comprend encore les portraits des personnes, la représentation des pays, des animaux, & de toutes les productions de l'art & de la nature. L'invention allégorique est un choix d'objets qui servent à représenter dans un tableau, ou en tout ou en partie, autre chose que ce qu'ils sont en effet. Tel est, par exemple, le tableau d'Apelle qui représente la Calomnie, duquel Lucien fait la description : je la raporterai dans la suite. Telle est la peinture morale d'Hercule entre Vénus & Minerve, où ces divinités payennes ne sont introduites que pour nous marquer les attraits de la volupté & de la vertu.

La *Disposition* contribue beaucoup à la perfection & au prix d'un tableau. Car, quelque avantageux que soit l'invention, quelque fidéle que soit le sujet, quelque ingénieuse que soit l'imitation des objets que le Peintre a choisis, s'ils ne sont bien distribués, l'ouvrage n'aura point une approbation générale. L'économie & le bon ordre est ce qui fait tout valoir, ce qui attire l'attention, & ce qui attache l'esprit, par un arrangement ingénieux

& prudent, qui met toutes les figures dans leur place naturelle. C'est cette économie & cet arrangement qu'on appelle Disposition.

2. Le DESSEIN, entant qu'il fait une des parties de la Peinture, est pris pour la circonscription des objets, pour les mesures & les proportions des formes extérieures. Il regarde également les Peintres, les Sculpteurs, les Architectes, les Graveurs, & généralement tous les Artisans dont les ouvrages ont besoin de grace & de symmétrie.

On considére plusieurs choses dans le Dessein : la Correction, le bon Goût, l'Elégance, le Caractére, la Diversité, l'Expression, la Perspective. Mon dessein est de ne parler des principes de la Peinture qu'autant que mes Lecteurs peuvent en avoir besoin pour entendre ce qui sera raporté de l'ancienne Peinture, & pour en pouvoir juger avec quelque discernement & quelque justesse.

Correction est un terme dont les Peintres se servent ordinairement pour exprimer l'état d'un dessein qui est exemt de fautes dans les mesures.

Cette Correction dépend de la justesse des proportions, & de la connoissance du corps humain & de ses parties.

Le *Goût* est une idée qui suit l'inclination naturelle du Peintre, ou qu'il s'est formée par l'éducation. Chaque Ecole a son goût de Dessein ; & depuis le rétablissement des beaux Arts en Europe celle de Rome a toujours été estimée la meilleure, parce qu'elle s'est formée sur l'Antique. L'Antique est donc ce qu'il y a de meilleur pour le Goût du Dessein.

L'*Elégance* du Dessein est une maniére d'être qui embellit les objets, sans en détruire la vérité. Cette partie qui est fort importante, sera traitée plus au long dans la suite.

Le *Caractére* est la marque propre & particuliére qui distingue & caractérise chaque espéce d'objet, qui tous demandent des touches différentes pour exprimer l'esprit de leur caractére.

La *Diversité* consiste à donner à chaque personnage d'un tableau l'air & l'attitude qui lui sont propres. Le Peintre habile a le talent de discerner le naturel qui est toujours varié. Ainsi la contenance & l'action des person-

nes qu'il peint ſont toujours variées. Il eſt pour un grand Peintre, par exemple, une infinité de joies & de douleurs différentes, qu'il ſait varier encore par les âges, par les tempéramens, par les caractéres des nations & des particuliers, & par mille autres moiens. Le ſujet le plus rebatu devient un ſujet neuf ſous ſon pinceau.

Le mot d'*Expreſſion* ſe confond ordinairement en parlant de Peinture avec celui de Paſſion. Ils différent néanmoins en ce que, Expreſſion eſt un terme général qui ſignifie la repréſentation d'un objet ſelon le caractére de ſa nature, & ſelon le tour que le Peintre a deſſein de lui donner pour la convenance de ſon ouvrage. Et la Paſſion, en Peinture, eſt un mouvement du corps accompagné de certains traits ſur le viſage qui marquent une agitation de l'ame. Ainſi toute paſſion eſt une expreſſion, mais toute expreſſion n'eſt pas une paſſion.

La *Perſpective* eſt l'Art de repréſenter les objets qui ſont ſur un plan, ſelon la différence que l'éloignement y apporte, ſoit pour la figure, ſoit pour la couleur. On diſtingue donc deux ſortes de perſpectives, la linéaire

& l'aérienne. La Perspective linéaire consiste dans le juste racourcissement des lignes ; l'aérienne dans une juste dégradation des couleurs. *Dégrader*, c'est, en terme de Peinture, ménager le fort & le foible des jours, des ombres, & des teintes selon les divers degrés d'éloignement. M. Perrault, par un zêle aveugle pour les modernes, prétendoit que la Perspective étoit absolument inconnue aux Anciens ; & il fondoit son sentiment sur le manque de Perspective dans la colonne Trajane. M. l'Abbé Salier, dans une courte mais élégante Dissertation sur cette matiére, prouve par plusieurs passages que la Perspective n'étoit point inconnue aux Anciens, & que c'est cet artifice industrieux qui leur enseignoit si bien à faire illusion aux sens dans leurs tableaux, par la modification des grandeurs, des figures, & des couleurs, dont ils savoient augmenter ou diminuer la force & l'éclat. Quant à la colonne Trajane, si la Perspective n'y a pas été exactement observée, ce n'est point par ignorance des régles de l'Art, mais parce que souvent les grands Maîtres se mettent au-dessus des ré-

Mémoires de l'Acad. des Inscriptions Tom. VIII.

gles mêmes pour atteindre plus surement à leur but. M. de Piles reconnoit que le défaut de dégradation dans cette colonne ne doit être attribué qu'au dessein que l'Ouvrier, supérieur aux régles de son art, avoit de soulager la vûe, & de rendre les objets plus sensibles & plus palpables.

3. Le COLORIS est différent de la couleur. Celle-ci est ce qui rend les objets sensibles à la vûe. Le Coloris est une des parties essentielles de la Peinture, par laquelle le Peintre fait imiter la couleur de tous les objets naturels, en faisant un mélange judicieux des couleurs simples qui sont sur sa palette. Cette partie est bien importante. Elle enseigne de quelle sorte les couleurs doivent être emploiées pour produire ces beaux effets du *Clair-obscur*, qui aident à faire paroitre le relief des figures, & les enfoncemens des tableaux.

Pline l'explique assez au long. Après avoir parlé des commencemens fort simples & fort grossiers de la Peinture, il ajoute [a] qu'à l'aide du tems & de l'expérience elle se developa peu à

a Tandem se ars ipsa distinxit, & invenit lumen atque umbras, differentia colorum alterna

peu : qu'elle trouva les Jours & les Ombres, avec la différence des couleurs qui se relevent l'une par l'autre ; & qu'elle mit en usage le Clair-obscur, comme le dernier éclat & la consommation du Coloris. Car ce Clair-obscur n'est pas proprement la lumiére, mais il tient comme le milieu entre les Jours & les Ombres qui entrent dans la composition du sujet. Et de là vient que les Grecs l'ont appellé TONOS, c'est-à-dire le Ton de la Peinture : pour nous faire entendre, que, comme dans la Musique il y a mille tons différens qui s'unissent les uns aux autres d'une maniére insensible pour faire un son harmonieux ; de même, dans la Peinture, il y a une force & une dégradation de lumiére presque imperceptibles, lesquelles varient encore selon les couleurs propres ou locales des divers objets où elles tombent. C'est par cette distribution enchanteresse des lumiéres & des ombres, &, s'il est permis de parler ainsi, par les prestiges de cette espéce de magie,

vice se se excitante : Postea deinde abjectus est SPLENDOR, alius hic quàm lumen, quem, quia inter hoc & umbram esset, appellaverunt Τόνον. *Plin. lib. 35. cap. 5.*

que les Peintres font illusion aux sens, & en imposent aux yeux des spectateurs. Ils emploient avec un art qu'on ne se lasse point d'admirer, les teintes, les demi teintes, & toutes les diminutions de couleurs nécessaires pour dégrader la couleur des objets. Les nuances ne sont pas mieux fondues dans la nature que dans leurs tableaux.

C'est cet appas séduisant de la Peinture qui frape & attire tout le monde : les ignorans, les connoisseurs, & les Peintres mêmes. Elle ne permet à personne de passer indifféremment par un lieu où sera quelque tableau qui porte ce caractére, sans être comme surpris, sans s'arrêter, & sans jouir quelque tems du plaisir de sa surprise. La véritable Peinture est donc celle qui nous appelle, pour ainsi dire, en nous surprenant : & ce n'est que par la force de l'effet qu'elle produit que nous ne pouvons nous empêcher d'en approcher, comme si elle avoit quelque chose à nous dire. Et quand nous sommes auprès d'elle, nous trouvons en effet qu'elle nous divertit par le beau choix, & par la nouveauté des choses qu'elle nous

préſente ; par l'hiſtoire, & par la fable dont elle nous rafraîchit la mémoire ; par les inventions ingénieuſes, & par les allégories dont nous nous faiſons un plaiſir de trouver le ſens, ou de critiquer l'obſcurité.

Il y a plus, comme le remarque Ariſtote dans ſa Poétique. Des monſtres, & des hommes morts ou mourans, que nous n'oſerions regarder ou que nous ne verrions qu'avec horreur, nous les voions avec plaiſir imités dans les ouvrages des Peintres. Mieux ils ſont imités, plus nous les regardons avidement. Le maſſacre des Innocens a dû laiſſer des idées bien funeſtes dans l'imagination de ceux qui virent réellement les ſoldats effrénés égorger les enfans dans le ſein des meres ſanglantes. Le tableau de le Brun, où nous voions l'imitation de cet événement tragique, nous émeut & nous attendrit, mais il ne laiſſe dans notre eſprit aucune idée importune. Nous ſavons que le Peintre ne nous afflige qu'autant que nous le voulons, & que notre douleur, qui n'eſt que ſuperficielle, diſparoitra avec le tableau : au lieu que nous ne ſerions pas maîtres ni de la vivacité,

ni de la durée de nos sentimens, si nous avions été frapés par les objets mêmes.

Mais [a] ce qui doit dominer dans la Peinture, & ce qui en fait la souveraine perfection, c'est le Vrai. Rien n'est bon, rien ne plait sans le Vrai. Tous les Arts qui ont pour objet l'imitation, ne s'exercent que pour instruire & pour divertir les hommes par une fidéle représentation de la nature. J'insérerai ici sur cette matiére un morceau, dont j'espére que le Lecteur me saura gré. Je l'ai extrait du petit Traité de M. de Piles sur *le Vrai dans la Peinture*, & encore plus d'une Lettre de M. du Guet qui y est jointe, & qu'il avoit écrite à une Dame, qui lui avoit demandé son sentiment sur ce petit Traité.

Cours de Peinture *de M. de Piles, qui se vend chez la Veuve Estienne.*

Du Vrai dans la Peinture.

QUOIQUE la Peinture ne soit qu'une imitation, & que l'objet qui est dans le tableau ne soit que feint, il est pourtant appellé vrai, quand il imite parfaitement le caractére de son modéle.

On distingue trois sortes de Vrai

a Picturæ probari non debent, quæ non sunt similes veritati. *Vitruv. lib. 7. cap. 5.*

dans la Peinture : le vrai ſimple, le vrai idéal, & le vrai compoſé, ou le vrai parfait.

Le Vrai ſimple, qu'on appelle le premier Vrai, eſt une imitation ſimple & fidéle des mouvemens expreſſifs de la nature, & des objets tels que le Peintre les a choiſis pour modéle, & qu'ils ſe préſentent d'abord à nos yeux : enſorte que les carnations paroiſſent de véritables chairs, & les draperies de véritables étofes ſelon leur diverſité, & que chaque objet en détail conſerve le véritable caractére de ſa nature.

Le Vrai idéal, eſt un choix de diverſes perfections qui ne ſe trouvent jamais dans un ſeul modéle, mais qui ſe tirent de pluſieurs, & ordinairement de l'Antique.

Le troiſiéme Vrai, qui eſt compoſé du Vrai ſimple & du Vrai idéal, fait par cette union le dernier achevement de l'art, & la parfaite imitation de la belle nature. On peut dire que les Peintres ſont habiles ſelon le dégré auquel ils poſſédent les parties du premier & du ſecond Vrai, & ſelon l'heureuſe facilité qu'ils ont acquiſe d'en faire un bon compoſé.

Cette union concilie deux choſes qui paroiſſent oppoſées : d'imiter la nature, & de ne ſe pas borner à l'imiter ; d'ajouter à ſes beautés pour les atteindre, & de la corriger pour la bien faire ſentir.

Le Vrai ſimple fournit le mouvement & la vie. L'idéal lui choiſit avec art tout ce qui peut l'embellir, & le rendre touchant, & il ne le choiſit pas hors du Vrai ſimple, qui eſt pauvre dans certaines parties, mais riche dans ſon tout.

Si le ſecond Vrai ne ſuppoſe pas le premier, s'il l'étouſe & l'empêche de ſe faire plus ſentir que tout ce que le ſecond lui ajoute, l'art s'éloigne de la nature ; il ſe montre au lieu d'elle ; il en occupe la place, au lieu de la repréſenter ; il trompe l'attente du ſpectateur, & non ſes yeux ; il l'avertit du piége, & ne ſait pas le lui préparer.

Si au contraire le premier Vrai, qui a toute la vérité du mouvement & de la vie, mais qui n'a pas toujours la nobleſſe, l'exactitude, & les graces qui ſe trouvent ailleurs demeure ſans le ſecours d'un ſecond Vrai toujours grand & parfait, il ne plait

qu'autant qu'il eſt agréable & fini, & le tableau perd tout ce qui a manqué à ſon modéle.

L'uſage donc de ce ſecond Vrai conſiſte à ſuppléer dans chaque ſujet ce qu'il n'avoit pas, mais qu'il pouvoit avoir, & que la nature avoit répandu dans quelques autres; & à réunir ainſi ce qu'elle diviſe preſque toujours.

Ce ſecond Vrai, à parler dans la rigueur, eſt preſque auſſi réel que le premier: car il n'invente rien, mais il choiſit par tout. Il étudie tout ce qui peut plaire, inſtruire, animer. Rien ne lui échape, lors même qu'il paroit échapé au hazard. Il arréte par le Deſſein ce qui ne ſe montre qu'une fois; & il s'enrichit par mille beautés différentes pour être toujours régulier, & ne jamais tomber dans les redites.

C'eſt pour cette raiſon que l'union de ces deux Vrais a un effet ſi ſurprenant. Car alors c'eſt une imitation parfaite de ce qu'il y a dans la nature de plus ſpirituel, de plus touchant, & de plus parfait.

Tout eſt alors vraiſemblable, parce que tout eſt vrai: mais tout eſt ſurprenant, parce que tout eſt rare. Tout fait impreſſion, parce que l'on a obſer-

vé tout ce qui eſt capable d'en faire : mais rien ne paroit affecté, parce qu'on a choiſi le naturel, en choiſiſſant le merveilleux & le parfait.

C'eſt ce beau Vrai-ſemblable qui paroit ſouvent plus vrai que la vérité même : parce que dans cette union le premier Vrai ſaiſit le ſpectateur, ſauve pluſieurs négligences, & ſe fait ſentir ſans qu'on y penſe.

Ce troiſiéme Vrai eſt un but où perſonne n'a encore atteint. On peut dire ſeulement, que ceux qui en ont le plus approché, ſont les plus habiles.

CE QUE j'ai raporté juſqu'ici des parties eſſentielles de la Peinture, facilitera l'intelligence de ce qui ſera dit bientôt des Peintres mêmes dans l'hiſtoire abrégée que j'en ferai. Les plus grands Maîtres conviennent qu'il n'y a jamais eu de Peintre qui ait poſſédé au dernier degré d'excellence toutes les parties de ſon Art. Quelques-uns ſont ingénieux dans l'Invention, d'autres heureux dans le Deſſein : ceux-là réüſſiſſent dans le Coloris, ceux-ci dans l'Expreſſion : d'autres enfin peignent avec beaucoup de grace & de beauté. Perſonne n'a encore poſſédé tous ces avantages à la fois. Ces talens,

talens, & pluſieurs autres que j'ai omis, ont toujours été partagés : le plus excellent Peintre eſt celui qui en a réuni en ſa perſonne le plus grand nombre.

L'important eſt de bien connoitre à quoi nous porte notre naturel. Les hommes naiſſent avec un génie déterminé non ſeulement pour un certain Art, mais pour certaines parties de cet Art, qui ſont les ſeules où ils puiſſent réuſſir éminemment. S'ils ſortent de leur ſphére, ils deviennent des hommes au-deſſous du médiocre. L'art [a] ajoute beaucoup aux talens naturels, mais ne les ſupplée point quand ils manquent. Tout dépend du génie. On appelle ainſi l'aptitude qu'un homme a reçue de la nature pour faire bien & facilement certaines choſes, que les autres ne ſauroient faire que tres-mal, même en ſe donnant beaucoup de peine. Souvent [b] un Peintre plait ſans obſerver les régles, pendant qu'un autre déplait en les obſervant, parce que ce dernier n'a pas le bonheur d'être né

[a] Ut verè dictum eſt caput eſſe artis, decere quod facias : ita id neque ſine arte e[illegible], neque totum [illegible]e tradi poteſt. *Quintil. lib.* 11. *cap.* 3.

[b] In quibuſdam virtutes non habent gratiam,

avec du génie. Ce génie eſt le feu qui éléve les Peintres au-deſſus d'eux-mêmes, qui leur fait mettre de l'ame dans leurs figures, & qui leur tient lieu de ce qu'on appelle enthouſiaſme dans la poéſie.

Au reſte, quoiqu'un Peintre n'excelle pas dans toutes les parties de ſon Art, cela n'empéche pas que la plupart des ouvrages qui partent de la main des grands Maîtres ne doivent être regardés comme des ouvrages parfaits dans leur genre, & ſelon la meſure de perfection dont la foibleſſe humaine eſt capable. La preuve certaine de leur excellence, c'eſt l'impreſſion ſubite qu'ils font également ſur tous les Spectateurs ignorans ou ſavans ; avec [a] cette ſeule différence, que les premiers n'en ſentent que le plaiſir, & que les autres en connoiſſent la raiſon. En matiére d'ouvrages de poéſie ou de peinture, le ſentiment eſt un juge non récuſable. On pleure à une tragédie ou à la vûe d'un tableau, avant que d'avoir diſcuté ſi l'objet que le Poéte ou le Peintre nous

in quibuſdam vitia ipſa delectant. *Quintil. lib. 11. cap. 3.*

a Docti rationem artis intelligunt, indocti voluptatem. *Quintil. lib. 9. cap. 3.*

y présentent, est un objet capable de toucher par lui-même, & s'il est bien imité. Le sentiment nous apprend ce qui en est, avant que nous ayons pensé à en faire l'examen. Le même instinct qui nous feroit gémir par un premier mouvement à la rencontre d'une mere qui conduiroit son fils au tombeau, nous fait pleurer quand la scéne ou le tableau nous font voir l'imitation fidéle d'un pareil événement. Le [a] public est donc capable de bien juger des vers & des tableaux sans savoir les régles de la poésie & de la peinture, parce que, comme l'observe Cicéron, tous les hommes, à l'aide du sentiment intérieur que la nature a mis en eux, connoissent, sans savoir les régles, si les productions des arts sont de bons ou de mauvais ouvrages.

On ne sera point étonné que je mette ici la Peinture en paralléle avec la Poésie. Tout le monde sait ce mot de Simonide, *que la Peinture est une*

a Illud ne quis admiretur quonam modo hæc vulgus imperitorum notet, cùm in omni genere, tum in hoc ipso, magna quædam est vis incredibilisque naturæ. Omnes enim tacito quodam sensu, sine ulla arte aut ratione, quæ sint in artibus ac rationibus recta ac prava, dijudicant *Cic. lib. 3. de Orat. n. 195.*

poésie muette, & la poésie une peinture parlante. Je n'examine point laquelle des deux peut le mieux réussir à représenter un objet, & à peindre une image. Cette question me meneroit trop loin. Elle a été fort bien traitée par l'Auteur des réflexions critiques sur la Poésie & sur la Peinture, dont j'ai emprunté ici beaucoup de choses. Je me contente d'observer, que comme le tableau qui représente une action, ne nous fait voir qu'un instant de sa durée, le Peintre ne peut point exprimer beaucoup de circonstances touchantes qui précédent ou suivent cet instant, & encore moins faire sentir les passions & les discours, qui en augmentent beaucoup la vivacité : au lieu qu'il est libre au Poéte de faire l'un & l'autre à loisir, & de leur donner une juste étendue.

Il ne me reste, avant que de passer à l'histoire des Peintres, que de donner une idée abrégée des différentes espéces de Peinture.

§. III.

Différentes espéces de Peinture.

AVANT qu'on eût trouvé le se-



cret de peindre en huile, tous les Peintres ne travailloient qu'à Fresque & à Détrempe.

On appelle *Fresque* une peinture faite sur un enduit de mortier encore frais, avec des couleurs détrempées dans de l'eau. Ce travail se fait contre les murailles & les voutes. La peinture à fresque venant à s'incorporer avec le mortier, ne périt & ne tombe qu'avec lui. Les murs du temple des Dioscures * à Athénes avoient été peints à fresque par Polygnote & par Diognéte pendant la guerre du Péloponnése. Pausanias remarque que ces peintures s'étoient bien conservées jusqu'à son tems, c'est-à-dire près de six cens ans depuis celui de Polygnote. Les bons Peintres cependant, au raport de Pline, peignoient rarement en fresque. Ils ne croioient pas devoir borner leur travail à des maisons particuliéres, ni laisser à la discrétion des flammes des chefs-d'œuvres irréparables. Ils se fixoient à des ouvrages portatifs, qu'on pouvoit, en cas d'accident, sauver de l'incendie, en les transportant d'un lieu en un au-

Plin. lib. 35. cap. 10.

* *On appelloit ainsi Castor & Pollux, parce qu'ils étoient fils de Jupiter*

tre. Tous les monumens de ces grands Peintres, dit Pline, faisoient, pour ainsi dire, la garde dans les palais, dans les temples, & dans les villes, pour être en état d'en sortir à la première allarme; & un grand Peintre, à proprement parler, étoit un bien commun & un trésor public, qui appartenoit à toute la terre.

La *Détrempe* est une peinture faite de couleurs délaiées seulement avec de l'eau, & de la colle ou de la gomme.

L'Invention de *peindre à l'huile* n'a point été connue des Anciens. Ce fut un Peintre Flamand, nommé Jean *Van-Eyck*, mais plus connu sous le nom de Jean de Bruge, qui en trouva le secret, & qui le mit en usage au commencement du quinziéme siécle. Ce secret, qui a été si lontems caché, ne consiste néanmoins qu'à broier les couleurs avec de l'huile de noix, ou de l'huile de lin. Il a été d'un grand secours pour la Peinture, parce que toutes les couleurs se mélant mieux ensemble, font un coloris plus doux, plus délicat, & plus agréable; & donne une union & une tendresse à

a Omnis eorum ars urbibus excubabat, pictorque res communis terrarum erat.

tout l'ouvrage, qui ne peut ſe faire dans les autres maniéres. On peint à huile contre les murailles, ſur le bois, ſur la toile, ſur les pierres, & ſur toutes ſortes de métaux.

On [a] prétend que les anciens Peintres ne peignoient que ſur des tables de bois, blanchies avec de la craie, d'où vient le mot de *tabula*, tableau; & que l'uſage de la toile, parmi les Modernes, n'eſt pas même fort ancien.

Pline, après avoir fait un long dénombrement de toutes les couleurs que la Peinture emploioit de ſon tems, ajoute : » Sur quoi je ne puis m'empê» cher, à la vûe d'une ſi grande va» riété de couleurs & de coloris, d'ad» mirer la ſageſſe & l'économie de » l'antiquité. Car [b] ce n'eſt qu'avec qua» tre couleurs ſimples & primitives » que les anciens Peintres ont exécuté » ces ouvrages immortels, qui ſont en» core aujourd'hui toute notre admi» ration : le *blanc* de Mélos, le *jaune* » d'Athénes, le *rouge* de Sinope, & le *Lib. 35. c. 7.*

a Nero princeps juſſerat coloſſeum ſe pingi 120 pedum in linteo, incognitum ad hoc tempus. *Plin. lib. 35. cap. 7.*

b Quatuor coloribus ſolis immortalia illa opera fecere ... Apelles, Melanthius ... clariſſimi pictores, cùm tabulæ eorum ſingulæ oppidorum venirent opibus.

» ſimple *noir*. Voila tout ce qu'ils ont
» emploié ; & néanmoins c'eſt avec
» ces quatre couleurs bien ménagées,
» qu'un Apelle, un Mélanthe, les plus
» grands Peintres qui furent jamais,
» ont produit ces piéces merveilleuſes,
» dont une ſeule étoit d'un tel prix,
» qu'à peine toutes les richeſſes d'une
» ville ſuffiſoient-elles pour l'acheter.
On peut croire que leurs ouvrages auroient été encore plus parfaits, ſi à ces quatre couleurs ils en avoient ajouté deux, qui ſont les plus générales & les plus aimables de la nature, le *bleu* qui repréſente le ciel, & le *verd* qui habille ſi agréablement toute la terre.

Plin. lib. 35. cap. 11.

Les Anciens avoient une maniére de peindre, qui étoit fort en uſage encore du tems de Pline, qu'ils appelloient * *Cauſtique*. C'étoit [a] une peinture en cire, où le pinceau n'avoit que peu ou point de part. Tout l'art conſiſtoit à préparer des *cires* de diverſes couleurs, & à les appliquer ſur le bois ou ſur l'ivoire par le moien du feu.

* *Ce mot vient de* καίειν *qui ſignifie brûler.*

LA MINIATURE (on prononce ordinairement

a Ceris pingere, ac picturam inurere quis primus excogitaverit, non conſtat. *Plin.*

dinairement mignature) eſt une ſorte de peinture qui ſe fait de ſimples couleurs très fines, détrempées avec de l'eau & de la gomme ſans huile. Elle eſt diſtinguée des autres peintures, en ce qu'elle eſt plus délicate, qu'elle veut être regardée de près, qu'on ne la peut faire aiſément qu'en petit, qu'on ne la travaille que ſur du vélin, ou des tablettes.

Il y a une maniére de deſſiner *au paſtel*, qui eſt fort eſtimée, & où régne une extrême délicateſſe. *Paſtel* eſt une pâte faite de pluſieurs couleurs gommées, & broïées enſemble, ou ſéparément, dont on fait des craions pour peindre ſur le papier, ou ſur le parchemin.

On peint à l'huile *ſur le Verre* comme l'on fait ſur les Jaſpes, & ſur les autres pierres fines : mais la plus belle maniére d'y travailler, eſt de peindre ſous le Verre, c'eſt-à-dire qu'on voie les couleurs au travers du Verre. On avoit autrefois l'art d'incorporer la couleur dans le Verre même, comme on le voit à la Sainte Chapelle, & dans beaucoup d'autres Egliſes. On dit que ce ſecret eſt perdu.

Peinture en Email. L'Email eſt une

eſpéce de Verre coloré. Sa matiére fondamentale eſt de l'étain & du plomb en parties égales calcinées au feu ; à quoi l'on ajoute ſéparément des couleurs métalliques telles qu'on lui veut donner. *L'Email* ſe dit auſſi de la peinture & du travail qui ſe fait avec des couleurs minérales qui ſe cuiſent avec le feu. La porcelaine, la fayance, les pots verniſſés de terre, ſont autant d'eſpéces d'*Emaux*. L'uſage d'*émailler* ſur la terre eſt fort ancien, puiſque du tems de Porſenna roi des Toſcans, on faiſoit dans ſes Etats des vaſes émaillés de différentes figures.

Moſaïque. C'eſt un ouvrage compoſé de pluſieurs petites piéces de raport, & diverſifié de couleurs & de figures, maſtiquées ſur un fond de * Stuc. D'abord on en fit des compartimens pour orner les lambris & le pavé. Puis les Peintres entreprirent d'en revétir des murailles, & de faire diverſes figures dont ils ornérent leurs temples & pluſieurs autres édifices. Ils emploioient pour cela le Verre & les Emaux, dont ils firent une infinité de

* Stuc, *eſt une compoſition de chaux & de poudre de marbre blanc.*

petits morceaux de toutes ſortes de groſſeurs, & coloriés de diverſes maniéres : leſquels aiant un luiſant & un poli admirable, font de loin tout l'effet qu'on peut deſirer, & réſiſtent comme le marbre même à toutes les injures de l'air. C'eſt en cela que ce travail ſurpaſſe toutes ſortes de peinture, que le tems efface & conſume, au lieu qu'il embellit la Moſaïque ; qui ſubſiſte ſi lontems, qu'on peut dire que ſa durée n'a preſque point de fin. On voit à Rome, & dans pluſieurs endroits de l'Italie, des fragmens de Moſaïque antique. On jugeroit mal du pinceau des Anciens, ſi l'on vouloit en juger ſur ces Moſaïques. Il eſt impoſſible d'imiter avec les pierres & les morceaux de verre dont les Anciens ſe ſont ſervis pour peindre de la ſorte, toutes les beautés & tous les agrémens que le pinceau d'un habile homme met dans un tableau.



ARTICLE SECOND.

Histoire abrégée des Peintres de la Gréce les plus connus.

Je ne me propose ici de parler que des Peintres qui ont eu le plus de réputation, sans examiner qui sont ceux qui les premiers ont fait usage du pinceau. Pline, dans les Chapitres 8, 9 & 10 du 35e Livre de son Histoire naturelle, me fournira la plus grande partie de ce que j'ai à dire. Je me contente d'en avertir une fois, après quoi je ne le citerai plus que rarement.

PHIDIAS et PANENUS.

An.M. 3560. Phidias, qui fleurissoit dans la LXXXIVe Olympiade, a été Peintre avant que d'être Sculpteur. Il a peint, à Athénes, le fameux Périclès, surnommé l'Olympien, à cause de la majesté & des foudres de son éloquence. J'ai parlé fort au long de Phidias dans l'article de la Sculpture. Panenus son frere se distingua aussi parmi les Peintres de son tems. Il peignit la fameuse journée de Marathon,

où les Athéniens défirent en bataille rangée toute l'armée des Perses. Les principaux Chefs de part & d'autre étoient représentés dans ce tableau de grandeur naturelle, & d'après une exacte ressemblance.

POLYGNOTE.

POLYGNOTE, fils & disciple d'Aglaophon, étoit de Thase, île septentrionale de la mer Egée. Il parut avant la XC^e Olympiade. Il est le premier qui ait donné quelque grace à ses figures : & il contribua beaucoup au progrès de l'Art. Avant lui on n'avoit pas beaucoup avancé cette partie qui regarde l'Expression. D'abord il jetta en fonte quelques statues : mais enfin il revint au pinceau, & s'y distingua en diverses maniéres. AN. M. 3582.

Mais la peinture qui lui fit le plus d'honneur à tous égards, est celle qu'il fit à Athénes dans le * *Pécile*, où il représenta les pricipaux événemens de la guerre de Troie. Quelque important & quelque précieux que fût cet ouvrage, il en refusa le paiement, par une générosité d'autant plus esti-

* *C'étoit un Portique, ainsi appellé à cause de la variété des peintures & des ornemens dont il étoit enrichi.*

mable qu'elle eſt rare dans les perſonnes qui tirent du gain de leur art. Le Conſeil des Amphictyons, qui repréſentoit les Etats de la Gréce, l'en remercia par un Decret ſolennel au nom de la nation, & ordonna que dans toutes les villes où il paſſeroit, il ſeroit logé & défraié aux dépens du public. Mycon, autre Peintre, qui travailla au même Portique, mais d'un côté différent, moins généreux & peut-être moins riche que Polygnote, reçut de l'argent, & par ce contraſte augmenta encore la gloire de ſon confrere.

APOLLODORE.

An. M. 3596. CE PEINTRE étoit d'Athénes, & vivoit dans la XCIII[e] Olympiade. C'eſt lui qui trouva enfin le ſecret de repréſenter au vif, & dans leur plus grande beauté, les divers objets de la nature, non ſeulement par la correction du Deſſein, mais principalement par l'entente du Coloris, & par la diſtribution des ombres, des lumiéres, & du Clair-obſcur; en quoi il porta la Peinture à un degré de force & de douceur, où juſques-là elle n'avoit pu encore parvenir. Pline

remarque qu'avant lui il n'y avoit point de tableau qui appellât & retînt le Spectateur : *Neque ante eum tabula ullius ostenditur quæ teneat oculos.* L'effet que doit produire toute peinture excellente, est d'attacher les yeux du Spectateur, de les rappeller, de les tenir dans l'admiration. Pline le jeune après avoir décrit d'une maniére fort vive une Antique de Corinthe qu'il avoit achetée, & qui représentoit un Vieillard debout, termine cette admirable description par ces mots : » Enfin tout y est d'une force à » arrêter les yeux des Maîtres de l'Art, » & à charmer ceux des ignorans. *Talia denique omnia, ut possint artificum oculos tenere, delectare imperitorum.* *Plin. Epist. lib. 3.*

ZEUXIS.

ZEUXIS, natif * d'Héraclée, apprit les premiers élémens de la Peinture vers la LXXXV[e] Olympiade. AN.M. 3564.

Pline dit, [a] qu'aiant trouvé la porte

* *On ne sait point de quelle Héraclée parlent les Auteurs, car il y a plusieurs villes de ce nom. On panche davantage pour Héraclée de Macédoine, ou pour celle qui est dans l'Italie proche de Crotone.*

a Ab hoc (Apollodoro) fores apertas Zeuxis Heracleotes intravit, .. audentemque jam aliquid penicillum ad magnam gloriam perduxit.

de la Peinture ouverte par les soins & l'industrie d'Apollodore son Maître, il y entra sans peine, & poussa même le pinceau, qui commençoit déja à s'enhardir, à une gloire très distinguée. *La porte de l'Art* est ici l'entente des couleurs & la pratique du Clair-obscur, qui étoit la derniére perfection qui manquoit à la Peinture. Apollodore y avoit déja fait d'heureuses découvertes. Mais, comme ceux qui inventent ne perfectionnent pas toujours, Zeuxis, aiant profité des lumiéres de son Maître, porta encore plus loin que lui ces deux excellentes parties. De là vient qu'Apollodore, indigné contre son Disciple de cette espéce de larcin qui lui étoit si honorable, ne put s'empécher de le lui reprocher fort aigrement dans une Satyre en vers, & de le traiter de Voleur, qui, non content de lui avoir dérobé son art, osoit encore s'en parer en tous lieux comme d'un bien légitime.

Toutes ces plaintes ne touchérent point l'Imitateur, & ne servirent qu'à lui faire faire encore de plus grands efforts, pour tâcher de se surpasser lui-même après avoir surpassé son

Maître. Il y réuſſit parfaitement par les excellens ouvrages qu'il mit au jour, qui lui acquirent en même tems une grande réputation & de grandes richeſſes. Ce n'eſt pas ici le bel endroit de Zeuxis. Il fit oſtentation de ces richeſſes d'une maniére puérile. Il aima à paroitre, & à ſe donner de grands airs, ſur tout dans les occaſions éclatantes, comme dans les Jeux Olympiques, où il ſe faiſoit voir à toute la Gréce couvert d'une robe de pourpre, avec ſon nom en lettres d'or ſur l'étoffe même.

Quand il fut devenu fort riche, il commença à donner libéralement ſes ouvrages, ſans en recevoir de récompenſe. Il en apportoit une raiſon, qui ne fait pas beaucoup d'honneur à ſa modeſtie. *S'il*[a] *donnoit gratuitement ſes ouvrages, c'eſt*, diſoit-il, *qu'aucun prix ne les pouvoit paier*. J'aurois mieux aimé le laiſſer dire aux autres.

Une Inſcription qu'il mit à un de ſes tableaux, ne marque pas plus de modeſtie. C'étoit un ATHLETE, dont il fut ſi content, qu'il ne pouvoit s'empécher de l'admirer, & de s'en applau-

a Poſtea donare opera ſua inſtituit, quòd ea nullo ſatis digno pretio permutari poſſe diceret. *Plin.*

dir comme d'un chef-d'œuvre inimitable. Il écrivit au bas du tableau un vers grec dont le ſens revient à ceci :

A l'aſpect [a] du LUTTEUR, dans lequel je m'admire,
En vain tous mes Rivaux voudront ſe tourmenter.
Ils pourront peutêtre en médire
Sans pouvoir jamais l'imiter.

Plut. de glor. Athen. p. 346. Le vers grec ſe trouve dans Plutarque, mais il eſt appliqué aux ouvrages d'Apollodore. Le voici :

Μωμήσεταί τις μᾶλλον, ἢ μιμήσεται.

On le critiquera plus facilement qu'on ne l'imitera.

Zeuxis avoit pluſieurs rivaux, dont les plus illuſtres étoient Timanthe & Parrhaſius. Ce dernier entra en concurrence avec lui dans une diſpute publique, où l'on diſputoit les prix de Peinture. Zeuxis avoit fait une piéce, où il avoit ſi bien peint des raiſins, que, dès qu'elle fut expoſée, les oiſeaux s'en approchérent pour en

a *Ces vers ſont de l'Auteur de* l'Hiſtoire de la Peinture ancienne *extraite du Livre 35 de l'hiſtoire naturelle de Pline, dont il donne la traduction ou plutôt la paraphraſe, avec le texte Latin. Ce Livre eſt imprimé à Londres en 1725. J'y ai trouvé d'excellentes réflexions, dont j'ai fait grand uſage.*

becqueter le fruit. Sur quoi, transporté de joie, & tout fier du suffrage de ces Juges non suspects & non récusables, il demanda à Parrhasius qu'il fît donc paroitre incessamment ce qu'il avoit à leur opposer. Parrhasius obéit, & produisit sa piéce, couverte, comme il sembloit, d'une étoffe délicate en maniére de rideau. *Tirez ce rideau*, ajouta Zeuxis, *& que nous voyions ce beau chef-d'œuvre.* Ce rideau étoit le tableau même. Zeuxis avoua qu'il étoit vaincu. *Car*, dit-il, *je n'ai trompé que des oiseaux, & Parrhasius m'a trompé moi même qui suis Peintre.*

Le même Zeuxis, quelque tems après, peignit un jeune homme, qui portoit une corbeille de raisins : & voiant que les oiseaux les venoient aussi becqueter, il avoua, avec la même franchise, que si les raisins étoient bien peints, il faloit que la figure le fût bien mal, puisque les oiseaux n'en avoient aucune peur.

Quintilien nous apprend [a] que les anciens Peintres s'étoient assujettis à donner à leurs dieux & à leurs Héros

a Ille verò ita circumscripsit omnia, ut eum legum latorem vocent, quia deorum & heroum effigies, quales ab eo sunt traditæ, ceteri, tanquam ita necesse sit, sequuntur. *Quintil. lib. 12. cap. 1.*

la physionomie & le même caractére que Zeuxis leur avoit donné, ce qui lui attira le nom de Législateur.

In voce Pictor. Festus raporte que le dernier tableau de ce Peintre fut le portrait d'une Vieille, & que cet ouvrage le fit tant rire, qu'il en mourut. Il est étonnant que nul autre Auteur que Verrius Flaccus, cité par Festus, n'ait raporté ce fait. Quoique la chose soit difficile à croire, dit M. de Piles, elle n'est pas sans exemple.

PARRHASIUS.

PARRHASIUS, natif d'Ephése, fils & disciple d'Evénor, étoit, comme on l'a vû, émule de Zeuxis. Ils passoient tous deux pour les plus habiles de leur tems, qui étoit le beau tems de la Peinture ; & [a] Quintilien dit, qu'ils l'ont portée à un haut degré de perfection, Parrhasius pour le dessein, & Zeuxis pour le coloris.

Plin. lib. 35. cap. 10. Pline fait un éloge & trace un caractére de Parrhasius qui ne laisse rien à desirer. Si on l'en croit, c'est à ce Peintre qu'on devoit l'observation

a Zeuxis atque Parrhasius, plurimum arti addiderunt. Quorum prior luminum umbrarumque invenisse rationem, secundus examinasse subtiliùs lineas traditur. *Quintil. lib. 12. cap. 10.*

exacte de la Symmétrie, c'est-à-dire, des proportions : outre cela, les airs de tête spirituels, délicats, & passionnés ; la distribution élégante des cheveux, la beauté & la dignité des visages & des personnes ; & enfin, du consentement des plus grands Maîtres, le finissement & l'arrondissement des figures, en quoi il a surpassé tous ses prédécesseurs, & égalé tous ceux qui l'ont suivi. Pline considére cette partie comme la plus difficile & la plus importante de la Peinture. Car, dit-il, encore qu'il soit toujours avantageux de bien peindre le milieu des corps, c'est pourtant une chose où plusieurs ont réussi. Mais d'en [a] tracer les contours, les faire fuir, & par le moien de ces affoiblissemens, faire ensorte qu'il semble qu'on aille voir d'une figure ce qui en est caché, c'est en quoi consiste la perfection de l'art.

Parrhasius avoit été formé dans la Peinture par Socrate, à qui un tel Disciple ne fit pas peu d'honneur.

Xénophon nous a conservé un entretien court à la vérité, mais bien *Xenoph. in Memorabil. Socr. lib. 3. p. 780. 781.*

a Ambire enim debet se extremitas ipsa, & sic desinere, ut promittat alia post se, ostendatque etiam quæ occultat.

sensé, où ce Philosophe, qui avoit été Sculpteur dans sa jeunesse, donne à Parrhasius des leçons, qui font voir qu'il possédoit parfaitement la connoissance de toutes les régles de la Peinture.

Plin. ibid On convient que Parrhasius excelloit dans ce qui regarde les mœurs & les passions de l'ame, ce qui parut bien dans un de ses tableaux, qui fit beaucoup de bruit & lui acquit beaucoup de réputation. C'étoit une peinture fidéle du PEUPLE D'ATHÉNES, qui brilloit de mille traits savans & ingénieux, & montroit dans le peintre une richesse d'imagination inépuisable. Car, [a] ne voulant rien oublier touchant le caractére de cette nation, il la représenta, d'un côté, bizarre, colére, injuste, inconstante; &, de l'autre, humaine, clémente, sensible à la pitié; & avec tout cela, fiére, hautaine, glorieuse, féroce; & quelquefois même basse, fuiarde, & timide. Voila un tableau peint certai-

a Pinxit & DEMON ATHENIENSIUM, argumento quoque ingenioso. Volebat namque varium, iracundum, injustum, inconstantem; eundem verò exorabilem, clementem, misericordem, excelsum, gloriosum, humilem, ferocem, fugacemque, & omnia pariter ostendere. *Plin.*

nement d'après nature. Mais comment le pinceau peut-il rassembler & réunir tant de traits différens ? C'est la merveille de l'Art. C'étoit apparemment un tableau allégorique.

Différens Auteurs ont peint aussi d'après nature le portrait de notre Peintre. C'étoit [a] un Artisan d'un vaste génie & d'une fertilité d'inventions universelle, mais dont jamais personne n'a approché en fait de présomption, ou plutôt de cette arrogance, qu'une gloire justement acquise, mais mal soutenue, inspire quelquefois aux meilleurs Ouvriers. Il s'habilloit de pourpre ; il portoit une couronne d'or ; il avoit une canne fort riche, les attaches de ses souliers étoient d'or, & ses brodequins superbes ; enfin il étoit magnifique en tout ce qui environnoit sa personne. Il se donnoit à lui-même libéralement les épithétes les plus flateuses & les noms les plus relevés, qu'il ne rougissoit point d'inscrire au bas de ses tableaux : *le délicat, le poli, l'élégant* Parrhasius : *le Consommateur de l'art ; sorti originairement d'Apollon, & né*

Plin. l. 35. cap. 10. Athen. lib. 12. pag. 543. Ælian. lib. 9. cap. 11.

a Fœcundus artifex, sed quo nemo insolentius & arrogantiùs sit usus gloria artis. *Plin.*

pour peindre les dieux mêmes. Il ajoutoit qu'à l'égard de son Hercule, *il l'avoit représenté précisément, & trait pour trait, tel qu'il lui étoit souvent apparu en songe.* Avec tout ce faste & toute cette vanité, il ne laissoit pas de se donner *pour un homme vertueux :* moins délicat en ce point que M. Despreaux, qui se disoit

Ami de la vertu, plutôt que vertueux.

Plin. & Ælian. & Athen. ibid.

Le succès de la dispute qu'eut Parrhasius avec Timanthe dans la ville de Samos, fut bien humiliant pour le premier, & dut couter beaucoup à son amour propre. Il s'agissoit d'un prix pour celui qui auroit le mieux réussi. La matiére du tableau & du combat, étoit un Ajax outré de colére contre les Grecs de ce qu'ils avoient adjugé les armes d'Achille à Ulysse. Ici, à la pluralité des meilleurs suffrages, la victoire fut adjugée à Timanthe. Le vaincu couvrit sa honte, & se dédommagea de sa défaite par un bon mot, qui sent un peu la rodomontade. *Voyez*, dit-il, *mon Héros ! Son sort me touche encore plus que le mien propre. Il est vaincu une seconde fois*

fois par un homme qui ne le vaut pas.

PAMPHILE.

PAMPHILE étoit d'Amphipolis, sur les confins de la Macédoine & de la Thrace. Il est le premier qui joignit l'érudition à la Peinture. Il s'attacha, sur toutes choses, aux Mathématiques, & particuliérement au Calcul & à la Géométrie, soutenant hautement que sans leur secours il n'étoit pas possible d'amener la Peinture à sa perfection. On conçoit aisément qu'un tel Maître n'avilissoit point son Art. Il ne prenoit aucun Eleve qu'à raison de dix talens pour autant d'années; & ce ne fut qu'à ce marché que Mélanthe & Apelle devinrent ses disciples. Il obtint, d'abord à Sicyone, & ensuite par toute la Gréce, l'établissement d'une espéce d'Académie, où les Enfans de condition libre, qui avoient quelque disposition pour les beaux Arts, étoient élevés & instruits avec soin. Et de peur que la Peinture ne vînt enfin à s'avilir & à dégénérer, il obtint encore des Etats de la Gréce un Edit sévére, qui l'interdisoit absolument aux esclaves.

Dix mille écus.

Le prix excessif que donnoient les Eleves à leurs Maîtres, & l'établissement des Académies pour les personnes libres avec l'exclusion des esclaves, montrent dans quelle haute considération étoit cet Art, avec quelle émulation on s'y appliquoit, & avec quel succès & quelle promtitude il devoit parvenir à sa perfection.

Zeuxis, Parrhasius, Mélanthe, & Pamphile étoient contemporains. On An. M. 3604. les place vers la CXV[e] Olympiade.

TIMANTHE.

TIMANTHE étoit, selon les uns de Sicyone, & selon d'autres de Cythne, l'une des Cyclades. Son caractére propre [a] étoit l'Invention. Cette partie, si rare & si difficile, ne s'acquiert ni par le travail, ni par les conseils, ni par les préceptes des Maîtres: c'est l'effet d'un génie heureux, d'une vive imagination, & de ce beau feu qui anime les Peintres aussi bien que les Poétes par une sorte d'enthousiasme.

Plin. lib. 35. cap. 6. Quintil. lib. 2. cap. 13. L'Iphigénie de Timanthe, célébre par les louanges de tant d'Ecrivains, a été regardée par tous les grands

a. Timanthi plurimum adfuit ingenii. Plin.

Maîtres comme un chef-d'œuvre de l'Art dans ce genre ; & c'est principalement ce tableau qui a fait dire que [a] ses ouvrages faisoient concevoir plus de choses qu'ils n'en montroient, & que, quoique l'art y fût porté au suprême degré, le génie enchérissoit encore sur l'art. Le sujet étoit beau, grand, tendre, & tout-à-fait propre à la Peinture : mais l'exécution y donna tout le prix. Ce tableau représentoit Iphigénie se tenant debout devant l'autel, telle qu'une jeune & innocente Princesse qui va être immolée au salut de sa patrie. Elle étoit environnée de plusieurs personnes, qui toutes s'intéressoient vivement à ce sacrifice, mais néanmoins selon différens degrés. Le [b] Peintre avoit représenté le Prêtre Calchas fort affligé, Ulysse beaucoup plus triste, & Ménélas oncle de la Princesse avec toute l'affliction

Val. Max. lib. 8. cap. 11.

a In omnibus ejus operibus intelligitur plus semper, quàm pingitur ; &, cùm ars summa sit, ingenium tamen ultrà artem est. *Plin. lib. 35. c. 10.*

b Cùm in Iphigeniæ immolatione pinxisset tristem Calchantem, tristiorem Ulyssem, addidisset Menelao quem summum poterat ars efficere mœrorem ; consumptis affectibus, non reperiens quo dignè modo patris vultum posset exprimere, velavit ejus caput, & suo cuique animo dedit æstimandum. *Quintil. lib. 2. cap. 13.*

qu'il étoit possible de mettre sur son visage. Restoit Agamemnon pere d'Iphigénie ; & c'étoit là où il faloit se surmonter. Cependant tous les traits de la tristesse étoient épuisés. La nature vint au secours de l'art. Il n'est pas naturel à un pere de voir égorger sa fille : il lui suffit bien d'obéir aux dieux qui la lui demandent, & il lui est permis de se livrer à la plus vive douleur. Le Peintre ne pouvant exprimer celle du Pere, prit le parti de lui jetter un voile sur les yeux, laissant aux Spectateurs à juger de ce qui se passoit au fond de son cœur : *Velavit ejus caput, & suo cuique animo dedit æstimandum.*

Cette idée est belle & ingénieuse, & elle a fait beaucoup d'honneur à Timanthe. On ne sait pourtant s'il en est véritablement l'auteur, & il y a beaucoup d'apparence que l'Iphigénie d'Euripide la lui a fournie : voici l'endroit. *Lorsqu'Agamemnon vit sa fille qu'on menoit dans le bois pour y être sacrifiée il gémit, & détournant la tête versa des larmes, & se couvrit les yeux de sa robe.*

Un de nos illustres Peintres, c'est le Poussin, a heureusement imité le

trait dont je viens de parler, dans son tableau de la mort de Germanicus. Après avoir traité les différens genres d'affliction des autres personnages comme des passions qui pouvoient s'exprimer, il place à côté du lit de Germanicus une femme remarquable par sa taille & par ses vétemens, qui se cache le visage avec les mains, dont l'attitude entiére marque la douleur la plus profonde, & fait clairement entendre que c'est la femme du Prince dont on pleure la mort.

Je ne puis m'empécher de joindre ici un fait très curieux en matiére de Peinture allégorique. On appelle ainsi une peinture, qui emploie une fiction & un emblême pour exprimer une action véritable.

M. le Prince de Condé faisoit peindre dans la gallerie de Chantilly l'histoire de son pere, connu en Europe sous le nom du Grand Condé. Il se rencontroit un inconvénient dans l'exécution du projet. Le Héros, durant sa jeunesse, s'étoit trouvé lié d'intérêt avec les ennemis de l'Etat, & il avoit fait une partie de ses belles actions quand il ne portoit pas les armes pour sa patrie. Il sembloit donc

qu'on ne devoit point faire parade de ces faits d'armes dans la gallerie de Chantilly. Mais, d'un autre côté, quelques-unes de ces actions, comme le secours de Cambrai, & la retraite de devant Arras, étoient si brillantes, qu'il devoit être bien mortifiant pour un fils amoureux de la gloire de son pere, de les supprimer dans le monument qu'il élevoit à la mémoire de ce Héros. Il trouva lui-même un heureux dénouement : car c'étoit, non seulement le Prince, mais l'homme de son tems né avec la conception la plus vive & l'imagination la plus brillante. Il fit donc dessiner la Muse de l'Histoire, personnage allégorique mais très connu, qui tenoit un livre sur le dos duquel étoit écrit, *Vie du Prince de Condé.* Cette Muse arrachoit des feuillets du livre qu'elle jettoit par terre, & on lisoit sur ces feuillets : *Secours de Cambrai, Secours de Valenciennes, Retraite de devant Arras :* enfin, le titre de toutes les belles actions du Prince de Condé durant son séjour dans les Pays-Bas, actions dont tout étoit louable, à l'exception de l'écharpe qu'il portoit quand il les fit. Malheureusement ce

tableau n'a pas été exécuté suivant une idée si ingénieuse & si simple. Le Prince qui avoit conçu une idée si noble, eut en cette occasion un excès de complaisance, & déférant trop à l'art, il permit au Peintre d'altérer l'élégance & la simplicité de sa pensée par des figures qui rendent le tableau plus composé, mais qui ne lui font rien dire de plus que ce qu'il disoit déja d'une maniére si sublime. J'ai tiré ce récit des Réflexions Critiques sur la Poésie & sur la Peinture.

APELLE.

APELLE, que la renommée a mis au dessus de tous les Peintres, parut dans la CXII. Olympiade. Il étoit de l'île de Co, fils de Pithius, & disciple de Pamphile. Il est quelquefois appellé Ephésien, parce qu'il s'établit à Ephése, où sans doute un homme d'un tel mérite obtint bientôt le droit de bourgeoisie.

Plin. lib. 35. cap. 10.

An. M. 3672.

Ile dans la mer Egée.

Il a eu la gloire de contribuer lui seul, plus que tous les autres ensemble, à la perfection de la Peinture, non seulement par ses excellens ouvrages, mais par ses écrits, aiant composé trois Volumes sur les prin-

cipaux ſecrets de ſon Art, qui ſubſiſtoient encore du tems de Pline, mais qui malheureuſement ne ſont pas parvenus juſqu'à nous.

Le fort de ſon pinceau a été la Grace, c'eſt-à-dire ce je ne ſai quoi de libre, de noble, & de doux en même tems, qui touche le cœur & qui réveille l'eſprit. Quand il louoit & admiroit les ouvrages de ſes Confreres, ce qu'il faiſoit fort volontiers, après avoir avoué qu'ils excelloient dans toutes les autres parties, il ajoutoit que la Grace leur manquoit, mais que pour lui cette qualité lui étoit échue en partage, & que perſonne ne pouvoit lui en diſputer la palme. Ingénuité qui ſe pardonne aux hommes d'un vrai mérite, quand elle ne vient point d'orgueil & de fierté.

La maniére dont il fit connoiſſance & lia une étroite amitié avec Protogéne, célébre Peintre de ſon tems, eſt aſſez curieuſe, & mérite d'être raportée. Protogéne vivoit à Rhodes, connu d'Apelle ſeulement de réputation & par le bruit de ſes tableaux. Celui-ci voulant s'aſſurer de la beauté de ſes ouvrages par ſes propres yeux, fit un voiage exprès à Rhodes. Arrivé chez

chez Protogéne, il n'y trouva qu'une vieille femme qui gardoit l'atelier de ſon Maître, & un Tableau monté ſur le chevalet, où il n'y avoit encore rien de peint. La Vieille lui demandant ſon nom, je vais le mettre ici, lui dit-il : & prenant un pinceau avec de la couleur, il deſſina quelque choſe d'une extrême délicateſſe. Protogéne, à ſon retour, aiant appris de la ſervante ce qui s'étoit paſſé, & conſidérant avec admiration les traits qui avoient été deſſinés, ne fut pas lontems à en deviner l'Auteur. *C'eſt Apelle*, s'écria-t-il : *il n'y a que lui au monde qui ſoit capable d'un deſſein de cette fineſſe & de cette légéreté.* Et prenant d'une autre couleur, il fit ſur les mêmes traits un contour plus correct & plus délicat ; & dit à ſa Gouvernante, que ſi l'Etranger revenoit, elle n'avoit qu'à lui montrer ce qu'il venoit de faire, & l'avertir en même tems que c'étoit-là l'ouvrage de l'homme qu'il étoit venu chercher. Apelle revint bientôt après : mais honteux de ſe voir inférieur à ſon Emule, il prit d'une troiſiéme couleur, & parmi les traits qui avoient été faits, il en conduiſit de

ſi ſavans & de ſi merveilleux, qu'il y épuiſa toute la ſubtilité de l'art. Protogéne aiant diſtingué ces derniers traits, *Je ſuis vaincu*, dit-il, *& je cours embraſſer mon vainqueur.* En effet, il vola au port à l'inſtant, où aiant trouvé ſon rival, il lia avec lui une étroite amitié, qui depuis ne ſe démentit jamais : choſe aſſez rare entre deux perſonnes du premier mérite, & qui courent la même carriére! Ils convinrent entr'eux, par raport au tableau où ils s'étoient eſcrimés, de le laiſſer à la poſtérité tel qu'il étoit ſans y toucher davantage, prévoiant bien, comme en effet cela arriva, qu'il feroit un jour l'admiration de tout le monde, & particuliérement des connoiſſeurs & des maîtres de l'art. Mais ce précieux monument des deux plus grands Peintres qui furent jamais, fut réduit en cendres au premier embraſement de la maiſon d'Auguſte, dans le Palais où il étoit expoſé à la curioſité des Spectateurs, toujours nouvellement ſurpris, au milieu de quantité d'autres des plus excellens & des plus finis, de ne trouver dans celui-ci qu'une eſpéce de vuide, d'autant plus admirable, qu'on

n'y voioit que trois desseins au simple trait & de la derniére finesse, qui échapoient à la vûe par leur subtilité, & qui par cela même devenoient encore plus estimables & plus attraians pour de bons yeux.

C'est à peu près de cette sorte qu'il faut entendre l'endroit de Pline. Dans ces mots *arrepto penicillo lineam ex colore duxit summæ tenuitatis per tabulam*, par *lineam* il ne faut pas entendre une simple ligne de Géométrie, mais un trait de pinceau. Cela est contraire au bon sens, dit M. de Piles, & choque tous ceux qui savent un peu ce que c'est que Peinture.

Quoiqu'Apelle fût fort exact dans ses ouvrages, il savoit jusqu'à quel point il devoit travailler sans fatiguer son esprit, & ne poussoit point l'exactitude jusqu'au scrupule. Il [a] dit un jour, parlant de Protogéne, qu'il avouoit que ce rival pouvoit lui être égalé, ou même préféré pour tout le reste, mais *qu'il ne savoit pas quitter*

a Idem & aliam gloriam usurpavit, cùm Protogenis opus immensi laboris ac curæ supra modum anxiæ, miraretur. Dixit enim omnia sibi cum illo paria, aut illi meliora : sed uno se præstare, quòd *manum ille de tabula non sciret tollere* : memorabili præcepto, nocere sæpè nimiam diligentiam. *Plin.*

le pinceau, & qu'il gâtoit souvent les belles choses qu'il faisoit à force de les vouloir perfectionner. Parole mémorable, dit Pline, & qui marque qu'une trop grande exactitude devient souvent nuisible !

Ce n'est pas qu'Apelle approuvât la négligence dans ceux qui se mêloient de Peinture. Il pensoit bien autrement & pour lui-même, & pour les autres. Il ne passoit aucun jour de sa vie, quelque occupation étrangére qu'il eût d'ailleurs, sans s'exercer au craion, à la plume, ou au pinceau, tant pour se conserver la main libre & légére, que pour se perfectionner de plus en plus dans toutes les finesses d'un Art qui n'a point de bornes.

Un de ses Disciples lui montrant un tableau pour savoir ce qu'il en pensoit, & ce Disciple lui disant qu'il l'avoit fait fort vîte, & qu'il n'y avoit emploié qu'un certain tems : *Je le vois bien sans que vous me le disiez*, répondit Apelle ; *& je suis étonné que dans ce peu de tems-là même vous n'en ayiez pas fait davantage de cette sorte.*

Un autre Peintre lui faisant voir le tableau d'une Héléne qu'il avoit peinte avec soin, & qu'il avoit ornée de

beaucoup de pierreries, il lui dit : *O mon ami, n'aiant pu la faire belle, vous avez voulu du moins la faire riche.*

S'il disoit son sentiment avec simplicité, il recevoit de la même maniére celui des autres. Sa coutume étoit, quand il avoit achevé un ouvrage, de l'exposer aux yeux des passans, & d'entendre, caché derriére un rideau, ce qu'on en disoit, dans le dessein de corriger les défauts que l'on pourroit y remarquer. Un Cordonnier aiant trouvé qu'il manquoit quelque chose à une Sandale, le dit librement ; & la critique étoit juste. Repassant le lendemain par le même endroit, il vit que la faute avoit été corrigée. Tout fier de l'heureux succès de sa critique, il s'avisa de censurer aussi une jambe, à laquelle il n'y avoit rien à redire. Le Peintre alors, sortant de derriére sa toile, avertit le Cordonnier de se renfermer dans son métier, & dans ses Sandales. C'est ce qui donna lieu au proverbe, *Ne sutor ultra crepidam* : c'est-à-dire

SAVETIER
Fais ton métier ;
Et garde toi sur tout d'élever ta censure
Au dessus de la chaussure.

Apelle rendoit juſtice avec joie au mérite des grands Ouvriers, & ne rougiſſoit point de ſe les préférer à lui-même pour de certaines qualités. Ainſi il avouoit ingénuement qu'Amphion l'emportoit ſur lui pour la Diſpoſition, & Aſclépiodore pour la régularité du Deſſein. Nous avons vû le jugement avantageux qu'il portoit de Protogéne. Il ne s'en tint pas à de ſimples paroles.

Cet excellent Peintre n'étoit pas beaucoup eſtimé de ſes compatriotes, comme il arrive aſſez ordinairement. Pendant qu'Apelle étoit avec lui à Rhodes, lui aiant demandé un jour ce qu'il vendoit ſes ouvrages lorſqu'il y avoit mis la derniére main; & l'autre lui aiant marqué une ſomme très modique : *Et moi*, reprit Apelle, *je vous en offre cinquante* * *talens pour chacun, & je les prendrai tous à ce prix;* en ajoutant qu'il ne ſeroit point en peine de s'en défaire, & qu'il les vendroit comme étant de ſa propre main. Cette offre, qui étoit ſérieuſe, fit ouvrir les yeux aux Rhodiens ſur le mérite de leur Peintre, qui, de ſon

* *C'eſt-à-dire, cinquante mille écus. Cette ſomme me paroit exorbitante. Il eſt aſſez ordinaire qu'il ſe gliſſe quelque erreur dans les chiffres.*

côté, s'en prévalut, & ne livra plus ses tableaux qu'à un prix très considérable.

La souveraine habileté dans la Peinture n'étoit pas le seul mérite d'Apelle. La politesse, la connoissance du monde, les maniéres douces, insinuantes, spirituelles le rendirent fort agréable à Alexandre le Grand, qui ne dédaignoit pas d'aller souvent chez le Peintre, tant pour jouir des charmes de sa conversation, que pour le voir travailler, & devenir le premier témoin des merveilles qui sortoient de son pinceau. Cette affection d'Alexandre pour un Peintre qui étoit poli, agréable, délicat, ne doit pas étonner. Un jeune Monarque se passionne aisément pour un Génie de ce caractére, qui joint à la bonté de son cœur, la beauté de l'esprit, & la délicatesse du pinceau. Ces sortes de familiarités entre les Héros de divers genres, ne sont pas rares, & font honneur aux Princes.

Alexandre avoit une si haute idée d'Apelle, qu'il donna un Edit pour déclarer que sa volonté étoit de n'être peint que par lui, de même qu'il ne donna permission par le même Edit

qu'à Pyrgotéle de graver ses médailles, & à Lysippe de le représenter par la fonte des métaux.

Plut. de amic. & adulat. pag. 58. Il arriva qu'un des principaux Courtisans d'Alexandre se trouvant un jour chez Apelle lorsqu'il peignoit, se répandit en questions ou en réflexions peu justes sur la Peinture, comme il est ordinaire à ceux qui veulent parler d'un art qu'ils ignorent. Apelle, qui étoit en possession de s'expliquer librement avec les plus grands Seigneurs, lui dit : » Voiez-vous ces jeu» nes garçons qui broient mes cou» leurs ? Pendant que vous gardiez le » silence, ils vous admiroient, éblouis » de l'éclat de votre pourpre, & de » l'or qui brille sur vos habits. De» puis que vous avez commencé à » parler de choses que vous n'en» tendez point, ils ne cessent de ri» re. « C'est Plutarque qui raporte ce fait. Selon [a] Pline, c'est à Alexandre lui-même qu'Apelle osa faire cette leçon, mais d'une maniére plus douce, en lui conseillant seulement de s'expliquer avec plus de réserve de-

Plin. l. 35. cap. 10.

a In officina imperitè multa differenti silentium comiter suadebat, rideri eum dicens à pueris qui colores tererent. Tantum auctoritatis &c. juris erat ei in regem, alioquin iracundum.

vant ſes ouvriers : tant le Peintre bel-eſprit avoit acquis d'aſcendant ſur un Prince , qui faiſoit déja la terreur & l'admiration du genre humain, & qui étoit naturellement colére ! Alexandre lui donna d'autres marques encore plus extraordinaires de ſon affection & de ſes égards.

Le caractére ſimple & ouvert d'Apelle ne revenoit pas également à tous les Généraux du jeune Monarque. Ptolémée, l'un d'eux, qui dans la ſuite eut en partage le roiaume d'Egypte, n'avoit pas été des plus favorables à notre Peintre, on n'en ſait pas la raiſon. Quoi qu'il en ſoit, Apelle s'étant embarqué, quelque tems après la mort d'Alexandre, pour une ville de la Gréce, fut malheureuſement jetté par la tempête du côté d'Alexandrie, où le nouveau Roi ne lui fit aucun accueil. Outre cette mortification à laquelle il devoit s'attendre, il y trouva des envieux aſſez malins pour chercher à le faire tomber dans un piége. Dans cette vûe, ils engagérent un des Officiers de la Cour à l'inviter au ſouper du Roi comme de ſa part, ne doutant point que cette liberté, qu'il

paroitroit avoir prise de lui-même, ne lui attirât l'indignation d'un Prince qui ne l'aimoit pas, & qui ne savoit rien de la supercherie. En effet, Apelle s'y étant rendu par déférence, le Roi, irrité de son audace, lui demanda brusquement qui étoit celui de ses Officiers qui l'avoit appellé à sa table, & lui montrant de la main ses Invitateurs ordinaires, il ajouta qu'il vouloit savoir absolument qui d'eux lui avoit fait prendre cette hardiesse. Le Peintre, sans s'émouvoir, se tira de ce pas en homme d'esprit & en Dessinateur consommé. Il prit d'un réchaut qui étoit là un charbon éteint, & en trois ou quatre coups il craionna sur le champ contre la muraille l'ébauche de celui qui l'avoit invité, au grand étonnement de Ptolémée, qui reconnut dès les premiers traits, le visage de l'Imposteur. Cette avanture le réconcilia avec le Roi d'Egypte, qui le combla ensuite de biens & d'honneurs.

Lucian. de Calum. pag. 563-565.

Mais elle ne le réconcilia pas avec l'Envie, qui n'en devint que plus animée. On l'accusa, quelque tems après, devant le Prince d'avoir tramé avec * Théodote la conjuration qui

* *On accuse ici Lucien d'un grossier anachronisme.*

avoit éclaté contre lui dans la ville de Tyr. Ce fut un autre Peintre de réputation, nommé Antiphile, qui se porta pour délateur. L'accusation n'avoit pas la moindre vraisemblance. Apelle n'avoit point été à Tyr : il n'avoit jamais vû Théodote : il n'étoit ni d'un caractére ni d'une profession propre à tramer un tel complot : l'accusateur, Peintre comme lui, mais bien inférieur en mérite & en réputation, pouvoit être, sans injure, soupçonné de jalousie de métier. Mais le Prince, sans rien écouter, sans rien examiner, comme cela n'est que trop ordinaire, tenant Apelle pour coupable, éclata en plaintes contre son ingratitude & son mauvais cœur ; & il auroit été conduit au supplice, sans la confession volontaire d'un des complices, qui touché de compassion pour l'Innocent prêt d'être mis à mort, s'avoua lui-même criminel, & déclara qu'Apelle n'avoit eu aucune part à la conjuration. Le Roi, confus d'avoir ajouté foi si légérement à la calomnie, lui rendit son amitié, le gratifia même de cent talens pour le dédommager *Cent mille écus.* de l'injure qu'il lui avoit faite, & lui

livra Antiphile pour être ſon eſclave.

Apelle, de retour à Ephéſe, ſe vengea de tous ſes ennemis par un excellent tableau de la Calomnie, dont voici l'ordonnance. A la droite du tableau eſt aſſis un homme d'éclat & d'autorité, qui a de grandes oreilles à peu près comme Midas, & qui tend la main à la Calomnie, comme pour l'inviter de s'approcher. A ſes côtés ſont deux femmes, dont l'une repréſente l'*Ignorance*, & l'autre le * *Soupçon*.

La *Calomnie* paroit s'avancer. C'eſt une femme d'une grande beauté. On entrevoit ſur ſon viſage & dans ſa démarche je ne ſai quoi de violent & d'emporté, comme d'une perſonne animée de colére & de fureur. D'une main elle tient un flambeau pour allumer le feu de la diviſion & de la diſcorde; &, de l'autre, elle traîne par les cheveux un jeune homme, qui tend les mains vers le ciel, & qui implore l'aſſiſtance des dieux. Devant elle marche un Homme, qui a le viſage pâle, le corps ſec & décharné, les yeux perçans, & qui

* *Le mot grec eſt féminin :* ὑπόληψις.

ſemble mener la bande : c'eſt * l'Envie. La calomnie eſt accompagnée de deux autres femmes, qui l'excitent, qui l'animent, & qui s'empreſſent autour d'elle pour relever ſes attraits & ſes atours. A leur air compoſé, on conjecture que c'eſt la RUSE & la TRAHISON. Enfin, après tous les autres, ſuit le REPENTIR, couvert d'un habit noir & déchiré, qui, avec beaucoup de confuſion & de larmes, tournant la tête en arriére, reconnoit dans le lointain la VÉRITÉ, qui s'approche environnée de lumiére. Telle fut la vengeance utile & ingénieuſe de ce grand homme. Je ne croi pas qu'il eût été ſûr pour lui, pendant qu'il étoit en Egypte, de tracer, ou du moins de produire au jour un pareil tableau. Ces grandes oreilles, cette main étendue vers la Calomnie comme pour l'inviter d'approcher, & d'autres traits ſemblables, ne font pas d'honneur à celui qui y tient le premier rang, & marquent un Prince ſoupçonneux, crédule, ouvert à la fraude, & qui ſemble appeller les délateurs.

Pline fait un long dénombrement

* *En grec, l'envie eſt maſculin : φθόνος.*

des tableaux d'Apelle. Celui [a] d'Antigone eſt un des plus renommés. Ce Prince n'avoit qu'un œil : il le peignit tourné de côté , pour couvrir cette difformité. On prétend que c'eſt lui qui le premier a trouvé l'art du profil.

Il fit pluſieurs portraits d'Alexandre , dont l'un ſur tout fut regardé comme l'un de ſes tableaux les plus achevés. Il y étoit repréſenté la foudre à la main. Ce tableau fut fait pour le temple de la Diane des Ephéſiens.

Il ſemble, dit Pline qui l'avoit vû , que la main du Héros , avec la foudre , ſortent réellement du tableau. Auſſi ce Prince diſoit-il lui-même , qu'il comptoit deux Alexandres : l'un de Philippe, qui étoit invincible ; l'autre d'Apelle, qui étoit inimitable.

Pline parle d'un de ſes tableaux, qui devoit être d'une grande beauté. Il l'avoit fait pour une diſpute publique entre les Peintres : le ſujet qu'on leur avoit propoſé étoit une cavale. S'apercevant que la brigue alloit faire adjuger le prix à quelqu'un de ſes ri-

a Habet in pictura ſpeciem tota facies. Apelles tamen imaginem Antigoni latere tantùm altero oſtendit, ut amiſſi oculi deformitas lateret. *Quintil. lib. 2. cap. 13.*

vaux, il [a] en appella du jugement des hommes à celui des animaux, muets, mais plus équitables que les hommes. Il fit présenter les tableaux des autres Peintres à des chevaux qu'il avoit fait venir exprès, qui demeurérent immobiles devant ces premiers tableaux, & ne hannirent que devant celui d'Apelle.

On prétend que sa Vénus, surnommée *Anadyoméne*, c'est-à-dire, qui sort de la mer, étoit son chef-d'œuvre. Pline [b] dit que cette piéce fut célébrée par les vers des plus grands Poétes, & que si la Peinture y a été surpassée par la poésie, aussi en a-t-elle été illustrée. Apelle en avoit commencé une autre à Cos sa patrie, qui, selon lui & selon tous les connoisseurs, devoit surpasser la premiére, mais la mort envieuse l'arrêta au milieu de l'ouvrage. Il ne se trouva personne depuis qui osât y porter le pinceau. On ne sait si c'est cette seconde Vénus, ou la premiére, qu'Auguste acheta de ceux de Cos, en leur remettant la somme de cent talens, *Strab. l. 14. page 657.* *Cent mille écus.*

a Quo judicio ad mutas quadrupedes provocavit ab hominibus.

b Versibus græcis tali opere, dum laudatur, victo, sed illustrato.

du tribut qui leur avoit été imposé de la part de la République Romaine. Si c'est celle-ci, comme il y a beaucoup d'apparence, elle eut un sort aussi triste que l'autre, & même encore plus funeste. Dès le tems d'Auguste, l'humidité en avoit déja gâté la partie inférieure. On chercha quelqu'un de la part du Prince pour la retoucher : mais il ne se trouva personne qui fût assez hardi pour l'entreprendre, ce qui[a] augmenta la gloire du Peintre Grec, & la réputation de l'ouvrage même. Enfin cette belle Vénus, que personne n'osoit toucher par vénération ou par timidité, fut insultée par les vers qui se mirent dans le bois, & la dévorérent. Néron, qui régnoit alors, en mit une autre à
Dorothée. la place, de la main d'un Peintre peu connu.

Pline fait souvenir le Lecteur que tant de merveilleux tableaux, qui faisoient l'admiration de tous les bons connoisseurs, étoient peints simplement avec les quatre couleurs primitives dont il a été parlé.

Apelle forma plusieurs Eleves, qui profitérent de ses inventions : mais,

a Ipsa injuria cessit in gloriam Artificis.

dit

dît Pline, une chose en quoi personne n'a pu pénétrer son secret, est la composition d'un certain Vernis, qu'il appliquoit à ses tableaux pour leur conserver pendant une longue suite de siécles toute leur fraîcheur & toute leur force. Il tiroit trois avantages de ce Vernis. 1. Il donnoit du lustre aux couleurs quelles qu'elles fussent, & les rendoit plus moëlleuses, plus unies, & plus tendres : ce qui est maintenant l'effet de l'huile. 2. Il garantissoit ses ouvrages de l'ordure & de la poussiére. 3. Il [a] ménageoit la vûe du Spectateur qui s'éblouit facilement, en tempérant les couleurs vives & tranchantes par l'interposition de ce Vernis, qui tenoit lieu de verre à ses ouvrages.

ARISTIDE.

UN des plus fameux contemporains d'Apelle étoit ARISTIDE de Thébes. A la vérité il ne possédoit pas l'élégance & les graces dans le même dégré qu'Apelle : mais [b] il est le premier, qui, par génie & par *Plin. l. 35. cap. 10.*

a Ne claritas colorum oculorum aciem offenderet. & eadem res nimis floridis coloribus austeritatem occultè daret. *Plin.*

b Is omnium primus animum pinxit, & sensus omnes expressit. *Plin.*

étude, ſe ſoit fait des régles ſûres pour peindre l'ame, c'eſt-à-dire les ſentimens les plus intimes du cœur. Il excelloit dans les paſſions fortes & véhémentes, auſſi bien que dans les paſſions douces : mais ſon coloris avoit quelque choſe de dur & d'auſtére.

On a de lui [a] cet admirable tableau, (c'eſt toujours Pline qui parle) où, dans le Sac d'une ville, eſt repréſentée une MERE qui expire d'un coup de poignard qu'elle a reçu dans le ſein, & un ENFANT qui ſe traîne juſqu'à ſa mammelle pour la téter. On voit ſur le viſage de cette femme, quoique mourante, les ſentimens les plus vifs, & les ſoins les plus empreſſés de la tendreſſe maternelle. Elle paroit ſentir le danger de ſon fils, & craindre qu'au lieu du lait qu'il cherche il ne trouve que du ſang. On diroit que Pline a le peinceau à la main, tant il peint avec de vives couleurs tout ce qu'il décrit. Alexandre, qui aimoit tant les belles choſes, fut ſi enchanté de cette piéce,

a Hujus pictura eſt, oppido capto, ad Matris morientis vulnere mammam adrepens Infans ; intelligiturque ſentire Mater, & timere, ne, emortuo lacte, ſanguinem lambat.

qu'il la fit emporter de Thébes où elle étoit, à Pella lieu de sa naissance, ou du moins qui passoit pour tel.

Le même peignit encore la bataille des Grecs contre les Perses, où il fit entrer dans un seul quadre jusqu'à cent personnages, à raison de mille * dragmes (cinq cens livres) pour chaque figure, par accord fait entre lui & le Tyran Mnason, qui régnoit alors à Elatée dans la Phocide. J'ai parlé ailleurs d'un Bacchus, qui étoit regardé comme le chef-d'œuvre d'Aristide, & qui fut trouvé à Corinthe lors de sa prise par Mummius.

Il étoit si habile à exprimer la langueur tant du corps que de l'ame, qu'Attale, grand connoisseur en ces sortes de choses, ne fit point difficulté de donner cent talens pour un de ses tableaux, où il ne s'agissoit que d'une expression de cette nature. Il n'y a que des richesses aussi immenses que celles d'Attale, qui étoient passées en proverbe, (*Attalicis conditionibus*) qui puissent rendre vraisemblable un prix si exorbitant pour un seul tableau.

Cent mille écus.

* *Le texte porte* dix mines. *La mine valoit cent dragmes, & la dragme dix sols.*

PROTOGENE.

PROTOGENE étoit de Caune, ville située sur la côte méridionale de l'île de Rhodes, dont elle dépendoit. Il n'étoit d'abord occupé qu'à peindre des navires, & vécut lontems dans une grande pauvreté. Peutêtre ne lui fut-elle pas si nuisible : car souvent elle évertue les hommes, & est [a] la sœur, ou plutôt la mere du bon esprit. Il parvint, dans les ouvrages où il fut emploié à Athénes, à faire l'admiration du peuple le plus savant du monde.

Plin. lib. 35. cap. 10. Aul. Gel. l. 15. c. 31. Plut. in Demetr. p. 898.

Son tableau le plus fameux est l'IALYSE ; c'étoit un grand chasseur, fils ou petit-fils du Soleil, & Fondateur de Rhodes. Ce qu'on admiroit le plus dans ce tableau étoit l'écume qui sortoit de la * gueule du chien. J'ai raporté au long cette histoire en parlant du siége de Rhodes.

Tome VII. pag. 264.

Un autre tableau de Protogéne fort renommé, étoit le SATYRE appuié

a Nescio quomodo bonæ mentis soror est paupertas. *Petron.*

* *Dans mon premier récit, j'avois, de ma pure libéralité, donné une bouche au chien, & ce n'est point sans peine que je suis obligé de la lui ôter. En effet, je ne sai pourquoi on n'en gratifie pas un animal si ami de l'homme.*

contre une colonne. Il le travailloit dans le tems même du siége de Rhodes, c'est pourquoi on disoit qu'*il l'avoit peint sous l'épée.* D'abord il y avoit une Perdrix perchée sur la colonne. Mais parce que les gens du lieu, aiant vû le tableau nouvellement exposé, donnoient toute leur attention & toute leur admiration à la perdrix, & ne disoient rien du Satyre qui étoit bien plus admirable; & que des perdrix apprivoisées, qu'on apporta à cet endroit, jettérent des cris à la vûe de celle qui étoit sur la colonne comme si elle eût été vivante; le Peintre, indigné de ce mauvais goût, qui selon lui faisoit tort à sa réputation, demanda permission aux Directeurs du temple où le tableau étoit consacré, de retoucher à son ouvrage: ce qui lui aiant été accordé, il effaça la perdrix.

Strab. l. 14. pag. 650.

Il peignit aussi la mere d'Aristote, son bon ami. Ce Philosophe célébre, qui avoit cultivé toute sa vie les Sciences & les beaux Arts, estimoit beaucoup les talens de Protogéne. Il auroit même souhaité qu'il les eût emploiés plus dignement qu'à peindre des Chasseurs, ou des Satyres,

ou à faire des portraits. Aussi lui proposoit-il, pour sujet de son pinceau, les batailles & les conquêtes d'Alexandre, comme plus favorables à la peinture par la grandeur des idées, par la noblesse des expressions, par la variété des événemens, & par l'immortalité des choses mêmes. Mais un certain goût particulier, une certaine pente naturelle pour des sujets plus tranquilles & plus gracieux, le tournérent plutôt du côté des ouvrages qu'on vient de dire. Tout ce que le Philosophe put enfin obtenir du Peintre, fut le portrait d'Alexandre, mais sans bataille. Il est dangereux de vouloir tirer les habiles Ouvriers de leur goût & de leur talent naturel.

PAUSIAS.

Plin. lib. 35. cap. 11.

PAUSIAS étoit de Sicyone. Il se distingua sur tout dans un genre particulier de Peinture appellé *Caustique*, parce qu'on fait tenir les couleurs sur le bois ou sur l'ivoire par le moien du feu. Il eut pour Maître dans ce genre de Peinture Pamphile, qu'il laissa beaucoup derriére lui. Il commença le premier à décorer les

voutes & les lambris de ces sortes de Peintures. On avoit de lui plusieurs ouvrages considérables. Pausanias parle d'une IVRESSE; si bien peinte, dit-il, qu'on aperçoit, à travers un grand verre qu'elle vuide, tous les traits de son visage enluminé.

Pausan. lib. 21. pag. 34.

La [a] courtisane Glycére, de Sicyone comme lui, excelloit dans l'art de faire des couronnes, & elle en étoit regardée comme l'inventrice. Pausias, pour lui plaire & pour l'imiter, s'appliqua aussi à peindre des fleurs. On vit alors un beau combat entre l'Art & la Nature, chacun de son côté faisant des efforts extraordinaires pour l'emporter sur son émule, sans qu'il fût presque possible d'adjuger la victoire à l'un ou à l'autre.

Pausias passa la plus grande partie de sa vie à Sicyone sa patrie, qui étoit comme la mere nourriciére des Peintres & de la Peinture. Il est vrai

Diuque fuit illa patria picturæ. Plin.

a Amavit in juventa Glyceram municipem suam inventricem coronarum: certandoque imitatione ejus, ad numerosissimam florum varietatem perduxit artem illam... cùm opera ejus pictura imitaretur, & illa provocans variaret, essetque certamen Artis ac Naturæ. *Plin. lib. 35. cap. 11. & lib. 21. cap. 3.*

que cette ville se trouvant fort endettée dans les derniers tems, jusques-là que tous ses tableaux publics & particuliers furent engagés pour de grosses sommes, M. Scaurus, beau-fils de Sylla par Métella sa mere, dans le dessein d'immortaliser la gloire de son Edilité, paia tous ses Créanciers, retira de leurs mains toutes les piéces des plus fameux Peintres, & entre autres celles de Pausias, les transporta à Rome, & les plaça toutes dans ce fameux Théatre qu'il fit élever jusqu'à trois étages, tous soutenus par des colonnes magnifiques de trente-huit piés de haut au nombre de trois cens soixante, & embellis par des statues de marbre & de bronze, & par des peintures antiques des meilleurs Maîtres. Ce théatre ne devoit durer qu'autant de tems que la célébration des Jeux. Pline dit de cette Edilité, qu'elle fut la ruine des mœurs, & qu'elle en acheva le renversement. *Cujus (M. Scauri) nescio an Ædilitas maximè prostraverit mores civiles;* & il va jusqu'à dire qu'elle fit plus de tort à Rome que la sanglante proscription de Sylla son beau-pere, laquelle fit

Plin. lib. 36. cap. 15.

fit périr tant de milliers de citoiens Romains.

Nicias d'Athénes se distingua fort parmi les Peintres. On avoit de lui un grand nombre de tableaux qui étoient extrêmement estimés, entr'autres celui où il avoit décrit la descente d'Ulysse aux enfers, appellé νεκυία. Attale, ou plutôt selon Plutarque, Ptolémée, lui offrit pour ce tableau soixante talens, c'est-à-dire soixante mille écus, ce qui paroit à peine croiable : mais il les refusa, & en fit présent à sa patrie. Il travailloit à cet ouvrage avec une telle application, que souvent il ignoroit quelle heure il étoit, & qu'il demandoit à son domestique, *Ai-je dîné ?* [a] Quand on vouloit savoir de Praxitéle lequel de ses ouvrages de marbre il estimoit le plus ? *Celui*, disoit-il, *auquel Nicias a mis la main.* Il marquoit par là le vernis excellent que ce Peintre ajoutoit à ses statues de marbre qui en relevoit l'éclat.

Plut. in Moral p. 1093.

Je passe sous silence beaucoup d'au-

a Hic est Nicias, de quo dicebat Praxiteles interrogatus quæ maxime opera sua probaret in marmoribus : Quibus Nicias manum admovisset ; tantum circumlitioni ejus tribuebat. *Plin. lib. 35. cap. 11.*

tres Peintres habiles, mais moins connus & moins illustres que ceux dont j'ai parlé, & qui ont fait tant d'honneur à la Gréce.

Il est fâcheux que leurs ouvrages ne soient point parvenus jusqu'à nous, & qu'on ne soit point en état de juger de leur mérite par ses propres yeux. Nous pouvons bien comparer la Sculpture antique avec la nôtre, parce que nous sommes certains d'avoir encore aujourd'hui les chef-d'œuvres de la Sculpture Grecque, c'est-à-dire ce qui s'est fait de plus beau dans l'antiquité. Les Romains, dans le siécle de leur plus grande splendeur, qui fut celui d'Auguste, ne disputoient aux Grecs que l'habileté dans la science du gouvernement. Ils les reconnurent pour leurs maîtres dans les Arts, & nommément dans l'Art de la Sculpture.

Excudent alii spirantia molliùs æra,
Credo equidem; vivos ducent de marmore vultus...
Tu regere imperio populos, Romane, memento:
Hæ tibi erunt artes. *Virg. Æn. lib. 6.*

Ce que j'ai raporté de Michel-Ange,

qui donna si hautement la préférence au Cupidon de Praxitéle sur le sien, est une preuve bien claire que Rome la moderne ne le disputoit pas plus aux Grecs pour la Sculpture, que l'ancienne Rome.

On ne peut pas juger de même à quel point les Peintres de l'antiquité ont réussi. Cette question ne peut être décidée sur de simples récits. Il faut, pour juger, avoir des piéces de comparaison. Elles nous manquent. Il reste quelques peintures Mosaïques de l'antiquité à Rome, mais peu de peintes au pinceau; encore sont-elles endommagées. D'ailleurs ce qui nous reste, & ce qui étoit peint à Rome sur les murailles, n'a été fait que lontems après la mort des Peintres célébres de la Gréce.

Il faut pourtant avouer, que, tout bien considéré, les préjugés sont extrêmement favorables pour l'antiquité par raport même à la Peinture. Du tems de Crassus, que Cicéron fait parler dans ses Livres *de l'Orateur*, on ne se lassoit point d'admirer les ouvrages des anciens Peintres, & on étoit bientôt dégoûté de ceux des mo-

dernes ; parce que dans les premiers on trouvoit un goût de dessein & d'expression qui perpétuoit les extases des connoisseurs, & que dans les autres on ne trouvoit presque que la variété du coloris. » Je [a] ne sai, » dit Crassus, comment il arrive que » les choses qui nous frapent le plus » d'abord par leur vivacité, & qui » nous font même plaisir par cette » surprise, nous dégoûtent & nous » rassasient presque aussitôt. Prenons, » par exemple, nos peintures mo» dernes. Qu'y a-t-il de plus brillant » & de plus fleuri ? Quelle beauté, » quelle variété de couleurs ! Quelle » supériorité n'ont-elles pas à cet » égard sur les anciennes ! Cepen» dant toutes ces piéces nouvelles, » qui nous charment à la premiére » vûe, ne nous arrétent pas : & au » contraire nous ne nous lassons point » de contempler les autres, malgré

[a] Difficile dictu est, quænam causa sit cur ea, quæ maximè sensus nostros impellunt voluptate, & specie prima acerrimè commovent, ab iis celerrimè fastidio quodam & satietate abalienemur. Quanto colorum pulchritudine & varietate floridiora sunt in picturis novis pleraque, quàm in veteribus! quæ tamen, etiamsi primo aspectu nos ceperunt, diutius non delectant : cùm iidem nos, in antiquis tabulis, illo ipso horrido obsoletoque teneamur. *Cic. de Orat. lib. 3. n. 98.*

» toute la ſimplicité & la groſſiéreté » même de leur coloris. « Cicéron n'en apporte pas la raiſon. Denys d'Halicarnaſſe, qui vivoit auſſi du tems d'Auguſte, nous la marque. » Les Anciens, dit-il, étoient de » grands Deſſinateurs, qui enten- » doient parfaitement toute la grace » & toute la force des Expreſſions, » quoique leur coloris fût ſimple & » peu varié. Mais les Peintres moder- » nes, qui excellent dans le coloris » & dans les ombres, ne deſſinent » pas à beaucoup près ſi bien, & » ne traitent pas les paſſions avec le » même ſuccès. « Ce double témoignage nous laiſſe entrevoir que les Anciens n'avoient pas moins réuſſi dans la Peinture que dans la Sculpture : & leur ſupériorité dans celle-ci n'eſt pas conteſtée. Il paroit au moins, pour ne rien outrer, que les Anciens avoient pouſſé la partie du deſſein, du clair-obſcur, de l'expreſſion, & de la compoſition, auſſi loin que les Modernes les plus habiles peuvent l'avoir fait ; mais que pour le coloris ils leur étoient de beaucoup inférieurs.

Dionyſ. Halicarn. in Iſæo, p. 104.

Je ne puis terminer ce qui regarde

la Peinture & la Sculpture, sans déplorer l'abus qu'en ont fait ceux qui y ont le plus excellé : je parle également des Anciens & des Modernes. Tous les Arts en général, mais sur tout les deux dont nous parlons, si estimables par eux-mêmes, si dignes d'admiration, qui produisent des effets si merveilleux, qui savent, par quelques coups de ciseau, animer le marbre & le bronze, & par l'heureux mélange de quelques couleurs représentent au vif tous les objets de la nature : ces Arts, dis je, doivent un hommage particulier à la Vertu, pour l'honneur & l'avancement de laquelle l'Auteur & l'Inventeur primitif de tous les Arts, c'est-à-dire la Divinité même, les a singuliérement destinés.

C'est l'usage que les payens mêmes croioient devoir faire de la Sculpture & de la Peinture, en les consacrant aux portraits des grands hommes, & à l'expression de leurs belles actions. [a] Fabius, Scipion, & les autres illustres personnages de Rome, avouoient qu'à la vûe des images de leurs pré-

a Sæpe audivi Q. Maximum, P. Scipionem, præterea civitatis nostræ præclaros viros solitos ita

déceſſeurs ils ſe ſentoient extraordinairement animés à la vertu. Ce n'étoit pas la cire dont ces figures étoient formées, ni ces figures mêmes, qui produiſoient ſur leurs eſprits de ſi fortes impreſſions, mais la vûe des grands hommes & des grandes actions dont elles renouvelloient & perpétuoient le ſouvenir, & leur inſpiroient en même tems un vif deſir de les imiter.

Polybe remarque que ces images, *Polyb. lib. 6. p. 495. 496.* c'eſt-à-dire les buſtes de cire qu'on expoſoit aux jours ſolennels dans la ſalle des Magiſtrats Romains, & qu'on portoit avec pompe dans leurs funérailles, allumoient une ardeur incroiable dans l'eſprit des jeunes gens, comme ſi ces grands hommes, ſortis de leurs tombeaux & pleins de vie, les euſſent animés de vive voix à marcher ſur leurs traces.

Agrippa, [a] gendre d'Auguſte, dans une harangue magnifique, & digne

dicere, cùm majorum imagines intuerentur, vehementiſſimè ſibi animum ad virtutem accendi. Scilicet non ceram illam neque figuram, tantam vim in ſe ſe habere: ſed memoria rerum geſtarum eam flammam egregiis viris in pectore creſcere, neque priùs ſedari, quàm virtus eorum famam atque gloriam adæquaverit. *Salluſt. in Præf. bell. Jugurth.*

a Extat ejus (Agrippæ)

du premier & du plus grand citoien de Rome, faisoit voir par plusieurs raisons, dit Pline, combien il seroit utile à la République d'exposer publiquement dans la Capitale les plus belles piéces de l'Antiquité en tout genre, pour exciter parmi les jeunes gens une noble émulation : ce qui sans doute, ajoute-t-il, auroit bien mieux valu, que de les reléguer à la campagne dans les jardins ou autres lieux de plaisance des particuliers.

En effet, Aristote dit que les Sculpteurs & les Peintres enseignent à former les mœurs par une méthode plus courte & plus efficace que celle des Philosophes ; & qu'il est des tableaux aussi capables de faire rentrer en eux-mêmes les hommes vicieux que les plus beaux préceptes de morale. Saint Grégoire de Naziance raporte l'histoire d'une Courtisane, qui, dans un lieu où elle n'étoit pas venue pour faire des réflexions sérieuses, jetta les yeux par hazard sur le portrait d'un Polémon, Philosophe fameux pour son changement de

oratio magnifica, & maximo civium digna, de tabulis omnibus signisque publicandis : quod fieri satius fuisset, quàm in villarum exilia pelli. *Plin. lib. 35. cap. 4.*

vie qui tenoit du prodige, & laquelle rentra en elle-même à la vûe de ce portrait. Cédrénus raconte qu'un tableau du Jugement dernier contribua beaucoup à la converſion d'un Roi des Bulgares. Le [a] ſentiment de la vûe eſt bien plus vif que celui de l'ouie, & une image qui repréſente vivement un objet frape tout autrement qu'un diſcours. Saint Grégoire de Nyſſe avoue qu'il fut touché juſqu'aux larmes par la vûe d'un tableau.

Cet effet de la Peinture eſt encore plus promt pour le mal que pour le bien. La [b] vertu nous eſt étrangére, & le vice naturel. Sans qu'il ſoit beſoin de guides ni d'exemples, (& il s'en trouve par tout ;) une pente rapide nous y porte, ou, pour mieux dire, nous y précipite. A quoi faut-il donc s'attendre, quand la Sculpture avec toute la délicateſſe de l'art, & la Peinture avec toute la vivacité de

a Segniùs irritant animos demiſſa per aures,
Quàm quæ ſunt oculis ſubjecta fidelibus. *Horat.*

Sic intimos penetrat ſenſus (pictura) ut vim dicendi nonnunquam ſuperare videatur. *Quintil.*

b Ad deteriora faciles ſumus; quia nec dux poteſt, nec comes deeſſe: & res etiam ipſa ſine duce, ſine comite procedit: non pronum eſt tantum ad vitia, ſed præceps (iter.) *Senec. Epiſt.* 97.

ses couleurs, viennent animer une passion déja trop allumée & trop ardente par elle-même? Quels ravages ne causent point dans l'imagination des jeunes personnes ces nudités indécentes que les Sculpteurs & les Peintres se permettent si communément? Elles [a] peuvent bien faire honneur à l'Art, mais elles deshonorent pour toujours l'Artiste.

Sans parler même ici du Christianisme, qui abhorre toutes ces Sculptures & ces Peintures licentieuses.: les Sages du paganisme, tout aveugles qu'ils étoient, les condannent presque avec la même sévérité. Aristote, dans ses Livres de la République, recommande aux Magistrats, comme un de leurs devoirs les plus essentiels, de veiller attentivement à ce qu'il ne se rencontre point dans les villes de ces sortes de statues & de tableaux, propres à enseigner le vice, & capables de corrompre toute la Jeunesse. Sénéque [b] dégrade la Peinture & la Sculpture, & leur ôte le nom d'Arts

Aristot. in Polit. lib. 7. cap. 17.

Peccare docente historias monet. *Hor.*

a Non hîc per nudam pictorum corporum pulchritudinem turpis prostat historia, quæ, sicut ornat artem, sic devenustat artificem. *Sidon. Apollin. lib. 11. Epist. 2.*

b Non enim adducor ut in numerum liberalium artium pictores recipiam, non magis quàm statuarios aut marmoreos aut ceteros luxuriæ ministros. *Senec. Epist. 88.*

libéraux, dès qu'elles prétent leur ministére au Vice. Pline le Naturaliste, tout enthousiasmé qu'il est pour la beauté des Ouvrages antiques, traite d'action deshonorante & criminelle la liberté licentieuse que s'étoit donné sur ce point à Rome un Peintre d'ailleurs fort célébre, *Fuit Arellius Romæ celeber, nisi* FLAGITIO INSIGNI *corrupisset artem.* Il fait paroitre une juste indignation contre des Sculpteurs qui gravoient d'infâmes images sur des coupes & sur des gobelets, pour ne plus boire, en quelque sorte, qu'à travers des obscénités; comme si, dit-il, l'ivresse ne portoit pas déja assez par elle-même à la débauche, & qu'il falût encore l'éguillonner par de nouveaux attraits. *Vasa adulteriis cælata, quasi per se parum doceat libidinem temulentia... Ita vina ex libidine hauriuntur, atque etiam præmio invitatur ebrietas.*

Plin. lib. 35. cap. 10.

Id. lib. 14. cap. 22.

Il n'est pas jusqu'aux Poétes qui se déclarent vivement contre ce désordre. Properce s'étonne qu'on érige en public des temples à la Pudeur, pendant que l'on souffre dans les maisons particuliéres des tableaux immodestes, qui ne peuvent que cor-

rompre l'esprit des jeunes vierges. En effet ces tableaux sous l'amorce d'un spectacle agréable aux yeux, cachent un poison mortel qui pénétre jusqu'au cœur, & semblent donner des leçons publiques d'impureté. On ne voioit point, dit-il, en finissant, ces indécentes figures chez nos ancêtres. Les murailles de leurs appartemens n'étoient pas peintes par des mains impures, ne mettoient point ainsi le crime en honneur, & ne le donnoient point en spectacle. L'endroit est trop beau, pour n'être pas ici raporté en entier.

Templa Pudicitiæ quid opus statuisse puellis,
Si cuivis nuptæ quidlibet esse licet?
Quæ manus obscœnas depinxit prima tabellas,
Et posuit castâ turpia visa domo:
Illa puellarum ingenuos corrupit ocellos;
Nequitiæque suæ noluit esse rudes.
Ah! gemat in terris, ista qui protulit arte
Jurgia sub tacita condita lætitia.
Non istis olim variabant tecta figuris:
Tum paries nullo crimine pictus erat.

Nous avons vû une ville, qui avoit

le choix de deux ſtatues de Vénus, toutes deux de la main de Praxitéle, c'eſt tout dire, l'une voilée & l'autre nue, préférer la premiére quoique beaucoup moins eſtimée, parce qu'elle étoit plus conforme à la modeſtie & à la pudeur. Que pourrois-je ajouter à un tel exemple ? Quelle condannation pour nous, ſi nous rougiſſons de le ſuivre !

CHAPITRE SIXIÉME.

DE
LA MUSIQUE.

LA MUSIQUE des Anciens étoit une ſcience bien plus étendue qu'on ne le penſe ordinairement. Outre la compoſition des chants Muſicaux, & l'exécution de ces chants avec la voix & ſur les inſtrumens, à quoi ſe borne la nôtre, l'ancienne comprenoit l'Art poétique, qui enſeignoit à faire des vers de toute ſorte, auſſi bien qu'à mettre en chant ceux qui en étoient ſuſceptibles; l'Art de la *Saltation* ou du geſte, qui enſeignoit les pas & l'attitude ſoit de la danſe

proprement dite, ſoit de la marche ordinaire, & les geſtes qui doivent être emploiés dans la déclamation; enfin elle renfermoit l'Art de compoſer & d'écrire en notes la ſimple déclamation, pour régler par ces notes tant le ſon de la voix, que la meſure & les mouvemens du geſte, art fort uſité chez les Anciens, & qui nous eſt abſolument inconnu. Toutes ces différentes parties, qui ont réellement entr'elles une liaiſon naturelle, compoſoient dans l'origine un ſeul & même art, exercé par les mêmes artiſtes; quoique dans la ſuite elles ſe ſoient ſéparées, ſur tout la Poéſie, qui a fait un ordre à part.

Je traiterai ici légérement toutes ces parties, excepté celle qui regarde la ſtructure des vers, qui trouvera ailleurs ſa place; & je commencerai par la Muſique proprement dite, & telle qu'elle eſt connue parmi nous.

ARTICLE PREMIER.

De la Muſique proprement dite.

La Musique eſt un Art qui enſeigne les propriétés des ſons capables de produire quelque mélodie & quelque harmonie.

§. I.

Origine & effets merveilleux de la Musique.

QUELQUES Auteurs prétendent que ce sont les oiseaux qui ont appris à l'homme à chanter, en lui faisant remarquer par leur ramage & leurs gazouillemens combien les différentes inflexions & les divers tons de la voix sont capables de flater agréablement l'oreille. L'homme a eu un plus excellent maître, auquel seul il doit faire remonter sa reconnoissance.

L'invention de la Musique, & des instrumens qui en sont une principale partie, est un présent de Dieu, comme l'invention des autres arts. Elle ajoute au simple don de la parole, déja bien précieux par lui-même, quelque chose de plus vif, de plus animé, & de plus propre à produire au dehors les sentimens de l'ame. Lorsqu'elle est saisie & pénétrée de la vûe de quelque objet qui l'occupe fortement, le langage ordinaire ne suffit pas à ses transports. Elle s'élance pour ainsi dire hors d'elle-même, elle se livre sans mesure aux

mouvemens qui l'agitent, elle anime & redouble le ton de la voix, elle répéte à diverses reprises ses paroles ; & peu contente de tous ces efforts qui lui paroissent encore trop foibles, elle appelle à son secours les instrumens, qui semblent la soulager en donnant aux sons une variété, une étendue, & une continuité, que la voix humaine ne peut avoir.

Voila ce qui a donné lieu à la Musique, & ce qui l'a rendu si intéressante & si recommandable ; & voila ce qui montre en même tems qu'à proprement parler elle n'a de véritable usage que pour la religion, à laquelle seule il appartient de causer à l'ame des sentimens vifs qui la transportent & l'enlevent, qui nourrissent sa reconnoissance & son amour, qui répondent à son admiration & à son ravissement, & qui lui fassent éprouver qu'elle est heureuse, en applaudissant, pour ainsi dire, à sa joie & à son bonheur, comme David le fait dans tous ses divins Cantiques, qu'il emploie uniquement à adorer, à louer, à rendre graces, à chanter la grandeur de Dieu, & à publier ses merveilles.

Tel

Tel fut le premier usage que les hommes firent de la Musique, simple, naturelle, sans art & sans rafinement dans ces tems d'innocence & dans cette enfance du monde; & sans doute que la famille de Seth, dépositaire du vrai culte, la conserva dans toute sa pureté. Mais les enfans du siécle, plus asservis aux sens & aux passions, plus occupés à adoucir les peines de cette vie, à rendre leur exil agréable, & à se consoler de leurs maux, se livrérent plus promtement aux agrémens de la Musique, & furent plus attentifs à la perfectionner, à la réduire en art, à rappeller leurs observations à des régles fixes, à la soutenir, à la fortifier, à la varier par le secours des instrumens.

En effet l'Ecriture Sainte place l'origine de cette sorte de Musique dans la famille de Caïn, qui étoit *Gen. 4. 21.* celle des réprouvés, & lui donne pour Auteur Jubal l'un des descendans de ce chef des impies. Aussi voions-nous que c'est ordinairement aux objets des passions que la Musique est asservie. Elle sert à les embellir, à les agrandir, à les rendre plus touchans, à les faire pénétrer jusqu'au

fond de l'ame par un nouveau plaisir, à la rendre captive des sens, à la faire habiter toute entiére dans ses oreilles, à lui inspirer une nouvelle pente à chercher hors d'elle sa consolation, & à lui communiquer une nouvelle aversion pour les réflexions utiles & pour l'attention à la vérité. L'abus de la Musique, presque aussi ancien que son invention, a fait plus d'imitateurs de Jubal que de David. Mais il ne faut pas faire retomber ce reproche sur la Musique même. Car, comme l'observe Plutarque sur le sujet que je traite, en général tout homme de bon sens n'imputera jamais aux sciences mêmes l'abus que quelques-uns en font : il ne s'en prendra qu'aux dispositions vicieuses de ceux qui les corrompent.

Plut. de Music. pag. 1146.

Cet exercice a fait dans tous les tems le plaisir de toutes les nations, des plus barbares comme de celles qui se piquoient le plus de politesse. Et il faut avouer que [a] l'Auteur de la nature a mis dans l'homme un goût & un panchant secret pour le chant

[a] Atque eam (Musicam) natura ipsa videtur ad tolerandos facilius labores velut muneri nobis dedisse. Si quidem & remiges cantus hortatur :

& l'harmonie, qui sert à nourrir sa joie dans les tems de prospérité, à dissiper son chagrin dans ses afflictions, à soulager sa peine dans ses travaux. Il n'est point d'artisan qui n'ait recours à cet innocent artifice, & la plus légére chanson lui fait presque oublier toutes ses fatigues. La cadence harmonieuse avec laquelle les forgerons frapent sur l'enclume le fer brulant, semble donner de la légéreté à la masse pesante de leurs marteaux. Il n'est pas jusqu'aux rameurs, dont le pénible travail ne trouve une sorte de soulagement dans cette espéce de concert que forme leur mouvement nombreux & uniforme. [a] Les Anciens se servoient avantageusement des instrumens de Musique, comme on le fait encore aujourd'hui, pour exciter l'ardeur martiale dans le cœur des combat-

nec solùm in iis operibus, in quibus plurium conatus præeunte aliqua jucunda voce conspirat, sed etiam singulorum fatigatio quamlibet se rudi modulatione solatur. *Quintil. lib.* 1. *cap.* 10.

a Duces maximos & fidibus & tibiis ceciniffe traditum, & exercitus Lacedæmoniorum musicis accensos modis. Quid autem aliud in nostris Legionibus cornua ac tubæ faciunt? quorum concentus, quanto est vehementior, tanto Romana in bellis gloria ceteris præstat. *Quintil. lib.* 1. *cap.* 10.

tans ; & Quintilien attribue en partie la réputation de la milice Romaine à l'effet que produisoit sur les Légions le son guerrier des cors & des trompettes.

J'ai dit que la Musique étoit en usage chez toutes les nations : mais ce sont les Grecs sur tout qui l'ont mise en honneur, & qui, par le cas qu'ils en faisoient, l'ont portée à un haut degré de perfection. C'étoit [a] un mérite pour les plus grands hommes de s'y distinguer, & une sorte de honte pour eux d'être obligés d'avouer sur ce point leur ignorance. Nul héros n'a plus illustré la Gréce qu'Epaminondas : on comptoit au nombre de ses belles qualités d'avoir sû danser avec grace, & toucher les instrumens avec habileté. Plusieurs années auparavant, le refus que fit

a Summam eruditionem Græci sitam censebant in nervorum vocumque cantibus. Igitur Epaminondas, princeps, meo judicio, Græciæ, fidibus præclarè cecinisse dicitur : Themistoclesque, aliquot antè annis, cùm in epulis recusasset lyram, habitus est indoctior. Ergo in Græcia musici floruerunt, discebantque id omnes; nec, qui nesciebat, satis excultus doctrina putabatur. *Cic. Tusc.* 1. *n.* 4.

In ejus (Epaminondæ) virtutibus commemorabatur, saltasse eum commodè, scienterque tibiis cantassè. *Corn. in Nep. Præfat.*

Thémistocle dans un repas de jouer quelque air sur la lyre, lui attira des reproches, & ne lui fit pas d'honneur. Ignorer la Musique, passoit dans ces tems pour un défaut d'éducation.

Aussi les plus célébres Philosophes qui nous ont laissé des Traités sur la Politique, comme Platon & Aristote, recommandent en particulier qu'on ait grand soin de faire apprendre la Musique aux jeunes gens. Elle faisoit, chez les Grecs, une partie essentielle de l'éducation. Outre qu'elle a une liaison nécessaire avec cette partie de la Grammaire que l'on appelle *Prosodie*, qui roule sur la longueur ou briéveté des syllabes dans la prononciation, sur la mesure des vers, sur leur rhythme ou cadence, & principalement sur la maniére d'accentuer les mots : les Anciens étoient persua- *Plut. de Music. p.* 1140. dés qu'elle pouvoit contribuer beaucoup à former le cœur des jeunes gens, en y introduisant une sorte d'harmonie, qui pût les porter à tout ce qui est honnête ; rien n'étant plus utile, selon Plutarque, que la Musique, pour exciter en tout tems à toutes sortes d'actions vertueuses, & principalement lors-

qu'il s'agit d'affronter les périls de la guerre.

Il s'en faut bien que la Musique fût autant estimée des Romains dans les beaux tems de la République. Elle passoit alors pour peu honorable, *In Præfat.* comme l'observe Cornélius Népos, en faisant remarquer le différent goût des nations sur plusieurs matiéres. *In bello Catilin.* Le reproche que fait Salluste à une Dame Romaine, de savoir mieux danser & chanter qu'il ne convenoit à une femme d'honneur & de probité, *saltare & psallere elegantiùs quàm necesse est probæ*, marque assez ce que les Romains pensoient de la Musique. Pour la danse, ils en avoient une étrange idée, jusqu'à dire que, pour en faire usage, il faloit ou être ivre, *Cic. in orat. pro Muren. n. 13.* ou avoir perdu la raison : *Nemo saltat ferè sobrius, nisi fortè insanit.* Telle étoit la sévérité Romaine, jusqu'à ce que le commerce avec les Grecs, & encore plus les richesses & l'opulence, les eurent fait donner dans des excès que l'on ne peut pas même reprocher aux Grecs.

Les Anciens attribuoient à la Musique de merveilleux effets, soit pour exciter ou réprimer les passions, soit

pour adoucir les mœurs, & humaniſer des peuples naturellement ſauvages & barbares.

Pythagore [a] voiant de jeunes gens, échaufés des vapeurs du vin, & animés de plus par le ſon d'une flute dont on jouoit ſur le mode Phrygien, près de faire violence à une chaſte maiſon, rendit à ces jeunes gens leur tranquillité & leur bon ſens, en ordonnant à la Muſicienne de changer de mode, & de jouer plus gravement, ſuivant la cadence marquée par le pié appellé *Spondée.*

Galien met une hiſtoire preſque toute pareille ſur le compte d'un Muſicien de Milet, nommé Damon. Ce ſont de jeunes gens ivres, qu'une joueuſe de flute a rendu furieux en jouant ſur le mode Phrygien, & qu'elle radoucit par l'avis de ce même Damon, en paſſant du mode Phrygien au Dorien. *De placit. Hipp. & Plat. lib. 5. cap. 6.*

Nous apprenons de Dion-Chryſoſtome, & de quelques autres, que le Muſicien Timothée, jouant un jour de la flute devant Alexandre le Grand *Orat. 1. de regn. init.*

a Pythagoram accepimus, concitatos ad vim pudicæ domui afferendam juvenes, juſſa mutare in ſpondeum modos tibicina, compoſuiſſe. *Quintil. lib. 1. cap 10.*

ſur le mode appellé ὄρτιος qui étoit un mode guerrier ; ce Prince courut aux armes auſſitôt. Plutarque dit preſque la même choſe du joueur de flute Antigénide, qui, dans un repas, agita de telle maniére ce même Prince, que, s'étant levé de table comme un forcené, il ſe jetta ſur ſes armes, & mélant leur cliquetis au ſon de la flute, peu s'en falut qu'il ne chargeât les convives.

De fortun. Alex. p. 335.

Parmi les effets merveilleux de la Muſique, on ne peut rien citer peut-être de plus frapant, ni de mieux atteſté, que ce qui regarde les Arcadiens. Polybe, hiſtorien ſage, exact, & qui mérite toute créance, eſt mon garant. J'abrégerai ſeulement ſon récit & ſes réflexions.

Polyb. lib. 4. p. 289-291.

L'étude de la Muſique, dit-il, a ſon utilité pour tout le monde, mais elle eſt abſolument néceſſaire aux Arcadiens. Ces peuples, en établiſſant leur République, quoique d'ailleurs très auſtérès dans leur genre de vie, ont donné à la Muſique un ſi grand crédit, que non ſeulement ils enſeignent cet art aux enfans, mais qu'ils contraignent même les jeunes gens de s'y appliquer juſqu'à l'âge de trente ans. Ce n'eſt point une

honte

honte parmi eux, que l'aveu d'ignorer les autres arts : mais c'eſt un deſhonneur de n'avoir point appris à chanter & de n'en pouvoir donner des preuves dans l'occaſion.

Or, dit Polybe, il me paroit que leurs premiers Légiſlateurs, en faiſant de pareils établiſſemens, n'ont point eu deſſein d'introduire le luxe & la molleſſe, mais ſeulement d'adoucir les mœurs féroces des Arcadiens, & d'égaier par l'exercice de la Muſique leur caractére triſte & mélancolique, cauſé ſans doute en partie par la froideur de l'air qu'on reſpire dans preſque toute l'Arcadie.

Mais les Cynéthiens aiant négligé ce ſecours, dont ils avoient d'autant plus beſoin qu'ils habitent la partie la plus rude & la plus ſauvage de l'Arcadie, ſoit pour l'air, ſoit pour le climat, ſont enfin devenus ſi féroces & ſi barbares, qu'il n'y a nulle ville en Gréce où l'on ait commis des crimes auſſi grands & auſſi fréquens, que dans celle de Cynéthe.

Polybe termine ce récit, en avertiſſant qu'il y a ſi fort inſiſté pour deux raiſons. La premiére, pour empêcher que quelqu'un des peuples

d'Arcadie, ſur le faux préjugé que l'étude de la Muſique n'eſt parmi eux qu'un amuſement ſuperflu, ne vienne à négliger cette partie de leur diſcipline. La ſeconde, pour engager les Cynéthiens à donner la préférence à la Muſique, ſi jamais Dieu, (l'expreſſion eſt remarquable) ſi jamais Dieu leur inſpire de s'appliquer aux arts qui humaniſent les peuples. Car c'eſt la ſeule voie, par laquelle ils puiſſent dépouiller leur ancienne férocité.

Je ne ſai pas s'il eſt poſſible de rien trouver dans toute l'antiquité qui égale l'éloge que fait ici Polybe de la Muſique : & l'on ſait quel homme c'étoit que Polybe. Joignons-y ce qu'en ont dit les deux plus grandes lumiéres de la philoſophie ancienne, Platon & Ariſtote, qui en recommandent ſouvent l'étude, & en relévent beaucoup les avantages. Peut-on deſirer un témoignage plus authentique & plus favorable ? Mais, afin que l'autorité de ces grands hommes ne nous en impoſe point, je dois marquer ici de quel genre de Muſique ils entendent parler. Quintilien, qui penſoit comme eux ſur cet article, nous expliquera leur ſen-

Quintil. lib. I. cap. 10.

timent : c'est dans un chapitre, où il avoit fait un magnifique éloge de la Musique. » Quoique les exem-»ples que j'ai cités, dit-il, fassent » assez voir quelle sorte de Musique » j'approuve, je crois pourtant devoir » déclarer ici que ce n'est point celle » dont retentissent aujourd'hui nos » théatres, & qui, par ses airs effé-» minés & lascifs n'a pas peu con-» tribué à éteindre & à étoufer en » nous ce qui pouvoit nous rester en-» core de force & de vertu : « *Apertiùs profitendum puto, non hanc à me præcipi, quæ nunc in scenis effeminata, & impudicis modis fracta, non ex parte minima, si quid in nobis virilis roboris manebat, excidit.* » Quand je recommande donc » la Musique, c'est celle dont les hom-» mes pleins d'honneur & de coura-» ge se servoient pour chanter les » louanges de leurs semblables. Je » ne prétens point parler non plus de » ces instrumens dangereux, dont les » sons languissans portent la mollesse » & l'impureté dans l'ame, & qui doi-» vent être en horreur à tout ce qu'il » y a de personnes bien nées. Mais » j'entens cet art agréable d'aller au

» cœur par le moien de l'harmonie, » pour exciter les paſſions ou pour » les appaiſer conformément au be- » ſoin & à la raiſon. «

C'eſt cette ſorte de Muſique, dont les plus grands Philoſophes & les plus ſages Légiſlateurs chez les Grecs faiſoient tant de cas, parce qu'elle apprivoiſe les eſprits ſauvages, qu'elle adoucit la rudeſſe & la dureté des caractéres, qu'elle polit les mœurs, qu'elle rend les eſprits plus capables de diſcipline, qu'elle lie la ſociété d'une maniére douce & agréable, & qu'elle donne de l'horreur de tous les vices qui portent à la dureté, à l'inhumanité, à la férocité.

Elle n'eſt pas même inutile pour le corps, & contribue à la guériſon de certaines maladies. Ce que l'on raconte des effets de la Muſique ſur ceux qui ont été mordus de la Tarentule, paroitroit incroiable, s'il n'étoit appuié ſur des témoignages, auſquels on ne peut pas raiſonnablement refuſer ſa croiance.

Mémoires de l'Acad. des Sciences, an 1702.

La Tarentule eſt une groſſe araignée à huit yeux, & à huit pattes. Elle ne ſe trouve pas ſeulement vers Tarento, d'où elle a pris ſon nom,

ou dans la Pouille : il y en a dans plusieurs autres endroits de l'Italie, & dans l'île de Corse.

Peu de tems après qu'on a été mordu d'une Tarentule, il survient à la partie une douleur très aigue, & peu d'heures après un engourdissement. On tombe ensuite dans une profonde tristesse, on a peine à respirer, le poux s'affoiblit, la vûe se trouble & s'égare, enfin on perd la connoissance & le mouvement, & on meurt à moins que d'être secouru. La Médecine emploie pour la guérison de cette maladie quelques remédes, qui seroient inutiles, si la Musique ne venoit à son secours.

Lorsqu'un homme mordu est sans mouvement & sans connoissance, un Joueur d'instrumens essaie différens airs ; &, lorsqu'il a rencontré celui dont les tons & la modulation conviennent au malade, on voit que celui-ci commence à faire quelque léger mouvement, qu'il remue d'abord les doits en cadence, ensuite les bras & les jambes, peu à peu tout le corps ; & enfin il se leve sur ses piés, & se met à danser, en augmentant toujours d'activité & de force. Il y en

a tel qui danſe ſix heures ſans ſe repoſer. Après cela on le met au lit, & quand on le croit aſſez remis de ſa premiére danſe, on le tire du lit par le même air pour une danſe nouvelle. Cet exercice dure pluſieurs jours, tout au plus ſix ou ſept, juſqu'à ce que le malade ſe trouve fatigué, & hors d'état de danſer davantage, ce qui annonce ſa guériſon. Car, tant que le venin agit ſur lui, il danſeroit, ſi l'on vouloit, ſans aucune diſcontinuation, & enfin il mourroit d'épuiſement de forces. Le malade qui commence à ſe ſentir las, reprend peu à peu la connoiſſance & le bon ſens, & revient comme d'un profond ſommeil, ſans ſe ſouvenir de ce qui s'eſt paſſé pendant ſon accès, non pas même de ſa danſe. Le fait eſt ſingulier, mais très certain : c'eſt aux Médecins à en expliquer la cauſe.

§. II.

Auteurs qui ont inventé ou perfectionné la Muſique & les inſtrumens.

LES HISTORIENS profanes attribuent la découverte des premiéres régles de la Muſique à leur Mercure

fabuleux, d'autres à Apollon, d'autres à Jupiter même. Ils ont voulu par là, sans doute, nous faire entendre que l'invention d'un art si utile, ne pouvoit être attribuée qu'aux dieux, & qu'on avoit tort d'en faire honneur à quelque homme que ce fût. *Plut. de Music. pag. 1135.*

Le traité de Plutarque sur la Musique, expliqué & éclairci par les savantes remarques de Mr. Burette, me fournira la plus grande partie de ce que j'ai à dire sur l'histoire de ceux qui passent pour avoir le plus contribué à la perfection de cet art. Je me contenterai d'indiquer simplement les plus anciens, qui ne sont presque connus que dans la Fable, sans m'attacher à l'ordre des tems.

AMPHION.

AMPHION est regardé par quelques-uns comme l'Inventeur de la * *Cithare* ou Lyre, car ces deux instrumens étoient peu différens, comme je le remarquerai dans la suite, & souvent les Auteurs les confondent.

* *J'appellerai toujours ainsi cet instrument, parce que notre* Guitare *qui en a tiré son nom, en est tout-à-fait différente.*

On conjecture que la Fable de Thébes bâtie au son de la Lyre d'Amphion, est postérieure au tems d'Homére, qui n'en parle point, & qui n'auroit pas manqué d'en orner son poéme, s'il l'eût connue.

Amphion eut pour contemporains *Linus*, *Anthès*, *Piérius*, *Philammon*. Ce dernier fut pere du fameux *Thamyris*, la plus belle voix de son tems, le rival des Muses mêmes, & qui aiant été livré à la vengeance de ces déesses, pour peine de son audace perdit la vûe, la voix, l'esprit, & même l'usage de sa Lyre.

ORPHÉE.

LA RÉPUTATION d'Orphée étoit florissante dès le tems de l'expédition des Argonautes, du nombre desquels il fut, c'est-à-dire avant la guerre de Troie. Il avoit eu pour maître dans la Musique *Linus*, aussi bien qu'Hercule. L'histoire d'Orphée est connue de tout le monde.

HYAGNIS.

ON PRÉTEND qu'Hyagnis fut le plus ancien joueur de flute. Il fut pere de *Marsyas*, à qui l'invention de la

flute eſt auſſi attribuée. Ce dernier oſa provoquer Apollon, qui ne demeura vainqueur dans ce combat, qu'en joignant ſa voix au ſon de ſa Lyre. Le vaincu fut écorché tout vif.

OLYMPE.

IL Y A EU deux Olympes, l'un & l'autre fameux joueurs de flute. Le plus ancien, Myſien d'origine, vivoit avant la guerre de Troie. Il étoit diſciple de Marſyas. Il excelloit auſſi dans l'art de toucher les inſtrumens à cordes. *Suidas.*

Le ſecond Olympe étoit Phrygien, & floriſſoit du tems de Midas. *Id.*

DEMODOQUE. PHEMIUS.

HOMERE parle avec éloge de ces deux Muſiciens en pluſieurs endroits de l'Odyſſée. Démodoque avoit compoſé deux poémes: l'un ſur la priſe de Troie, l'autre ſur les noces de Vénus & de Vulcain. Homére les lui fait chanter l'un & l'autre chez Alcinoüs roi des Phéaciens en préſence d'Ulyſſe. Il parle de Phémius comme d'un chantre inſpiré des dieux mêmes. C'eſt lui qui par le chant de ſes poéſies miſes en muſique, & accompagnées des ſons *Plut.*

de ſa Lyre, égaie ces feſtins où les pourſuivans de Pénélope emploient les journées entiéres.

L'auteur de la vie d'Homére attribuée à Hérodote, aſſure que Phémius s'établit à Smyrne ; qu'il y enſeigna la Grammaire & la Muſique à la jeuneſſe, & qu'il y épouſa Crithéide, qui d'un commerce illégitime avoit eu pour fils Homére même, à l'éducation duquel ce beau-pere donna ſes ſoins, après l'avoir adopté.

TERPANDRE.

LES AUTEURS ne ſont point d'accord entr'eux ſur la patrie de Terpandre, ni ſur le tems où il a vécu.

An. M. 3356. Athen. lib. 14. pag. 635. Euſébe le place dans la XXXIIIe Olympiade. Cette époque doit être avancée, s'il eſt vrai que ce Poéte Muſicien fut le premier qui remporta le prix aux jeux Carniens, inſtitués à Lacédémone ſeulement dans la

An. M. 3328. XXVIe Olympiade.

Outre cette victoire, qui fit grand honneur à l'habileté de Terpandre dans la poéſie muſicale, il ſignala encore ce même art en d'autres oc-

Plut. pag. 1146. caſions des plus importantes. On a

ſort parlé de la ſédition qu'il fut calmer à Lacédémone par ſes chants mélodieux accompagnés des ſons de la cithare. Il remporta auſſi quatre fois de ſuite le prix aux jeux Pythiques. *Id. p. 1132.*

Il paroit que l'ancien Olympe & Terpandre, aiant trouvé, dans leur jeuneſſe, la Lyre montée ſeulement de trois ou quatre cordes, s'en ſervirent telle qu'ils la trouvérent alors, & s'y diſtinguérent par le charme de leur exécution. Dans la ſuite, pour perfectionner cet inſtrument, ils y firent des additions l'un & l'autre, ſur tout Terpandre, qui y fit entrer juſqu'à ſept cordes.

Ce changement déplut fort aux Lacédémoniens, chez qui il étoit défendu très expreſſément de rien changer dans l'ancienne Muſique, & d'y rien innover. Plutarque raporte que Terpandre fut condamné à l'amende par les Ephores pour avoir augmenté d'une ſeule corde le nombre de celles qui compoſoient la lyre ordinaire; & que la ſienne fut pendue à un clou. D'où il s'enſuivroit que la lyre de ce tems-là étoit déja montée de ſix cordes. *Plut. de Lacon. inſtit. pag. 238.*

Plut. de Music. pag. 1132.

Par ce qu'on lit dans Plutarque, il paroit que Terpandre composoit d'abord des poésies Lyriques d'une certaine mesure, propres à être chantées & accompagnées de la cithare. Ensuite il mettoit ces poésies en Musique, de façon que celle-ci pût s'accommoder au jeu de la cithare, qui alors ne rendoit précisément que les mêmes sons chantés par la voix du Musicien. Enfin, Terpandre notoit cette Musique sur les vers mêmes de chacun des cantiques de sa composition, & quelquefois il en faisoit autant pour les poésies d'Homére : après quoi il étoit en état de les exécuter lui-même, ou de les faire exécuter dans les jeux publics.

On proposoit des prix de poésie & de Musique, car l'une n'alloit guéres sans l'autre, dans les quatre grands Jeux de la Gréce, sur tout dans les Pythiques, dont ils faisoient la premiére & la plus considérable partie. La même chose se pratiquoit aussi dans plusieurs autres villes du même pays, où l'on célébroit de pareils Jeux avec une grande solennité, & un grand concours de Spectateurs.

PHRYNIS.

PHRYNIS étoit de Mityléne, capitale de l'île de Lesbos. Il fut l'écolier d'Aristoclite pour la cithare, & il ne pouvoit tomber en meilleures mains ; ce maître étant un des descendans du fameux Terpandre. On dit qu'il fut le premier qui remporta le prix de cet instrument aux Jeux des Panathénées célébrés à Athénes la quatriéme année de la LXXX Olympiade. Il n'eut pas le même bonheur, lorsqu'il disputa ce prix contre le Musicien Timothée. AN M. 3547.

On doit regarder Phrynis comme l'Auteur des premiers changemens arrivés dans l'ancienne Musique, par raport au jeu de la Cithare. Ces changemens consistoient, en premier lieu dans l'addition de deux nouvelles cordes aux sept qui composoient cet instrument avant lui ; en second lieu dans le tour de la modulation, qui n'avoit plus cette ancienne simplicité noble & mâle. Aristophane lui en fait un reproche dans la Comédie des *Nuées*, où la Justice parle ainsi de l'ancienne éducation des jeunes gens. *Ils alloient ensemble chez le Joueur de*

cithare... où ils apprenoient à chanter l'Hymne de la redoutable Pallas, ou quelque autre cantique, entonnant les ſons conformément à l'harmonie qu'ils tenoient de leurs ancêtres. Si quelqu'un d'entr'eux s'aviſoit de chanter d'une maniére bouffonne, ou de mêler dans ſon chant quelque inflexion de voix ſemblable à celles qui régnent aujourd'hui dans les airs de Phrynis, on le châtioit ſévérement.

Plut. in Agide, pag. 799. Phrynis s'étant préſenté pour quelques Jeux publics à Lacédémone avec ſa Cithare à neuf cordes, l'Ephore Ecprépès ſe mit en devoir d'en couper deux, & lui laiſſa ſeulement à choiſir entre celles d'en haut ou celles d'en bas. Timothée, peu de tems après, s'étant trouvé en pareil cas aux Jeux Carniens, les Ephores en uſérent de même à ſon égard.

TIMOTHÉE.

TIMOTHÉE, Poéte-Muſicien des plus célébres, naquit à Milet, ville Ionienne de Carie, la 3e année de la
An. M. 3558. LXXXIII. Olympiade. Il floriſſoit en même tems qu'Euripide & Philippe de Macédoine. Il excelloit dans la poéſie Lyrique & Dithyrambique.

Il s'appliqua particuliérement à la Musique, & à toucher la Cithare. Ses premiers essais ne réussirent pas, & il fut sifflé de tout le peuple. Un si triste succès étoit capable de le décourager pour toujours ; & il songeoit en effet à renoncer absolument à un art, pour lequel il ne se croioit point né. Euripide le désabusa de cette fausse pensée, & lui rendit le courage, en lui faisant espérer un succès éclatant pour l'avenir. Plutarque, en raportant ce fait, auquel il joint les exemples de Cimon, de Thémistocle, de Démosthéne, qui furent aussi ranimés par de semblables conseils, remarque avec raison que c'est rendre un grand service au public que d'encourager ainsi de jeunes gens en qui l'on reconnoit un fond d'esprit & d'heureux talens, & d'empêcher qu'ils ne se rebutent pour quelques fautes qu'ils auront pu commettre dans un âge sujet à des écarts, ou pour quelques mauvais succès qu'ils auront eu d'abord dans l'exercice de leur profession.

Plut. in Moral. p. 795.

Euripide ne s'étoit pas trompé dans ses vûes & dans son espérance. Timothée devint le plus habile joueur

Lib. 3. pag. 183. de Cithare de ſon tems. Il perfectionna cet inſtrument en y ajoutant, ſelon Pauſanias, quatre cordes; ou ſelon Suidas, deux ſeulement, la dixiéme & la onziéme aux neuf qui compoſoient la Cithare avant lui. *In voce Τιμόθ.* Les Auteurs varient extrémement ſur cette matiére, & ſouvent même ſe contrediſent.

Cette innovation dans la Muſique n'eut pas une approbation générale. Les Lacédémoniens la condannérent par un Decret public que Boéce nous a conſervé. *Boet. de Muſic. lib. 1. cap. 1.* Il eſt écrit dans le Dialecte du pays, dont la lettre ῥῶ qui eſt la conſonne dominante, rend la prononciation très rude. Il commence par ces mots; ἐπεὶ δὶ Τιμόθεορ ὁ Μιλήσιορ παραγινόμενορ ἐς τὰν ἁμέτεραν πόλιν, &c. & il contient en ſubſtance: Que Timothée de Milet étant venu dans leur ville, avoit marqué faire peu de cas de l'ancienne muſique, & de l'ancienne lyre: qu'il avoit multiplié les ſons de celle-là, & les cordes de celle-ci: qu'à l'ancienne maniére de chanter ſimple & unie, il en avoit ſubſtitué une plus compoſée, où il avoit introduit le genre * Cromatique: que dans ſon poéme

* *Il en ſera parlé dans la ſuite.*

poéme sur l'accouchement de Séméle il n'avoit point gardé la décence convenable : que, pour prévenir les suites de pareilles innovations qui ne pouvoient être que préjudiciables aux bonnes mœurs, les Rois & les Ephores avoient réprimandé publiquement Timothée, & avoient ordonné que sa lyre seroit réduite aux sept cordes anciennes, & qu'on en retrancheroit toutes les cordes nouvellement ajoutées, &c. Cette histoire se trouve dans Athénée, avec cette circonstance, que comme on se mettoit en devoir de couper ces nouvelles cordes conformément au Décret, Timothée aiant apperçu dans ce même endroit une petite statue d'Apollon, dont la lyre avoit autant de cordes que la sienne, il la montra aux Juges, & fut renvoié absous.

Athen. lib. 14. pag. 636.

Sa réputation lui attira un grand nombre de disciples. On dit qu'il prenoit une fois plus de ceux qui venoient à lui pour apprendre à jouer de la flute (ou de la Cithare) après avoir eu un autre maître. Sa raison étoit qu'un habile homme qui succéde à ces demi-savans a toujours deux peines pour une : celle de faire

oublier au disciple ce qu'il avoit appris, qui est la plus grande ; & celle de l'instruire de nouveau.

ARCHILOQUE.

ARCHILOQUE s'étoit rendu également célébre pour la poésie & pour la Musique. J'en parlerai dans la suite sous le titre de Poéte. Ici je le considére seulement comme Musicien ; & de tout ce que Plutarque en dit sous cette qualité, je ne raporterai que le seul endroit où il lui attribue *l'exécution musicale des vers Iambiques, dont les uns ne font que se prononcer pendant le jeu des instrumens, au lieu que les autres se chantent.*

Ce passage, dit M Burette, nous apprend que dans la poésie Iambique il y avoit des Iambes qui n'étoient que *déclamatoires*, qui ne faisoient que se réciter ou se prononcer ; & qu'il y en avoit d'autres qui se chantoient. Mais ce que ce même passage offre peutêtre de moins connu, c'est que ces Iambes *déclamatoires* étoient accompagnés des sons de la Cithare, & des autres instrumens à percussion ou à cordes. Il reste à savoir de quelle

maniére s'exécutoit un tel accompagnement. Selon toutes les apparences, le joueur de Cithare ne se contentoit pas de donner au Poéte ou à l'Acteur le ton général de sa déclamation, & de l'y soutenir par la monotonie de son jeu. Mais comme le ton du Déclamateur varioit suivant les divers accens qui modifioient la prononciation de chaque mot, ensorte que cette déclamation pouvoit se noter ; il faloit que l'instrument de Musique fît sentir toutes ces modifications, & marquât exactement le rhythme ou la cadence de la poésie qui lui servoit de guide, & qui, en vertu de cet accompagnement, quoique non chantée, en devenoit beaucoup plus expressive & plus affectueuse. A l'égard de la poésie *chantante*, l'instrument qui l'accompagnoit, s'y conformoit servilement, & ne faisoit entendre que les mêmes sons entonnés par la voix du Poéte-Musicien.

ARISTOXÉNE.

Aristoxéne naquit à Tarente ville d'Italie. Il étoit fils du Musicien Mnésias. Il s'appliqua également à *Suidas.*

la Musique & à la Philosophie. Il fut en premier lieu Disciple de son pere, puis du Pythagoricien Xénophile, & enfin d'Aristote, sous lequel il eut Théophraste pour compagnon d'étude. Aristoxéne vivoit donc, comme on le voit, sous Alexandre le Grand & sous ses premiers Successeurs.

De quatre cens cinquante trois volumes que Suidas dit qu'il a composés, il ne nous reste aujourd'hui que ses trois Livres des *Elémens Harmoniques*; & c'est le plus ancien Traité de Musique qui soit venu jusqu'à nous.

Heraclid. Il attaqua vivement le systême Musical de Pythagore. Ce Philosophe, en vûe d'établir une certitude & une constance invariable dans les sciences & les arts en général, & dans la Musique en particulier, essaia d'en soustraire les préceptes aux témoignages & aux raports infidéles des sens, pour les assujettir aux seuls jugemens de la raison. Il voulut, conformément à ce dessein, que les consonnances Musicales, loin d'être soumises au jugement de l'oreille, qu'il regardoit comme une mesure arbitraire & trop peu certaine, ne se réglassent qu'en

vertu des ſeules proportions des nombres, qui ſont toujours les mêmes. Ariſtoxéne ſoutint qu'aux régles Mathématiques & aux raiſons des proportions, il faloit joindre le jugement de l'oreille, à laquelle il appartient principalement de régler ce qui concerne la Muſique. Il attaqua encore le ſyſtême de Pythagore ſur pluſieurs autres points.

Sotérique, l'un des Interlocuteurs que Plutarque introduit dans ſon Traité ſur la Muſique, eſt perſuadé que le ſentiment & la raiſon doivent concourir dans le jugement que l'on porte ſur les diverſes parties de la Muſique; en ſorte que le premier ne prévienne point la ſeconde par trop de vivacité, ni ne lui manque au beſoin par trop de foibleſſe. Or le ſens dont il s'agit ici, & qui eſt l'ouie, reçoit néceſſairement trois impreſſions à la fois : celle du *ſon*, celle du *tems* ou de la *meſure*, & celle de la *lettre*; le progrès deſquelles fait connoître la *modulation*, le *rhythme*, & les *paroles*. Et comme le ſentiment ne peut apercevoir ſéparément ces trois choſes, ni les ſuivre chacune en particulier; il paroit que l'ame ſeu-

le, ou la raison a droit de juger de ce que cette continuité de *son*, de *rhythme*, & de *paroles* peut avoir de bon ou de mauvais.

§. III.

L'ancienne Musique étoit simple, grave, mâle. Quand & comment elle s'est corrompue.

COMME chez les Anciens la Musique étoit, par son origine & par sa destination naturelle, consacrée au culte des dieux & au réglement des mœurs, ils donnoient la préférence à celle qui se distinguoit par sa gravité & par sa simplicité. L'une & l'autre dominérent & lontems par raport à la voix, & par raport aux instrumens de Musique. Olympe, Terpandre, & leurs disciples, avoient d'abord emploié peu de cordes dans la lyre, & peu de variété dans les chants. Cependant, dit Plutarque, tout simples qu'étoient les airs de ces deux Musiciens, qui ne rouloient que sur trois ou quatre cordes, ils faisoient l'admiration de tous les bons connoisseurs.

La Cithare, très simple d'abord

ſous Terpandre, conſerva quelque tems cet avantage. Il n'étoit point permis de compoſer à diſcrétion des airs ſur cet inſtrument, ni d'en changer le jeu, ſoit pour l'harmonie, ſoit pour la cadence; & l'on avoit grand ſoin de conſerver à chacun des anciens airs le ton ou le caractére qui lui étoient propres: d'où vient qu'on les appelloit *Nomes*, comme devant ſervir de loix & de modéles. Νόμοι. *Lex.*

L'introduction des rhythmes dans le genre Dithyrambique; la multiplication des ſons de la Flute par Laſus, de même que celle des cordes de la Lyre par Timothée; & quelques autres nouveautés introduites par Phrynis, par Ménalippide, & par Philoxéne, cauſérent une grande révolution dans l'ancienne Muſique. Les Poétes Comiques, ſur tout Phérécrate & Ariſtophane, s'en plaignirent très ſouvent & très fortement. On vit, dans leurs piéces, la Muſique perſonnifiée accuſer avec vivacité & amertume ces Muſiciens de l'avoir totalement dépravée & corrompue.

Plutarque, en pluſieurs endroits de ſes ouvrages, ſe plaint auſſi de ce qu'à

l'ancienne Musique, mâle, noble, & divine, & qui n'avoit rien que de grave & de majestueux, les Modernes ont substitué celle du théatre, qui n'inspire que la mollesse & le déréglement. Tantôt il allégue l'autorité de Platon, pour prouver que la Musique, mere de la consonnance, de la décence, & de l'agrément, n'a pas été donnée aux hommes par les dieux pour les seules délices, & l'unique chatouillement des oreilles; mais pour remettre l'ordre & l'harmonie dans les facultés de l'ame, souvent dérangées par l'erreur & par la volupté. Tantôt il avertit qu'on ne peut trop se précautionner contre les plaisirs dangereux d'une Musique dépravée & désordonnée, & il indique les moiens de se tenir en garde contre une pareille corruption. Il déclare ici que la Musique lascive, les chansons dissolues & licentieuses corrompent les mœurs, & que les Musiciens & les Poétes doivent emprunter de gens sages & vertueux les sujets de leurs compositions. Là il cite le témoignage de Pindare, qui assure que Dieu fit entendre à Cadmus une Musique sublime & réguliére, fort différente

De superst. pag. 167.

Symp. lib. 7. pag. 704.

De audit. poet. pag. 19.

De Pyth. orac. p. 397.

férente de cette Musique doucereuse, molle, délicate, qui s'est mise en possession des oreilles humaines. Enfin, il s'explique là dessus encore plus précisément au IX Livre de ses *Symposiaques*. » La Musique dépravée qui » régne aujourd'hui, dit-il, en fai- Pag. 7, 8.
» sant tort à tous les Arts qui en dé» pendent, a plus endommagé la » Danse qu'aucun autre. Car, celle» ci s'étant associée à je ne sai quelle » Poésie triviale & vulgaire, après » avoir fait divorce avec l'ancienne » qui étoit toute divine, elle s'est » emparée de nos théatres, où elle » fait triompher l'admiration la plus » extravagante : ensorte qu'exerçant » une espéce de tyrannie, elle est ve» nue à bout de s'assujettir une Mu» sique de très petite valeur. Mais en » même tems elle a véritablement per» du toute l'estime de ceux que leur es» prit & leur sagesse font regarder » comme des hommes divins. « Je laisse aux Lecteurs le soin d'appliquer à notre tems ce que Plutarque dit du sien, au sujet de la Musique & du Théatre.

Il n'est pas étonnant que Plutarque se plaigne ainsi de la dépravation

qui s'étoit généralement glissée dans la Musique de son tems, & qui l'avoit si fort avilie. Avant lui, Platon, Aristote, & leurs Disciples avoient fait la même plainte ; & cela dans un siécle si favorable à la perfection de tous les beaux Arts, & si fécond en grands hommes de toute espéce. Comment s'est-il pu faire, que lors même que l'on cultivoit avec tant de succès l'Eloquence, la Poésie, la Peinture, la Sculpture ; la Musique, pour laquelle on n'avoit pas moins d'attention, se soit tellement dégradée ? Sa grande liaison avec la Poésie en a été la principale cause, & l'on peut dire que ces deux sœurs ont eu à peu près la même destinée. Renfermées d'abord l'une & l'autre dans l'imitation parfaite de la belle nature, elles n'avoient pour but que d'instruire en divertissant, & d'exciter des mouvemens également utiles au culte des dieux & au bien de la société. Pour cela elles emploioient les expressions, les tours, les rhythmes ou cadences les plus convenables. La Musique en particulier, toujours simple, toujours pleine de noblesse & de décence, se

contenoit dans les bornes que lui avoient prescrit les grands maîtres, & surtout les Philosophes & les Législateurs, qui étoient la plupart & Poétes & Musiciens. Mais les spectacles du théatre, & le culte de certaines divinités, de Bacchus entr'autres, dérangérent fort, dans la suite des tems, de si sages réglemens. Ils firent naître la Poésie Dithyrambique, Poésie des plus licentieuses dans l'expression, dans le rhythme, dans les sentimens. Il lui falut une Musique de même genre, & par conséquent fort éloignée de cette noble simplicité de l'ancienne. La multitude des cordes, les traits, les diminutions, la broderie s'y introduisirent à l'excès, & donnérent lieu aux justes plaintes des personnes les plus habiles & du meilleur goût en ce genre.

§. IV.

Différens genres & différens modes de la Musique ancienne. Maniére de noter les chants.

Pour dire un mot en général de la Musique ancienne, & en donner une légére idée, il faut savoir

qu'il y a trois ſortes de Symphonies : la vocale, l'inſtrumentale, & celle que forme l'union des voix & des inſtrumens. Les Anciens ont connu ces trois ſortes de Symphonies ou de concerts.

Il faut encore remarquer que la Muſique ne reconnoiſſoit d'abord que trois Modes, qui étoient à un ton de diſtance l'un de l'autre. Le plus grave des trois s'appelloit le *Dorien ;* le plus aigu étoit le *Lydien ;* le *Phrygien* tenoit le milieu entre les deux précédens : enſorte que le mode *Dorien* & le *Lydien* comprenoient entr'eux l'intervalle de deux tons ou d'une tierce majeure. En partageant cet intervalle par demi-tons, on fit place à deux autres modes, l'*Ionien* & l'*Eolien ;* dont le premier fut inſéré entre le *Dorien* & le *Phrygien*, le ſecond entre le *Phrygien* & le *Lydien.* On ajouta encore de nouveaux Modes, qui tiroient leurs dénominations des cinq premiers, en y joignant la prépoſition ὑπὲρ *Sur*, pour ceux d'en-haut, & la prépoſition ὑπὸ, *Sous*, pour ceux d'en bas. L'*hyperdorien*, l'*hypérionien*, &c. L'*hypodorien*, l'*hypoïonien*, &c.

Dans quelques Livres du plain-chant moderne, & à la fin de quelques Breviaires, on a raporté à ces différens modes, les différens tons qui ſont en uſage dans les chants de l'Egliſe. Le premier & le ſecond ton appartiennent au mode Dorien : les troiſiéme & quatriéme au mode Phrygien : les autres au mode Lydien & Mixolydien.

Le chant de l'Egliſe eſt dans le genre Diatonique, qui eſt le plus grave, & qui convient le mieux au culte divin.

Je reviens à la premiére diviſion. La Symphonie vocale ſuppoſe néceſſairement pluſieurs voix, parce qu'une ſeule perſonne ne peut chanter en même tems diverſes parties. Lorſque pluſieurs voix concertoient enſemble, elles chantoient ou à l'uniſſon, ce qui s'appelloit *Homophonie ;* ou à l'octave, & même à la double octave, & cela ſe nommoit *Antiphonie*. On conjecture auſſi qu'il y avoit une troiſiéme maniére en uſage parmi les Anciens, qui conſiſtoit à chanter à la tierce.

La Symphonie inſtrumentale, chez les Anciens, recevoit les mêmes dif-

férences que la vocale, c'est-à-dire que plusieurs instrumens pouvoient concerter ensemble à l'unisson, à l'octave, & à la tierce.

Pour avoir tous les accords de Musique sur deux cordes d'instrument, de même matiére, également grosses, & également tendues, il n'y a qu'à faire que leurs longueurs soient l'une à l'autre dans de certains raports de nombre. Par exemple, si les deux cordes sont égales en longueur, elles sont à l'unisson : si elles sont comme 1 à 2, elles donnent l'Octave : si elles sont comme 2 à 3, c'est la Quinte : comme 3 à 4, c'est la Quarte : comme 4 à 5, c'est la Tierce majeure, &c.

Il y avoit même parmi les Anciens, ainsi que parmi nous, quelques instrumens, sur lesquels un Musicien seul pouvoit exécuter une sorte de concert. Telles étoient la double Flute & la Lyre.

Le premier de ces instrumens étoit composé de deux Flutes, unies de maniére qu'elles n'avoient ordinairement qu'une embouchure commune pour les deux tuyaux. Ces Flutes étoient ou égales, ou inégales,

ſoit pour la longueur, ſoit pour le diamétre ou la groſſeur. Les Flutes égales rendoient un même ſon : les inégales rendoient des ſons différens, l'un grave, l'autre aigu. La Symphonie qui réſultoit de l'union des deux Flutes égales, étoit ou à l'uniſſon, lorſque les deux mains du joueur touchoient en même tems les mêmes trous ſur chaque Flute ; ou à la tierce, lorſque les deux mains touchoient différens trous. La diverſité des ſons produite par l'inégalité des Flutes, ne pouvoit être que de deux eſpéces, ſuivant que ces Flutes étoient à l'octave, ou ſeulement à la tierce : & dans l'un & l'autre cas, les mains du joueur touchoient en même tems les mêmes trous ſur chaque Flute, & formoient par conſéquent un concert ou à l'octave, ou à la tierce.

Par la Lyre on entend ici généralement tout inſtrument de Muſique, dont les cordes ſont tendues à vuide. Les Anciens avoient pluſieurs inſtrumens de ce genre, qui différoient entr'eux par leur figure, par leur grandeur, ou par le nombre de leurs cordes ; & auſquels ils donnoient divers noms, quoiqu'ils les aient ſou-

vent pris l'un pour l'autre. Les principaux étoient, 1°. la *Cithare*, κιθαρα, d'où dérive notre terme françois *Guitare*, qui désigne un instrument tout différent. 2°. la *Lyre* λύρα, autrement appellé χέλυς, & en latin *Testudo*, parce que sa base ressembloit à l'écaille d'une tortue, animal, dont la figure (dit-on) avoit donné la prémiére idée de cet instrument. 3°. le Τρίγωνον ou l'instrument triangulaire, qui seul a passé jusqu'à nous sous le nom de *Harpe*.

La Lyre, comme je l'ai déja dit, a fort varié pour le nombre des cordes. Celle d'Olympe & de Terpandre n'en avoit d'abord que trois, dont ces Musiciens savoient diversifier les sons avec tant d'art, que, s'il en faut croire Plutarque, ils l'emportoient de beaucoup sur ceux qui jouoient d'une Lyre plus composée. En ajoutant une quatriéme corde à ces trois premiéres, on rendit le * *Tétracorde* complet; & c'étoit la différente maniére dont on accordoit ces quatre cordes, qui constituoit les

Plut. de Music. pag. 1138.

* *Un passage d'Horace, diversement expliqué par M. Dacier & par le Pere Sanadon, a donné lieu à de savantes Dissertations sur l'instrument appellé* Tétra corde.

trois genres *Diatonique*, *Chromatique*, & *Enharmonique*. Le genre *Diatonique* appartient à la Musique commune & ordinaire. Dans le genre *Chromatique*, la Musique étoit plus molle par l'affoiblissement des sons qu'on baissoit d'un demi-ton, & dont on étoit averti par une marque colorée, d'où est venu le nom de Chromatique, du mot grec χρῶμα, *couleur*. Ce qu'on appelle aujourd'hui le B mol, appartient à la Musique Chromatique. Dans la Musique Enharmonique au contraire on élevoit les sons d'un demi-ton, ce qu'on marquoit, comme on fait encore aujourd'hui, par une diése. Dans la Musique *Diatonique*, le chant ne pouvoit pas faire ses progressions par des intervalles moindres que les semi-tons majeurs. La modulation de la Musique *Chromatique* emploioit les semi-tons mineurs. Dans la Musique *Enharmonique* la progression du chant se pouvoit faire par des quarts de ton.

Macrobe, parlant de ces trois genres, dit que l'Enharmonique n'est plus en usage à cause de sa difficulté : que le Chromatique est décrié, parce que la Musique, en ce genre, est

Lib. 2 in Somn. Scipion. cap. 4.

trop molle & trop efféminée : & que le Diatonique tient le milieu entre les deux.

L'addition d'une cinquiéme corde produisit le *Pentacorde*. La Lyre à sept cordes, ou l'*Heptacorde*, a été la plus en usage & la plus célébre de toutes. Cependant, quoiqu'on y trouvât les sept voix de la Musique, l'octave y manquoit encore. Simonide l'y mit enfin, selon Pline, en y ajoutant une huitiéme corde. Lontems après lui, Timothée Milésien, qui vivoit sous Philippe roi de Macédoine vers la CVIII Olympiade, multiplia, comme nous l'avons observé, les cordes de la Lyre jusqu'au nombre de onze. Ce nombre fut encore porté plus loin.

Plin. lib. 7. cap. 56.

Plut. de Music. pag. 1141.

La Lyre à trois ou quatre cordes n'étoit susceptible d'aucune Symphonie. On pouvoit, sur le *Pentacorde*, jouer deux parties à la tierce l'une de l'autre. Plus le nombre des cordes se multiplioit sur la Lyre, plus on trouvoit de facilité à composer sur cet instrument des airs, qui fissent entendre en même tems différentes parties. La question est de savoir si les Anciens ont profité de cet avantage.

Cette queſtion, agitée depuis environ deux ſiécles au ſujet de l'ancienne Muſique, & qui conſiſte à ſavoir ſi les Grecs & les Romains ont connu en ce genre ce qu'on appelle *contrepoint*, ou concert à pluſieurs parties, a produit divers écrits pour & contre. Le plan de mon Ouvrage me diſpenſe d'entrer dans l'examen de cette difficulté, dont j'avoue d'ailleurs que je ne ſuis point capable.

Il n'eſt pas inutile de ſavoir comment les Anciens notoient leurs chants. Chez eux le Syſtéme général de la Muſique étoit diviſé en dix-huit ſons, dont chacun avoit ſon nom particulier. Ils avoient inventé des caractéres qui marquoient chaque ton: σημεῖα, *des ſignes*. Toutes ces figures étoient compoſées d'un monogramme, formé de la premiére lettre du nom particulier de chacun des dix-huit ſons du Syſtéme général. Ces ſignes, qui ſervoient dans la Muſique vocale & dans l'inſtrumentale, s'écrivoient au-deſſus des paroles, & ils y étoient rangés ſur deux lignes, dont la ſupérieure étoit pour le chant, & l'inférieure pour l'accompagnement. Ces lignes n'avoient guéres plus d'épaiſſeur que des lignes

Martiam. Capel. de nup. Philol.

d'écriture ordinaire. Nous avons encore quelques manuſcrits grecs, où ces deux eſpéces de notes ſe trouvent écrites de la maniére que je viens d'expoſer. On en a tiré les * Hymnes à Calliope, à Néméſis, & à Apollon, auſſi bien que la ſtrophe d'une des Odes de Pindare. M. Burette nous a donné tous ces morceaux avec la note antique & la note moderne.

*Ces Hymnes étoient d'un Poëte, nommé Denys, peu connu d'ailleurs. Mémoires de l'Acad. des Belles Lettres. Tome V.

On s'eſt ſervi des caractéres inventés par les Anciens pour écrire les chants muſicaux, juſques dans l'onziéme ſiécle, que Gui d'Arezzo trouva l'invention de les écrire, comme on le fait aujourd'hui, avec des notes placées ſur différentes lignes, de maniére que la poſition de la note en marque l'intonation. Ces notes ne furent d'abord que des points, où il n'y avoit rien qui en marquât la durée. Mais Jean de Meurs, né à Paris, & qui vivoit ſous le régne du Roi Jean, trouva le moien de donner à ces points une valeur inégale par les différentes figures de rondes, de noires, de croches, de doubles-croches, & autres qu'il inventa, & qui ont été adoptées par les Muſiciens de toute l'Europe.

En 1350.

§. V.

S'il faut préférer la Musique moderne à l'ancienne.

LA FAMEUSE querelle au sujet des Anciens & des Modernes s'est fort échaufée à cette occasion, parce que, si la Musique ancienne a ignoré le *contrepoint*, on prétend que c'est un titre incontestable de préférence pour la moderne. Je ne sai, en supposant même le fait, qui pourra bien toujours demeurer douteux, si la conséquence est si certaine. Ne se peut-il pas faire que les Anciens aient porté la Musique pour tout le reste à un degré de perfection où les Modernes n'aient pu atteindre, comme cela est arrivé en d'autres Arts? (je ne dis pas que cela soit, je ne parle que de la possibilité;) pour lors la découverte du *contrepoint* devroit-elle donner une préférence absolue aux derniers sur les autres? Les plus habiles Peintres de l'antiquité, comme Apelle, n'emploioient dans leurs tableaux que quatre couleurs. Loin que ce fût pour Pline une raison de rien diminuer de leur mérite & de leur réputation,

il les en admiroit encore davantage, d'avoir laissé si loin derriére eux tous les Peintres qui les avoient suivis, quoique ceux-ci eussent mis en usage un grand nombre de nouvelles couleurs.

Il en faudra toujours revenir au fond, & examiner si en effet la Musique des derniers tems l'emporte sans contestation sur celle des Anciens : & c'est ce qu'il ne paroit pas possible de décider. Il n'en est pas de la Musique comme de la Sculpture. Dans celle-ci on peut juger le procès sur les piéces qui se produisent de part & d'autre. On a des statues & des bas reliefs de l'antiquité, dont on peut faire la comparaison avec les nôtres : & nous avons vû que Michel-Ange sur ce point, passoit condannation, & reconnoissoit de bonne foi la supériorité des Anciens. Il n'est parvenu jusqu'à nous aucun ouvrage de la Musique ancienne qui puisse nous en faire sentir l'excellence, ni nous faire juger, sur notre expérience propre, si elle étoit aussi parfaite que la nôtre. Les merveilleux effets qu'on prétend qu'elle produisoit, ne paroissent pas des preuves fort décisives.

Il nous reste des traités Didactiques, tant grecs que latins, qui peuvent nous instruire de la théorie de cet art : mais peut-on en conclure quelque chose de bien sûr pour la pratique ? Cela peut nous donner quelque jour, quelque ouverture : mais il y a bien loin des préceptes à l'exécution. De simples traités de poésie suffiroient-ils pour nous faire connoître si les Poétes modernes doivent être préférés aux anciens ?

Dans l'incertitude qui restera toujours par raport à la question dont je parle, il y a un préjugé bien favorable pour les Anciens, qui doit au moins, ce me semble, faire suspendre le jugement. On convient que les Grecs avoient un génie merveilleusement propre pour les Arts, qu'ils les ont cultivés avec un succès extraordinaire, & qu'ils les ont portés pour la plupart à un très haut degré de perfection. Architecture, Sculpture, Peinture, on ne leur dispute point cette louange. Or de tous ces Arts, il n'y en a aucun qui ait été cultivé si anciennement ni si généralement que la Musique. Ce n'étoient pas quelques particuliers seulement

qui s'y appliquoient, comme dans les autres Arts : c'étoient généralement tous ceux qui étoient élevés avec quelque soin. L'étude de la Musique faisoit une partie essentielle de l'éducation de la Jeunesse. Elle étoit d'un usage général pour les fêtes solennelles, pour les sacrifices, & sur tout pour les repas, presque toujours accompagnés de concerts, qui en faisoient toute la joie & le principal assaisonnement. Il y avoit des disputes publiques, & des récompenses pour ceux qui s'y distinguoient par un mérite singulier. Elle dominoit d'une maniére particuliére dans les Chœurs & dans les Tragédies. On sait jusqu'à quelle magnificence & jusqu'à quelle perfection tout le reste fut porté à Athénes dans ces spectacles. N'y auroit-il eu que la Musique qu'on y eût négligée ? Croit-on que ces oreilles Attiques, si fines & si délicates pour le son des mots dans le simple discours, le fussent moins par raport aux concerts de voix & d'instrumens qui régnoient dans ces Chœurs, & qui faisoient le plaisir d'Athénes le plus sensible & le plus ordinaire ? Pour moi, je ne puis m'empécher

Atticorum aures teretes & religiosæ. *Cic.*

m'empécher de croire que les Grecs, portés comme ils l'étoient au divertiſſement, élevés & nourris dans le goût des concerts, avec tous les ſecours dont j'ai parlé, avec ce génie inventif & induſtrieux pour tous les Arts qu'on leur connoit, ont excellé dans la Muſique comme dans tout le reſte. C'eſt la ſeule concluſion que je tire de tout le raiſonnement que je viens de faire, ſans prétendre donner la préférence aux Anciens ſur les Modernes.

Je n'ai point parlé de la perfection où ont pu parvenir les Chantres Iſraélites ſur tout ce qui regarde le ſon de la voix, & celui des inſtrumens, pour ne point méler une muſique toute ſainte & toute conſacrée à la religion avec une muſique toute profane, & entiérement livrée à l'idolatrie, & à tous les excès qui en étoient la ſuite. Il eſt à préſumer que ces Chantres, à qui l'Ecriture paroit donner une eſpéce d'inſpiration & de don de [a] prophétie, non pour compoſer des Pſeaumes prophétiques, mais

a Chonenias PROPHETIÆ præerat... Erat quippe valde ſapiens. 1 Paralip. 15.22.

David & magiſtratus exercitus ſegregaverunt

pour les chanter d'une maniére vive, ardente, & pleine de zéle, avoient porté la ſcience du chant juſqu'où elle pouvoit aller. C'étoit ſans doute un genre de muſique grand, noble, ſublime, où tout étoit proportionné à la majeſté du Dieu qui en étoit l'objet, & l'on peut ajouter qui en étoit l'auteur : car il avoit bien voulu former lui-même ſes miniſtres & ſes chantres, & leur enſeigner comment il vouloit que ſes louanges fuſſent célébrées.

Rien n'eſt admirable comme l'ordre même que Dieu avoit établi parmi les Lévites pour l'exercice de cet
1. *Paral.* 3-5. auguſte miniſtére. Ils étoient au nombre de quatre mille, partagés en différens corps, dont chacun avoit ſon Chef, & le genre auſſi bien que le tems de ſes fonctions marqués. Deux [a] cens quatre-vingts huit étoient deſtinés à apprendre aux autres à chanter & à toucher les inſtrumens. On voit un échantillon de cet ordre merveilleux

in miniſterium filios Aſaph, & Hevan, & Idithun : qui PROPHETARENT in citharis, & pſalteriis, & cimbalis, ſecundùm numerum ſuum dedicato ſibi officio ſervientes 1. *Paralip.* 25. 1.

a Fuit numerus eorum .... qui erudiebant canticum Domini, cuncti doctores, ducenti octoginta octo. 1. *Paralip.* 25. 7.

veilleux dans la distribution que David fit des parties de la musique sainte, avec laquelle il voulut solenniser le transport de l'Arche de la maison d'Obédédon dans la citadelle de Sion. Toute la troupe des Musiciens étoit divisée en trois chœurs. Le premier avoit des instrumens de cuivre concaves fort retentissans, semblables à nos timbales, sinon qu'ils n'étoient pas couverts de peaux, mais étoient dans leur vuide traversés de barres doublées, qu'on frapoit en différens endroits. Ces sons se marioient fort bien avec les trompettes sacerdotales qui précédoient, & par leurs mouvemens vifs, perçans, coupés, étoient très propres à réveiller l'attention des Spectateurs. La seconde troupe des Chantres sacrés, composée de dessus, touchoit un autre instrument. Le troisiéme chœur étoit composé de basses, qui servoient à nourrir & à soutenir ces dessus, avec lesquels ils étoient toujours d'accord, parce qu'ils étoient conduits par le même maître des Chantres.

1. Paral. 15. 19-21. On a suivi l'hébreu.

Il est aisé de comprendre que les Lévites, en aussi grand nombre qu'ils étoient, destinés de pere en fils à

cet unique exercice, instruits par les plus savans Maîtres, & formés par une longue & continuelle expérience, devoient acquérir une extrême habileté, & saisir enfin toutes les beautés & toutes les délicatesses d'un Art où ils passoient leur vie entiére.

Voila la vraie destination de la Musique. Le plus noble usage que les hommes en puissent faire, c'est de l'emploier à rendre un hommage continuel de louange & d'adoration à la majesté suprême de Dieu qui a créé & qui conduit l'univers. Un ministére si saint est réservé à ses fidéles enfans. *Hymnus omnibus sanctis ejus.*

ARTICLE SECOND.

Des parties de la Musique propres aux Anciens.

JE TRAITERAI dans ce second Article des autres parties de la Musique usitées chez les Anciens, mais inconnues parmi nous, & je les confondrai souvent ensemble, parce qu'elles ont une liaison naturelle, & qu'il seroit difficile de les séparer sans tomber dans des redites. Je ferai grand usage de ce qui est dit sur ces matiéres

dans les Réflexions Critiques de Mr. l'Abbé du Bos ſur la Poéſie & ſur la Peinture.

§. I.

Déclamation du Théatre composée, & réduite en notes.

LES ANCIENS avoient pour le théatre une déclamation compoſée, & qui s'écrivoit en notes, ſans être pour cela un chant muſical : & c'eſt dans ce ſens qu'il faut prendre quelquefois dans les Auteurs latins ces mots, *canere*, *cantus*, & même *carmen*, qui ne ſignifient pas toujours un chant proprement dit, mais une certaine maniére de déclamer ou de lire.

Suivant Bryennius, la déclamation ſe compoſoit avec les accens, & par conſéquent on devoit ſe ſervir pour l'écrire en notes des caractéres mêmes qui ſervoient à marquer ces accens. Il n'y en avoit d'abord que trois, l'aigu, le grave, & le circonflexe. Ils montérent enſuite juſqu'à dix, marqués chacun par un caractére différent. On en voit les noms & les figures dans les anciens Grammairiens. L'accent eſt

la régle certaine qui enſeigne comment il faut élever ou abaiſſer la voix dans la prononciation de chaque ſyllabe. Comme on apprenoit l'intonation de ces accens en même tems qu'on apprenoit à lire, il n'y avoit preſque perſonne qui n'entendît cette eſpéce de note.

Outre le ſecours des accens, les ſyllabes avoient dans la langue Grecque & dans la langue Latine une quantité réglée, ſavoir des bréves & des longues. La[a] ſyllabe bréve valoit un tems dans la meſure, & la ſyllabe longue en valoit deux. Cette proportion entre les ſyllabes longues & les ſyllabes bréves étoit auſſi conſtante que la proportion qui eſt aujourd'hui entre les notes de différente valeur. Comme deux notes noires doivent dans notre Muſique, durer autant qu'une blanche, dans la Muſique des Anciens deux ſyllabes bréves ne duroient ni plus ni moins qu'une longue. Ainſi, lorſque les Muſiciens Grecs ou Romains mettoient en chant quelque compoſition que ce fût, ils n'avoient pour la meſurer, qu'à ſe

a Longam eſſe duorum temporum, brevem unius, etiam pueri ſciunt. *Quintil. lib. 9. cap. 4.*

conformer à la quantité des syllabes sur lesquelles ils posoient chaque note.

Je ne puis m'empécher de remarquer ici en passant, qu'il est fâcheux que parmi nous les Musiciens qui composent le chant des Hymnes & des Motêts, n'entendent pas le Latin, & ignorent la quantité des mots; d'où il arrive souvent que sur des syllabes qui sont bréves, & sur lesquelles on devroit couler légérement, on insiste & on s'arrête lontems, comme si elles étoient longues. C'est un défaut considérable, & contraire aux plus communes régles de la Musique.

J'ai dit que la déclamation des Acteurs sur le théatre étoit composée & écrite en notes, qui déterminoient le ton qu'il faloit prendre. Entre plusieurs passages qui le démontrent, je me contente d'en choisir un tiré de Cicéron, où il parle de Roscius, son contemporain & son ami intime. Personne n'ignore que Roscius étoit devenu un homme de très grande considération, par l'habileté singuliére de son Art, & par sa réputation de probité. On étoit si bien

prévenu en sa faveur, que lorsqu'il jouoit moins bien qu'à l'ordinaire, on disoit de lui qu'il se négligeoit, ou qu'il étoit incommodé. *Noluit, inquiunt, agere Roscius, aut crudior fuit.* Enfin,[a] la plus grande louange qu'on donnoit à un homme qui excelloit dans sa profession, étoit de dire que c'étoit un Roscius dans son genre.

Cic. de Orat. lib. 1. n. 124.

Cicéron, après avoir dit qu'un Orateur qui devient vieux, peut rallentir sa déclamation, apporte pour preuve & pour exemple de ce qu'il avance Roscius, qui déclaroit que, lorsqu'il se sentiroit vieillir, il déclameroit beaucoup plus lentement, & que pour y réussir, il obligeroit les instrumens à rallentir le mouvement de la mesure. *Quanquam, quoniam multa ad Oratoris similitudinem ab uno Artifice sumimus, solet idem Roscius dicere, se, quo plus sibi ætatis accederet, eo tibicinis modos & cantus remissiores esse facturum.* En effet Cicéron, dans un Ouvrage postérieur à celui que je viens de citer, fait dire à Atticus que cet Acteur avoit rallenti sa déclama-

De Orat. l. 1. n. 254.

a Jam diu consecutus est, ut in quo quisque artificio excelleret, is in suo genere Roscius diceretur. *De orat. lib. 1. n. 130.*

tion,

tion, en obligeant le Joueur de flute qui l'accompagnoit de rallentir lui-même les sons de son instrument. *Roscius, familiaris tuus, in senectute numeros & cantus remiserat, ipsasque tardiores fecerat tibias.*

Cic. de Leg. lib. 1. n. 11.

Il est évident que le *chant*, (car souvent on l'appelloit ainsi) que le chant des piéces Dramatiques qui se récitoient sur les théatres des Anciens, n'avoit ni passages, ni ports de voix cadencés, ni tremblemens soutenus, ni les autres caractéres de notre chant musical : en un mot, que ce chant n'étoit autre chose qu'une déclamation comme la nôtre. Cette récitation ne laissoit pas d'être composée, puisqu'elle étoit soutenue d'une basse continue, dont le bruit étoit proportionné, selon toutes les apparences, au bruit que fait un homme qui déclame.

Cette pratique nous paroit absurde, & presque incroiable, mais elle n'en est pas moins certaine ; & en matiére de faits, il est inutile d'y opposer des raisonnemens. On ne peut parler que par conjecture sur la composition que pouvoit jouer la basse continue dont les Acteurs étoient accompagnés en déclamant. Peutêtre ne faisoit-elle

que jouer de tems en tems quelques notes longues qui se faisoient entendre aux endroits où l'Acteur devoit prendre des tons, dans lesquels il étoit difficile d'entrer avec justesse ; & par là elle rendoit à l'Acteur le même service que Gracchus tiroit de ce Joueur de flute qu'il tenoit auprès de lui en haranguant, afin qu'il lui donnât à propos les tons concertés.

§. II.

Gestes du Théatre composés, & réduits en notes.

Ce n'est pas seulement le ton que la Musique régloit par raport à la déclamation, elle régloit encore le geste. Cet Art étoit appellé ὄρχησις par les Grecs, & *Saltatio* par les Romains. Platon dit que cet Art consiste dans l'imitation de tous les gestes & de tous les mouvemens que les hommes peuvent faire. Ainsi il ne faut pas restraindre le sens de *Saltation* à celui que nous donnons dans notre langue au mot de *Danse*. Cet Art, comme le remarque Platon, avoit beaucoup plus d'étendue. Il étoit destiné, non seulement à former les attitudes & les mouvemens

Plat. de Leg. lib. 7. p. 814.

qui servent ou pour la bonne grace, ou pour certaines danses artificielles accompagnées de sauts ; mais encore à régler le geste, tant des Acteurs de théatre, que des Orateurs, & même à enseigner certaine maniére de gesticuler dont nous traiterons bientôt, qui se faisoit entendre sans le secours de la parole.

Quintilien [a] conseille d'envoier les enfans, pour quelque tems seulement, dans les Ecoles où l'on enseignoit l'Art de la Saltation, mais simplement pour y prendre la grace & l'air aisé dans l'action, & non pour se former sur le geste du Maître de danse, dont celui de l'Orateur doit être très différent. Il marque que cet usage étoit fort ancien, & qu'il s'étoit maintenu jusqu'à son tems sans être blâmé.

Cependant Macrobe nous a conservé le fragment d'une harangue du second Scipion l'Africain, dans laquelle le Destructeur de Carthage parle avec chaleur contre cet usage.

a Cujus etiam disciplinæ usus in nostram usque ætatem sine reprehensione descendit. A me autem non ultra pueriles annos retinebitur, nec in his ipsis diu. Neque enim gestum Oratoris componi ad similitudinem saltatoris volo, sed subesse aliquid ex hac exercitatione. *Quintil. lib. 1. cap. 11.*

» Nos [a] jeunes gens, dit-il, vont dans » l'Ecole des Comédiens apprendre à » * chanter, exercice que nos ancê» tres regardoient comme deshonorant » pour des personnes bien nées. Ils y » vont sans rougir, & l'on voit de jeunes » garçons & de jeunes filles parmi une » troupe de gens absolument décriés » pour leurs mœurs déréglées. « Le témoignage d'un homme aussi sage qu'étoit Scipion, est d'un grand poids dans la matiére dont il s'agit, & donne lieu à bien des réflexions.

Quoiqu'il en soit, nous voions que les Anciens prenoient un soin extraordinaire de se perfectionner dans le geste; & ce soin étoit commun aux Comédiens & aux Orateurs. On sait combien Démosthéne y donna d'application. Roscius [b] disputoit quelquefois avec Cicéron à qui exprimeroit mieux la même pensée en plusieurs maniéres différentes, chacun selon son art, Roscius par le geste,

a Eunt in ludum histrionum, discunt cantare, quod majores nostri ingenuis probro duci voluerunt. Eunt, inquam, in ludum saltatorium, inter cinœdos ... virgines puerique ingenui. *Macrob. Saturnal. l. 2. c. 8.*

* *Comme il s'agit ici de Comédiens, on voit bien que par ce mot* chanter *il faut entendre* déclamer, réciter *des piéces de théatre.*

b Et certè satis constat contendere eum (Ci-

Cicéron par la voix. Il paroit que Roscius rendoit par le geste seul le sens de la phrase que Cicéron venoit de composer & de réciter. On jugeoit ensuite lequel des deux avoit le mieux réussi dans sa tâche. Cicéron changeoit ensuite les mots ou le tour de la phrase, sans que le sens du discours en fût énervé; & il falloit que Roscius à son tour rendît le sens par d'autres gestes, sans que ce changement affoiblît l'expression de son jeu muet.

§. III.

Déclamation & geste partagés sur le Théatre entre deux Acteurs.

ON SERA moins surpris de ce que je viens de raporter au sujet de Roscius, quand on saura que les Romains partageoient souvent la déclamation théatrale entre deux Acteurs, dont l'un prononçoit, tandis que l'autre faisoit des gestes. C'est encore ici une de ces choses qu'on a peine à concevoir, tant elles sont éloignées de nos usages, & tant elles nous paroissent bizares.

ceronem) cum histrione solitum, utrum ille sæpius eandem sententiam variis gestibus efficeret, an ipse per eloquentiæ copiam sermone diverso pronunciaret. *Macrob. Saturn. lib. 2. cap. 10.*

Tite-Live nous apprend ce qui donna occasion à cette coutume. Livius [a] Andronicus, poéte célébre, & qui le premier donna sur le théatre de Rome une piéçe réguliére l'an de Rome 514, environ six vingts ans après que le spectacle Dramatique eut commencé à s'y introduire, jouoit lui-même dans une de ses piéces. C'étoit alors la coutume que les Poétes Dramatiques montassent eux-mêmes sur le théatre pour y représenter un personnage. Le peuple, qui se donnoit la liberté de faire répéter les endroits qui lui plaisoient, à force de crier *bis*, c'est-à-dire *encore une fois*, fit réciter si lontems Andronicus, qu'il s'enroua. Hors d'état de déclamer davantage, il fit trouver bon au peuple qu'un esclave, placé devant le Joueur d'instrumens, récitât les vers; & tandis que cet esclave récitoit, Andronicus fit les

a Livius... idem scilicet, quod omnes tunc erant, suorum carminum actor, dicitur, cum sæpius revocatus vocem obtudisset, venia petita puerum ad canendum ante tibicinem cùm statuisset, canticum egisse aliquanto magis vigenti motu, quia nihil vocis usus impediebat. Inde ad manum cantari histrionibus cœptum, diverbiaque tantum ipsorum voci relicta. *Liv. lib.* 7. *n.* 2.

Is (Livius Andronicus) sui operis Actor, cùm sæpius à populo revocatus vocem obtudisset, adhibito pueri & tibicinis concentu, gesticulationem tacitus peregit. *Val. Max. lib.* 2. *cap.* 4.

mêmes gestes qu'il avoit fait en récitant lui-même. On remarqua que son action alors étoit beaucoup plus animée, parce qu'il emploioit toutes ses forces & toute son attention à faire les gestes, pendant qu'un autre étoit chargé du soin & de la peine de prononcer. De là, continue Tite-Live, naquit l'usage de partager la déclamation entre deux Acteurs, & de réciter, pour ainsi dire, à la cadence du geste des Comédiens. Et cet usage a si bien prévalu, que les Comédiens ne prononcent plus eux-mêmes que les dialogues. On trouve le même récit dans Valére Maxime, & il est confirmé par plusieurs autres passages.

Il est donc certain que souvent la prononciation & le geste se trouvoient partagés entre deux Acteurs; & c'étoit sur des régles fixes de Musique qu'ils mesuroient & le son de leur voix, & le mouvement des mains & de tout le corps.

Nous sommes frapés du ridicule qu'il y auroit dans deux personnes sur le théatre, dont l'une feroit des gestes sans parler, tandis que l'autre réciteroit sur un ton pathétique les bras croisés. Mais il faut se souvenir, en

premier lieu, que les théatres des Anciens étoient bien plus vastes que les nôtres ; en second lieu, que les Acteurs jouoient masqués, & que par conséquent on ne pouvoit pas de loin distinguer sensiblement aux mouvemens de la bouche & des muscles du visage s'ils parloient, ou s'ils ne parloient pas. On choisissoit sans doute un *Chanteur*, (j'appelle ainsi celui qui prononçoit) dont la voix approchât, autant qu'il est possible, de la voix du Comédien. Ce Chanteur se plaçoit sur une espéce d'estrade, laquelle étoit vers le bas de la Scéne.

Isidor. Orig. lib. 15.

Mais comment la Musique Rhythmique s'y prenoit-elle, pour asservir à une même mesure & pour faire tomber en cadence & le Comédien qui récitoit, & le Comédien qui faisoit les gestes ? C'est une de ces choses dont Saint Augustin dit qu'elles étoient connues de tous ceux qui montoient sur le théatre, & que pour cela même il ne croioit pas devoir l'expliquer. Il est difficile de concevoir comment les Anciens s'y prenoient pour faire agir ces deux Acteurs d'un concert si parfait, qu'ils parussent presque n'en faire qu'un : mais le fait est certain. Nous

savons qu'ils battoient la mesure sur leur théatre, & qu'ils y marquoient ainsi le Rhythme que l'Acteur qui récitoit, l'Acteur qui faisoit les gestes, les Chœurs, & même les Instrumens devoient suivre comme une régle commune. Quintilien, [a] après avoir dit que les gestes sont autant assujettis à la mesure que les chants mêmes, ajoute que les Acteurs qui font les gestes doivent suivre les signes que marquent les piés, c'est-à-dire la mesure qui se bat avec autant de précision que ceux qui exécutent les modulations. Il entend par là les Acteurs qui prononcent, & les instrumens qui les accompagnent. Il y avoit, auprès de l'Acteur qui représentoit, un homme chaussé avec des souliers de fer, qui frapoit du pié sur le théatre. On peut croire que c'étoit cet homme là qui battoit avec le pié une mesure dont le bruit devoit se faire entendre de tous ceux qui devoient la suivre. *Lucian. in Orchesi, pag. 951.*

L'extrême délicatesse des Romains (il en faut dire autant des Grecs) pour tout ce qui concernoit le théatre,

a Atqui corporis motui sua quædam tempora, & ad signa pedum non minùs Saltationi, quàm modulationibus, adhibet ratio musica numeros. *Quintil.*

& les dépenſes énormes qu'ils faiſoient pour ces ſortes de repréſentations, nous donnent lieu de croire qu'ils en avoient porté toutes les parties à une grande perfection ; & que par conſéquent le partage qu'ils avoient fait de la déclamation entre deux Acteurs, dont l'un parloit, & l'autre geſticuloit, n'avoit rien qui ne fût très agréable aux Spectateurs.

Un [a] Comédien, à Rome, qui faiſoit un geſte hors de meſure, n'étoit pas moins ſifflé que celui qui manquoit dans la prononciation d'un vers. L'habitude [b] d'aſſiſter aux Spectacles avoit rendu le peuple même ſi délicat, qu'il trouvoit à redire juſqu'aux inflexions & aux faux accords, lorſqu'on les répétoit trop ſouvent, quoique ces accords produiſent un bon effet lorſqu'ils ſont ménagés avec art.

Les ſommes immenſes que les Anciens conſacroient à la célébration des Spectacles ſont à peine croiables. La

a Hiſtrio, ſi paululum ſe moveat extra numerum, aut ſi verſus pronunciatus eſt ſyllaba una longior aut brevior, exſibilatur & exploditur. *Cic. in Parad* 3.

b Quanto molliores ſunt & delicatiores in cantu flexiones & falſæ voculæ, quàm certæ & ſeveræ : quibus tamen non modò auſteri, ſed, ſi ſæpius fiant, multitudo ipſa reclamat. *Cic. de Orat. lib.* 3. *n.* 98.

repréſentation de trois tragédies de Sophocle couta plus aux Athéniens que la guerre du Péloponnéſe. Quelles dépenſes ne faiſoient point les Romains pour bâtir des théatres & des amphithéatres, & même pour paier leurs Acteurs. Æſopus, célébre Acteur dans le Tragique, contemporain de Cicéron, laiſſa en mourant à ce fils, dont Horace & Pline font mention comme d'un fameux diſſipateur, une ſucceſſion de deux millions cinq cens mille livres qu'il avoit amaſſés à jouer la Comédie. Roſcius avoit de revenu par an ſoixante quinze mille livres, comme il paroit par un endroit du plaidoier que Cicéron, ſon ami particulier, fit pour ſa défenſe; où cet Orateur dit que Roſcius[a] auroit pu amaſſer légitimement depuis dix ans ſept cens cinquante mille livres (*HS ſexagies:*) mais qu'il avoit négligé ce gain. Il[b] gagnoit la même ſomme de 75000 livres par an ſelon Pline, ſi, au lieu de *quingenta*, on lit *ſexcenta*, comme le

Horat. Satyr. lib. 3. Plin. lib. 10. cap. 51.

a Decem his annis proximis HS. ſexagies honeſtiſſimè conſequi potuit: noluit. *Pro Roſc. Com. n.* 23.

b Quippe cùm jam apud majores noſtros Roſcius hiſtrio ſeſtertium quingenta millia annua meritaſſe prodatur. *Plin. lib.* 7. *cap.* 39.

P. Hardouin croit qu'il faut lire. Macrobe dit que Roscius [a] touchoit par jour des deniers publics cinq cens francs pour lui seul, sans les partager avec sa troupe : ce qui iroit encore à une plus grosse somme. Jules César donna plus de soixante mille livres à Labérius, pour engager ce Poéte à jouer lui-même dans une piéce qu'il avoit composée.

Macrob. Saturn. lib. 2. cap. 7.

J'ai raporté ces faits, & il y en a une infinité d'autres pareils, pour faire mieux sentir jusqu'où alloit la passion des Romains pour les Spectacles. Or est-il vraisemblable qu'un peuple qui n'épargnoit rien pour ces Jeux publics, qui en faisoit sa plus grande occupation ou du moins son plus sensible plaisir, qui se piquoit d'un goût fin & épuré pour tout le reste ; que ce peuple, dis-je, dont un seul mot mal prononcé, un seul ton mal pris, un seul geste mal concerté blessoit la délicatesse, eût souffert si lontems sur le théâtre ce partage de la voix & du geste entre deux Acteurs, s'il avoit le moins du monde choqué ou les yeux ou les

a Tanta fuit gratia, ut mercedem diurnam de publico mille denarios sine gregalibus solus acceperit. *Macrob. Saturn. lib. 2. cap. 10.*

oreilles ? On peut croire, sans prévention, qu'un théatre si estimé & si fréquenté avoit porté toutes choses à une grande perfection.

C'étoit la Musique qui en avoit presque tout l'honneur. Elle présidoit à la composition des piéces : car autrefois, elle portoit ses droits & son domaine jusques là, & étoit confondue avec la Poésie. Elle régloit le ton & le geste des Acteurs. Elle étoit appliquée à former la voix, à l'unir avec le son des Instrumens, & à composer de cette union une agréable harmonie.

Dans l'ancienne Gréce, les Poétes faisoient eux-mêmes la déclamation de leurs piéces. *Musici, qui erant quondam idem Poetæ*, dit Cicéron en parlant des anciens Poétes Grecs qui avoient trouvé le chant & la figure des vers. L'art de composer la déclamation des piéces de théatre faisoit à Rome une profession particuliére. Dans les titres qui sont à la tête des Comédies de Térence, on voit avec le nom de l'Auteur du Poéme, & le nom du Chef de la troupe de Comédiens qui les avoient représentées, le nom de celui qui en avoit fait la déclamation en Latin : *Qui fecerat modos.*

Cic. de Orat. l. 3. n. 174.

Cicéron se sert de la même expression, *facere modos*, pour désigner ceux qui composoient la déclamation des piéces de théatre. Après avoir dit que Roscius déclamoit exprès certains endroits de son rôle d'un ton plus nonchalant que le sens des vers ne sembloit le demander, & qu'il plaçoit des ombres dans son geste pour relever davantage les endroits qu'il vouloit faire briller, il ajoute : « Le[a] succès de » cette pratique est si certain, que » les Poétes, & les Compositeurs » de déclamation, s'en sont aper» çus comme les Comédiens : & ils » savent tous s'en prévaloir, & la » mettre en usage. « Ces Compositeurs de déclamation élevoient, rabaissoient avec dessein, varioient avec art la récitation. Un endroit devoit quelquefois se prononcer selon la note plus bas que le sens ne paroissoit le demander, mais c'étoit afin que le ton élevé où l'Acteur devoit sauter à deux vers de là frapât davantage.

a Neque id actores priùs viderunt quam ipsi poëtæ, quàm denique illi etiam qui fecerunt modos, à quibus utrisque summittitur aliquid, deindè augetur, extenuatur, inflatur, variatur, distinguitur. *Cic. de Orat. lib. 3. n.* 1. 2.

§. IV.

Art des Pantomimes.

Pour achever ce qui regarde la Musique des Anciens, il me reste à parler de la plus singuliére & la plus merveilleuse de toutes ses opérations, mais non la plus utile ni la plus louable : c'est l'exercice des Pantomimes.

Les Anciens, non contens d'avoir réduit, par les préceptes de la Musique, l'art du geste en méthode, l'avoient tellement perfectionné, qu'il se trouva des Comédiens qui osérent entreprendre de jouer toutes sortes de piéces de théatre sans ouvrir la bouche. Ils s'appellérent *Pantomimes*, parce qu'ils *imitoient* & exprimoient *tout* ce qu'ils vouloient dire avec les gestes qu'enseignoit l'art de la *Saltation*, sans emploier le secours de la parole.

Nous apprenons de Suidas & de Zozyme, que l'art des Pantomimes naquit à Rome sous l'empire d'Auguste ; & c'est ce qui fait dire à Lucien que Socrate n'avoit vû la *danse* que dans son berceau. Zozyme com-

Suid. Ἀθηνόδ. Zoz. lib. 1.

Lucian. de Orches. pag. 923.

pte même l'invention de cet Art parmi les causes de la corruption des mœurs du peuple Romain, & des malheurs de l'Empire. Les deux premiers Instituteurs du nouvel Art furent Pylade & Bathylle, dont le nom devint fort célébre parmi les Romains. Le premier réussissoit mieux dans les sujets tragiques, & l'autre dans les comiques.

Ce qui paroit surprenant, c'est que ces Comédiens, qui entreprenoient de représenter des piéces sans parler, ne pouvoient pas s'aider des mouvemens du visage dans leur déclamation: ils jouoient masqués comme les autres Comédiens. Ils commencérent sans doute d'abord à exécuter à leur maniére quelques scénes fort connues de Tragédies & de Comédies, afin de se faire entendre plus facilement des Spectateurs, & ils parvinrent peu-à-peu jusqu'à pouvoir représenter des piéces entiéres.

Comme ils étoient dispensés de rien prononcer, & qu'ils n'avoient que des gestes à faire, on conçoit aisément que toutes leurs démonstrations étoient plus vives, & que leur action étoit beaucoup plus animée que celle

des

des Comédiens ordinaires. Auſſi Caſſiodore appelle-t-il les [a] Pantomimes des hommes dont les mains diſertes avoient, pour ainſi dire, une langue au bout de chaque doit : des hommes qui parloient en gardant le ſilence, & qui ſavoient faire un récit entier ſans ouvrir la bouche : enfin des hommes que Polhymnie, la Muſe qui préſidoit à la Muſique, avoit formés, afin de montrer qu'il n'étoit pas beſoin d'articuler des mots pour faire entendre ſa penſée.

Il faloit que ces repréſentations quoique muettes, cauſaſſent un ſenſible plaiſir, & enlevaſſent les Spectateurs. Sénéque le pere, qui exerçoit une des profeſſions des plus graves & des plus honorées de ſon tems, confeſſe que ſon goût pour ces repréſentations des Pantomimes étoit une véritable paſſion. Lucien dit qu'on y pleuroit comme aux piéces des autres Comédiens. Il raconte auſſi qu'un Roi des environs du Pont Euxin, qui ſe trouvoit à Rome ſous le régne de Né-

Senec. in Controv. 2.

Lucian. in Orcheſ. pag. 948.

Ibid. 940.

a Orcheſtarum loquaciſſimæ manus, linguoſi digiti, ſilentium clamoſum, expoſitio tacita, quam Muſa Polhymnia repetiſſe narratur ; oſtendens homines poſſe ſine oris afflatu velle ſuum declarare. *Caſſiod. Var. Epiſt. lib.* 4. *Epiſt.* 51.

ron, demandoit à ce Prince avec beaucoup d'empressement un Pantomime qu'il avoit vû jouer, pour en faire son Interpréte en toute langue. » Cet homme, disoit-il, se fera entendre de » tout le monde, au lieu que je suis » obligé de paier un grand nombre » de Truchemens pour entretenir commerce avec mes voisins, qui parlent » plusieurs langues différentes que je » n'entens point.

Ce qui est certain, c'est que l'art des Pantomimes charma les Romains dès sa naissance, qu'il passa bientôt dans les provinces de l'Empire les plus éloignées de la Capitale, & qu'il subsista aussi lontems que l'Empire. L'histoire des Empereurs Romains fait plus souvent mention des Pantomimes fameux que des Orateurs célébres.

Nous avons vû que cet Art avoit commencé sous Auguste. Il plaisoit beaucoup à ce Prince, & Bathylle enchantoit Mécéne. Dès [a] les premiéres années du régne de Tibére, le Sénat fut obligé de faire un réglement pour défendre aux Sénateurs d'entrer

a Ne domos Pantomimorum Senator introiret, ne egredientes in publicum Equites Romani cingerent. *Tacit. Annal. lib. 1. cap. 77.*

dans les maisons des Pantomimes, & aux Chevaliers Romains de leur faire cortége dans les rues. Quelques années après il falut chasser de Rome les Pantomimes. L'extrême passion que le peuple avoit pour leurs représentations, donnoit lieu de tramer des cabales pour faire applaudir l'un plutôt que l'autre, & ces cabales devenoient des factions. Ils prirent même des livrées différentes à l'imitation de ceux qui conduisoient les chariots dans les courses du Cirque. Les uns s'appellérent les Bleus, & les autres les Verds. Le peuple se partagea aussi de son côté, & toutes les factions du Cirque, dont il est parlé si souvent dans l'histoire Romaine, épousérent des troupes de Pantomimes, & excitérent souvent de dangereux tumultes à Rome.

Ibid. lib. 4. cap. 14.

Cassiod. Var. Epist. lib. 1. Epist. 20.

Les Pantomimes furent encore chassés de Rome sous Néron, & sous quelques autres Empereurs. Mais leur exil ne duroit pas, parce que le peuple ne pouvoit plus se passer d'eux, & parce qu'il survenoit des conjonctures où le Souverain, qui croioit avoir besoin de la faveur de la multitude, cherchoit à faire des actions qui lui fussent agréables. Domitien les avoit chassés,

& Nerva son Successeur les fit revenir, quoiqu'il ait été un des plus sages Empereurs. Quelquefois le peuple luimême, fatigué des suites funestes qu'entraînoient après elles les cabales des Pantomimes, demanda leur expulsion avec autant d'empressement, qu'il demandoit leur retour en d'autres tems. *Neque à te minore concentu ut tolleres Pantomimos, quàm à patre tuo ut restitueret, exactum est*, dit Pline le jeune en parlant à Trajan. Il est des maux & des desordres qu'on ne peut arrêter que dans leur naissance, & qui, si on leur laisse le tems de croître & de s'accréditer, prennent le dessus, & deviennent plus forts que tous les remédes.



LIVRE VINGT-TROISIÉME.

DE LA SCIENCE MILITAIRE.

NOUS AVONS vû jusqu'ici l'homme établi, par le moien des Arts, dans la jouissance de toutes les commodités de la vie. La terre, cultivée par ses soins & par ses travaux, l'a comblé de toutes sortes de biens. Le Commerce lui a amené des pays les plus éloignés tout ce qui pouvoit manquer à celui qu'il habite : il a fait descendre jusqu'aux entrailles de la terre & jusqu'au fond de la mer, non seulement pour l'enrichir & l'orner, mais encore pour lui fournir une infinité de secours & d'instrumens nécessaires à ses usages journaliers. Après qu'il s'est bâti des maisons, la Sculpture & la Peinture se sont efforcées à l'envi d'embellir sa demeure ; & afin qu'il ne manquât rien à sa satisfaction & à sa joie, la Musique est venue occuper ses momens de loisir par d'agréa-

bles concerts, qui le délassent de ses travaux, & lui font oublier toutes ses peines & tous ses chagrins s'il en a. Que peut-il desirer davantage ? Heureux, s'il pouvoit n'être point troublé dans la possession de ces avantages qui lui ont tant couté ! Mais l'avidité & l'ambition troublent cette félicité générale, & rendent l'homme ennemi de l'homme. L'injustice s'arme de la force pour s'enrichir des dépouilles de ses freres. Celui qui, modéré dans ses desirs, & se renfermant dans les bornes de ce qu'il posséde, ne sauroit point opposer la force à la force, deviendroit bientôt la proie des autres. Il auroit à craindre que des voisins jaloux & des peuples ennemis ne vinssent troubler son repos, ravager ses terres, bruler ses maisons, enlever ses biens, & l'emmener lui-même en captivité. Il a donc besoin de forces & de troupes qui le défendent contre la violence, & le mettent en sureté. Bientôt nous le verrons occupé de ce que les Sciences ont de plus élevé & de plus sublime : mais, [a] au premier bruit des armes, ces

a Omnia hæc nostra præclata studia... latent in tutela ac præsidio bellicæ virtutis. Simul atque

Sciences, nées dans le repos & ennemies du tumulte, font faifies de fraieur, & réduites au filence, à moins que l'Art militaire ne les prenne fous fa protection, & ne les mette fous fa fauvegarde, qui feule affure la tranquillité publique. C'eft [a] ainfi que la guerre devient néceffaire à l'homme, comme la protectrice de la paix & du repos, & uniquement occupée du foin de repouffer la violence, & de défendre la juftice ; & c'eft fous ce regard que je crois qu'il m'eft permis d'en parler. Je parcourrai, le plus briévement qu'il me fera poffible, toutes les parties de la Science militaire, qui eft, à proprement parler, la fcience des Princes & des Rois, & qui demande pour y réuffir, des talens prefque fans nombre, qu'il eft bien rare de trouver réunis dans une feule perfonne.

Comme j'ai traité ailleurs ce qui regarde la milice des Egyptiens, des Carthaginois, des Affyriens, & des Perfes, j'en parlerai ici plus rarement. Je m'arréterai davantage fur

increpuit fufpicio tumultus, artes illico noftræ conticefcunt. *Cic. pro Mur.* n. 22.

a Sufcipienda bella funt ob eam caufam, ut fine injuria in pace vivatur. *Cic. lib. 1. de Offic. n. 35.*

les Grecs, & principalement ſur les Lacédémoniens & les Athéniens, qui de tous les peuples de la Gréce, ſont ſans conteſtation les deux qui ſe ſont le plus diſtingués par la valeur & par la Science militaire. J'ai douté lontems ſi je parlerois auſſi des Romains, qui paroiſſent étrangers à mon ſujet. Mais, tout bien peſé, j'ai cru devoir les joindre aux autres peuples, afin qu'on pût, d'un même coup d'œil, connoitre, au moins légérement, la maniére dont les Anciens faiſoient la guerre. C'eſt le ſeul but que je me propoſe dans ce petit Traité, & je ne porte point mes vûes plus loin. Je n'ai pas oublié ce qui arriva à un Philophe d'Ephéſe, qui paſſoit pour le plus beau parleur de ſon tems. Dans une harangue qu'il prononça devant Annibal, il s'aviſa de traiter à fond des devoirs d'un bon Général. Le Harangueur fut applaudi par tout l'auditoire. Annibal, preſſé de dire ce qu'il en penſoit, répondit avec une liberté militaire, qu'il n'avoit jamais entendu un ſi mépriſable diſcoureur. Je craindrois de m'expoſer à un pareil reproche, ſi, après avoir paſſé toute ma vie dans l'étude des Belles-Lettres,

Lettres, je prétendois donner des leçons de l'art militaire à ceux qui en font profeſſion.

CHAPITRE PREMIER.

CE PREMIER Chapitre renfermera ce qui regarde l'entrepriſe & la déclaration de la guerre, le choix du Général & des Officiers, la levée des troupes, leurs vivres, leur paie, leurs armes, leur marche, la conſtruction du camp, & tout ce qui a raport aux batailles.

ARTICLE PREMIER.

Entrepriſe & déclaration de la guerre

§. I.

Entrepriſe de la guerre.

IL N'Y A POINT de principe plus généralement reçu que celui qui établit qu'on ne doit entreprendre la guerre que pour des cauſes juſtes & légitimes ; & il n'y en a guéres qui ſoit plus généralement violé. On convient[a] que les guerres entrepriſes uni-

[a] Inferre bella finitimis.... ac populos ſibi non moleſtos ſola regni cupiditate conterere & ſub

quement par des vûes d'intérêt ou d'ambition, sont de vrais brigandages. La réponse du Pirate à Alexandre le Grand, si connue dans l'Histoire, n'étoit-elle pas fort sensée? Les Scythes n'avoient-ils pas raison aussi de demander à ce ravageur de provinces, pourquoi [a] il venoit troubler le repos de peuples qui ne lui avoient fait aucun tort, & s'il ne leur étoit pas permis d'ignorer, dans le fond de leurs bois & de leurs deserts, qui étoit Alexandre, & d'où il venoit? Quand [b] Philippe, pris pour arbitre par deux Rois de Thrace, qui étoient freres, les chasse tous deux de leurs Etats, mérite-t-il un autre nom que celui de voleur & de brigand? Ses autres conquêtes, quoique moins criantes, n'en étoient pas moins des brigandages, parce qu'elles étoient toutes fondées sur l'injustice, & que nulle voie de vaincre ne lui paroissoit honteuse: *Nullà apud*

Justin. lib. 8. cap. 3.

Id. Justin.

dere, quid aliud quàm grande latrocinium nominandum est? *S. Aug. de Civ. Dei, lib. 4. cap. 6.*

a Quid nobis tecum est? Nunquam terram tuam attigimus. Qui sis, undè venias, licetne ignorare in vastis sylvis viventibus? *Q. Curt. lib. 7. cap. 8.*

b Philippus, more ingenii sui, ad judicium veluti ad bellum, inopinantibus fratribus, instructo exercitu supervenit; & regno utrumque, non judiciis more, sed fraude LATRONIS ac scelere, spoliavit.

eum turpis ratio vincendi. La justice & la nécessité des guerres doivent donc être regardées comme un principe fondamental en matiére de politique & de gouvernement.

Dans les Etats Monarchiques, le Prince seul, pour l'ordinaire, a le pouvoir d'entreprendre une guerre: & c'est une des raisons qui rendent sa place si formidable. Car, s'il a le malheur de l'entreprendre sans une cause légitime & nécessaire, il répond de tous les crimes qui s'y commettent, de toutes les suites funestes qu'elle entraîne après elle, de tous les ravages qui en sont inséparables, & de tout le sang humain qui y est répandu. Qui peut ne point frémir à la vûe d'un tel objet, & d'un compte si redoutable?

Les Princes ont des Conseils, qui peuvent leur être d'un grand secours, s'ils ont eu soin de les remplir de personnes sages, éclairées, expérimentées, pleines d'amour & de zéle pour le bien public, sans ambition, sans vûe d'intérêt, & sur tout infiniment éloignées de tout déguisement & de toute flaterie. Quand Darius proposa dans son Conseil de porter *Herodot. lib. 4. cap. 83.*

la guerre contre les Scythes, Artabane son frere entreprit inutilement d'abord de le détourner d'un dessein si injuste & si déraisonnable : ses raisons, quelque solides qu'elles fussent, ne tinrent point contre les louanges outrées & les flateries excessives des Courtisans. Il ne réussit pas mieux dans le conseil qu'il donna à son neveu Xerxès, de n'aller point attaquer les Grecs. Comme celui-ci avoit marqué clairement son goût, faute essentielle dans ces rencontres, on n'eut garde de s'y opposer, & la délibération ne fut que pour la forme. Dans l'une & dans l'autre occasion, la douleur du sage Prince qui disoit librement son avis, étoit de voir que ces deux Rois ne comprenoient point *quel*[a] *malheur c'est de s'accoutumer à ne point mettre de bornes à ses desirs, à n'être jamais content de ce qu'on possède, & à vouloir aller toujours en avant;* ce qui est la cause de presque toutes les guerres.

Herodot. lib. 7. cap. 13.

Dans les Républiques Grecques, c'étoit l'assemblée du peuple qui décidoit de la guerre en dernier ressort,

a ὡς κακὸν εἴη διδάσκειν τὴν ψυχὴν πλέον τι δίζεσθαι αἰεὶ ἔχειν τοῦ παρέοντος.

ce qui étoit sujet à de grands inconvéniens. Il est vrai qu'à Sparte l'autorité du Sénat, & sur tout des Ephores, & à Athénes celle de l'Aréopage & du Conseil des Quatre-cens, à qui il appartenoit de préparer les affaires, & de former les avis, servoient, pour ainsi dire, de contrepoids à la légéreté & à l'imprudence du peuple : mais ce reméde n'avoit pas toujours son effet. On reprochoit deux défauts tout opposés aux Athéniens, la trop grande précipitation, & la trop grande lenteur. C'est contre le premier qu'on avoit fait une loi, qui ordonnoit qu'on ne pourroit décerner la guerre qu'après une mûre délibération de trois jours. Et dans les guerres contre Philippe on a vû combien Démosthéne se plaignoit de la nonchalance des Athéniens, dont leur ennemi savoit bien profiter. Cette lenteur, dans les Républiques, vient de ce qu'à moins que le péril ne soit évident, les particuliers sont distraits par différentes vûes & différens intérêts, qui les empêchent de se réunir promtement dans une même résolution. Aussi, quand Philippe eut pris Elatée, l'Orateur Athénien,

effraié du danger pressant où se trouvoit la République, fit abroger la loi dont je viens de parler, & fit conclure la guerre sur le champ.

LES AFFAIRES s'examinoient & se décidoient avec beaucoup plus de maturité & de sagesse chez les Romains, quoique le peuple y fût maître aussi de la décision. Mais l'autorité du Sénat étoit grande, & prévaloit presque toujours dans les affaires importantes. Il étoit fort attentif, surtout dans les commencemens de la République, à mettre, dans les guerres, la justice de son côté. Cette réputation de bonne foi, d'équité, de justice, de modération, de desintéressement, ne servit pas moins, que la force des armes, à l'accroissement de la République Romaine, & l'on [a] attribuoit sa puissance à la protection des dieux, qui récompensoient ainsi sa justice & sa bonne foi. On [b] remarquoit, avec admiration, que les Romains, dans tous les tems, avoient toujours

a Favere pietati fideique deos, per quæ populus Romanus ad tantum fastigii pervenerit. *Liv. lib.* 44. *n.* 1.

b Majores vestri omnium magnarum rerum & principia exorsi ab diis sunt, & finem eum statuerunt. *Liv. l.* 45. *n.* 39.

mis pour base de leurs entreprises la religion, & qu'ils en avoient raporté aux dieux & le principe & la fin.

Le motif le plus puissant que pussent emploier les Généraux pour animer les troupes à bien combattre, étoit de leur représenter que la guerre qu'ils faisoient étant juste, & la seule nécessité leur aiant mis les armes à la main, ils pouvoient certainement compter sur la protection des dieux : au lieu que ces mêmes dieux, ennemis & vengeurs de l'injustice, ne manquoient jamais de se déclarer contre ceux qui entreprenoient des guerres illégitimes en violant la foi des Traités.

§. II.

Déclaration de la guerre.

UNE SUITE [a] des principes d'équité & de justice que je viens d'établir, étoit de ne point commencer actuellement la guerre, qu'on n'eût auparavant signifié par des hérauts pu-

a Ex quo intelligi potest nullum bellum esse justum, nisi quod aut rebus repetitis geratur, aut denunciatum antè sit & indictum. *Cic. lib.* 1. *de Offic. n.* 36.

blics aux ennemis les griefs qu'on avoit contre eux, & qu'on ne les eût exhortés à réparer les torts qu'on prétendoit en avoir reçus. Il est du droit naturel de tenter les voies de douceur & d'accommodement, avant que d'en venir à une rupture ouverte. La guerre est le dernier des remédes: avant que de l'emploier, il faut avoir essaié de tous les autres. L'humanité veut qu'on donne lieu aux réflexions & au repentir, & qu'on laisse le tems d'éclaircir des doutes & de dissiper des soupçons, que des démarches équivoques ont pu faire naître, & qui souvent se trouvent sans fondement réel quand on les approfondit.

Cette coutume étoit anciennement & généralement observée chez les Grecs. [a] Polynice, avant que de former le siége de Thébes, envoia Tydée vers son frere Ethéocle, pour tenter des voies d'accommodement. Il
Iliad. lib. 2. c. 205. paroit par Homére que les Grecs députérent Ulysse & Ménélas vers les

a Potior cunctis sedit sententia, fratris
Prætentare fidem, tutosque in regna precando
Explorare aditus. Audax ea munera Tydeus,
Sponte subit. *Stat. Theb. li'ā* 11.

Troiens, pour les sommer de leur rendre Héléne, avant que d'avoir fait contr'eux aucun acte d'hostilité : & on lit la même chose dans Hérodote. On voit une foule de pareils exemples dans toute la suite de l'histoire des Grecs.

Lib. .cap. 112. &c.

Il est vrai que c'est un moien presque sûr de remporter de grands avantages sur les ennemis, que de tomber tout d'un coup sur eux, & de les attaquer subitement, sans leur avoir laissé rien entrevoir de ses desseins, & sans leur avoir donné le tems de se mettre en état de défense. Mais ces incursions imprévues, sans aucun préalable & sans aucune dénonciation antérieure, étoient justement regardées comme des entreprises injustes, & vicieuses dans le principe. C'est, selon la remarque de Polybe, ce qui avoit si fort décrié les Etoliens, & les avoit rendu si odieux comme brigands & voleurs, parce que n'aiant pour régle que leur intérêt, ils ne connoissoient ni les loix de la guerre ni celles de la paix, & que tout moien de s'enrichir & de s'aggrandir leur paroissoit légitime, sans s'embarrasser s'il étoit contre

Polyb. lib. 4. pag. 331.

le droit des gens d'attaquer ſubitement des voiſins, qui ne leur avoient fait aucun tort, & qui ſe croioient en ſureté à l'ombre & ſous la ſauvegarde des Traités.

Liv. lib. 1. n. 32. Les Romains n'étoient pas moins exacts que les Grecs à obſerver cette cérémonie de la déclaration de guerre : c'étoit Ancus Marcius, le quatriéme de leurs Rois, qui l'avoit établie. L'Officier public, (il s'appelloit *Fécial*) la tête couverte d'un voile de lin, ſe transportoit ſur les frontiéres du peuple contre lequel on ſe préparoit à faire la guerre, & dès qu'il y étoit arrivé, il expoſoit à haute voix les griefs du peuple Romain, & la ſatisfaction qu'il demandoit pour les torts qu'on lui avoit faits, prenant Jupiter à témoin en ces termes, qui renfermoient une horrible imprécation contre lui-même, & encore plus contre le peuple dont il n'étoit que la voix. *Grand Dieu, ſi c'eſt contre l'équité & la juſtice que je viens ici au nom du peuple Romain demander ſatisfaction, ne ſouffrez point que je revoie jamais ma patrie.* Il répétoit la même choſe, en changeant ſeulement quelques termes, à la

première personne qu'il rencontroit, puis à l'entrée de la ville, & dans la place publique. Si au bout de trente trois jours on ne faisoit point satisfaction, le même Officier retournant vers le même peuple, prononçoit publiquement ces paroles : *Ecoutez, Jupiter, Junon, & * Quirinus : & vous, dieux du ciel, dieux de la terre, dieux des enfers, écoutez. Je vous prends à témoin qu'un tel peuple* (on le nommoit) *est injuste, & refuse de nous faire satisfaction. Nous délibérerons à Rome dans le Sénat sur les moïens de nous faire rendre la justice qui nous est dûe.* Au retour du Fécial à Rome, on mettoit l'affaire en délibération, & si le plus grand nombre des suffrages étoit pour faire la guerre, le même Officier retournoit sur les frontiéres du même peuple, & en présence au moins de trois personnes il prononçoit une certaine formule de déclaration de guerre : après quoi il jettoit sur les terres du peuple ennemi une lance, qui marquoit que la guerre étoit déclarée.

* *C'est ainsi qu'on appelloit Romulus.*

Cette cérémonie se conserva lontems chez les Romains. Lorsqu'il s'agit de déclarer la guerre à Philippe &

à Antiochus, on consulta les Féciaux pour savoir s'il faloit la leur dénoncer à eux-mêmes en personne, ou s'il suffiroit de le faire à la premiére place de leur obéïssance. Dans les beaux tems de la République [a] ils auroient cru se deshonorer que d'agir furtivement, & d'emploier la mauvaise foi, ou même l'artifice. Ils laissoient ces petites ruses & ces indignes finesses aux Carthaginois & à d'autres peuples qui leur ressembloient, chez qui il étoit plus glorieux de tromper l'ennemi, que de le vaincre par la force ouverte.

Les Hérauts d'armes & les Féciaux étoient fort respectés chez les Anciens, & considérés comme des personnes sacrées & inviolables. Cette déclaration faisoit partie du droit des gens, & étoit regardée comme nécessaire & indispensable. Elle n'étoit point précédée de certains écrits publics que nous appellons *Manifestes*,

a Veteres, & moris antiqui memores, negabant se in ea legatione Romanas artes agnoscere. Non per insidias & nocturna prælia... nec ut magis astu quàm vera virtute gloriarentur, bella majores gessisse. Indicere priùs quàm gerere solitos bella, denunciare etiam.. Hæc Romana esse, non versutiarum Punicarum, neque calliditatis Græcæ: apud quos fallere hostem, quàm vi superare, gloriosius fuerit. *Liv. lib.* 42. *n.* 47.

& qui contiennent les prétentions bien ou mal fondées de l'un ou de l'autre parti, & les raisons dont on les appuie. On les a substitués à la place de cette cérémonie auguste & solennelle, par laquelle les Anciens faisoient intervenir dans la déclaration de guerre la majesté divine, comme témoin & vengeresse de l'injustice de ceux qui entreprendroient ces guerres sans raison & sans nécessité. Un motif de politique a encore rendu nécessaires ces manifestes dans la situation où sont à l'égard les uns des autres les Princes de l'Europe, liés ensemble par le sang, par des alliances, par des ligues offensives ou défensives. Il est de la prudence du Prince qui déclare la guerre à son ennemi, de ne pas s'attirer en même tems sur les bras tous les alliés de celui qui l'attaque. C'est pour détourner cet inconvénient qu'on fait aujourd'hui des Manifestes, qui tiennent lieu des cérémonies anciennes que je viens d'exposer, & qui renferment quelquefois la raison qui a déterminé à commencer la guerre sans la déclarer.

J'ai parlé de prétentions bien ou mal fondées. Car les Etats & les Prin-

ces qui se font la guerre, ne manquent pas, de part & d'autre, à justifier leurs entreprises par des raisons spécieuses; & ils pourroient s'exprimer comme fit
Liv. lib. 8. n. 4. un Préteur Latin, dans une assemblée où l'on délibéroit sur ce qu'on répondroit aux Romains, qui, sur des soupçons de révolte, avoient mandé les Magistrats du Latium. » Il me semble, » Messieurs, dit-il, que dans la con» jončture présente, nous devons » moins nous embarrasser de ce que » nous avons à dire, que de ce que » nous avons à faire: car quand nous » aurons bien pris notre parti, & bien » concerté nos mesures, il ne sera pas » difficile d'y ajuster des paroles. « *Ad summam rerum nostrarum magis pertinere arbitror, quid agendum nobis, quàm quid loquendum sit. Facile erit, explicatis consiliis, accommodare rebus verba.*



ARTICLE SECOND.

Choix du Général & des Officiers. Levée des Soldats.

§. I.

Choix du Général & des Officiers.

C'EST un grand avantage pour les Rois d'être maîtres absolus du choix des Généraux d'armée & des Officiers ; & une des plus grandes louanges qu'on puisse leur donner, est de dire que la réputation connue & le mérite solide sont les seuls motifs qui les y déterminent. En effet, peut-on apporter trop d'attention à un choix, qui égale en quelque sorte un particulier à son Souverain, en le rendant dépositaire de toute sa puissance, de toute sa gloire, & de toute la fortune de ses Etats ? C'est principalement à ce caractére qu'on reconnoit les Princes capables de gouverner, & c'est ce qui a toujours fait le succès de leurs armes. On ne voit point que le grand Cyrus, que Philippe, qu'Alexandre son fils aient jamais confié le commandement de leurs troupes à des Généraux sans mérite

& sans expérience. Il n'en est pas ainsi sous les successeurs de Cyrus, ni sous ceux d'Alexandre, où l'intrigue, la cabale, le crédit d'un Favori présidoient ordinairement à ce choix, & donnoient presque toujours exclusion aux meilleurs sujets. Aussi le succès des guerres répondoit-il à de tels commencemens. Je n'ai pas besoin d'en citer des exemples : l'Histoire en est remplie.

Herodot. lib. 5. cap. 75. Je passe aux Républiques. A Sparte, les deux Rois étoient, par leur rang même, en droit & en possession de commander, & dans les premiers tems ils marchoient ensemble à la tête des armées : mais une division arrivée entre Cléoméne & Démarate, donna lieu à une loi, qui ordonnoit qu'un seul des Rois commanderoit les troupes ; & elle fut observée dans la suite, si ce n'est dans des cas extraordinaires. Les Lacédémoniens comprirent que l'autorité s'affoiblit dès qu'elle est partagée, qu'il est rare que deux Généraux puissent lontems s'accorder, que les grandes entreprises ne peuvent guéres réussir que sous la conduite d'un seul homme, & que rien n'est plus funeste à une armée

que

que le partage du commandement.

Cet inconvénient devoit être bien plus grand à Athénes, où, par la conſtitution même de l'Etat, il devoit toujours y avoir dix Commandans, parce qu'Athénes étant composée de dix Tribus, chacune fourniſſoit le ſien; & le commandement rouloit par jour entre ces dix Chefs. D'ailleurs c'étoit le peuple qui les choiſiſſoit, & cela chaque année. C'eſt ce qui donna lieu à un bon mot de Philippe, qui admiroit le bonheur des Athéniens, de pouvoir trouver chaque année à point nommé dix Capitaines, au lieu qu'à peine avoit il pu, pendant tout ſon régne, en trouver un * ſeul.

* *C'étoit Parménion.*

Il faloit pourtant bien que les Athéniens, ſur tout dans des tems de criſe, fuſſent attentifs à ne nommer pour Généraux que des citoiens d'un vrai mérite. Depuis Miltiade juſqu'à Démétrius de Phalére, c'eſt-à-dire pendant près de deux cens ans, on compte un nombre conſidérable de grands hommes qu'Athénes mit à la tête de ſes armées, qui portérent la gloire de leur patrie à un ſi haut point de réputation. Pour lors toute jalouſie ceſ-

so t, & l'on n'avoit en vûe que le bien public. On en voit un bel exemple dans la guerre que Darius porta contre les Grecs. Le danger étoit extrême. Les Athéniens se trouvoient seuls contre une armée innombrable. Des dix Généraux, cinq étoient pour donner le combat, cinq pour se retirer. Miltiade, qui é oit à la tête des premiers, aiant engagé dans son parti le Polémarque (c'étoit un Officier qui avoit droit de suffrage dans le Conseil de guerre, & qui décidoit en cas de partage) la bataille fut résolue. Tous ces Généraux, reconnoissant la supériorité de Miltiade sur eux, quand leur jour fut venu, lui cédérent le commandement. Ce fut pour lors que se donna la célébre bataille de Marathon.

Herod. lib 6. cap. 109 & 110.

Il arrivoit quelquefois que le peuple, se laissant gouverner à ses Orateurs, & suivant en t ut leur caprice, mettoit en place des sujets indignes. On peut se souvenir du crédit absolu qu'avoit sur les esprits de la multitude le fameux Cléon, qui fut chargé du commandement dans les premiéres années de la guerre du Péloponnése, quioique ce fût un homme

brouillon, emporté, violent, sans tête & sans mérite. Mais ces exemples sont rares, & ils ne se multipliérent à Athénes que dans les derniers tems: & ce fut une des principales causes de sa ruine.

Le Philosophe Antisthéne fit sentir un jour aux Athéniens, d'une maniére plaisante mais spirituelle, l'abus qui se commettoit parmi eux dans les promotions aux charges publiques. Il leur proposa d'un air sérieux en pleine assemblée, d'ordonner par un Décret que desormais les ânes seroient emploiés à labourer la terre aussi bien que les beufs & les chevaux. Comme on lui répondoit que les ânes n'étoient point nés pour le labour: *Vous vous trompez, leur dit-il, c'est tout un. Ne voiez-vous pas que des citoiens, d'ânes & d'ignorans qu'ils étoient, deviennent tout d'un coup d'habiles Généraux, par cette raison seule que vous les avez nommés?*

Diog. Laert. in Antisth. p. 369.

A ROME, c'étoit aussi le peuple qui nommoit les Généraux, c'est-à-dire les Consuls, & les Préteurs. Ils n'étoient en place qu'un an. Quelquefois on leur continuoit le commandement sous le nom de Procon-

ſuls ou de Propréteurs. Ce [a] changement annuel de Généraux étoit un grand obſtacle à l'avancement des affaires, qui demandent, pour réuſſir, d'être continuées ſans interruption. Et c'eſt le grand avantage des Etats Monarchiques, où les Princes, abſolument libres, maîtres des affaires & des tems, diſpoſent de tout à leur gré, ſans être aſſervis à aucune néceſſité. Au lieu que, chez les Romains, un Conſul arrivoit quelquefois après coup, ou étoit rappellé avant le tems pour tenir les aſſemblées. Quelque diligence qu'il fît pour arriver, avant que ſon Prédéceſſeur lui eût remis le commandement, & qu'il ſe fût inſtruit de l'état de l'armée, connoiſſance abſolument préalable à toute entrepriſe, il ſe paſſoit toujours un tems

a Interrumpi tenorem rerum, in quibus peragendis continuatio ipſa efficaciſſima eſſet, minimè convenite Inter traditionem imperii, novitatemque ſucceſſoris, quæ noſcendis priùs quàm agendis rebus imbuenda ſit, ſæpe bene gerendæ rei occaſiones intercedere. *Liv. lib.* 41. *n.* 15.

Poſt tempus (Conſules) ad bella ierunt: ante tempus comitiorum cauſa revocati ſunt: in ipſo conatu rerum circumegit ſe annus .... Male geſtis rebus alterius ſucceſſum eſt: tironem, aut malâ diſciplinâ inſtitutum exercitum acceperunt. At hercule Reges, non liberi ſolùm impedimentis omnibus, ſed domini rerum temporumque, trahunt conſiliis cuncta, non ſequuntur. *Liv. lib.* 9. *n.* 18.

considérable, qui lui faisoit perdre l'occasion d'agir, & d'attaquer à propos l'ennemi. Souvent d'ailleurs, il trouvoit en arrivant les affaires en mauvais état par la faute de son Prédécesseur, & une armée ou composée en partie de troupes nouvellement levées & sans expérience, ou corrompue par la licence & le défaut de discipline. Fabius [a] fit faire une partie de ces réflexions au peuple Romain lorsqu'il l'exhortoit à choisir un Consul capable de tenir tête à Annibal.

Ce court espace d'un an, & l'incertitude d'une prolongation du commandement, faisoient à la vérité que les habiles Généraux mettoient tout le tems à profit : mais souvent aussi c'étoit pour eux une raison de mettre fin à leurs entreprises plutôt qu'ils n'auroient fait sans cela, & à des conditions moins avantageuses à la République, dans la crainte qu'un Successeur ne vînt profiter de leurs

a Cùm, qui est summus in civitate dux, eum legerimus, tamen repente lectus, in annum creatus adversùs veterem ac perpetuum imperatorem comparabitur, nullis neque temporis neque juris inclusum angustiis, quo minùs ita omnia gerat administretque ut tempora postulabunt belli : nobis autem in apparatu ipso, ac tantùm inchoantibus res, annus circumagitur. *Liv. lib* 24. *n.* 8.

travaux, & ne leur enlevât l'honneur d'avoir glorieusement terminé la guerre. Un véritable zéle pour le bien public, & une grandeur d'ame parfaitement désintéressée, auroient pu écarter de telles considérations. Je ne sai s'il y en a des exemples. On reproche au grand Scipion même, j'entends le premier, d'avoir eu cette foiblesse, & de n'avoir pas été insensible à cette crainte. Une vertu assez pure pour négliger un intérêt si vif & si piquant, paroît au dessus des forces de l'homme : du moins elle est bien rare.

L'autorité des Consuls resserrée, pour le tems, dans des bornes si étroites, étoit, il faut l'avouer, un grand inconvénient. Mais le danger de donner atteinte à la liberté publique, en continuant plus lontems le même homme dans le commandement de toutes les forces de l'Etat, obligeoit de passer par dessus cet inconvénient par la crainte d'un plus grand.

La nécessité des affaires, la distan-

a Ipsum Scipionem exspectatio successoris, venturi ad paratam alterius labore ac periculo finiti belli famam, sollicitabat. *Liv. lib.* 30, *n.* 36.

ce des lieux, & d'autres raiſons obligérent enfin les Romains à continuer le commandement des armées à leurs Généraux pour pluſieurs années. Mais il en arriva réellement l'inconvénient que l'on avoit appréhendé ; & les Généraux devinrent par cette durée du commandement les tyrans de leur patrie. Entr'autres exemples, je pourrois citer Sylla, Pompée, & ſur tout Céſar.

Le choix des Généraux étoit ordinairement réglé ſur le mérite des perſonnes : & les citoiens de Rome avoient en même tems une grande reſſource & un puiſſant motif pour en uſer de la ſorte. Ce qui leur facilitoit ce choix, étoit la connoiſſance parfaite qu'ils avoient des ſujets qui aſpiroient au commandement, avec leſquels ils avoient ſervi pluſieurs campagnes, qu'ils avoient vûs en action, dont ils avoient eu le tems d'examiner & de comparer par eux-mêmes, & avec leurs camarades, le caractére, les talens, les ſuccès, & les qualités capables des plus hauts emplois. Cette [a] connoiſſance qu'avoient les citoiens Romains du mé-

a Non tibi hæc parva ſubſidia conſulatus, videntur adjumenta & voluntas militum? quæ cùm

rite de ceux qui demandoient le Consulat, déterminoit ordinairement leurs suffrages en faveur des Officiers en qui ils avoient reconnu, dans les campagnes précédentes, de l'habileté, du courage, de la bonté, de l'humanité. » Il a pris soin de moi, disoient-» ils, lorsque j'ai été blessé : il m'a » fait part du butin : c'est sous sa con-» duite que nous nous rendimes maî-» tres du camp des ennemis, & que » nous remportâmes une telle victoi-» re ; il a toujours partagé la peine & » la fatigue avec le soldat ; on ne peut » dire s'il est plus heureux que coura-» geux. » De quel poids étoient de tels » discours !

Le motif qui portoit les citoiens Romains à examiner & à peser avec soin le mérite des contendans, étoit l'intérêt personnel de ceux qui faisoient le choix, qui devant la plupart servir sous leurs ordres, étoient fort

per se valet multitudine, tum apud suos gratia : tum verò in consule declarando multum etiam apud populum Romanum auctoritatis habet suffragatio militaris... Gravis est illa oratio : Me saucium recreavit ; me præda donavit ; hoc duce castra cepimus, signa contulimus; nunquam iste plus militi laboris imposuit, quàm sibi sumpsit ; ipse cùm fortis, tum etiam felix. Hoc quanti putas esse ad famam hominum ac voluntatem ? *Cic. pro Muren. n.* 38.

attentifs

attentifs à ne pas confier leur vie, leur honneur, le ſalut de la patrie à des Généraux, qu'ils n'eſtimoient point, & dont ils n'auroient point attendu un heureux ſuccès. C'étoient les ſoldats même, qui, dans les Comices, choiſiſſoient ces Généraux. On ſait qu'ils s'y connoiſſent, & l'on voit par l'expérience qu'ils s'y trompent rarement. On remarque encore aujourd'hui, que quand ils vont à la petite guerre, ils choiſiſſent toujours entr'eux ſans complaiſance ceux qui ſont les plus capables de les commander. C'eſt par cet eſprit que Marius fut choiſi malgré ſon Général Métellus. C'eſt ainſi que Scipion Emilien fut préféré par le jugement avantageux du ſoldat.

Il faut pourtant avouer que la nomination des Commandans n'étoit pas toujours réglée par des vûes publiques & ſupérieures; & que la cabale, l'adreſſe à s'inſinuer dans l'eſprit du peuple, à le flater, à entrer dans ſes paſſions, y avoient quelquefois part. C'eſt ce qu'on a vû à Rome à l'égard de Térentius Varro, & à Athénes à l'égard de Cléon. Le peuple eſt toujours peuple, c'eſt-à-dire,

léger, inconſtant, capricieux, paſſionné : mais celui de Rome l'étoit
Liv. lib. 10. *n.* 22. & 24. *Id. lib.* 26. *n.* 22.
moins qu'un autre. Il a donné, en pluſieurs occaſions, des exemples d'une modération & d'une ſageſſe qu'on ne peut aſſez admirer, ſe rendant de bonne grace aux avis des anciens ; oubliant avec nobleſſe ou ſes panchans, ou même ſes haines, en faveur du bien public, & renonçant volontairement au choix qu'il avoit fait de perſonnes peu capables de ſoutenir le poids des affaires, comme il arriva, lorſque le Conſulat fut continué à Fabius après la remontrance que lui-même avoit faite de l'incapacité de ceux qui avoient été nommés : démarche [a] odieuſe en toute autre conjonĉture, mais qui pour lors fit beaucoup d'honneur à Fabius, parce qu'elle étoit l'effet de ſon zéle pour la République, au ſalut de laquelle il ne craignoit point de ſacrifier en quelque ſorte ſa propre réputation.

a Tempus ac neceſſitas belli, ac diſcrimen ſummæ rerum faciebant ne quis aut in exemplum exquireret, aut ſuſpectum cupiditatis imperii Conſulem haberet. Quin laudabant potiùs magnitudinem animi, quòd, cùm ſummo imperatore eſſe opus reip. ſciret, ſeque eum haud dubiè eſſe, minoris invidiam, ſi qua ex re oriretur, quàm utilitatem reip. feciſſet. *Liv. lib.* 24. *n.* 9.

Les armées ordinaires du peuple Romain, lorſque les deux Conſuls marchoient enſemble, étoient de quatre Légions : chaque Conſul en commandoit deux. Elles s'appelloient Premiére, Seconde, Troiſiéme, & ainſi du reſte, ſelon l'ordre où elles avoient été levées. Outre les deux Légions que commandoit chaque Conſul, il avoit encore le même nombre d'infanterie, & le double de cavalerie, fournis par les Alliés. Depuis l'aſſociation des peuples d'Italie au droit de bourgeoiſie, cet ordre ſouffrit pluſieurs changemens. Les quatre Légions deſtinées aux Conſuls n'étoient pas toutes les forces de Rome, il y avoit d'autres corps de troupes commandées par des Préteurs, des Proconſuls, &c.

Quand les Conſuls ſe trouvoient joints enſemble, leur autorité étant égale, ils commandoient alternativement, & avoient chacun leur jour, comme il arriva à la bataille de Cannes. Souvent l'un d'eux, reconnoiſſant dans ſon Collégue un mérite ſupérieur, lui cédoit volontairement ſes droits. Agrippa [a] Furius en uſa de la

a In exercitu Romano cùm duo Conſules eſſent poteſtate pari, quod ſaluberrimum in adminiſ-

ſorte à l'égard du célébre T. Quintius Capitolinus : & celui-ci, pour répondre à l'honnêteté & à la générolité de ſon Collégue, lui communiquoit tous ſes deſſeins, lui faiſoit honneur de tous les ſuccès, & l'égaloit à lui en tout. Dans [a] une autre occaſion, les Tribuns militaires, qui avoient été ſubſtitués aux Conſuls, & qui étoient pour lors au nombre de ſix, avouérent, que dans le tems de criſe où l'on ſe trouvoit, un ſeul d'entr'eux étoit digne du commandement, c'étoit le grand Camille, & ils déclarérent tous qu'ils avoient réſolu de laiſſer entre ſes mains toute l'autorité, perſuadés que la juſtice qu'ils rendoient à ſon mérite les combloit eux-mêmes de gloire. Une démarche ſi généreuſe fut ſuivie d'un

tratione magnarum rerum eſt, ſumma imperii, concedente Agrippa, penes Collegam erat : & prælatus ille facilitati ſummittentis ſe comiter reſpondebat, communicando conſilia laudeſque, & æquando imparem ſibi. *Liv. lib. 3. n. 70.*

a Collegæ fateri regimen omnium rerum ubi quid bellici terroris ingruat, in viro uno eſſe : ſibique [1] deſtinatum in animo eſſe, Camillo ſubmittere imperium ; nec quicquam de majeſtate ſua detractum credere, quod majeſtati ejus viri conceſſiſſent . . . Erecti gaudio fremunt, nec Dictatore unquam opus fore Reip. ſi tales viros in magiſtratu habeat, tam concordibus junctos animis, parere atque imperare juxtà paratos, laudemque conferentes potiùs in medium, quàm ex communi ad ſe trahentes. *Liv. lib. 6. n. 6.*

applaudissement général. Tous s'écriérent qu'on n'auroit jamais besoin de recourir à la Souveraine puissance de la Dictature, si la République avoit toujours de tels Magistrats, unis entr'eux si parfaitement, également prêts à obéir ou à commander, mettant en commun toute la gloire, loin de vouloir l'attirer chacun à soi seul en particulier.

C'étoit un grand avantage pour une armée d'avoir un Général tel que Tite-Live le décrit dans la personne de Caton, [a] qui fût capable de descendre dans le dernier détail, qui donnât ses soins & son attention aux petites & aux grandes choses; qui prévît de loin & préparât tout ce qui peut être nécessaire à une armée; qui ne se contentât pas de donner des ordres, mais qui veillât par lui-même à les faire exécuter, qui commençât par donner à toutes les troupes l'exemple d'une

a In Consule ea vis animi atque ingenii fuit, ut omnia maxima minimaque per se adiret atque ageret; nec cogitaret modò imperaretque quæ in rem essent, sed pleraque per se ipse transigeret, nec in quemquam omnium gravius severiusque, quàm in semetipsum imperium exerceret: parsimonia, & vigiliis, & labore cum ultimis militum certaret, nec quicquam in exercitu suo præcipui præter honorem atque imperium haberet. *Liv. lib.* 34. *n.* 18.

exacte & sévére discipline ; qui le disputât avec le dernier des soldats pour la sobriété, les veilles, & la fatigue ; en un mot, qui n'eût d'autre distinction dans l'armée que celle du commandement, & de l'honneur qui y est attaché.

Après qu'on avoit nommé les Consuls & les Préteurs, on procédoit à l'élection des Tribuns, qui étoient au nombre de vingt-quatre, six pour chaque Légion. C'étoit sur eux que rouloit tout le détail des différens soins qui regardent l'armée. Pendant le tems de la campagne qui étoit de six mois, ils commandoient successivement deux à deux ensemble dans la Légion pendant deux * mois : c'étoit le sort qui en régloit l'ordre.

Polyb. l. 6. pag. 466.

Ce furent d'abord les Consuls qui nommérent ces Tribuns ; & c'étoit un grand avantage pour le service, que les Généraux fissent eux-mêmes le choix des Officiers. Dans[a] la suite,

* Secundæ Legionis Fulvius Tribunus militum erat. *Is mensibus suis* dimisit Legionem. *Liv. lib.* 40. *n.*41.

a Cùm placuisset eo anno Tribunos militum ad legiones suffragio fieri (nam & antea, sicut nunc quos Rufulos vocant, Imperatores ipsi faciebant) secundum in sex locis Manlius tenuit. *Liv. lib.* 7.

de vingt-quatre Tribuns, le peuple en nomma ſix, vers l'an de Rome 393, & environ [a] cinquante ans après, c'eſt-à-dire l'an de Rome 444, il en nomma juſqu'à ſeize. Mais, dans les guerres importantes, il [b] avoit quelquefois la modération & la ſageſſe de renoncer à ſon droit, & d'abandonner entiérement ce choix à la prudence des Conſuls & des Préteurs, comme cela arriva dans la guerre contre Perſée roi de Macédoine, dont Rome craignoit beaucoup les ſuites.

De ces vingt-quatre Tribuns, quatorze devoient avoir ſervi au moins cinq ans; & les autres dix ans: conduite pleine de ſageſſe, & bien propre à inſpirer du courage aux troupes par l'eſtime & la confiance qu'elle leur donne pour leurs Officiers! Ils avoient ſoin même de diſtribuer tellement ces Tribuns, que dans chaque Légion il y en eût de plus âgés &

a Duo imperia eo anno dari cœpta per populum, utraque ad rem militarem pertinentia. Unum, ut Tribuni ſenideni in quatuor legiones à populo crearentur, quæ anteà per quam paucis ſuffragio populi relictis locis, Dictatorum & Conſulum ferè fuerant beneficia. *Liv. lib. 9. n. 30.*

b Decretum ne Tribuni militum eo anno ſuffragiis crearentur, ſed Conſulum Prætorumque in iis faciendis judicium arbitriumque eſſet. *Liv. lib. 42. n. 31.*

de plus expérimentés mêlés avec ceux qui étoient plus jeunes, pour les instruire, & les former au commandement.

Les Préfets des Alliés, *Præfecti sociûm*, étoient dans les troupes alliées ce que les Tribuns étoient dans les Légions. On les tiroit d'entre les Romains, comme on peut l'inférer de ces paroles de Tite-Live, *Præfectos sociûm, civesque Romanos alios*. Ce qui est confirmé par les noms de ceux qui se trouvent nommés dans Tite-Live. *Lib.* 27. *n.* 26. & 41. *Lib.* 33. *n.* 36. &c. Cette pratique, qui laissoit aux Romains l'honneur du commandement en chef parmi les Alliés, & qui ne donnoit à ceux-ci que la qualité de premiers Officiers subalternes, étoit l'effet d'une sage politique pour tenir les Alliés dans la dépendance, & pouvoit contribuer beaucoup au succès des entreprises, en faisant régner dans toutes les troupes un même esprit & une même conduite.

Lib. 23. *n.* 7.

Je n'ai point parlé des Officiers appellés *Legati*, Lieutenans. Ils tenoient le premier rang après le Consul pour le commandement, & servoient sous ses ordres, comme parmi nous les Lieutenans Généraux servent sous le

Maréchal de France ou sous le Lieutenant Général le plus ancien qui commande en chef l'armée. Il paroit que c'étoient les Consuls qui choisissoient ces Lieutenans. Il en est fait mention dès les premiers tems de la Républi- *Liv. lib. 2. n. 20.* que. Dans la bataille du Lac de Régille, c'est-à-dire l'année de Rome 255, T. Herminius Lieutenant se distingua *Id. lib. 24. n. 44.* d'une maniére particuliére. Fabius Maximus, si connu par sa sage conduite contre Annibal, ne dédaigna pas de devenir Lieutenant de son fils qui avoit été nommé Consul. Celui-ci, en cette qualité, étoit précédé de douze Licteurs qui marchoient l'un après l'autre, dont une des fonctions étoit de faire rendre au Consul les honneurs qui lui étoient dûs. Fabius le pere, au devant duquel son fils étoit allé, aiant passé les onze premiers Licteurs toujours à cheval, le Consul ordonna au douziéme de faire son devoir. Ce Licteur aussitôt cria à haute voix à Fabius qu'il eût à descendre de cheval. Ce vénérable Vieillard obéit sur le champ, & adressant la parole à son fils : *J'ai voulu voir*, lui dit-il, *si vous saviez que vous êtes Consul.* On sait que *Id. lib. 37. n. 1.* la proposition que fit le grand Scipion l'Africain de servir comme Lieute-

nant sous le Consul son frere, détermina le Sénat à donner à celui-ci la Gréce pour département.

On a remarqué sans doute, dans tout ce que j'ai raporté jusqu'ici des Romains, un esprit d'intelligence & de conduite, qui fait bien voir que l'heureux succès de leurs armes n'étoit point l'effet du hazard, mais de la sagesse & de l'habileté qui régnoient dans toutes les parties du gouvernement.

§. II.

Levée des Soldats.

Les Lacédémoniens, à proprement parler, étoient un peuple de soldats. Ils ne cultivoient ni les arts, ni les sciences. Ils n'exerçoient point le trafic. Ils ne s'appliquoient pas davantage à l'agriculture, abandonnant le soin de leurs terres à des esclaves, qu'on appelloit *Ilotes*. Toutes leurs loix, tous leurs réglemens, toute leur éducation, en un mot toute la constitution de leur République, tendoient à en faire des hommes de guerre. C'avoit été là l'unique but de leur Législateur, &

l'on peut dire qu'il y réussit parfaitement. Jamais on ne vit de meilleurs soldats, plus faits à la fatigue, plus endurcis aux exercices militaires, plus formés à l'obéissance & à la discipline, plus remplis de courage & d'intrépidité, plus sensibles à l'honneur, plus dévoués à la gloire & au bien de la patrie.

On en distinguoit de deux sortes : les uns, que l'on appelloit proprement *Spartiates*, qui habitoient dans Sparte même ; les autres, qu'on nommoit seulement *Lacédémoniens*, qui demeuroient à la campagne. Les premiers étoient la fleur de l'Etat, & en remplissoient toutes les charges. Ils étoient presque tous capables de commander. On sait le merveilleux changement qu'un seul d'entr'eux (c'étoit Xanthippe) envoié au secours des Carthaginois, causa dans leur armée ; & comment Gylippe, autre Spartiate, sauva Syracuse : Tels étoient aussi les *trois cens*, qui aiant à leur tête Léonide, arrétérent lontems aux Thermopyles l'armée innombrable des Perses. Le nombre des Spartiates montoit pour lors à huit mille hommes, ou un peu plus.

Herod. lib. 7. cap. 234.

L'âge de porter les armes, étoit depuis trente ans jusqu'à soixante. On destinoit à la garde de la ville ceux qui étoient plus ou moins âgés. Ce n'étoit que dans une extrême nécessité qu'on mettoit les armes entre les mains des esclaves. A la bataille de Platée les troupes que Sparte fournit, montoient à dix mille hommes, savoir cinq mille Lacédémoniens, & autant de Spartiates. Chacun de ceux-ci avoit avec lui sept Ilotes, dont le nombre par conséquent montoit à trente cinq mille. Ces derniers étoient armés à la légére. Il y avoit fort peu de cavalerie à Lacédémone. La marine pour lors y étoit inconnue. Ce ne fut que fort tard, & contre le plan de Lycurgue, qu'on s'y appliqua : & jamais cette République n'eut de nombreuses flotes.

Athenes étoit beaucoup plus grande & plus peuplée que Sparte. On y comptoit, du tems de Démétrius de Phalére, vingt mille citoiens, dix mille étrangers établis dans la ville, quarante mille esclaves.

Tous les jeunes Athéniens se faisoient inscrire dans un regître public

à l'âge de dix-huit ans, & prêtoient alors un ferment folennel, par lequel ils s'engageoient à fervir la République & à la défendre de toutes leurs forces en toute occafion. Ce ferment les obligeoit jufqu'à l'âge de foixante ans. Chacune des dix Tribus, qui formoient le corps de l'Etat, fourniffoit un certain nombre de foldats felon le befoin, pour fervir ou par terre, ou fur mer : car la puiffance navale d'Athénes devint, par fucceffion de tems, fort confidérable. On voit dans Thucydide que les troupes des Athéniens, au commencement de la guerre du Péloponnéfe, étoient de treize mille hommes de pié armés pefamment, de feize cens archers, & d'à peu près autant de cavaliers, ce qui pouvoit faire en tout feize mille hommes : fans compter feize autres mille hommes, qui demeuroient pour la garde de la ville, de la citadelle, & des ports, citoiens auffi au deffous ou au deffus de l'âge militaire, ou étrangers établis dans la ville. La flote étoit pour lors de trois cens galéres. Je marquerai dans l'article fuivant quel ordre on y gardoit.

Thucyd. lib. 2. pag. 112.

Ces troupes, & de Sparte & d'A-

thénes, étoient peu nombreuses; mais pleines de courage, aguerries, intrépides, & l'on pourroit presque dire invincibles. Ce n'étoient point des soldats levés au hazard, souvent sans feu ni lieu, insensibles à la gloire, indifférens à un succès qui les touche peu, qui n'eussent rien à perdre, qui fissent de la guerre un métier de mercénaires, qui vendissent leur vie pour une foible paie. C'étoit l'élite des deux peuples du monde les plus belliqueux; des soldats déterminés à vaincre ou à mourir, qui ne respiroient que guerre & que combats: qui n'avoient en vûe que l'honneur & la liberté de leur patrie, qui dans une bataille croioient voir à leurs côtés leurs femmes & leurs enfans, dont le salut étoit confié à leurs armes & à leur courage. Voilà quelles étoient les levées qu'on faisoit dans la Gréce. Parmi de telles troupes, on n'entendoit point parler de désertion, ni de punitions que la loi imposât aux déserteurs. Un soldat pouvoit-il être tenté de renoncer pour toujours à sa famille & à sa patrie?

Il en faut dire autant des Romains dont il nous reste à parler. Chez eux,

c'étoient les Consuls, qui, pour l'ordinaire, faisoient les levées : & comme on en nommoit de nouveaux tous les ans, on faisoit aussi tous les ans de nouvelles levées.

L'âge pour entrer dans la milice étoit de dix-sept ans. On [a] n'y admettoit que des citoiens, & de cet âge ou au dessus, si ce n'est dans des cas extraordinaires & dans des besoins pressans, où l'on en recevoit de moins âgés. Une seule fois la nécessité obligea d'armer des esclaves : mais auparavant, chose remarquable, on leur demanda à chacun en particulier s'ils s'engageoient volontairement & de plein gré, parce qu'on ne croioit pas pouvoir se fier à des soldats enrollés par ruse ou par force. Quelquefois on alloit jusqu'à armer ceux qui étoient détenus dans les prisons pour dettes ou pour crimes : mais ce cas étoit fort rare.

Les troupes Romaines n'étoient donc composées que de citoiens. Ceux d'entr'eux qui étoient pauvres,

a Delectu edicto, juniores annis septemdecim, & quosdam prætextatos scribunt. Aliam formam novi delectûs inopia liberorum capitum ac necessitas dedit. Octo millia juvenum validorum ex serviciis, priùs sciscitantes singulos vellentne militare, empta publicè armaverunt. *Liv. lib.* 22. *n.* 57.

(*proletarii, capite censi*) n'étoient point enrollés. On vouloit des soldats dont le bien répondît à la République du zéle qu'ils auroient à la défendre. La plus grande partie de ces citoiens séjournoit à la campagne, pour prendre soin eux-mêmes de leurs terres, & pour faire valoir leur bien par leurs mains. Ceux qui habitoient à Rome, avoient chacun leur portion de terre qu'ils cultivoient de même. Ainsi [a] toute cette Jeunesse Romaine étoit accoutumée [b] à supporter les fatigues les plus rudes ; à souffrir le soleil, la pluie, la gelée ; à coucher durement, & souvent au milieu des champs &

a Sed rusticorum mascula militum
Proles, sabellis docta ligonibus
Versare glebas, & severæ
Matris ad arbitrium recisos
Portare fustes. *Horat. Od. 6. lib. 3.*

b Nunquam puto potuisse dubitari, aptiorem armis rusticam plebem, quæ sub divo & in labore nutritur ; solis patiens, umbræ negligens, balnearum nescia ; deliciarum ignara : simplicis animi, parvo contenta, duratis ad omnem laborum tolerantiam membris : cui gestare ferrum, fossam ducere, onus ferre consuetudo de rure st. r. Idem bellator, idem agricola, genera tantùm mutabat armorum. . . . Sudorem cursu & campestri exercitio collectum nando juventus abluebat in Tyberi. Nescio enim quomodo minùs mortem timet, qui minùs deliciarum novit in vita. *Veget. de re milit. lib. 1. cap. 3.*

en

en plein air, à vivre ſobrement & ſagement, & à ſe contenter de peu. Elle ne ſavoit ce que c'étoit que les délices, avoit les membres endurcis à toutes ſortes de travaux, & par ſon ſéjour à la campagne avoit contracté l'habitude de manier le fer, de creuſer des foſſés, & de porter de peſans fardeaux. Autant ſoldats que laboureurs, ces Romains, en s'enrollant, ne faiſoient que changer d'armes & d'inſtrumens. Les jeunes gens qui demeuroient à la ville n'étoient pas élevés beaucoup plus délicatement que les autres. Les exercices continuels du champ de Mars, les courſes ſoit à pié ſoit à cheval, toujours ſuivies de la coutume de paſſer le Tibre à la nage pour eſſuier leur ſueur, étoient un excellent apprentiſſage pour le métier de la guerre. De tels ſoldats devoient être bien intrépides. Car moins on connoit les délices, moins on redoute la mort.

Avant que de procéder à la levée des troupes, les Conſuls avertiſſoient le peuple du jour où devoient s'aſſembler tous les Romains en âge de porter les armes. Ce jour venu, &

tous ces Romains se trouvant à l'assemblée ou dans le Capitole ou dans le champ de Mars, les Tribuns Militaires tiroient les Tribus au sort l'une après l'autre, & appelloient à eux celle qui leur étoit échue. Ensuite parmi ces citoiens ils faisoient leur choix, les prenant chacun à son rang, quatre à quatre, à peu près égaux en taille, en âge, & en force; & procédoient ainsi de suite, jusqu'à ce que les quatre Légions fussent complettes.

Après qu'on avoit achevé la levée, chaque soldat prétoit serment entre les mains ou des Consuls ou des Tribuns. Par ce serment ils promettoient *de s'assembler à l'ordre du Consul, & de ne point quitter le service sans son ordre: d'obéir aux ordres des Officiers, & de faire leur possible pour les exécuter: de ne point se retirer par crainte ni pour prendre la fuite, & de ne point quitter leur rang.*

Ce n'étoit point ici une simple formalité, ni une cérémonie purement extérieure qui n'influât en rien sur la conduite. C'étoit un acte de religion très sérieux, accompagné quelquefois des plus terribles imprécations, qui faisoit une forte impression sur les es-

prits, qui étoit jugé d'une néceſſité abſolument indiſpenſable, & ſans lequel les ſoldats ne pouvoient point combattre contre l'ennemi. Les Grecs, auſſi bien que les Romains, faiſoient préter à leurs troupes ce ſerment, ou un pareil, & ils étoient fondés à le faire ſur un grand principe. Ils ſavoient qu'un particulier, par lui-même, n'a aucun droit ſur la vie des autres hommes : qu'il faut que le Prince, ou la République, qui en ont reçu le pouvoir de Dieu, lui mette les armes à la main : que ce n'eſt qu'en vertu de ce pouvoir, dont il eſt revêtu par ſon ſerment, qu'il peut tirer l'épée contre ſon ennemi : & que, ſans ce pouvoir, il ſe rend coupable de tout le ſang qu'il répand, & commet autant d'homicides qu'il tue d'ennemis.

Le * Conſul qui faiſoit la guerre dans la Macédoine contre Perſée, aiant licentié une Légion dans laquelle ſervoit le fils de Caton le Cenſeur, ce jeune Officier, qui ne cherchoit qu'à ſe diſtinguer dans quelque action, ne ſe retira point avec la Légion, & demeura dans le camp. Son pere écri-

Cic. lib. 1. de offic. n. 36. & 37.

* *Manuce croit qu'il s'agit de Paul Emile, quoique les Exemplaires de Ciceron portent Popilius ou Pompilius.*

vit auſſitôt au Conſul, pour le prier que, s'il vouloit bien ſouffrir encore ſon fils dans l'armée, il lui fît préter un nouveau ſerment, parce [a] qu'étant dégagé du premier, il n'avoit plus droit de combattre contre les ennemis. Et il écrivit dans le même eſprit à ſon fils, en l'avertiſſant de ne point combattre, qu'il n'eût prété de nouveau le ſerment.

Xenoph. in Cyrop.

C'eſt en conſéquence de ce même principe, que le grand Cyrus loua extrémement l'action d'un Officier, qui, aiant le bras levé pour fraper l'ennemi, dès qu'il eut entendu ſonner la retraite, s'arrêta tout court, regardant ce ſignal comme une défenſe de paſſer outre. Que ne doit-on point attendre d'Officiers & de Soldats ainſi accoutumés à l'obéiſſance, & ſi pleins de reſpect pour l'ordre du Général, & pour les loix de la diſcipline.

Les Tribuns des ſoldats à Rome, après le ſerment, marquoient aux Légions le jour & le lieu où elles devoient ſe trouver. Quand elles étoient aſſemblées au jour marqué, des plus jeunes & des moins riches on

a Quia priore amiſſo jure, cum hoſtibus pugnare non poterat. *Cic.*

en faisoit les Armés à la légére : ceux qui les suivoient en âge étoient les Hastaires : les plus forts & les plus vigoureux composoient les Princes : & on prenoit les plus anciens soldats pour en faire les Triaires.

On donnoit ordinairement deux Légions à chaque Consul. Le nombre des soldats d'une Légion n'a pas toujours été le même. Elle n'étoit d'abord que de trois mille hommes. Elle fut depuis augmentée successivement jusqu'à quatre mille, cinq mille, six mille, & quelque chose de plus. Le nombre le plus ordinaire étoit de quatre mille deux cens hommes de pié, & trois cens hommes de cheval. Il étoit tel du tems de Polybe, & je m'y arrêterai.

La Légion se divisoit en trois Corps, qui étoient *Hastati*, les Hastaires ; *Principes*, les Princes ; *Triarii*, les Triaires. Qu'on me passe ces noms, je ne puis les exprimer autrement. Les deux premiers Corps étoient composés chacun de douze cens hommes, & le troisiéme de six cens seulement.

Les *Hastaires* formoient la premiére ligne : les *Princes* la seconde : les

Triaires la troisiéme. Ce dernier Corps étoit composé des soldats les plus âgés, les plus expérimentés, & les plus braves de l'armée. Il faloit que le danger fût grand & bien pressant, pour qu'on en vînt jusqu'à cette troisiéme ligne. D'où vient cette expression proverbiale, *Res ad Triarios rediit.*

Chacun de ces trois Corps se divisoit en dix parties ou dix *Manipules*, dont chacun étoit de six-vingts hommes pour les Hastaires & les Princes, & de soixante seulement pour les Triaires.

Chaque Manipule avoit deux Centuries ou Compagnies. La Centurie anciennement & dans sa premiére institution sous Romulus, avoit cent hommes, d'où elle avoit tiré son nom. Depuis elle n'en eut que soixante parmi les Hastaires & les Princes, & que trente parmi les Triaires. On nommoit *Centurions* les Chefs de ces Centuries ou de ces Compagnies. J'expliquerai bientôt la distinction de leur rang.

Outre ces trois Corps, il y avoit dans chaque Légion des Armés à la légére sous différens noms, *Rorarii* :

Accensi; & dans les tems poſtérieurs, *Velites*. Ils étoient auſſi au nombre de douze cens. Ils ne faiſoient pas proprement un corps ſéparé, mais ils étoient répandus dans les trois autres Corps ſelon le beſoin. Leurs armes étoient une épée, une javeline, (*haſta*) une *parme*, c'eſt-à-dire un bouclier léger. On choiſiſſoit pour ce Corps les ſoldats les plus jeunes & les plus agiles.

Au tems de Jules Céſar, il n'eſt plus parlé de rangs diſtingués d'*Haſtaires*, de *Princes*, ni de *Triaires*, quoique l'armée fût preſque toujours rangée ſur trois lignes. La Légion pour lors ſe diviſa en dix parties, qu'on appelloit *Cohortes*. Chaque Cohorte étoit comme un abrégé de la Légion. Elle avoit ſix-vingts Haſtaires, ſix-vingts Princes, ſoixante Triaires, & ſix-vingts Armés à la légére, ce qui fait en tout quatre cens vingt. Et c'eſt préciſément la dixiéme partie d'une Légion compoſée de quatre mille deux cens hommes de pié.

La Cavalerie, chez les Romains, étoit peu nombreuſe : trois cens chevaux pour plus de quatre mille hom-

mes de pié. Elle se divisoit aussi en dix compagnies, (*Alas*) dont chacune étoit composée de trente hommes.

Liv. lib. 1. n. 43. Les Cavaliers étoient choisis entre les plus riches des Citoiens ; & dans la distribution du peuple Romain par centuries, dont Servius Tullius fut l'auteur, ils composoient les dix huit premiéres centuries. Ce sont les mêmes qui sont dans la suite connus dans l'histoire sous le nom de Chevaliers Romains, & qui formérent un troisiéme Ordre mitoien entre le Sénat & le peuple. La République leur fournissoit un cheval, & son entretien.

Liv. lib. 5. n. 7. Jusqu'au siége de Veies, il n'y eut point d'autre Cavalerie dans les armées Romaines. Alors ceux qui avoient la quantité de bien requise pour être admis dans la Cavalerie, mais qui n'avoient point de cheval entretenu aux dépens du public, ni par conséquent le rang de Cavaliers ou Chevaliers, s'offrirent à servir dans la Cavalerie, en se fournissant eux-mêmes de chevaux. Leur offre fut acceptée.

Depuis ce tems, il y eut deux sortes

ſortes * de Cavaliers dans les armées Romaines : les uns, à qui le public fourniſſoit un cheval, *equum publicum*, & c'étoient les vrais Chevaliers Romains ; & les autres, qui s'en fourniſſoient eux-mêmes, & ſervoient *equo ſuo*, & qui n'avoient point le titre ni les prérogatives de Chevaliers.

Mais le cheval entretenu aux dépens du public fut toujours comme le titre conſtitutif du Chevalier Romain : & lorſque les Cenſeurs dégradoient un Chevalier Romain, c'étoit en lui ôtant ce cheval.

OUTRE les citoiens qui formoient les Légions, il y avoit dans l'armée Romaine les troupes des Alliés : c'étoient des peuples de l'Italie, que les Romains avoient ſoumis, & à qui ils avoient laiſſé l'uſage de leurs loix & de leur gouvernement, à condition de leur fournir un certain nombre de troupes. Ils fourniſſoient pareil nombre d'infanterie que les Ro-

* *Cette diſtinction paroît aſſez clairement marquée dans le diſcours de Magon au Sénat de Carthage ſur les anneaux d'or.* Neminem niſi equitem, & eorum ipſorum primores, id inſigne gerere. *Liv. lib.* 23. *n.* 12. *Ces* primores equitum *ſont les vrais Chevaliers Romains*, qui merebant equo publico.

mains, & ordinairement le double de cavalerie. Entre les Alliés on faisoit choix des mieux faits & des plus braves, tant Cavaliers que Fantassins, qui devoient être auprès des Consuls: ceux-là s'appelloient *Extraordinaires.* On prenoit pour cela le tiers de la cavalerie, & la cinquiéme partie de l'infanterie. Le reste étoit placé, moitié sur l'aîle droite, moitié sur la gauche, les Romains se réservant ordinairement le centre.

L'armée Romaine, comme on le voit par tout ce que j'ai dit jusques-ici, étoit composée seulement de Citoiens & d'Alliés. Ce [a] ne fut que la sixiéme année de la seconde guerre Punique que les Romains admirent des mercénaires dans leurs troupes : ce qui ne fut point ou rarement pratiqué dans la suite du tems de la République. C'étoient les Celtibériens, & il se trouva qu'ils composoient la plus grande partie de l'armée de Cn. Scipion en Espagne. Faute essentielle, qui lui couta la vie; & peu s'en fa-

a Id ad memoriam insigne est, quòd mercenarium militem in castris neminem ante, quàm tum Celtiberos, Romani habuerunt. *Liv. lib.* 24. *n.* 49.

lut qu'elle ne coutât à Rome la perte de l'Espagne, & peutêtre la ruine de son Empire. C'est un [a] exemple, remarque sagement Tite-Live, qui doit apprendre aux Généraux Romains à ne jamais souffrir dans leurs armées un plus grand nombre d'Etrangers que d'autres troupes. On sait que la révolte des troupes étrangéres mit plus d'une fois Carthage à deux doigts de sa perte. Elle n'avoit presque point d'autres soldats ; & c'étoit le grand défaut de sa milice. Ce mélange de troupes étrangéres & barbares, & leur supériorité en nombre dans les armées Romaines, furent une des principales causes de la ruine entiére de l'Empire Romain en Occident.

Je reviens aux Centurions, dont je dois expliquer les divers rangs. J'ai dit que dans chaque Manipule il y avoit deux Centuries, & par conséquent deux Centurions. Celui qui commandoit la premiére Cen-

a Id quidem cavendum semper Romanis ducibus erit, exemplaque hæc veré pro documentis habenda, ne ita externis credant auxiliis, ut non plus sui roboris suarumque proprié virium in castris habeant. *Liv. lib.* 25. *n.* 33.

turie du premier Manipule des Triaires, appellés aussi *Pilani*, étoit le plus considérable de tous les Centurions; & avoit place dans le Conseil avec le Consul & les premiers Officiers : *Primipilus*, ou *Primipili Centurio*. On l'appelloit *Primipilus prior*, pour le distinguer de celui qui commandoit la seconde Centurie du même Manipule, lequel étoit appellé *Primipilus posterior*. Il en étoit de même des autres Centuries. Le Centurion qui commandoit la seconde Centurie du Manipule des mêmes Triaires, s'appelloit *secundi pili Centurio*; & ainsi jusqu'au dixiéme, qui s'appelloit *decimi pili Centurio*.

On gardoit le même ordre parmi les Hastaires & les Princes. Le premier Centurion des Princes s'appelloit *Primus Princeps*, ou *Primi Principis Centurio*; le second, *secundus Princeps*; & ainsi du reste jusqu'au dixiéme. De même parmi les Hastaires, *primus Hastatus*, *secundus Hastatus*, &c.

Les Centurions passoient d'un ordre inférieur à un ordre supérieur, non simplement par l'antiquité, mais par le mérite.

Cette distinction de degrés & de places d'honneur, qui ne s'accordoit qu'à la bravoure & à des services réels & connus, jettoit parmi les troupes une émulation incroiable, qui tenoit tout en haleine & dans l'ordre. Un simple soldat devenoit Centurion, & passant ensuite par tous les différens degrés, il pouvoit s'avancer jusqu'aux premiéres places. Cette vûe, cette espérance les soutenoit au milieu des plus rudes fatigues, les animoit, les empéchoit de faire des fautes ou de se rebuter, & les portoit aux actions les plus courageuses. C'est ainsi que se forme une armée invincible.

Les Officiers étoient fort vifs pour conserver ces distinctions & ces prééminences. J'en raporterai un exemple, qui est très propre au sujet que je traite, c'est-à-dire à la levée des troupes, qui fait beaucoup d'honneur aux soldats Romains, & qui montre de quelle modération & de quelle sagesse leur sensibilité pour la gloire étoit accompagnée.

Quand le peuple Romain eut résolu de porter la guerre contre Persée dernier roi de Macédoine, entre plu- *Liv. lib. 42. n. 30-36.*

ſieurs autres meſures que l'on prit pour en aſſurer le ſuccès, le Sénat ordonna que le Conſul chargé de cette expédition leveroit autant de Centurions & de ſoldats vétérans qu'il lui plairoit du nombre de ceux qui n'auroient pas cinquante ans paſſés. Vingt-trois Centurions, qui avoient été *Primipiles*, refuſérent de prendre les armes, à moins qu'on ne leur accordât le même rang qu'ils avoient eu dans les campagnes précédentes. L'affaire fut portée devant le peuple. Après que Popilius, qui avoit été Conſul deux ans auparavant, eut plaidé la cauſe des Centurions, & le Conſul la ſienne propre, un des Centurions qui en avoient appellé au peuple, aiant obtenu la permiſſion de parler, s'expliqua de la ſorte.

Qui primos pilos duxerant.

» Meſſieurs, je m'appelle Sp. Li»guſtinus. Je ſuis de la Tribu Cru»ſtumine, originaire du pays des Sa»bins. Mon pere m'a laiſſé un ar»pent de terre, & une petite caba»ne, où je ſuis né, & où j'ai été éle»vé; & j'y habite actuellement. Dès »que je fus en âge de me marier,

» il [a] me donna pour femme sa fille » de son frere. Elle ne m'a rien ap» porté en mariage hors la liberté, » la chasteté, & une fécondité suffi» sante pour les plus riches maisons. » Nous avons six fils, & deux filles, » mariées toutes deux. De mes six » fils, quatre ont pris la robe virile ; » & deux portent encore la robe de » l'enfance. J'ai commencé à por» ter les armes sous le Consulat de » P. Sulpicius & de C. Aurélius. J'ai » servi deux ans en qualité de sim» ple soldat dans l'armée qui fut » emploiée en Macédoine contre le » Roi Philippe. La troisiéme an» née T. Quintius Flamininus, pour » me récompenser de mon courage, » me fit Capitaine de Centurie dans » le dernier Manipule des Hastaires. » Je servis ensuite comme volon» taire en Espagne sous Caton ; & » ce Général, si juste estimateur du » mérite, me jugea digne d'être mis » à la tête du premier Manipule des » Hastaires. Dans la guerre contre

Decumum ordinem Hastatum assignavit.

Dignum judicavit, cui primum Hastatum prioris Centuriæ assignaret.

a Pater mihi uxorem fratris sui filiam dedit, quæ secum nihil attulit præter libertatem, pudicitiam, & cum his fœcunditatem quanta vel in diti domo satis esset.

sieurs autres mesures que l'on prit pour en assurer le succès, le Sénat ordonna que le Consul chargé de cette expédition leveroit autant de Centurions & de soldats vétérans qu'il lui plairoit du nombre de ceux qui n'auroient pas cinquante ans passés. Vingt-trois Centurions, qui avoient été *Primipiles*, refusérent de prendre les armes, à moins qu'on ne leur accordât le même rang qu'ils avoient eu dans les campagnes précédentes. L'affaire fut portée devant le peuple. Après que Popilius, qui avoit été Consul deux ans auparavant, eut plaidé la cause des Centurions, & le Consul la sienne propre, un des Centurions qui en avoient appellé au peuple, aiant obtenu la permission de parler, s'expliqua de la sorte.

Qui primos pilos duxerant.

» Messieurs, je m'appelle Sp. Li-» gustinus. Je suis de la Tribu Cru-» stumine, originaire du pays des Sa-» bins. Mon pere m'a laissé un ar-» pent de terre, & une petite caba-» ne, où je suis né, & où j'ai été éle-» vé; & j'y habite actuellement. Dès » que je fus en âge de me marier,

»il [a] me donna pour femme sa fille »de son frere. Elle ne m'a rien ap»porté en mariage hors la liberté, »la chasteté, & une fécondité suffi»sante pour les plus riches maisons. »Nous avons six fils, & deux filles, »mariées toutes deux. De mes six »fils, quatre ont pris la robe virile; »& deux portent encore la robe de »l'enfance. J'ai commencé à por»ter les armes sous le Consulat de »P. Sulpicius & de C. Aurélius. J'ai »servi deux ans en qualité de sim»ple soldat dans l'armée qui fut »emploiée en Macédoine contre le »Roi Philippe. La troisiéme an»née T. Quintius Flamininus, pour »me récompenser de mon courage, »me fit Capitaine de Centurie dans »le dernier Manipule des Hastaires. »Je servis ensuite comme volon»taire en Espagne sous Caton; & »ce Général, si juste estimateur du »mérite, me jugea digne d'être mis »à la tête du premier Manipule des »Hastaires. Dans la guerre contre

Decumum ordinem Hastatum adignavit.

Dignum judicavit, cui primum Hastarum prioris Centuriæ assignaret.

a Pater mihi uxorem fratris sui filiam dedit, quæ secum nihil attulit præter libertatem, pudicitiam, & cum his fœcunditatem quanta vel in diti domo satis esset.

» les Etoliens & contre le Roi An-
» tiochus, je suis monté au même
» rang parmi les Princes. J'ai fait
» encore depuis plusieurs campagnes,
» & dans un assez petit nombre d'an-
» nées j'ai été fait quatre fois Primi-
» pile, j'ai été récompensé trente-
» quatre fois par les Généraux, j'ai
» reçu six couronnes * Civiques, j'ai
» fait vingt-deux campagnes, & je
» passe cinquante ans. Quand je n'au-
» rois pas rempli toutes mes années
» de service, quand mon âge ne me
» donneroit pas mon congé, substi-
» tuant quatre de mes enfans à ma pla-
» ce, je mériterois bien d'être exem-
» té de la nécessité de servir. Mais dans
» tout ce que j'ai dit, je n'ai prétendu
» que faire voir la justice de ma cau-
» se. Du reste, tant que ceux qui fe-
» ront des levées me jugeront en état
» de porter les armes, je ne refuse-
» rai point le service. Les Tribuns me
» mettront au rang qu'il leur plaira,
» c'est leur affaire : la mienne est de
» faire en sorte que personne n'ait le
» rang au dessus de moi pour le cou-

Mihi primus princeps prioris Centuriæ est assignatus.

Quater primum pilum duxi.

* *On appelloit ainsi les couronnes données pour avoir sauvé la vie à un Citoien.*

» rage, comme tous les Généraux » sous qui j'ai eu l'honneur de servir, » tous mes camarades me sont té- » moins que je me suis toujours con- » duit. Pour vous, Centurions, mal- » gré votre appel, comme pendant » votre jeunesse même vous n'avez » jamais rien fait contre l'autorité des » Magistrats & du Sénat, il me sem- » ble qu'il convient qu'à l'âge où vous » êtes vous vous montriez soumis au » Sénat & aux Consuls, & [a] que vous » trouviez honorable toute place qui » vous mettra en état de rendre ser- » vice à la République. « Quand il eut fini, le Consul, après l'avoir comblé de louanges devant le peuple, sortit de l'assemblée, & le conduisit dans le Sénat. Là on lui rendit de publiques actions de graces au nom de cette auguste Compagnie, & les Tribuns militaires lui assignérent pour marque & pour prix de son courage & de son zéle le Primipile, c'est-à-dire la premiére place dans la premiére Légion. Les autres Centurions, renonçant à leur appel, ne firent plus difficulté de s'enroller.

a Et omnia honesta loca ducere, quibus remp. defensuri sitis.

Rien n'eſt plus propre que de pareils faits à nous donner une juſte idée du caractére Romain. Quel fonds de bon ſens, d'équité, de nobleſſe même & de grandeur d'ame dans ce ſoldat ! Il parle de ſon ancienne pauvreté ſans honte, & de ſes glorieux ſervices ſans oſtentation. Il ne s'entête point mal à propos ſur un faux point d'honneur. Il défend modeſtement ſes droits, & y renonce. Il apprend à tous les ſiécles à ne point diſputer contre la patrie, à faire céder le bien public à ſes intérêts particuliers, & il eſt aſſez heureux pour entraîner dans ſon ſentiment tous ceux qui ſe trouvoient dans le même cas, & qui s'étoient aſſociés à lui. De quelle force eſt l'exemple ! Il ne faut quelquefois qu'un bon eſprit pour ramener tous les autres à la raiſon.

ARTICLE TROISIÉME.

Préparatifs de la Guerre.

Je renferme dans cet Article ce qui regarde les vivres, la paie des soldats, leurs armes, & quelques autres soins que doivent prendre les Généraux avant que de se mettre en marche.

§. I.

Des Vivres.

L'ORDRE que l'on gardoit pour les vivres chez les Romains nous est plus connu, que celui des Grecs : c'étoit le Questeur qui étoit chargé de ce soin.

La ration de blé que l'on donnoit à chaque soldat pour sa nourriture journaliére étoit à peu près la même chez les deux peuples, c'est-à-dire un *chœnix*, ou la huitiéme partie d'un boisseau* Romain : il y avoit six boisseaux dans le médimne. Le chœnix étoit aussi la nourriture ordinaire des esclaves par jour. *Schelius, Notis in Polyb.*

On donnoit donc au soldat Ro-

* *Le boisseau Romain contenoit les trois quarts du nôtre, & un peu plus : & le nôtre a seize litrons. Ainsi c'étoit deux litrons par jour.*

main piéton quatre boiſſeaux de blé pour un mois; c'eſt ce qui s'appelloit *menſtruum :* c'eſt-à-dire trente-deux chœnix, ce qui faiſoit un peu plus d'un chœnix par jour. Le piéton des Alliés en recevoit autant.

Le Cavalier Romain recevoit par mois deux médimnes de blé, c'eſt-à-dire douze boiſſeaux, parce qu'il avoit deux domeſtiques, ce qui faiſoit quatre-vingt ſeize chœnix, ſur le pié d'un peu plus d'un chœnix par tête chaque jour. Ce Cavalier avoit deux chevaux, l'un pour lui, l'autre pour porter ſon bagage, le blé, l'orge, &c. Il recevoit auſſi par mois, pour ces deux chevaux, ſept médimnes d'orge, qui font quarante-deux boiſſeaux, ſur le pié d'un boiſſeau & d'un peu plus de trois chœnix par jour pour les deux chevaux.

Il faloit qu'un Cavalier eût un certain revenu pour ſoutenir la dépenſe qu'on ne pouvoit ſe diſpenſer de faire pendant la campagne. C'eſt [a] pourquoi il arrivoit quelquefois qu'un

a Magiſtrum Equitum dicit L. Tarquitium patriciæ gentis, ſed qui, cùm ſtipendia pedibus, propter paupertatem feciſſet, bello tamen primus longè Romanæ juventutis habitus eſſet. *Liv. lib. 3. n. 27.*

citoien, quoique de famille patricienne, étoit obligé par la pauvreté de ſervir dans l'infanterie.

Le Cavalier des Alliés recevoit par mois un médimne & un tiers, c'eſt-à-dire huit boiſſeaux de blé, parce qu'il n'avoit qu'un cheval, & par conſéquent un ſeul domeſtique ; & cinq médimnes d'orge pour ce cheval, qui font trente boiſſeaux, ſur le pié d'un boiſſeau par jour.

La quantité de blé croiſſoit pour les Officiers à proportion de leur paie, dont il ſera parlé dans la ſuite.

On doubloit quelquefois la portion de blé aux ſoldats par honneur & par récompenſe, comme il paroit par pluſieurs[a] endroits de Tite-Live.

La fourniture publique de blé, dont le ſoin, comme je l'ai dit, regardoit les Queſteurs, étoit portée ou dans les vaiſſeaux, ou ſur des chariots, ou ſur des bêtes de ſomme : mais les ſoldats fantaſſins portoient ſur leurs épaules la portion de blé qu'on leur diſtribuoit pour un certain tems, ce qui di-

a Milites, qui in præſidio fuerant, duplici frumento in perpetuum ; in præſentia ſingulis bobus donati. *Liv. lib.* 7.

Hiſpanis duplicia cibaria dari juſſa. *Lib.* 24.

minuoit beaucoup l'attirail des bagages.

Quatre boiſſeaux de blé, qui étoit la meſure qu'on en donnoit à chaque ſoldat pour un mois, étoient un peſant * fardeau, ſans compter tout ce que le ſoldat portoit outre cela. Il [a] eſt certain qu'il étoit quelquefois chargé de quatre boiſſeaux: mais c'étoit ſans doute dans des occaſions extraordinaires, comme dans une marche forcée, ou dans une expédition promte & dans un pays ennemi. Il y a toute apparence qu'ordinairement ils ne portoient du blé que pour douze, quinze, ou vingt jours tout au plus; & ce poids diminuoit tous les jours par la conſommation journaliére.

On peut demander pourquoi on donnoit plutôt du blé à porter aux ſoldats que du pain cuit. Peutêtre cette coutume étoit-elle paſſée de la ville dans le camp: car dans la ville

* *Le boiſſeau de blé, chez nous, peſe dix-neuf à vingt livres.*

a Conſul menſtruum juſſo milite ſecum ferre profectus, decimo poſt die, quàm exercitum acceperat, caſtra movit. *Liv. lib.* 44. *n.* 2.

Aquileienſes, nihil ſe ultrà ſcire nec audere affirmare, quàm triginta dierum frumentum militi datum. *Liv. lib.* 43. *n.* 1.

les distributions publiques se faisoient non en pain cuit, mais en blé. D'ailleurs le poids du blé étoit plus léger que celui du pain cuit. Pline [a] marque que le poids d'un boisseau de blé en grain augmente précisément d'un tiers, quand il est réduit en pain de munition. Cette différence est considérable. Mais d'un autre côté on trouve que c'étoit un grand embarras pour les soldats de préparer eux-mêmes leur pain, de moudre le blé, & de le faire cuire. Quoique ce fût par chambrées, qu'on appelloit *contubernia*, ce soin nous paroit fort embarrassant. Mais, pour en bien juger, il faut se transporter en esprit dans les tems & dans les pays dont il s'agit, & se rendre attentif aux coutumes qui y régnoient. Le soldat Romain occupé à moudre le blé & à le faire cuire, ne pratiquoit dans le camp que ce qu'il faisoit tous les jours à la ville en tems de paix. Sa farine lui fournissoit je ne sai combien de mets. Outre le pain ordinaire, il en faisoit de la bouillie, qu'il

[a] Lex certè naturæ, ut in quocumque genere pani militari tertia portio ad grani pondus accedat. *Plin. lib.* 18. *cap.* 7.

aimoit fort : il la méloit avec du lait : il en assaisonnoit les légumes : il en faisoit promtement des galettes cuites sur une petite platine mise sur des charbons ardens, ou sur de la cendre chaude, comme on le pratiquoit anciennement pour régaler les hôtes, & comme le pratique encore aujourd'hui tout l'Orient, où l'on préfére beaucoup ces galettes à notre meilleur pain.

Il y avoit certaines occasions où l'on donnoit du pain cuit aux soldats.
Liv. lib 3. *n.* 27. Quand L. Quintius Cincinnatus fut créé Dictateur contre les Eques, il ordonna à toute la Jeunesse capable de porter les armes de se trouver dans le champ de Mars avant le coucher du soleil avec des pains cuits pour cinq jours, & avec douze pieux chacun. Il chargea ceux des citoiens qui étoient plus âgés de cuire ce pain pour les jeunes, pendant que ceux-ci seroient occupés à préparer leurs armes, & à se fournir de pieux. Cela [a] se faisoit principalement quand on s'embarquoit sur mer, parce qu'il y avoit

a Ut socii navales decem dierum cocta cibaria ad naves deferrent. *Liv. lib.* 21. *n.* 49. Cum triginta dierum coctis cibariis naves conscenderunt. *Liv. lib.* 23.

moins

moins de commodités sur les vaisseaux pour cuire du pain, que sur terre.

Mais, pour l'ordinaire, c'étoit le soldat lui-même qui avoit soin de moudre son blé, ou dans de petits moulins qu'il portoit avec lui, ou sur des pierres; & de faire cuire le pain, non dans des fours, mais sur des charbons, ou sous la cendre.

Au blé que l'on donnoit aux soldats, on ajoutoit du sel, des légumes, du fromage & quelquefois du lard, & de la chair de porc.

La boisson répondoit à cette nourriture. Il étoit rare qu'à l'armée on usât de vin. Caton l'ancien ne bûvoit que de l'eau : dans les grandes chaleurs seulement il y mêloit du vinaigre. L'usage de cette boisson étoit commun dans les armées : on la nommoit *posca*. Chaque soldat étoit obligé d'en avoir une bouteille dans son équipage. L'Empereur Pescennius avoit interdit toute autre boisson à son armée : *Jussit vinum in expeditione neminem habere, sed aceto universos esse contentos*. L'expression, *universos*, semble marquer que cette interdiction étoit générale, & pour les Officiers

Plut. in Cat. pag. 336.

Spartian.

aussi bien que pour le simple soldat. Cette boisson (*posca*) étoit propre à désaltérer promtement, & à corriger le vice des eaux qu'ils rencontroient dans leur marche. Hippocrate dit que le vinaigre est rafraîchissant :
Rich. 2. 14. ὄξος ψυκτικόν : c'est pourquoi on en donnoit aux moissonneurs & à ceux
Œconom. lib. 2. cap. 5. qui travailloient à la campagne. Aristote nous apprend que les Carthaginois, en tems de guerre, s'abstenoient de vin.

J'entends dire que ce qui embarrasse le plus les gens de guerre dans la lecture de l'histoire ancienne, c'est l'article des vivres ; & leur embarras n'est point sans fondement. On ne voit point que ni les Grecs ni les Romains eussent la précaution de préparer des magazins de fourage, de faire des dépôts de vivres ; d'avoir un Munitionnaire en office, & de se faire suivre d'un grand nombre de caissons.
Hérod. lib. 7. cap. 187. On est effraié de ce qui est dit de l'armée de Xerxès roi de Perse, qui montoit, en comptant tout l'attirail dont elle étoit suivie, à plus de cinq millions de personnes, & pour la nourriture de laquelle il faloit, selon la supputation d'Hérodote, plus de six cens mille

boisseaux de blé par jour. Comment fournir à une telle armée une quantité si énorme de blé, & du reste à proportion ?

Il faut se souvenir que le même Hérodote a eu soin d'avertir que Xerxès avoit travaillé pendant quatre ans aux préparatifs de cette guerre. Un nombre considérable de vaisseaux chargés de blé & d'autres munitions de bouche cotoioit toujours l'armée de terre, & il en survenoit perpétuellement de nouveaux qui ne la laissoient manquer de rien, le trajet de l'Hellespont jusqu'à la mer de Gréce & à l'île de Salamine étant très court, & cette expédition ne dura pas un an. Mais elle ne doit point être tirée à conséquence, étant extraordinaire, & l'on peut dire unique. *Herod. lib. 7. cap. 20.*

Dans les guerres que les Grecs se faisoient les uns aux autres, leurs troupes étoient peu nombreuses & accoutumées à une vie sobre ; elles ne s'éloignoient pas beaucoup de leur pays, & elles y revenoient presque toujours réguliérement tous les hivers. Ainsi l'on voit qu'il ne leur étoit pas difficile d'avoir des vivres en abon-

dance, sur tout pour les Athéniens qui étoient maîtres de la mer.

Il en faut dire autant des Romains, chez qui le soin des vivres étoit infiniment moins embarrassant qu'il ne l'est maintenant chez la plupart des peuples de l'Europe. Leurs armées étoient beaucoup moins nombreuses, & elles avoient beaucoup moins de cavalerie. Une Légion de quatre mille fantassins faisoit un corps (à notre maniére) de six ou sept bataillons: & n'aiant que trois cens chevaux, elle ne formoit que deux escadrons. Ainsi une armée Consulaire d'environ seize mille fantassins, en comptant les Romains & leurs Alliés, étoit composée d'à peu près vingt-cinq de nos bataillons, & n'avoit que huit ou neuf de nos escadrons. Aujourd'hui, par raport à vingt-cinq bataillons, nous avons souvent plus de quarante escadrons. Quelle diminution de fourrages & de vivres!

Il ne faloit point alors quatre ou cinq mille chevaux pour le train d'artillerie: point de boulangers, ni de fours: point de caissons en grand nombre à quatre chevaux chacun.

Outre cela, la maniére ſobre dont on vivoit à l'armée, réduite à l'exact néceſſaire, épargnoit une multitude infinie de domeſtiques, de chevaux de bagages, qui maintenant épuiſe nos magazins, affame nos armées, jette toujours une lenteur dans l'exécution des entrepriſes, & ſouvent y apporte un obſtacle inſurmontable. Cette maniére de vivre n'étoit pas ſeulement pour les ſimples ſoldats : elle leur étoit commune avec les Officiers, & avec les Généraux. On a vû des Empereurs même, c'eſt-à-dire des Maîtres de l'univers, Trajan, [a] Adrien, [b] Peſcennius, [c] Aléxandre Sévére, Probe, [d] Julien, & pluſieurs autres, non ſeulement vivre ſans luxe, mais ſe contenter d'un plat de bouillie ou de pois, d'un morceau de fromage ou de lard,

a Cibis etiam caſtrenſibus in propatulo libenter utebatur (Adrianus) hoc eſt larido, caſeo, & poſca. *Spartian.*

b In omni expeditione (Peſcennius) militarem cibum ſumpſit ante papilionem. *Spartian.*

c Apertis papilionibus (Alexander) prandit atque cœnavit, cùm militarem cibum, cunctis videntibus atque gaudentibus, ſumeret. *Lamprid.*

d Et Imperatori (Juliano) non cupediæ ciborum regio more, ſed ſub columellis tabernaculi parciùs cœnaturo pultis portio parabatur exigua, etiam munifici faſtidienda gregario. *Ammian. lib. 25.*

& faire gloire de s'égaler aux derniers des soldats. On comprend aisément de quel poids étoient de tels exemples, & combien ils contribuoient à diminuer l'attirail d'une armée, à entretenir parmi les troupes le goût de frugalité & de simplicité, & à en écarter tout luxe & tout faste.

Ce n'est point sans raison que les Auteurs que j'ai cités à la marge, font tous remarquer que ces Empereurs affectoient de manger à découvert, & à la vûe de toutes les troupes. *In propatulo.... Ante papilionem.. Apertis papilionibus. Sub columellis tabernaculi.* Ce spectacle attiroit, instruisoit, consoloit le soldat, & annoblissoit la mauvaise chére qu'il faisoit par la ressemblance avec celle de ses Maîtres. *Cunctis videntibus atque gaudentibus.*

Comparons une armée de trente mille hommes, composée d'Officiers & de Soldats tels qu'en avoient les Grecs & les Romains, robustes, sobres, aguerris, & endurcis à toutes sortes de fatigues, avec nos armées de cent mille hommes, & l'attirail fastueux qui les suit: y a-t-il un Général un peu sensé & entendu qui ne

préférât la première ? C'eſt avec de pareilles troupes que les Grecs ont arrêté toutes les forces de l'Orient, & que les Romains ont vaincu & ſoumis tous les autres peuples. Quand reviendra-t-on à une ſi louable coutume ? Ne ſe trouvera-t-il point quelque Général d'armée d'un mérite & d'un rang ſupérieur, & en même tems d'un eſprit ſolide & ſenſible à la vraie gloire, qui comprenne combien il y auroit d'honneur de ſe montrer libéral, généreux, magnifique pour les ſentimens & les actions, & de répandre à pleines mains l'argent pour animer les ſoldats, ou pour aider des Officiers dont le revenu ne répond pas toujours à leur naiſſance ni à leur mérite; & de ſe réduire dans tout le reſte, je ne dis pas à cette ſimplicité & à cette pauvreté des anciens Maîtres du monde, (une ſi ſublime vertu eſt au deſſus des forces de notre ſiécle) mais à une honnête & noble modeſtie, qui pourroit peutêtre, par la force de l'exemple bien puiſſant dans ceux qui commandent, donner le ton à tous les Généraux, & réformer le mauvais & pernicieux goût de la nation ?

Le soin des vivres a toujours été, & sera toujours, ce qui doit occuper un bon Général. La maxime de Caton, que *la guerre nourrit la guerre*, est bonne dans des pays abondans & pour de petites armées : celle des Grecs est plus généralement vraie, que *la guerre ne fournit point à l'ordre & à point nommé des vivres.* Il faut en avoir fait provision, & pour le présent, & pour l'avenir. Un des principaux avis que Cambyse roi des Perses donna à son fils Cyrus, qui devint si célébre dans la suite, fut de ne point s'engager dans aucune expédition, qu'il ne se fût auparavant informé par lui-même si l'on avoit pourvû à la subsistance des troupes. Paul Emile ne voulut point partir pour la Macédoine, qu'il ne se fût assuré du transport des vivres. Si Cambyse & Darius eussent pris ce soin, ils ne se seroient point exposés à faire périr leurs armées, le premier dans l'Ethiopie, l'autre dans la Scythie. Celle d'Alexandre auroit été affamée, si l'on avoit suivi le sage conseil de Memnon, le plus habile des Généraux de ce tems-là, qui vouloit qu'on ravageât dans l'Asie

Bellum, *inquit Cato*, se ipsum alit. *Liv. lib.* 34 *n.* 9.

Mineure

Mineure une certaine étendue de pays, par où ce Prince devoit nécessairement passer. Avant la bataille de Cannes, Annibal n'avoit pas pour dix jours de vivres : un délai de quelques semaines le réduisoit à la derniére extrémité. César, avant celle de Pharsale, étoit près de périr faute de vivres, si Pompée eût voulu, ou plutôt s'il eût pu attendre encore dix ou douze jours. La famine est un ennemi, contre lequel l'habileté & le courage des Commandans & des soldats ne peuvent rien, & que le nombre des troupes ne fait que fortifier.

§. II.

Paie des Soldats.

CHEZ les Grecs les soldats faisoient d'abord la guerre à leurs dépens. Cela étoit très naturel, puisque c'étoient les citoiens mêmes qui s'unissoient pour défendre leurs biens, leurs familles, & leur vie, & qu'ils y étoient personnellement intéressés.

La pauvreté dont Sparte fit lontems profession, donne lieu de croire qu'elle ne stipendioit point ses troupes. Tant que les Spartiates demeu-

roient en Gréce, la République leur fournissoit la portion des repas publics, & un habit par an. Il entroit un peu de viande dans cette fourniture, & il y avoit un Officier particulier pour leur en faire la distribution. Nous avons vû qu'Agésilas, pour mortifier Lysandre, qui avoit rempli les premiéres places de la République, lui fit donner cette charge, qui n'étoit de nulle considération. Les Spartiates, pendant la guerre, se contentoient de cette fourniture, en y ajoutant les petits pillages pour subsister plus au large. Depuis que Lysandre eut r'ouvert l'entrée de Sparte à l'or & à l'argent, & y eut formé un Trésor public, comme les Lacédémoniens étoient souvent transportés hors de leur territoire dans l'Asie Mineure, il n'y a pas de doute que la République n'ait été obligée alors de fournir à leur subsistance par des secours particuliers. On voit qu'à la priére du même Lysandre, le jeune Cyrus augmenta à ceux qui servoient sur les galéres de Lacédémone la solde que les Perses avoient coutume de leur paier, & que de trois oboles il la fit monter à quatre, ce qui débau-

Plut. in Agesil. & Lys.

De cinq sols.

A un peu plus

cha beaucoup de matelots aux Athé- *le six fois & demi.*
niens. Le fort de Sparte n'étoit pas la marine. Quoiqu'elle fût arroſée de la mer au levant & au midi, ſes côtes n'étoient pas favorables pour des vaiſſeaux, & elle n'avoit que le ſeul port de Gythée, qui n'étoit pas fort grand ni fort commode. Auſſi ſa flote étoit peu nombreuſe, & n'avoit preſque que des étrangers pour matelots. On ne ſait pas certainement quelle paie Sparte donnoit aux troupes qui la ſervoient par terre, ni ſi elle fourniſſoit aux uns & aux autres la nourriture.

PERICLÈS établit le premier une paie aux ſoldats Athéniens, qui juſques là avoient ſervi gratuitement la République. Outre qu'il étoit bien aiſe de ſe concilier par ce moien les bonnes graces du peuple, un motif plus preſſant l'obligea d'introduire ce changement. Il faiſoit la guerre au loin dans la Thrace, dans la Querſonnéſe, dans les Iles, dans l'Ionie pendant pluſieurs mois de ſuite, ſans moleſter ni vexer les Alliés. Il étoit impoſſible que des bourgeois éloignés ſi lontems de leurs biens, de

core divisée en deux parties, l'une des citoiens les plus riches, l'autre de ceux qui l'étoient moins. C'étoit sur ces citoiens riches & opulens, mais plus les uns que les autres, que tomboient les charges publiques. Quand il arrivoit quelque urgente & subite nécessité, qu'il faloit lever des troupes, ou équiper une flote, on faisoit la répartition des dépenses entre ces citoiens à proportion de leurs revenus : les plus riches faisoient les avances, afin que la République fût servie promtement; & les autres prenoient du tems pour les rembourser, & pour paier leur quotepart.

Il paroit par l'exemple de Lamachus, qui fut envoié avec Nicias pour commander au siége de Syracuse, que les Généraux Athéniens servoient à leurs frais. Plutarque observe que ce Lamachus, qui étoit fort pauvre, se trouvant hors d'état de fournir aux dépenses de la guerre comme les autres, envoia au peuple un Mémoire de celles qu'il avoit faites pour sa propre personne, où il faisoit entrer en ligne de compte sa nourriture journaliére, ses vétemens, & jusqu'à sa chaussure.

Plut. in Nic. pag. 533.

LES SOLDATS ROMAINS, dans les premiers tems de la République, la servoient gratuitement, & sans recevoir de paie. Les guerres pour lors ne se faisoient pas loin de Rome, & n'étoient pas de longue durée. Dès qu'elles étoient terminées, les soldats retournoient chez eux, & prenoient soin de leurs biens, de leurs terres, & de leurs familles. Ce ne fut que plus de quatre cens quarante ans depuis la fondation de Rome, que le Sénat, à l'occasion du siége de Veies, qui fut fort long, & continué sans interruption pendant l'hiver contre la coutume, ordonna, [a] sans en être requis, que la République paieroit aux soldats une somme réglée pour le service qu'ils lui rendroient. Ce Decret, d'autant plus agréable au peuple, qu'il ne paroissoit l'effet que

a Additum deinde, omnium maximè tempestivo principum in multitudine munere, ut ante mentionem ullam plebis Tribunorumve decerneret Senatus, ut stipendium miles de publico acciperet, cùm ante id tempus de suo quisque functus eo munere esset. Nihil acceptum unquam à plebe tanto gaudio traditur. Concursum itaque ad Curiam esse, prehensatasque exeuntium manus, & patres verè appellatos, effectum esse fatentibus, ut nemo pro tam munifica patria, donec quicquam virium superesset, corpori aut sanguini suo parceret *Liv. lib.* 4. *n.* 59.

de la pure libéralité du Sénat, causa une joie universelle, & tous les citoiens s'écriérent qu'ils étoient prêts de répandre leur sang & de sacrifier leur vie pour une patrie si bienfaisante.

Le Sénat Romain fit paroitre en cette occasion la même sagesse que Periclès avoit montrée à Athénes. Les soldats faisoient entendre d'abord sourdement, puis d'une maniére assez ouverte, leurs plaintes & leurs murmures contre la longueur du siége, qui les mettoit dans la nécessité de demeurer éloignés de leur famille pendant l'hiver même, & causoit par cette longue absence le dépérissement de leurs héritages, qui demeuroient incultes, & devenoient incapables de fournir à leur subsistance. Ce furent là les vrais motifs de la démarche du Sénat, qui accorda habilement comme une grace ce que la nécessité alloit lui arracher par les invectives de quelque Tribun du peuple, qui s'en seroit fait honneur.

Pour fournir à cette paie, on imposa un tribut sur les citoiens à proportion de leur revenu. Les Sénateurs donnérent l'exemple, qui en- *Liv. lib. 4. n. 60.*

traîna après eux tous les autres malgré l'opposition des Tribuns du peuple. Il paroit que personne n'en étoit exemt, pas même les Augures ni les Pontifes. Ils s'en étoient dispensés pendant quelques années par voie de fait, & de leur autorité privée. Les Questeurs les firent assigner pour se voir condanner au paiement de toutes ces années. Ils en appellérent au peuple, qui les condanna. Quand la guerre étoit terminée, & qu'on avoit fait un butin considérable sur les ennemis, on en emploioit quelquefois une partie à restituer aux particuliers les sommes qu'on avoit exigées d'eux pour les frais de la guerre : en quoi l'on voit une bonne foi bien admirable, & bien rare. Le tribut dont je parle subsista jusqu'au triomphe de Paul Emile sur les Macédoniens, qui fit entrer tant de richesses dans le Trésor public, qu'on jugea à propos d'abolir pour toujours cette imposition.

Liv. lib. 33. p. 42.

Dionys. Halic. in excerpt. legat. p. 747.

Plut. in Paul. Æmil. pag. 275.

Quoique le soldat ne servît ordinairement que la moitié de l'année, il recevoit la solde pour une année entiére, comme il paroit par plusieurs endroits de Tite-Live ; & elle lui

étoit paiée à la fin de la campagne : quelquefois aussi de six mois en six mois. Ce que j'ai dit jusqu'ici de la paie, ne regarde que les fantassins.

Elle [a] fut aussi accordée trois ans après aux Cavaliers pendant le même siége de Veies. C'étoit la République qui leur fournissoit des chevaux : ils avoient eu la générosité dans un pressant besoin de l'Etat, de déclarer qu'ils s'en fourniroient eux-mêmes à leurs propres dépens.

La paie des soldats n'a pas toujours été la même : elle a varié selon les tems. Elle fut d'abord de trois as seulement par jour pour les piétons : (un peu plus de trois sols ;) il y avoit alors dix as au denier, qui étoit de même poids & de même prix que la dragme chez les Grecs. Le denier fut depuis porté à seize as, l'année de Rome 536, sous la Dictature de Fabius. Et pour lors la paie monta de trois sols à cinq sols. La modicité de cette paie ne doit pas nous étonner, vû celle du prix des vivres. Polybe nous apprend que de son tems

Plin. lib. 33. cap. 3.

Polyb. lib. 2. pag. 103.

a Equiti certus numerus æris est assignatus. Tum primum equis (suis) merere Equites cœperunt. *Liv. lib. 5. n. 7.*

le boiſſeau de froment ne valoit ordinairement en Italie que quatre oboles, c'eſt-à-dire ſix ſols & demi, & le boiſſeau d'orge la moitié. Un boiſſeau de froment ſuffiſoit à un ſoldat pour huit jours.

Sueton. in Jul. Caeſ. cap. 26. Jules Céſar, pour s'attacher davantage les ſoldats, doubla leur paie, & la fit monter juſqu'à dix ſols : *Legionibus ſtipendium in perpetuum duplicavit.*

Il y eut encore quelques changemens ſous les Empereurs : mais je ne croi pas devoir entrer dans ce détail.

Polybe, après avoir marqué que la paie journaliére des piétons étoit d'un peu plus de trois ſols, ajoute que celle des Centurions étoit de ſix ſols & demi ; & celle des Cavaliers de dix ſols.

Deux oboles. *Quatre oboles.* *Six oboles.*

De cette paie journaliére du ſimple ſoldat, réſultoit une ſomme totale pour toute l'année, laquelle ſomme, ſur le pié de cinq ſols par jour, qui étoit la paie ordinaire du tems de Polybe, faiſoit près de cent livres, ſans y comprendre la ration de blé qu'on leur fourniſſoit pour chaque jour, & quelques autres vivres. Je prends ici l'année ſur le pié de douze mois

chacun de trente jours, qui font trois cens soixante jours ; & il paroit qu'on la prenoit quelquefois de la sorte par raport à la paie militaire. Quand elle fut doublée par Jules César, cette somme annuelle montoit à près de deux cens livres.

Sur cette somme annuelle, on retenoit une partie pour les habits, les armes, & les tentes. C'est Tacite qui le marque : *Enimvero militiam ipsam gravem, infructuosam ; denis in diem assibus animam & corpus æstimari. Hinc vestem, arma, tentoria.* Et Polybe y ajoute le blé : *Non frumentum, non vestem, nec arma gratuita militi fuisse ; sed certa horum pretia de stipendio à Quæstore deducta.* Annal. lib. 1. cap. 17.

Pour ce qui regarde les grands Officiers, les Consuls, les Proconsuls, les Lieutenans, les Préteurs, les Propréteurs, les Questeurs, il ne paroit point que la République paiât leurs services autrement que par l'honneur. Elle leur fournissoit les frais nécessaires & indispensables pour leur commission : les vétemens, les tentes, les chevaux, les mulets, & tout l'équipage militaire. Ils avoient un certain nombre d'escla- Verr. de sign. n. 9.

ves réglé, qui n'alloit pas fort loin ; & qu'il ne leur étoit pas libre d'augmenter, la loi ne leur permettant d'en prendre de nouveaux qu'à la place de ceux qui feroient morts. Dans les provinces par où ils paſſoient ils n'exigeoient des Alliés que du fourrage pour leurs chevaux, & du bois pour eux. Encore ceux qui ſe piquoient d'imiter le parfait déſintéreſſement des Anciens, ne l'exigeoient point. C'eſt ainſi que ſe conduiſoit Cicéron, comme il le marque lui-même en écrivant à ſon ami Atticus. » On » [a] ne fait aucune dépenſe, dit-il, » ni pour moi, ni pour mes Lieu» tenans, ni pour le Queſteur, ni » pour aucun autre Officier. Je n'ac» cepte ni le fourrage, ni le bois, » quoique la loi Julia le permette. Je » ſouffre ſeulement qu'on fourniſſe » à mes gens une maiſon & quatre » lits : encore ſouvent logent-ils ſous » des tentes. « L'eſprit du gouverne-

a Nullus fit ſumtus in nos, neque in Legatos, neque in Quæſtorem, neque in quemquam. Scito non modò nos fœnum, aut quod lege Julia dari ſolet, non accipere ; ſed ne ligna quidem, nec præter quatuor lectos & tectum quemquam accipere quidquam : multis locis ne tectum quidem, & in tabernaculo manere plerumque. *Epiſt. 16. lib. 5. ad Attic.*

ment des Romains, étoit que leurs Commandans & leurs Magiſtrats ne fuſſent aucunement à charge aux Alliés. C'eſt une conduite ſi pleine de ſageſſe & d'humanité, qui rendoit l'autorité des Romains ſi reſpectable & ſi aimable ; & l'on peut dire avec vérité qu'elle contribua plus que la force de leurs armes, à les rendre maîtres de l'univers.

Tite-Live nous apprend le nom de celui qui le premier donna atteinte à la loi Julia, qui régloit les dépenſes qu'on pouvoit exiger des Alliés ; & ſon exemple n'eut que trop d'imitateurs, qui enchérirent bientôt ſur lui. C'étoit L. Poſthumius. Il étoit mécontent des habitans de Préneſte, parce que dans un ſéjour qu'il y avoit fait n'étant encore que ſimple particulier, ils ne lui avoient pas fait le traitement qu'il croioit lui être dû. Quand il fut nommé Conſul, il ſongea à s'en venger. Devant paſſer par leur ville pour aller à ſon département, il leur fit ſavoir qu'ils euſſent à envoier leur premier Magiſtrat à ſa rencontre, à lui préparer un logement au nom & aux dépens du public, & à lui tenir prêtes pour ſon

Liv. lib. 42. n. 1.

départ les bêtes de ſomme qui lui étoient néceſſaires. Avant lui, dit Tite-Live, aucun Magiſtrat n'avoit été à charge aux Alliés, ni exigé d'eux aucune dépenſe. La République leur fourniſſoit des mulets, des tentes, & tout l'attirail néceſſaire à un Commandant, afin qu'ils ne puſſent rien exiger de tel des Alliés. Comme l'hoſpitalité étoit pour lors fort en honneur & en uſage, ils logeoient chez leurs amis particuliers, & ils ſe faiſoient un plaiſir de les recevoir à leur tour à Rome quand ils y venoient. Lorſqu'on envoioit des Lieutenans pour quelque promte expédition, les villes par où ils paſſoient recevoient ordre de leur fournir un cheval, & rien de plus. Quand le Conſul auroit eu un juſte ſujet de plainte contre les Préneſtins, il n'auroit pas dû profiter ou plutôt abuſer de l'autorité que lui donnoit ſa charge, pour le leur faire ſentir. Leur [a] ſilence, ſoit qu'il vînt d'une modération ou d'une timidité exceſſive,

a Injuria (*le ſens demande qu'on liſe* Ira) Conſulis etiamſi juſta, non tamen in magiſtratu exercenda, & ſilentium nimis aut modeſtum aut timidum Præneſtinorum, jus velut probato exemplo Magiſtratibus fecit graviorum in dies talis generis imperiorum. *Liv.*

les empécha de porter leurs plaintes au peuple Romain, & autorisa dans la suite les Magistrats à aggraver de jour en jour ce nouveau joug, comme si l'impunité du premier exemple eût été une marque d'approbation du côté de Rome, & fût devenue pour eux un titre légitime.

Les Anciens, loin d'en user ainsi, & de chercher à s'enrichir aux dépens des Alliés, ne songeoient qu'à les protéger & à les défendre. Ils se croioient bien paiés des services qu'ils avoient rendus à l'Etat par la gloire de leurs belles actions : & souvent, après de grandes victoires & d'illustres triomphes, ils mouroient dans le sein de la pauvreté, où ils avoient toujours vécu. L'histoire des Grecs & des Romains en fournit beaucoup d'exemples.

§. III.

Armes anciennes.

MON DESSEIN n'est pas de parcourir ici toutes les sortes d'armes dont se servoient les soldats parmi toutes les nations. Je me renfermerai principalement, selon ma coutume, dans ce qui regarde les Grecs &

les Romains, qui avoient, sur la matiére dont il s'agit, beaucoup d'usages communs. Les Romains les avoient empruntés pour la plupart des Toscans, & des nations Grecques qui habitoient dans l'Italie. Florus [a] remarque que Tarquin l'ancien, originaire de Corinthe, introduisit à Rome, en beaucoup de choses, ce qui se pratiquoit dans la Gréce.

Les armes étoient anciennement d'airain, puis de fer. Les Poétes prennent souvent l'un pour l'autre.

L'armure des Grecs, aussi bien que de la plupart des autres nations, étoit, dès les tems les plus reculés, le casque, la cuirasse, le bouclier, la lance, & l'épée. Ils emploioient aussi l'arc & la fronde.

LE CASQUE étoit une arme défensive, pour couvrir la tête & le cou. Il étoit de fer ou d'airain, souvent en forme de tête, ouvert par le devant, & laissant le visage découvert. Il y avoit des casques, & sur tout ceux à la Grecque, qui pouvoient se rabbattre sur le visage, & le couvrir.

a Tarquinius Priscus... oriundus Corintho, Græcorum ingenium Italicis artibus miscuit. *Flor. lib.* 1. *cap.* 5.

On

On y mettoit ſur le haut des figures d'animaux, de lions, de léopard, de griffons, & d'autres. On les ornoit d'aigrettes qui flotoient au vent, & en relevoient la beauté.

LA CUIRASSE s'appelloit en Grec θώραξ, nom qui a paſſé auſſi dans la langue latine, qui emploia encore plus communément celui de *lorica*. On fabriquoit d'abord les cuiraſſes de fer ou d'airain en deux piéces, comme on les fait encore aujourd'hui : ces deux piéces s'attachoient ſur les côtés avec des boucles. Alexandre ne laiſſa à la cuiraſſe que celle de ces deux parties qui couvroit la poitrine, afin que la crainte d'être bleſſé au dos qui étoit ſans défenſe empéchât les ſoldats de fuir.

Polyæn. ſtrateg. lib. 4.

Il y avoit des cuiraſſes d'un métal ſi dur, qu'elles étoient abſolument à l'épreuve des coups. Zoïle, habile ouvrier dans ce genre, en offrit deux à Démétrius ſurnommé Poliorcéte. Et, pour en montrer l'excellence, il fit lancer une fléche par une machine appellée catapulte, qui n'étoit qu'à vingt-ſix pas de diſtance. Avec quelque force que la fléche fût lancée, à peine effleura-t-elle la cui-

Plut. in Demetr. p. 898.

raſſe, & y laiſſa-t-elle quelque trace.

Pluſieurs nations faiſoient les cuiraſſes de lin, ou de laine : c'étoient des cottes d'armes à pluſieurs doublures, qui réſiſtoient aux coups, ou du moins qui en diminuoient la force.
Herod. lib. 8. cap. 47. Celle dont Amaſis fit préſent aux Lacédémoniens, étoit d'un travail merveilleux, ornée de figures de pluſieurs ſortes d'animaux, & brochée d'or. Ce qu'il y avoit de plus admirable dans cette cuiraſſe, c'eſt que chacun des fils, quoiqu'il fût fort délié, étoit compoſé de trois cens ſoixante plus petits fils, qu'on diſtinguoit aiſément.

J'ai dit que la cuiraſſe s'appelloit en latin *lorica*. Ce mot vient de *lorum*, courroie, laniére de cuir, parce qu'elle étoit faite de cuir de bête. Et c'eſt de là auſſi que vient le mot de *cuiraſſe*. La cuiraſſe des Légionaires Romains conſiſtoit en des courroies, dont ils étoient ceints depuis les aiſſelles juſqu'à la ceinture. On en faiſoit auſſi de cuir couvert de lames de fer diſpoſées en forme d'écailles, ou d'anneaux de fer paſſés l'un dans l'autre, qui faiſoient des chaînes entrelaſſées. C'eſt ce qu'on nomme en françois *cottes de mailles*, & en latin

lorica hamis conserta , ou *hamata.*

Avec le *thorax* des Grecs, le soldat étoit beaucoup moins capable de mouvemens, d'agilité, de force: au lieu que les bandes de cuir qui se couvroient successivement, laissoient au soldat Romain toute la liberté de l'action, & en le couvrant comme une veste le défendoient contre les traits.

LE BOUCLIER étoit une arme défensive, propre à couvrir le corps. Il y en avoit de différentes sortes.

Scutum. θυρεός & σάκος. L'*Ecu.* Ce bouclier étoit long, & quelquefois d'une grandeur si déméfurée, qu'il couvroit un homme presque tout entier. Tels étoient ceux des Egyptiens, dont parle Xénophon. Il faloit qu'il fût bien grand chez les Lacédémoniens, pour qu'on pût raporter dessus ceux qui avoient été tués. De là venoit cet ordre célébre que donna une mere Spartaine à son fils, lorsqu'il partoit pour la guerre: Ἢ τὰν, ἢ ἐπὶ τάν. C'est-à-dire, *Ou raportez ce bouclier, ou revenez dessus.* Cyrop. lib. 7. pag. 178.

C'étoit la derniére honte de revenir du combat sans son bouclier: apparemment parce que cela laissoit entrevoir qu'on l'avoit quitté pour fuir

plus promtement, n'aiant d'autre attention que celle de sauver sa vie. On se souvient qu'Epaminondas blessé à mort dans la célébre bataille de Mantinée, quand on l'eut raporté dans sa tente, demanda d'abord avec inquiétude & empressement si son bouclier étoit sauvé.

Clypeus, ἀσπίς. On le confond souvent avec *scutum*. Il est néanmoins constant qu'ils étoient différens, puisque dans le cens ou dénombrement que fit faire Servius Tullius, on attribua le *clypeus* à ceux de la premiére Classe, & le *scutum* à ceux de la seconde. En effet le *scutum* étoit long & quarré : le *clypeus*, rond & plus court. L'un & l'autre avoit été en usage chez les Romains dès le tems des Rois. Depuis [a] le siége de Veies, le *scutum* devint plus commun. Les [b] Macédoniens se servirent toujours du *clypeus*, sinon peutêtre dans les derniers tems.

Le bouclier des Légions Romaines étoit convexe, de la forme d'une

a Clypeis antea Romani usi : deinde, postquam facti sunt stipendiarii, scuta pro clypeis fecere. *Liv. lib.* 8. *n.* 8.

b Arma, clypeus, sarissæque illis (Macedonibus :) Romano scutum, majus corpori tegumentum. *Liv. lib.* 9. *n.* 19.

tuile à canal. Il avoit, selon Polybe, quatre piés de long, & deux piés & demi de large. Ces boucliers étoient anciennement de bois, dit Plutarque dans la vie de Camille : mais ce Capitaine Romain les fit couvrir de lames de fer, afin qu'ils eussent la force de résister aux coups. *Plut. in Cam. p. 150.*

Parma, étoit un petit bouclier rond, plus léger & plus court que le *scutum* dont se servoit l'infanterie pesamment armée. Cette *rondache* étoit le bouclier des soldats armés à la légére, & de la cavalerie.

Pelta, étoit à peu près la même chose que ce qu'on appelloit *cetra*. Ce bouclier étoit léger, coupé comme une demie lune, ou comme un demi cercle.

EPÉE. Les formes en étoient fort différentes, & en grand nombre : je ne m'amuserai point à les raporter. Je me contente de remarquer [a] qu'il y avoit des épées longues & sans pointe, qui ne servoient qu'à fraper de taille,

a Gallis Hispanisque scuta ejusdem formæ ferè erant, dispares ac dissimiles gladii. Gallis prælongi, ac sine mucronibus : Hispano, punctim magis quàm cæsim assueto petere hostem : brevitate habiles, & cum mucronibus. *Liv. lib. 22. n. 46.*

comme étoient celles des Gaulois, dont il sera bientôt parlé. Il y en avoit d'autres plus courtes, plus fortes, qui frapoient d'estoc & de taille, c'est-à-dire de la pointe & du tranchant, *punctim & cæsim*, tels qu'étoient les sabres Espagnols, que les Romains empruntérent d'eux, & dont ils se servirent toujours avec avantage. Avec [a] ces sabres ils coupoient des bras entiers, enlevoient des têtes, & faisoient des blessures horribles.

La maniére dont on portoit anciennement l'épée, n'étoit pas uniforme. Les Romains la portoient pour l'ordinaire sur la cuisse droite, apparemment pour laisser un mouvement plus libre au bouclier qui étoit au côté gauche : mais, en certains monumens, on voit de leurs soldats qui la portoient sur la gauche.

Il est remarquable, que ni les Grecs ni les Romains, les deux peuples du monde les plus belliqueux, ne portoient point l'épée hors les tems de guerre. Aussi le duel n'étoit-il point connu chez eux.

a Gladio Hispaniensi detruncata corpora brachiis abscissis, aut tota cervice defecta, divisa à corpore capita, patentiaque viscera, & fœditatem aliam vulnerum viderunt. *Liv. l.* 32. *n.* 34.

LES PIQUES OU LANCES étoient d'ufage prefque parmi tous les peuples. Celles qu'on voit dans les monumens faits du tems des Empereurs Romains, font d'environ fix piés & demi de longueur, en y comprenant le fer.

La Sariffe des Macédoniens étoit d'une fi prodigieufe longueur, qu'on auroit peine à croire qu'une telle arme eût pu être d'ufage, fi tous les Anciens ne convenoient fur ce point. On lui donne feize coudées, qui font plus de quatre toifes de long.

L'ARC & les FLECHES font de l'antiquité la plus reculée. Il y avoit peu de nations qui ne s'en ferviffent. Les Crétois paffoient pour d'excellens Archers. On ne voit point que les Romains aient fait ufage de l'arc dans les premiers tems de la République. Ils s'en fervirent depuis : mais il paroit qu'ils n'avoient guéres d'autres Archers que ceux des troupes auxiliaires.

La FRONDE étoit encore un inftrument de guerre fort ufité chez plufieurs nations. Les Baléares, ou les peuples des îles que nous appellons Majorque & Minorque, excelloient

Veget. de re milit. lib. 1. cap. 16.

à la fronde. Ils avoient tant de soin d'y exercer leurs jeunes gens, qu'ils ne leur donnoient point de pain à déjeuner qu'après qu'ils avoient touché le but. Les Baléares étoient fort emploiés dans les armées des Carthaginois & dans celles des Romains, & ils contribuoient beaucoup au gain des batailles. Tite [a] Live fait mention de quelques villes d'Achaïe, Egium, Patres, Dymes, dont les habitans étoient encore plus habiles à la fronde que les Baléares. Ils jettoient plus loin leurs pierres, & avec plus de force & de certitude, sans manquer jamais la partie du visage à laquelle ils en vouloient. La fronde lançoit les pierres avec tant de roideur, que ni bouclier ni casque n'en pouvoient soutenir l'impétuosité ; & [b] l'adresse de ceux qui la manioient étoit quelquefois telle, selon le témoignage de l'Ecriture, qu'ils auroient pu même fraper un cheveu, sans que la pierre

a Longiùs certiùsque & validiore ictu, quàm Balearis funditor eo telo usi sunt.... Non capita solùm hostium vulnerabant, sed quem locum destinassent oris. *Liv. l.* 38. *n.* 29.

b Sic fundis lapides ad certum jacientes, ut capillum quoque possent percutere, & nequaquam in alteram partem ictus lapidis deferretur. *Judic.* 20. 16.

se fût détournée d'un côté ni d'autre. Au lieu de pierres on mettoit quelquefois des balles de plomb dans la fronde, qui portoient beaucoup plus loin.

JAVELOTS. Il y en avoit de deux sortes, qui sont :

γρόσφος : *hasta*. Je l'appelle *Javeline*. C'étoit une espéce de dard, assez semblable à une fléche, dont le bois avoit pour l'ordinaire trois piés de long, & un doigt de grosseur. La pointe étoit longue de quatre doigts, & si amenuisée, qu'au premier coup elle se faussoit, de sorte que les ennemis ne pouvoient la renvoier. Les armés à la légére s'en servoient. Ils [a] avoient à la main droite plusieurs javelines, qu'ils lançoient de loin : mais, quand il faloit en venir aux mains, ils les transportoient à la gauche, pour être en état de se servir de l'épée. Tite [b] Live leur donne sept javelines.

ὑσσός : *Pilum*. Je l'appelle *Javelot* :

a Et cùm cominus venerant, gladiis à velitibus trucidabantur. Hic miles tripedalem parmam habet, & in dextra hastas, quibus eminus utitur.. Quòd si pede collato pugnandum est, translatis in lævam hastis stringit gladium. *Liv. lib.* 38. *n.* 21.

b Eis parmæ breviores quàm equestres, & septena jacula quaternos longa pedes data, præfixa ferro, quale hastis velitatibus inest. *Liv. lib.* 26. *n.* 4.

il [a] étoit plus gros & plus fort que la Javeline. Les Légionaires le lançoient sur l'ennemi avant que d'en venir aux mains. Quand ils n'en avoient ni le tems ni l'espace, ils le jettoient à terre, & fondoient sur l'ennemi l'épée à la main.

LES CAVALIERS avoient presque les mêmes armes que les Fantassins : le casque, la cuirasse, l'épée, la lance, & un bouclier plus petit & plus léger.

On voit dans Homére, que, dès le tems de la guerre de Troie, les personnes les plus distinguées montoient avec un Ecuier sur des chars bien attelés, pour se faire plus vivement jour dans les bataillons, & pour combattre du haut de ces chars avec plus d'avantage. On s'en désabusa bientôt par le double inconvénient d'être arrété tout court par des haies, des ravins, des fossés, ou de rester sans issue au milieu des ennemis quand les chevaux étoient blessés.

On introduisit dans la suite l'usage des chariots armés de faulx, qu'on plaçoit au front de la bataille, pour

a Arma Romano scutum... & pilum, haud paulo quàm hasta vehementius ictu missuque telum. *Liv. lib. 9. n. 19.*

commencer par mettre en désordre l'ennemi. Cette maniére de combattre eut d'abord un grand cours parmi tous les peuples d'Orient, & fut regardée comme fort propre à décider de la victoire. Les peuples les plus habiles dans le maniement des armes, comme les Grecs & les Romains, ne l'adoptérent point, voiant par expérience que les cris des troupes ainsi attaquées, les traits des soldats armés à la légére, & plus que tout cela encore, l'inégalité du terrain, rendoient tout l'appareil de ces chars inutile, & souvent même pernicieux à ceux qui l'avoient emploié.

Les nations qui avoient chez elles des éléphans, comme celles de l'Orient & de l'Afrique, crurent que ces animaux, aussi dociles que redoutables par leur force & par leur taille, pourroient leur être fort utiles dans les combats. En effet, instruits & conduits avec art, ils leur rendirent de grands services. Ils portoient sur leur dos leur conducteur, & étoient placés ordinairement devant le front de l'armée. Partant de là, ils rompoient les rangs les plus serrés avec une impétuosité qu'on ne pouvoit

soutenir, écrasoient par leur masse énorme des bataillons entiers, & jettoient par tout l'épouvante & le désordre. Pour en tirer encore plus d'utilité, on éleva sur leur dos des tours, qui étoient comme des bastions portatifs, du haut desquels les soldats d'élite qui y étoient enfermés, lançoient avec avantage des traits contre les ennemis, & achevoient de les mettre en déroute.

Cet usage a subsisté lontems chez les nations dont j'ai parlé, d'où il passa chez les autres peuples, qui avoient connu par une funeste expérience combien ces animaux étoient capables de contribuer à la victoire. Alexandre aiant vaincu les peuples soumis à l'empire des Perses, & ensuite ceux des Indes, commença à se servir des éléphans dans ses expéditions; & ses Successeurs, dans les guerres qu'ils se firent les uns aux autres, en rendirent l'usage fort commun. Pyrrhus en fit passer en Italie, & les Romains apprirent de ce Général, & ensuite d'Annibal, l'avantage qu'on en pouvoit tirer dans un jour de bataille. Ce [a] fut dans la guerre con-

a Consul in aciem descendit, ante signa prima locatis elephantis: quo auxilio tum primùm Ro-

tre Philippe qu'ils s'en servirent pour la premiére fois.

Mais cet avantage, quelque grand qu'il parût, étoit contrebalancé par des inconvéniens qui en dégoutérent peu à peu. Les Généraux, instruits par l'expérience, rendoient inutile l'effort des éléphans, en ordonnant à leurs troupes de s'ouvrir pour leur laisser un passage libre. Outre cela, les cris effraians de l'armée ennemie, joints à une grêle de traits & de pierres lancées de divers côtés par les archers & les frondeurs, les troubloient, les effarouchoient, les mettoient en fureur, & souvent les obligeoient de se tourner contre leurs propres troupes, & d'y faire le ravage qu'ils devoient porter parmi les ennemis. Pour lors, celui qui les conduisoit étoit forcé, pour éviter ce malheur, de leur enfoncer dans la tête un poinçon, qui les faisoit tomber morts dans l'instant. *Liv. lib. 27. n. 49.*

Les chameaux, outre qu'on les emploioit pour porter le bagage, servoient aussi dans les combats. Ils avoient cela de commode, que dans *Veget. lib. 3. cap. 23.*

mani, quia captos aliquot bello Punico habebant, usi sunt. *Liv. lib. 31. n. 36.*

Xenoph. in Cyrop. lib. 7. pag. 176. les pays arides & sablonneux ils supportoient aisément la soif. Cyrus en fit grand usage dans la bataille contre Crésus, & ils contribuérent beaucoup à la victoire qu'il y remporta, parce que les chevaux des ennemis n'en pouvant soutenir l'odeur, furent mis aussitôt en désordre. Liv. lib. 37. n. 40. On voit dans Tite-Live des Archers Arabes montés sur des chameaux avec des épées longues de six piés, afin de pouvoir atteindre l'ennemi du haut de ces grands animaux. Quelquefois deux Archers Arabes montoient ensemble le même chameau adossés l'un contre l'autre, afin de pouvoir, même en fuiant, lancer des fléches contre ceux qui les poursuivoient.

Ni les éléphans, ni les chameaux n'approchoient point du service que le cheval rend à une armée. Cet animal paroit né pour les combats. Il a dans son air, dans son encolure, dans sa marche quelque chose de guerrier, Job, 39. 19-25. comme Job le marque si bien dans l'admirable description qu'il en fait.

En plusieurs pays, les Cavaliers & les chevaux étoient tout couverts de fer : c'est ce qu'on appelloit *cataphracti equites*.

Mais, ce que nous avons de la peine à comprendre, chez tous les peuples Anciens les chevaux n'avoient ni étriers, ni selle; & les Cavaliers étoient sans bottes. L'éducation, l'exercice, l'habitude les avoient accoutumés à se passer de ces secours, & à ne pas même s'appercevoir qu'ils leur manquoient. Il y avoit des Cavaliers, tels que les Numides, qui ne connoissoient pas même l'usage des brides pour conduire leurs chevaux, & qui cependant, par le seul ton de la voix, ou par l'impression du talon & de l'éperon, les faisoient avancer, reculer, arréter, tourner à droite & à gauche, en un mot leur faisoient faire toutes les évolutions de la cavalerie la mieux disciplinée. Quelquefois, menant ensemble deux chevaux, ils sautoient de l'un sur l'autre dans le fort même du combat, pour soulager le premier lorsqu'il étoit fatigué. Ces Numides, aussi bien que les Parthes, n'étoient jamais plus terribles, que quand ils sembloient prendre la fuite par crainte & par lâcheté. Car alors, tournant tout-à-coup visage, ils lançoient leurs traits & leurs fléches contre l'ennemi qui ne s'atten-

doit à rien moins, & tomboient sur lui avec plus d'impétuosité qu'auparavant.

J'ai raporté jusqu'ici ce que j'ai trouvé de plus important par raport aux armes des Anciens. De tout tems les grands Capitaines ont voulu qu'on prît un soin particulier de l'armure des soldats. Ils ne se soucioient pas beaucoup qu'elle fût brillante par l'or & l'argent : ils laissoient cette vaine parure à des peuples mous & efféminés, tels que les Perses. Ils [a] cherchoient un éclat plus vif, plus martial, & plus propre à inspirer la terreur, tel qu'est celui de l'acier & de l'airain.

Ce n'est pas seulement à l'éclat, c'est sur tout à la qualité des armes, que les Grands Capitaines ont été attentifs. On a admiré avec raison l'habileté du grand Cyrus, qui, à son arrivée chez Cyaxare son oncle, changea l'armure des troupes. La plupart ne se servoient presque que de l'arc & du javelot, & ne combattoient par conséquent que de loin, genre de

Xenoph. Cyrop. lib. 2. pag. 40.

a Macedonum dispar acies erat ; equis virisque, non auro, non discolori veste, sed ferro atque ære fulgentibus. *Q. Curt. lib.* 3. *cap.* 3.

combat où le grand nombre l'emporte facilement sur le petit. Il les arma de boucliers, de cuirasses, & d'épées ou de haches, pour les mettre en état de combattre de près, & d'en venir tout d'un coup aux mains avec les ennemis, dont par ce moien, la multitude devenoit inutile. Iphicrate, célébre Général des Athéniens, fit plusieurs changemens utiles dans l'armure des soldats, pour ce qui regarde les boucliers, les piques, les épées, les cuirasses.

Philopémen de même, comme je l'ai marqué en son lieu, changea l'armure des Achéens, qui étoit, avant lui, très défectueuse ; ce qui ne contribua pas peu à les rendre supérieurs à tous leurs ennemis. On a vû beaucoup d'autres exemples pareils, qu'il seroit trop long de raporter ici ; mais qui montrent de quel secours est pour une armée l'habileté d'un Général appliqué à réformer tout ce qui peut être défectueux, & combien il est dangereux de vouloir toujours s'en tenir aux usages établis de longue main, & de n'oser y faire aucun changement.

Plut. in Philop. pag. 360.

Nul peuple ne fut plus éloigné de

cette scrupuleuse crainte que les Romains. Aiant étudié avec attention tout ce qui se pratiquoit de plus utile chez leurs voisins & chez leurs ennemis, ils surent bien en profiter, & par les divers changemens qu'ils introduisirent dans leurs troupes tant pour l'armure que pour le reste de la milice, ils les rendirent invincibles.

Fin de la Première Partie du Tome XI.



TABLE

DU ONZIÉME VOLUME.

PREMIÉRE PARTIE.

SUITE DU LIVRE VINGT-DEUXIÉME.

AVANT-PROPOS.

TABLE.



LIVRE VINGT-TROISIÉME. DE LA SCIENCE MILITAIRE.

CHAPITRE PREMIER.

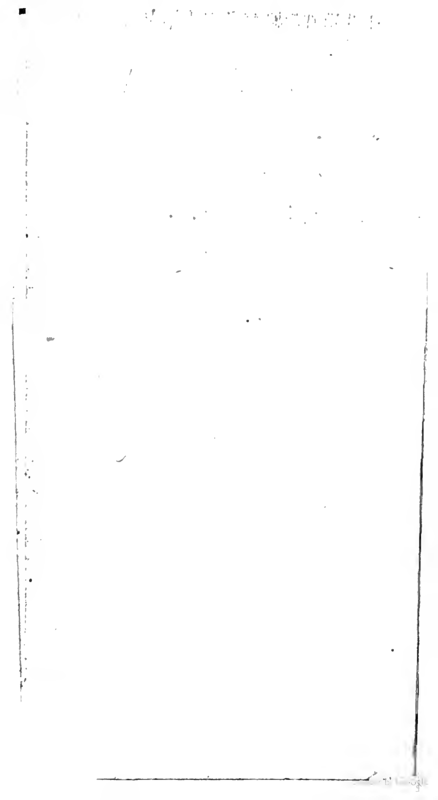
Fin de la Table de la premiére Partie du Tome XI.

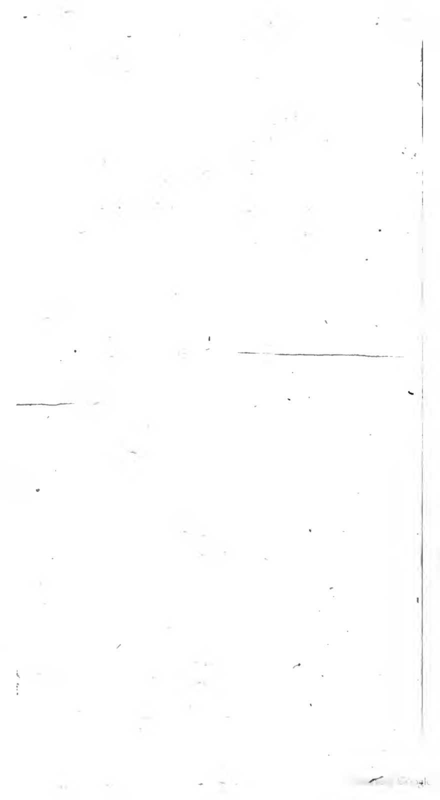
De l'Imprimerie de la Veuve QUILLAU.

APPROBATION.

J'AI lû par l'Ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, le Onziéme Volume de *l'Histoire Ancienne* de M. Rollin, dans lequel je n'ai rien trouvé qui en puisse empécher l'impression. A Paris, ce 14. Décembre 1736.

SECOUSSE.










BIBLIOTECA